



Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Vendeuvre-Soulaines

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





Établi entre

L'État, représenté par Monsieur Stéphane ROUVE, Préfet de l'Aube

et

Le Conseil Régional Grand Est, représenté par Monsieur Marc SEBEYRAN, Vice-Président

et

Le Conseil Départemental de l'Aube, représenté par Monsieur Philippe PICHERY, Président

et

La Communauté de Communes de Vendeuvre-Soulaines, représentée par Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Président

Le PTRTE est une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et signé avec l'Etat le 30 Mars 2021.

Le PTRTE sera enrichi d'un outil de suivi de l'avancement des projets ainsi que du recensement des actions financées dans le cadre du « Plan de relance », et du « fonds structurant » du Conseil départemental.



1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).

Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :

- Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
- Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE**
(avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations**
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales

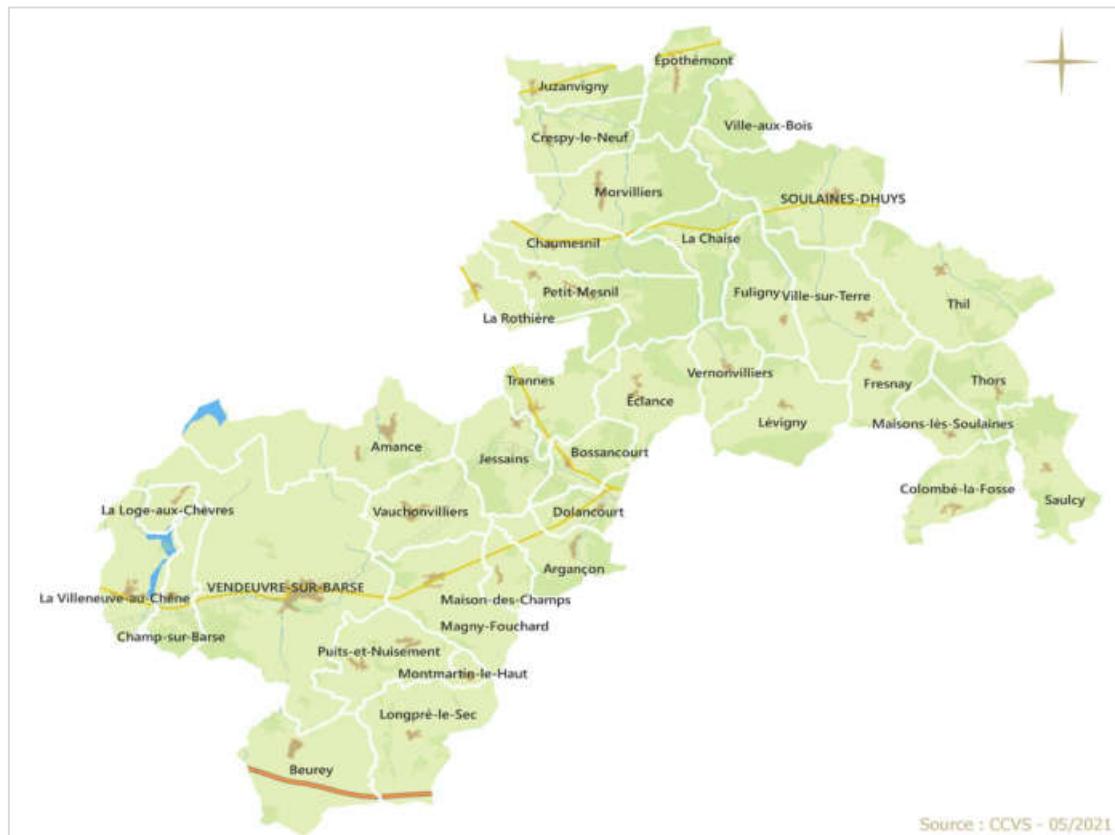
- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...

- Au niveau infrarégional : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT des Territoires de l'Aube, PLUi de la Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines), ...

2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines au 6 juillet 2021

A. Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre l'EPCI : la Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines. Ce périmètre regroupe 38 communes pour une population de 7 861 habitants (INSEE 2017).



B. Présentation du territoire de contractualisation

La présentation complète du territoire se trouve en annexe n°1 du présent document, dans le diagnostic territorial de la Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines.

C. Convergence progressive des contractualisations préexistantes

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Petite ville de demain	2021	Vendeuvre-sur-Barse
Contrat local de santé	2022	EPCI
Projet éducatif territorial	2019	EPCI



Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

D. Stratégie de développement du territoire

La CCVS, issue de la fusion entre la Communauté de Communes de Soulaines et de la Communauté de Communes des Rivières, a hérité dans son ADN des convictions solidaires qui prévalaient au sein de la Communauté de Communes de Soulaines. Cette solidarité a notamment trouvé à s'exprimer dans un projet de territoire autour duquel les acteurs publics se sont fédérés pour partager une stratégie de développement territorial commune.

C'est en ce sens que la CCVS dispose d'un plan d'actions 2018-2022 établit selon un diagnostic préalable réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire qui sont venus enrichir le projet de territoire de la collectivité : élus, habitants, associations, acteurs de l'économie locale, acteurs de l'action sanitaire et sociale... Cette phase de diagnostic et de concertation a fait émerger les caractéristiques territoriales suivantes :

- **La vocation du territoire communautaire :**

- Un territoire qui sait mettre en avant sa singularité :
 - Sa situation entre les grands lacs d'Orient et du Der, sa richesse environnementale exceptionnelle. Une destination touristique reconnue.
 - Un territoire qui accueille à la fois les deux seuls centres de stockage des déchets radioactifs français en exploitation et qui est reconnu comme exemplaire dans la gestion de son environnement.
 - Un territoire où la population connaît et respecte son environnement naturel.
- Un territoire qui donne envie d'y habiter, d'investir avec le développement des services, l'accompagnement des projets/la dynamique économique y sont des défis permanents ;
- Un territoire qui fait du numérique une priorité et un levier de son développement ;
- Un territoire d'avenir pour tous les habitants. Un territoire où l'emploi est possible où les talents peuvent s'épanouir ;



- Un territoire qui sait rester mesuré, qui maîtrise les équilibres tout en évitant les excès où chacun doit trouver sa place dans une complémentarité harmonieuse.

- **L'apport de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines :**

- La CCVS veille au bien-être de ses habitants et leur propose des services de haut niveau dans un cadre rural,
- Elle est facilitateur de projets au service de tous les acteurs économiques afin de maintenir et créer de nouveaux emplois,
- Elle mise sur ses jeunes avec un projet scolaire et périscolaire ambitieux,
- Elle défend l'originalité du territoire et ses potentiels à l'échelle supra communautaire,
- Elle met à disposition de ses communes membres un pool de compétences administratives, techniques, juridiques et d'ingénierie.

De ce constat, la CCVS a articulé son **projet de territoire autour de 3 axes stratégiques et 14 objectifs prioritaires :**

- **Axe 1 – un territoire d'accueil et d'innovation pour les entreprises et les porteurs de projets/le numérique au cœur du projet – développer de nouveaux services, encourager les initiatives et conforter l'emploi**

Objectif 1-1 – Développer une nouvelle offre de services pour attirer de nouvelles entreprises et encourager l'entreprenariat

- × Poursuivre la politique d'accueil d'entreprises, la diversifier et la dynamiser :
 - Par la valorisation de l'offre foncière et immobilière disponible sur le territoire.
 - Par l'aménagement des espaces collaboratifs pour les indépendants et des lieux d'expérimentation, de conception et de réalisation d'objets de toutes sortes pour tous : les entreprises du territoire, les porteurs de projet, les habitants, les jeunes. Lieux de travail mais aussi de partage d'informations, d'initiatives, de créativité, ils visent à fédérer des compétences pour de nouveaux projets économiques.
 - Par une offre de logements passerelles notamment pour les porteurs de projets économiques.

Objectif 1-2 – Mobiliser les entreprises du territoire pour accompagner le projet de territoire et initier de nouvelles dynamiques économiques

- × Promouvoir les entreprises de la Communauté de communes auprès des habitants et encourager les réseaux, les initiatives inter-entreprises afin de maximiser les flux économiques sur le territoire.



- ✖ Accompagner les entreprises dans leurs démarches administratives visant à valoriser leurs savoir-faire sur le territoire.
- ✖ Mobiliser, avec les organisations professionnelles, les entreprises du bâtiment autour du projet d'OPAH.

Objectif 1-3 – Valoriser les ressources naturelles pour produire des énergies renouvelables

- ✖ Profiter de la dynamique créée par l'installation de la plateforme R&D dans la filière biogaz et méthanisation sur le territoire pour encourager les initiatives en matière d'utilisation de l'énergie renouvelable.
- ✖ Donner l'exemple en équipant les véhicules du territoire pour qu'ils puissent rouler aux énergies renouvelables.

Objectif 1-4 – Promouvoir les métiers et les entreprises du territoire auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi

- ✖ Faire découvrir aux jeunes les entreprises et les potentiels économiques du territoire pour leur donner envie de s'inscrire dans des filières auxquelles ils n'auraient pas pensé.
- ✖ Mener une réflexion avec les entreprises qui recherchent des salariés pour qu'elles puissent mobiliser les compétences des demandeurs d'emploi du territoire.

■ Axe 2 – un territoire attractif – poursuivre la politique volontariste qui vise à proposer, aux habitants, des services de haut niveau

Objectif 2-1 – Déployer l'école numérique et proposer, à tous les élèves, un parcours éducatif de qualité et cohérent avant, pendant et après l'école/Conforter les actions liées à la sensibilisation à l'environnement

- ✖ Conduire une réflexion avec l'Education Nationale et les collectivités concernées sur l'organisation de la carte scolaire et établir une convention de ruralité ;
- ✖ Bâtir un nouveau projet éducatif territorial avec l'ensemble de la communauté éducative.
- ✖ Dans le cadre de la montée en charge de l'école numérique, poursuivre l'équipement des classes et des élèves et développer un environnement numérique de travail.
- ✖ Conforter les actions de sensibilisation du jeune public à l'écocitoyenneté.

Objectif 2-2 – Favoriser le lien social par l'ouverture de lieux pouvant répondre aux besoins quotidiens des habitants et la réalisation d'un équipement culturel et sportif

- ✖ Permettre, à tout à chacun, d'avoir accès à des services dans un contexte de dématérialisation des démarches administratives : création d'espaces France Services. Conduire une réflexion sur les lieux de services pour qu'ils soient vecteurs de lien social.
- ✖ Offrir aux habitants la possibilité de développer des activités sportives ou culturelles au sein du territoire.



Objectif 2-3 – Finaliser le projet de santé partagé sur le territoire communautaire

- ✖ Poursuivre les efforts visant à densifier et diversifier l'offre de professionnels de santé sur le territoire et notamment les médecins généralistes.
- ✖ Veiller au bon développement du projet d'organisation et de coordination de la qualité des soins.

Objectif 2-4 – Mettre en place les actions visant à développer l'accueil de nouveaux habitants

- ✖ Rendre lisible l'offre de biens bâtis et non bâtis à la vente et l'offre locative ainsi que mieux communiquer sur les atouts résidentiels de la Communauté de communes pour donner envie, aux jeunes ménages, de s'installer sur le territoire.
- ✖ Profiter de la dynamique de l'OPAH pour contacter les propriétaires privés de logements vacants afin de les encourager à réhabiliter leurs biens pour de la location ou de la mise en vente et repérer des logements qui pourraient être acquis par les communes pour du locatif.

Objectif 2-5 – Proposer un projet mobilité sur le territoire, vecteur de lien social

- ✖ Organiser le déplacement des enfants et des jeunes qui font des activités extrascolaires dans et hors du territoire dans le cadre d'une démarche solidaire avec l'implication des parents.

Objectif 2-6 - Communiquer sur le territoire et sur l'action de la Communauté de communes

- ✖ Partager le projet communautaire avec les élus municipaux, les habitants, les nouveaux arrivants pour les rendre acteurs du territoire.
- ✖ Communiquer sur les services développés par la Communauté de communes, les actions menées pour faire prendre conscience d'un territoire où il fait bon vivre et ainsi conforter le sentiment d'attachement des habitants au territoire, donner envie de s'installer aux nouveaux ménages.
- ✖ Conduire une réflexion sur les supports : site internet, bulletin municipal, signalétique de la Communauté de communes.

Objectif 2-7 – Optimiser et rationaliser les services de la Communauté de communes

- ✖ Conduire une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences des services communautaires : Identifier les priorités d'intervention, mettre en regard les ressources humaines et les prestations réalisées, anticiper les départs en retraite.



■ **Axe 3 – un territoire riche de son patrimoine naturel, architectural et immatériel – faire reconnaître et connaître ce territoire qui sait mettre en avant sa singularité**

Objectif 3-1 – Veiller, au quotidien, à la préservation de l'environnement, de la ressource en eau et du patrimoine bâti

- × Développer les actions qui visent à protéger l'environnement et le patrimoine bâti :
 - Zéro produit phytosanitaire dans l'entretien des espaces verts.
 - Sensibilisation des ménages, des touristes à la beauté des paysages, à la richesse de la biodiversité, aux caractéristiques du patrimoine bâti et du patrimoine immatériel et... au respect de la propreté.
 - Valorisation des projets vertueux sur le plan environnemental.

Objectif 3-2 – Encourager les initiatives qui favorisent à la fois rencontre des habitants (dont le lien social) et la promotion du territoire

- × Positionner le Festival St Victor en Musique comme un évènement fédérateur du territoire communautaire, lieu de rencontre incontournable mais aussi un évènement où chacun trouve sa place et se sent impliqué pour sa réussite.
- × Valoriser les lieux de diffusion du spectacle vivant et notamment le théâtre de la Forêt d'Orient.
- × Conforter les initiatives associatives et inter associatives qui visent à « faire territoire » :
 - Parce qu'elles créent du lien entre les habitants des différentes communes.
 - Parce qu'elles participent à l'attractivité de territoire en amenant des visiteurs extérieurs.
 - Parce qu'elles sont porteuses de valeurs partagées.

Objectif 3-3 – Accompagner le projet touristique développé par l'Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne

- × Dans un contexte de structuration de l'offre touristique par l'EPIC Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne, accompagner les projets, notamment celui qui vise à développer l'accueil des cyclistes.
- × Faire du domaine de Saint-Victor un site touristique.



Ce projet de territoire ainsi défini s'entend comme un **socle commun et non exhaustif d'ambitions** qui s'est enrichi au fil du temps de nouveaux besoins qui ont émergés sur le territoire ou pour répondre à une opportunité. Il a permis de **libérer l'initiative de l'exécutif intercommunal** qui y trouve à la fois sa feuille de route mais aussi toute sa légitimité à venir investiguer les actions ou prospectives retenues.

Considérant la **dimension environnementale des PTRTE** et la nécessité de rester en conformité avec les orientations portées par le gouvernement et le SRADDET en faveur de la transition écologique, **la CCVS a enrichi son diagnostic territorial d'un état des lieux écologique** (annexe n°2) portant sur près de 50 indicateurs se rapportant aux questions de :

- Mobilité ;
- Energie et climat ;
- Traitement des déchets et économie circulaire ;
- Agriculture et économie locale ;
- Actions en matière de biodiversité ;
- Lutte contre l'artificialisation des sols ;
- Eau et assainissement.

Cette réflexion a permis de conforter certains objectifs et actions déjà pris en compte dans le projet de territoire mais a aussi, et surtout, permis de dégager des thématiques sur lesquelles **des réflexions prospectives et des actions vont pouvoir être engagées en faveur de la biodiversité et de la transition écologique** ; comme Territoire engagé pour la nature, Trame Verte et Bleu, Atlas de la biodiversité, etc...

Enfin, considérant que le projet de territoire de la Communauté projette des actions jusqu'à l'horizon 2023, il est impératif que **la CCVS puisse conduire une mise à jour de son diagnostic territorial** (y compris environnemental) et définir **un plan d'actions complémentaire** qui puisse permettre à l'intercommunalité de se projeter jusqu'à l'horizon 2026. **Alors l'agenda du PTRTE, du projet de territoire communautaire et du mandat local de l'exécutif intercommunal seront parfaitement synchronisés.** Un accompagnement financier de l'Etat à hauteur de 20 000 € forfaitaire a été fléché en ce sens.



E. Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

La communauté de communes Vendeuvre-Soulaines ayant un projet de territoire 2018-2022, une terminologie propre à la collectivité est utilisée :

- Actions réalisées : actions inscrites dans le projet de territoire initial et réalisées
- Actions complémentaires : actions réalisées qui n'étaient pas inscrites dans le projet de territoire initial
- Actions prioritaires : actions inscrites au projet de territoire à réaliser 2021 / 2022
- Actions prioritaires : actions à réaliser qui ne sont pas inscrites dans le projet de territoire.

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire murir »	Projets prioritaires choix à faire collectivement par les signataires qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)
AXE 1 : UN TERRITOIRE D'ACCUEIL ET D'INNOVATION POUR LES ENTREPRISES ET LES PORTEURS DE PROJET/LE NUMERIQUE AU CŒUR DU PROJET / DEVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES, ENCOURAGER LES INITIATIVES ET CONFORTER L'EMPLOI			
OBJECTIF 1-1 – DEVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES POUR ACCUEILLIR DE NOUVELLES ENTREPRISES, ENCOURAGER L'ENTREPRENARIAT			
Action 1 - Mise en place de services collaboratifs pour créer, innover, partager	CCVS - Entreprise Dufour	RELANCE	
OBJECTIF 1-2 – MOBILISER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE POUR ACCOMPAGNER LE PROJET DE TERRITOIRE ET INITIER DE NOUVELLES DYNAMIQUES ECONOMIQUES			
Action 2 - Valorisation des entreprises locales (2 années supplémentaires OPAH)	CCVS	RELANCE	
OBJECTIF 1-3 – VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES POUR PRODUIRE DES ENERGIES RENOUVELABLES			
Action 3 - Communauté de communes Vendeuvre Soulaines, un territoire d'innovation	CCVS	A FAIRE MURIR	
OBJECTIF 1-4 – PROMOUVOIR LES METIERS ET LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE AUPRES DES JEUNES ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI			
Action 4 - Sensibilisation sur les métiers et emplois du territoire auprès des jeunes	CCVS	RELANCE	
AXE 2 - UN TERRITOIRE ATTRACTIF : POURSUIVRE LA POLITIQUE VOLONTARISTE QUI VISE A PROPOSER, AUX HABITANTS, DES SERVICES DE HAUT NIVEAU			
OBJECTIF 2-1 – DEPLOYER L'ECOLE NUMERIQUE ET PROPOSER, A TOUS LES ELEVES, UN PARCOURS EDUCATIF DE QUALITE ET COHERENT AVANT, PENDANT ET APRES L'ECOLE/CONFORTER LES ACTIONS LIEES A LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT			
Action 5 - Mobilisation de la communauté éducative pour établir un projet éducatif performant en lien avec l'environnement et développer l'école numérique	CCVS	REALISEE	
OBJECTIF 2-2 – FAVORISER LE LIEN SOCIAL, PAR L'OUVERTURE DE LIEUX POUVANT REPENDRE AUX BESOINS ADMINISTRATIFS			
Action 6 - Déploiement d'espaces France services à Soulaines-Dhuys et Vendeuvre-sur-Barse	CCVS/La Poste	REALISEE	
Action 7 - Création d'un équipement sportif et culturel dans le cadre d'un projet concerté avec les associations, les habitants	CCVS	RELANCE	
OBJECTIF 2-3 – FINALISER LE PROJET DE SANTE PARTAGE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE			
Action 8 - Soutien des projets visant à renforcer l'offre de santé sur le territoire	CCVS	REALISEE	



8.1 ACTION NOUVELLE - Contrat local de santé	CCVS	RELANCE	
8.2 ACTION NOUVELLE - Projet Santé La Villeneuve au Chêne	CCVS	RELANCE	
8.3 ACTION NOUVELLE - Agrandissement Maison médicale Soulaines Dhuys	ADVPS	RELANCE	
8.4 ACTION NOUVELLE - Déploiement d'un outil de télémédecine à la Maison de santé des Rives de Barse	CCVS	RELANCE	
OBJECTIF 2-4 – METTRE EN PLACE LES ACTIONS VISANT A DEVELOPPER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS			
Action 9 - Accueil des nouveaux habitants	CCVS	RELANCE	
OBJECTIF 2-5 – PROPOSER UN PROJET MOBILITE SUR LE TERRITOIRE, VECTEUR DE LIEN SOCIAL			
Action 10 - Organisation de la mobilité pour l'accès aux activités extrascolaires	CCVS	RELANCE	
OBJECTIF 2-6 - COMMUNIQUER SUR LE TERRITOIRE ET SUR L'ACTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Action 11 - Un plan de communication pour la Communauté de communes Vendeuvre Soulaines : Réalisation d'une banque de photos du territoire et des équipements communautaires	CCVS	RELANCE	
OBJECTIF 2-7 – OPTIMISER ET RATIONALISER LES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Action 12 - Mise en œuvre d'une démarche de l'emploi et des compétences pour les personnels de la Communauté de communes	CCVS	REALISEE	
AXE 3 : UN TERRITOIRE RICHE DE SON PATRIMOINE NATUREL, ARCHITECTURAL ET IMMATERIEL - FAIRE RECONNAITRE ET CONNAITRE CE TERRITOIRE QUI SAIT METTRE EN AVANT SA SINGULARITE			
OBJECTIF 3-1 – VEILLER, AU QUOTIDIEN, A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA RESSOURCE EN EAU			
Action 13 - Sensibilisation à l'environnement	CCVS	REALISEE	
13.1 ACTION NOUVELLE - AAP Territoire engagé pour la nature	CCVS	RELANCE	
13.2 ACTION NOUVELLE- Label « commune/espace nature »	CCVS	RELANCE	
13.3 ACTION NOUVELLE - Accompagnement des collectivités sur les économies d'énergies dans les bâtiments tertiaires – convention CEP	CCVS	RELANCE	
Action 14 - Actions complémentaires à la mise en œuvre de l'OPAH : Fonds de concours CCVS pour la voirie communale	CCVS	RELANCE	
OBJECTIF 3-2 –ENCOURAGER LES INITIATIVES QUI FAVORISENT A LA FOIS LA RENCONTRE DES HABITANTS (DONT LE LIEN SOCIAL) ET LA PROMOTION DU TERRITOIRE			
Action 15 - Montée en puissance du festival Saint-Victor en Musique	CCVS	REALISEE	
OBJECTIF 3-3 – ACCOMPAGNER LE PROJET TOURISTIQUE DEVELOPPE PAR L'OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS DE CHAMPAGNE			
Action 16 - Valorisation du territoire sur le plan touristique	CCVS	REALISEE	
16.4 ACTION NOUVELLE - Etang de Ramerupt : programme de valorisation du site	CCVS	RELANCE	
16.5 ACTION NOUVELLE - Restauration d'une serre située Domaine Saint Victor à Soulaines-Dhuys	CCVS	RELANCE	
Action 17 - La Communauté de Communes de Vendeuvre Soulaines, une terre d'accueil pour les cyclistes	CCVS	RELANCE	
OBJECTIF NOUVEAU			
OBJECTIF 3-4 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SIEGE DE LA CCVS, BATIMENT BASSE CONSOMMATION			
ACTION NOUVELLE - Construction d'un bâtiment basse consommation – siège de la CCVS	CCVS	RELANCE	

Chaque action fait l'objet d'une fiche détaillée en annexe n° 3.



3. Processus de choix et de financement des projets

- 1) Le territoire identifie le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
- 2) Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le caractère prioritaire des projets (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
- 3) Les parties prenantes s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- 4) Zoom sur la relance : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

La signature du PTRTE par les partenaires ne correspond pas à un soutien financier pour tous les projets qui y sont listés. Les fiches-actions annexées sont inscrites à titre indicatif et feront l'objet d'une instruction systématique par les parties prenantes concernées au regard de leurs interventions financières respectives.

A. Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
- Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

B. Les engagements du territoire :

- Identifier un référent technique.
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

C. Les engagements du Département :

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte,



- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs du Département,

D. Les engagements de la Région :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

E. Les engagements de l'État :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
- Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

5. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

A. Signataires du Pacte

EPCI	Région	Etat	Département
Président de la Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines	Vice-Président du Conseil Régional Grand Est	Préfet du département de l'Aube	Président du Conseil Départemental de l'Aube

B. Comité de pilotage

Composition du comité de pilotage

Etat : Préfet de Département de l'Aube
Région : Vice-Président
EPCI : Président de la Communauté de Communes de Vendeuvre-Soulaines
Conseil départemental : Président du Conseil départemental de l'Aube



Ce comité de pilotage peut décider d'associer, autant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le présent pacte territorial de relance et de transition écologique (consulaires, services de l'État, experts...).

Rôle du comité de pilotage

- De définir, d'évaluer et d'actualiser de la stratégie du territoire ;
- D'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du pacte (prise en compte des projets en cohérence avec la stratégie du pacte, veiller au respect des délais envisagés, s'assurer de la mobilisation des financements...) ;
- De fixer des priorités annuelles pour l'aménagement du territoire (développement économique, numérique, transition écologique et énergétique...) ;
- De signaler et proposer de nouvelles actions prioritaires, qu'elles soient portées par des collectivités, des entreprises ou des associations, et d'optimiser l'appui qui peut leur être apporté (subventions de soutien à l'investissement ; déploiement d'ingénierie territoriale...).
- La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de financements, concernant les autres dispositifs d'intervention seront assurées par le comité de pilotage.

Réunion du Comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunira 1 fois par an. Le comité de pilotage pourra se réunir selon une périodicité plus courte en fonction de l'avancement des projets et autant que de besoin.

C. Comité technique

Composition du comité technique

EPCI	Stéphane Grenier - Directeur Général des services grenier.stephane@ccvendeuvresoulaines.fr - 03 25 92 59 40 Brenda Grangier - Cheffe de projet PTRTE dev.territoire@ccvendeuvresoulaines.fr - 03 25 92 59 40
Région	Pierre-François Gitton , Directeur de la Maison de la Région Troyes-Chaumont pierre-francois.gitton@grandest.fr - 03 26 70 86 50 Jean-Joseph Philippon - Responsable du pôle Développement territorial Maison de la Région Troyes-Chaumont jean-joseph.philippon@grandest.fr - 03 26 70 86 50



	Isabelle Roux - Chargée de mission contractualisation isabelle.roux@grandest.fr - 03 26 70 89 06
Etat	Estelle Paléni - Cheffe du pôle d'appui territorial estelle.paleni@aube.gouv.fr - 03 25 42 37 70 Hery Ramilijaona - Préfecture de l'Aube hery.ramilijaona@aube.gouv.fr – 03 25 42 36 10
Département	Isabelle Darnel - Directrice Générale Adjointe Pôle Développement des territoires isabelle.darnel@aube.fr - 03 25 42 52 34
Commune Petite Ville de Demain	Christelle VILLEROY – Directrice Générale des services Commune de Vendeuvre-sur-Barse cvilleroy.vendeuvre@orange.fr - 03 25 41 30 20

Réunion du Comité technique

Le comité technique se réunira 1 fois par semestre.

D. Autres représentants

Les services déconcentrés de l'Etat ainsi que les représentants des opérateurs (BDT, ADEME, ANAH, ANCT, etc.) seront associés autant que de besoin aux travaux du Comité du pacte.

6. Suivi et évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du pacte.

7. Processus de choix et de financement des projets

Le territoire identifie **le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court et plus long terme.**

Les parties prenantes du présent Pacte définissent ensemble le caractère prioritaire des projets, au regard de la stratégie du territoire, de leur contribution à la transition écologique et des financements possibles.

Les parties prenantes du présent Pacte s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires soit au titre de la Relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques

(ingénierie/investissement, droit commun, sur-mesure, privé, etc.) pour les projets devant mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année, le PTRTE étant de ce fait évolutif.

Zoom sur la Relance : les projets identifiés pour la Relance, c'est-à-dire prêts à démarrer pour une réalisation en 2021 ou début 2022, feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et le Département au sein du Comité de Pilotage départemental, voire régional en cas de mobilisation de fonds européens.

Zoom sur la transition écologique : le pacte accompagne les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Les projets portés dans ce cadre devront s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables. Les projets sollicitant un soutien public feront l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leurs impacts sur la biodiversité conformément aux engagements de la France. Ils devront être économies - en foncier et en ressources - et améliorer l'état des milieux naturels. Ainsi, ne seront pas financés des projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre, ou nécessitant une importante artificialisation des sols, ou encore portant atteinte aux milieux naturels.

8. Début du contrat

Le présent pacte entre en vigueur à sa signature.

Il porte sur la durée du mandat municipal 2020-2026.

Accord-cadre établi le 05 janvier 2022 à Soulaines-Dhuys

Le Préfet de l'Aube

Le Président du Conseil Régional Grand Est

P/ Le Président du Conseil Départemental de l'Aube

Le Président de la Communauté de Communes de Vendeuvre-Soulaines



Annexes

- **Annexe 1 : Diagnostic de territoire de la Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines**
- **Annexe 2 : Etat des lieux écologique du territoire**
- **Annexe 3 : Fiches actions**
- **Annexe 4 : Tableau de suivi du projet de territoire**
- **Annexe 5 : Convention Petite Ville de Demain – Vendeuvre sur Barse**

Annexe 1

Diagnostic de territoire de la CCVS



PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines





Livret 1 - Diagnostic de territoire de la Communauté de communes Vendeuvre Soulaines

FS Conseil – Juillet 2018

FS
CONSEIL



SOMMAIRE

<i>I - Introduction</i>	4
1.1 - Le contexte	4
1.2 - L'objet de la mission	5
1.3 - La méthodologie	5
<i>II - Présentation du territoire</i>	9
2.1- Un territoire rural en limite départementale	9
2.2- Un territoire éclaté en 4 bassins de vie	10
2.3- La perception du territoire	11
<i>III - Diagnostic ressources</i>	14
3.1 - Les ressources naturelles et patrimoniales	14
3.2 - Les ressources humaines	30
3.3 - Le cadre de vie	38
3.4 - Les ressources économiques	71
3.4 - Les ressources économiques	71
<i>Conclusion – Vers un projet de territoire</i>	98
<i>IV - Annexes</i>	101
4.1 - Annexe n°1 : Tableau des offres d'emploi	101
4.2 - Annexe n°2 : Résultats du questionnaire habitants	105

I - INTRODUCTION

1.1 - LE CONTEXTE

La Communauté de communes Vendeuvre Soulaines est issue, depuis janvier 2017 et la mise en œuvre de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, de la fusion de 2 anciens EPCI : la Communauté de communes de Soulaines et la Communauté de communes des Rivières.

Elle regroupe 38 communes et 7 888 habitants. C'est un nouveau territoire plus visible, plus lisible, pour lequel il convient de définir un parti pris de développement économique et d'aménagement. L'enjeu principal est celui de l'attractivité dans un département dont la population augmente.

Aussi, les élus ont-ils décidé d'élaborer un projet volontariste qui permette de définir une politique cohérente, coordonnée.

Leur ambition est double :

- ✗ Mobiliser les forces vives du territoire, les habitants, acteurs et ambassadeurs de leur territoire.
- ✗ Attirer de nouvelles familles, des investisseurs, de nouveaux talents.

Cette démarche s'appuie sur l'émergence d'une nouvelle identité à partir de valeurs communes pour ce nouvel espace de vie et de projets. Elle impulse une dynamique car elle potentialise les atouts et toutes les ressources du territoire, notamment les ressources humaines ; elle vise à construire un projet qui le démarque des territoires voisins ; elle est concrète et propose un programme d'actions opérationnelles qui se déploient dans le temps.

1.2 – L'OBJET DE LA MISSION

La mission a pour objet :

- × La réalisation d'un diagnostic quantitatif et qualitatif de l'existant, ou état des lieux, dans le but :
 - d'apporter une vision globale et dynamique du territoire (ses atouts, ses potentiels de développement mais aussi ses faiblesses) et donner les clefs de compréhension permettant de mettre en évidence les enjeux qui fondent son identité,
 - de comprendre l'évolution du territoire afin de donner des éléments de prospective sur 10 à 15 ans,
 - de recenser les besoins, les attentes des habitants et des acteurs.
- × La définition d'un projet stratégique qui soit l'expression de l'ambition collective pour le territoire. Il servira de cadre de référence pour les opérations qui seront conduites sur le territoire ces prochaines années.
- × L'élaboration d'un programme d'actions pluriannuel opérationnel permettant de donner de la cohérence au développement et à l'aménagement du territoire.

La Communauté de communes ne vit pas en cercle fermé, elle appartient à un ou plusieurs bassins de vie avec des pôles d'emploi et des villes qui proposent équipements, commerces et services de la gamme supérieure. Le diagnostic tiendra compte des atouts et dynamiques du bassin de vie et le projet veillera à ce que la stratégie territoriale soit cohérente avec celle des EPCI voisins.

1.3 - LA METHODOLOGIE

Le diagnostic a été réalisé à partir de :

- × L'analyse des documents (rapports, études, comptes rendus...) fournis par la Communauté de communes et des études d'échelle départementale ou régionale (Etat, collectivités, PNR, autre) qui permettent de comprendre, qualifier, positionner le territoire.
- × La capitalisation et l'analyse des données quantitatives :
 - La situation démographique : données du recensement général de la population INSEE, CAF.
 - Le parc de logements : INSEE, données relatives à la construction neuve (Sit@del), Recensement du Parc de Logement Social (RPLS).

- La situation économique (emploi, entreprise, agriculture, tourisme...) : données de Pôle Emploi et données du recensement général de la population – INSEE, Observatoire Permanent de l'Evolution des Qualifications (OREF Alsace et Lorraine Parcours métiers).
- ✗ Un entretien avec les maires du territoire et très souvent leurs adjoints en petits groupes de 1 à 5 communes. 13 groupes ont été constitués.¹
- ✗ Des entretiens avec : M. Dallemande Président et M. Grenier Directeur Général des services de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines ; M. Lelubre, Président et Mme Asdrubal Directrice Générale des Services de la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube et M. Chauchefoin Président et M. Grenier Directeur général des services de la Communauté de communes des Lacs de Champagne ; Mme Leitz directrice du Syndicat DEPART ; M Gibert directeur de l'Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne et sa collaboratrice Mme Loison Directrice adjointe ; M. Dyon Président et M. Bazile Directeur du SIEDMTO ; Mme Delmas, directrice du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, M. Bellenoue, directeur du CPIE ; M. Torres, directeur de l'ANDRA ; Mme Pioche responsable de la communication de Nigloland ; Mme Chaillot responsable du service enfance, jeunesse, famille et loisirs la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines.
- ✗ Des entretiens téléphoniques avec M. Reygnault David, service Patrimoine d'Aube Immobilier, l'agence immobilière des Lacs à Brienne-le-Château et le négociateur en immobilier Frédéric Coquard agence de Troyes et Lacs d'Orient et les environs.
- ✗ Une observation de terrain.
- ✗ Une enquête épistolaire auprès des habitants et de 3 groupes d'acteurs (voir ci-après).

¹ 4 communes n'ont pu été rencontrés pour des problèmes de calendrier : Vernonvilliers, Levigny, Juzanvigny, Maison des Champs.

■ ZOOM SUR LES ENQUETES

- Trois groupes d'acteurs ont été constitués en amont de la distribution de l'enquête, en février 2018, afin de travailler sur les questionnaires :
 - 9 personnes présentes à l'atelier « acteurs économiques » ;
 - 11 personnes présentes à l'atelier « acteurs de la santé et du social » ;
 - 4 personnes présentes à l'atelier « associations ».
- Les quatre questionnaires ont été finalisés et validés en Comité de pilotage avant distribution par les équipes municipales.
- Ils ont été distribués auprès :
 - de l'ensemble des ménages du territoire (3 700 enquêtes transmises) ;
 - de l'ensemble des entreprises (dont les agriculteurs et viticulteurs - 590 enquêtes transmises) ;
 - de l'ensemble des acteurs de la santé et du social (60 enquêtes transmises) ;
 - de l'ensemble des associations (100 enquêtes transmises).

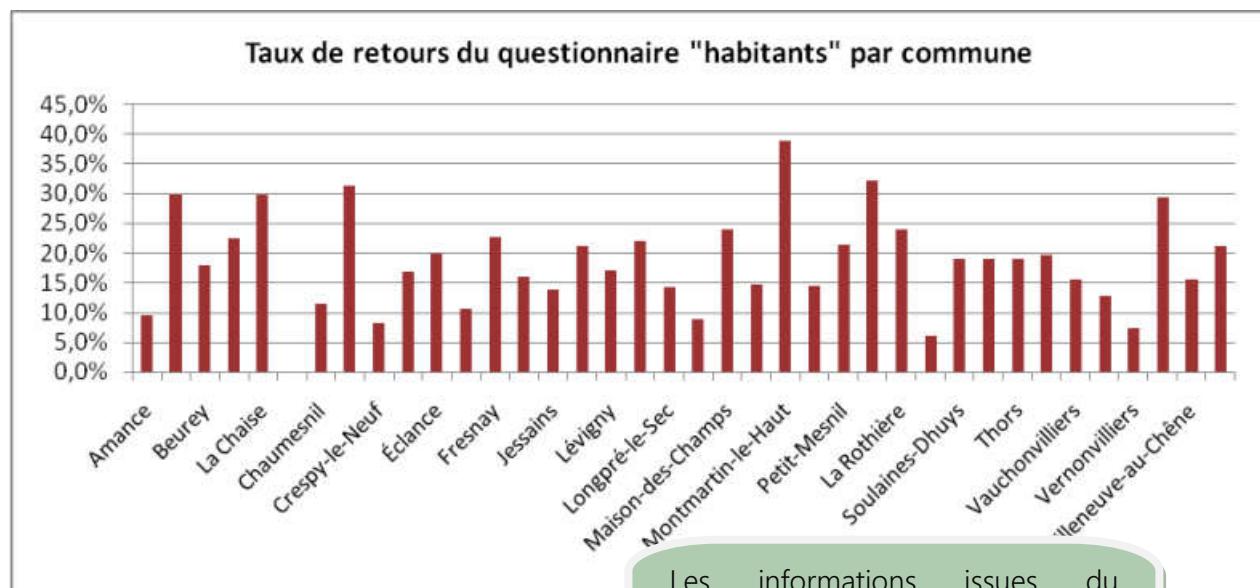
L'enquête auprès des habitants

656 retours nous sont parvenus, soit un taux de réponse de 17,6%. Seuls 651 questionnaires ont été traités, 5 étant trop faiblement complétés et un ayant des propos diffamatoires.

47 répondants n'ont pas indiqué leur lieu de résidence (7,2% des répondants). Parmi ceux l'ayant donné :

- ✗ Le taux de retour varie de 6 à 38,8 % selon les communes.
- ✗ Aucun questionnaire n'a été enregistré en provenance de la commune de Champ-sur-Barse.

629 répondants ont indiqué leur âge : 53 % ont plus de 60 ans, seuls 7 ont moins de 25 ans.



Les informations issues du traitement de l'enquête habitants sont incluses au sein du diagnostic sous la forme de bulles bleues.

L'enquête auprès des entreprises

37 retours nous sont parvenus, soit 6,3%. Le taux de remplissage global est de 83,9% :

- * 17 des répondants sont des agriculteurs ; 2 entreprises sont dans le secteur du nucléaire ; 2 dans celui de l'électricité ; 2 dans les travaux et bâtiment public (BTP) ; 11 sont dans des domaines divers ; 3 n'ont pas répondu.
- * 15 entreprises sont installées sur leur emplacement depuis les années 2000. 17 entreprises entre 1945 et 1999. 3 entreprises ont été créées avant 1900.

L'enquête auprès des acteurs de la santé et du social

7 retours nous sont parvenus, soit 11,6 % :

- * 6 sont des professionnels de santé et 1 service à la population.
- * Le plus ancien est présent sur le lieu depuis 2002 et le plus jeune 2017.

L'enquête auprès des associations

19 associations ont répondu (taux de retour de 19 %), 8 associations sont du soulainois, 11 du vendeuvreois :

- * 4 associations de chasse ou de pêche.
- * 5 associations sportives.
- * 4 associations de loisirs dont deux proposent des cours de gymnastique d'entretien.
- * 1 association qui organise des manifestations festives pour la commune.
- * 2 associations qui proposent des services à la personne.
- * 2 associations pour la promotion du patrimoine dont une pour le fleurissement.
- * 1 association de parents d'élèves.

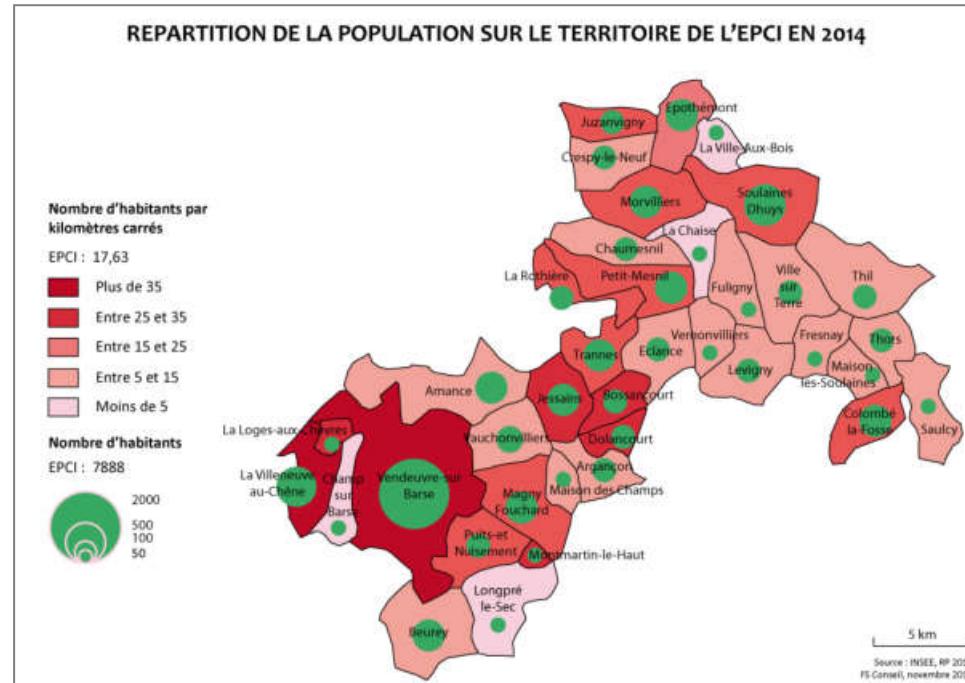
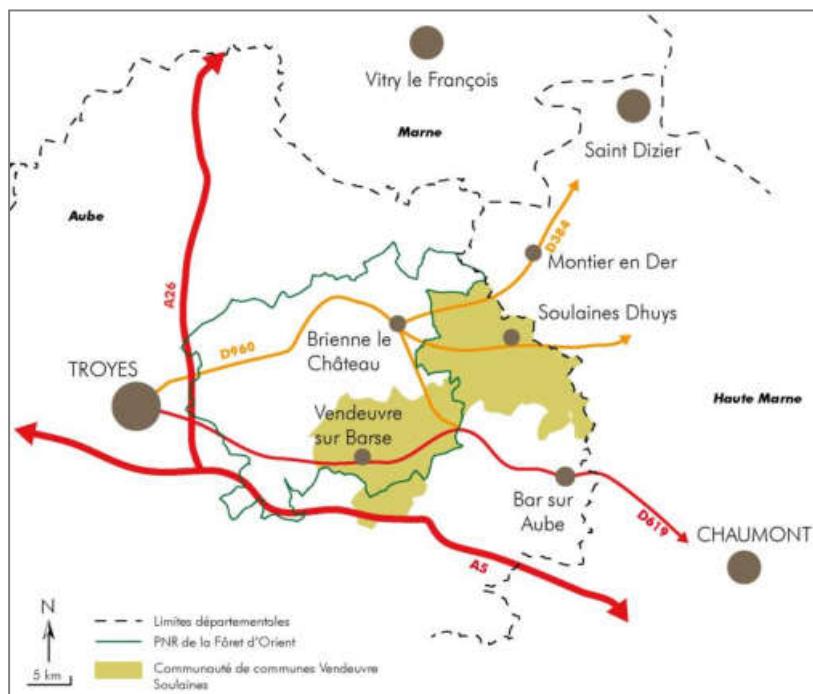
Les informations issues du traitement de l'enquête entreprises sont incluses au sein du diagnostic sous la forme de bulles beiges.

Les informations issues du traitement de l'enquête acteurs de la santé sont incluses au sein du diagnostic sous la forme de bulles bleues ciels.

Les informations issues du traitement de l'enquête associations sont incluses au sein du diagnostic sous la forme de bulles roses.

II - PRESENTATION DU TERRITOIRE

2.1- UN TERRITOIRE RURAL EN LIMITE DEPARTEMENTALE



La Communauté de communes Vendeuvre Soulaines est située à l'interface de trois départements de la région Grand Est : la Marne, la Haute-Marne, et l'Aube auquel elle appartient. Entre les entités paysagères de la Champagne Humide et du Barrois, elle fait le lien entre les lacs artificiels de la forêt d'Orient : le lac d'Orient, le lac Amance et le lac du Temple (lacs réservoirs de la Seine, de l'Aube mis en eau en 1966 et 1991) et celui du Der-Chantecoq (lac réservoir de la Marne mis en eau en 1974), lacs assurant la régulation du débit des eaux afin atténuer les dégâts liés aux inondations dans le Bassin Parisien.

Quatorze communes du sud de l'EPCI font partie du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient.

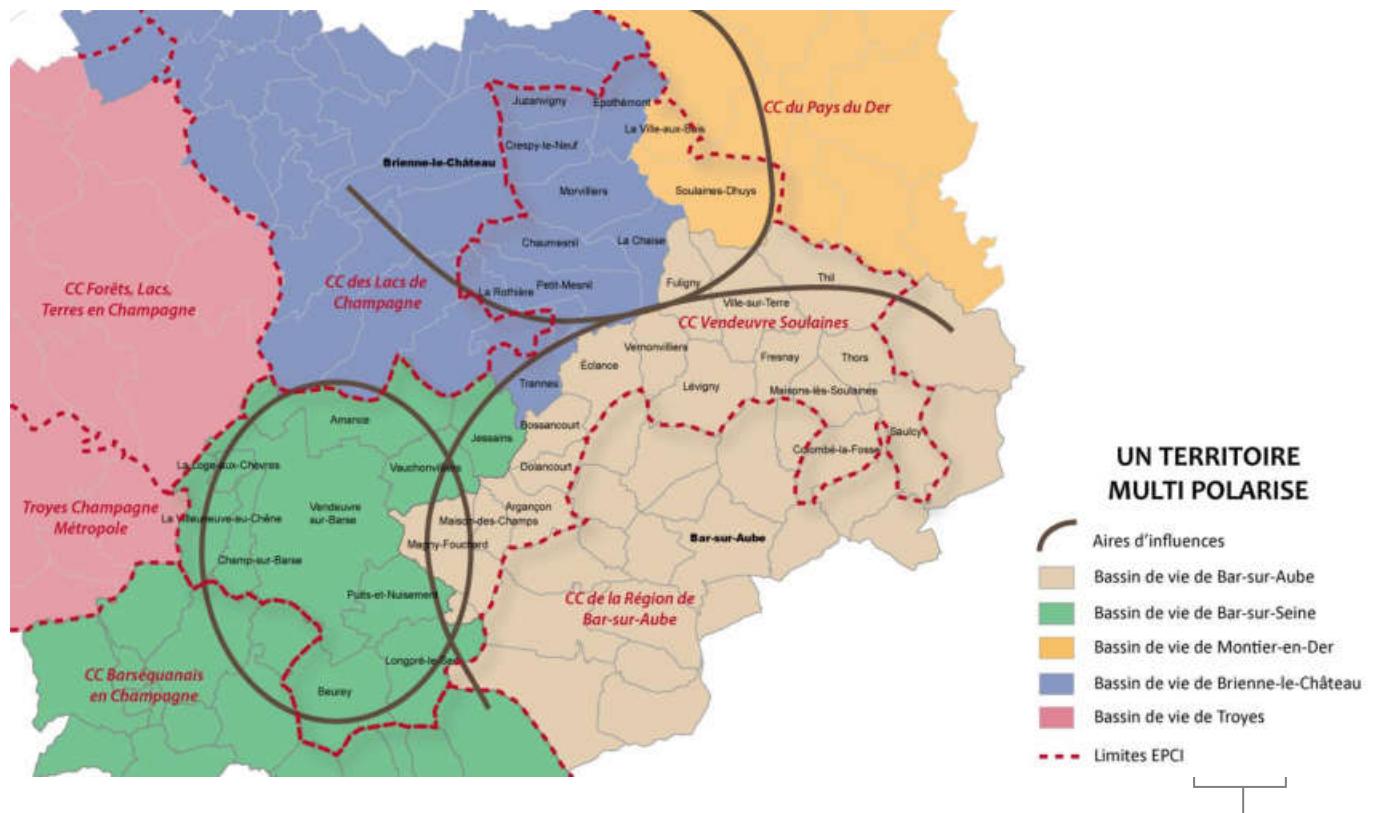
Le territoire est desservi par un échangeur autoroutier ; l'autoroute A5 relie Paris – Troyes – le plateau de Langres et permet un accès rapide et facilité à Calais, Lille, l'est de l' France et la vallée du Rhône. La Communauté de communes bénéficie de la présence d'une gare à Vendeuvre-sur-Barse, permettant une desserte vers et en provenance de Troyes, Chaumont et Dijon notamment.

Si le sud du territoire est relativement proche de l'agglomération troyenne -une trentaine de minutes est nécessaire pour rejoindre la Préfecture départementale depuis Vendeuvre via la D619 - le soulainois est plus éloigné (près d'une heure via la D960). Saint-Dizier se situe à 40 mn de Soulaines-Dhuys, Chaumont, Préfecture de la Haute-Marne, est quant-à-elle à 45 minutes de Vendeuvre-sur-Barse et Soulaines-Dhuys.

Il s'agit d'un territoire rural peu dense, avec une moyenne de 17,6 habitants par kilomètre carrés. 30 % de la population se concentre à Vendeuvre, principal pôle de vie de l'EPCI, tandis que toutes les autres communes du territoire comptent moins de 500 habitants.

2.2- UN TERRITOIRE ECLATE EN 4 BASSINS DE VIE

La Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines se répartit sur 4 bassins de vie ruraux : 16 communes sont sur celui de Bar-sur-Aube au sud-est, 10 sur celui de Bar-sur-Seine au sud-ouest, 9 sur celui de Brienne-le-Château au nord-ouest et 2 sur le bassin de vie de Montier-en-Der (Soulaines-Dhuys et la Ville-au-Bois).



2.3- LA PERCEPTION DU TERRITOIRE

Les élus ont été rencontrés par groupes de 3 ou 4 communes et la question leur a été posée sur ce qu'ils partagent en commun. Les thèmes qui reviennent le plus souvent sont :

- ✗ La ruralité (c'est un territoire rural et agricole).
- ✗ Le bassin de vie (de Vendeuvre, de Bar sur Aube, de Brienne-le-Château).
- ✗ Les rivières.
- ✗ Le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient pour les communes adhérentes.
- ✗ Le champagne pour les communes concernées.
- ✗ La situation de plateau pour les communes du sud-ouest.

Les quatre points forts cités par les habitants sont : l'environnement naturel (cité 215 fois/651), la tranquillité publique (cité 106 fois), puis la situation géographique (cité 57 fois), l'agriculture (cité 46 fois).

Les points forts les plus cités de leur territoire sont, par ordre décroissant :

- ✗ En premier lieu le calme, la tranquillité (cité 10 fois).
- ✗ Le cadre naturel : la nature est belle, c'est joli (cité 8 fois), la présence de la forêt (cité 6 fois).
- ✗ La proximité de Bar-sur-Aube, de Vendeuvre-sur-Barse ou de Brienne-le-Château pour les services, les commerces, les loisirs mais aussi de Troyes/Saint-Dizier/Chaumont pour une gamme de commerces, de services supérieures ou pour des activités culturelles (cité 5 fois).

Les points faibles les plus cités sont :

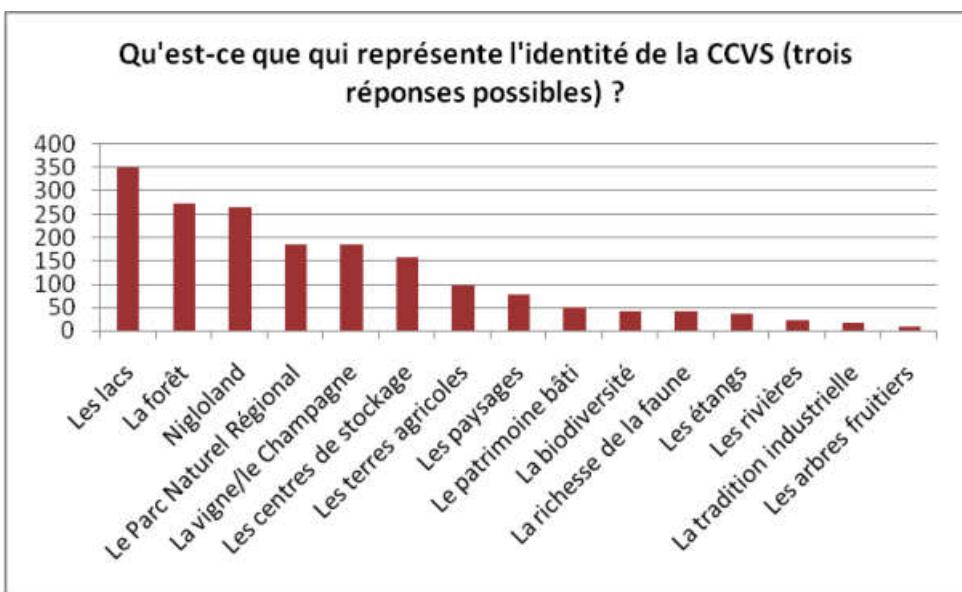
- ✗ Le manque d'emplois et le manque de services (banque, transport, commerces, internet (cité 6 fois).
- ✗ La mauvaise ambiance/une difficulté d'intégration des habitants qui ne sont pas nés sur le territoire communautaire ou à proximité (cité 3 fois).

Les quatre points faibles cités par les habitants sont : le manque d'emploi (cité 121 fois), le manque de commerces (cité 98 fois), le manque de services de santé (cité 77 fois), le faible dynamisme économique (cité 58 fois).

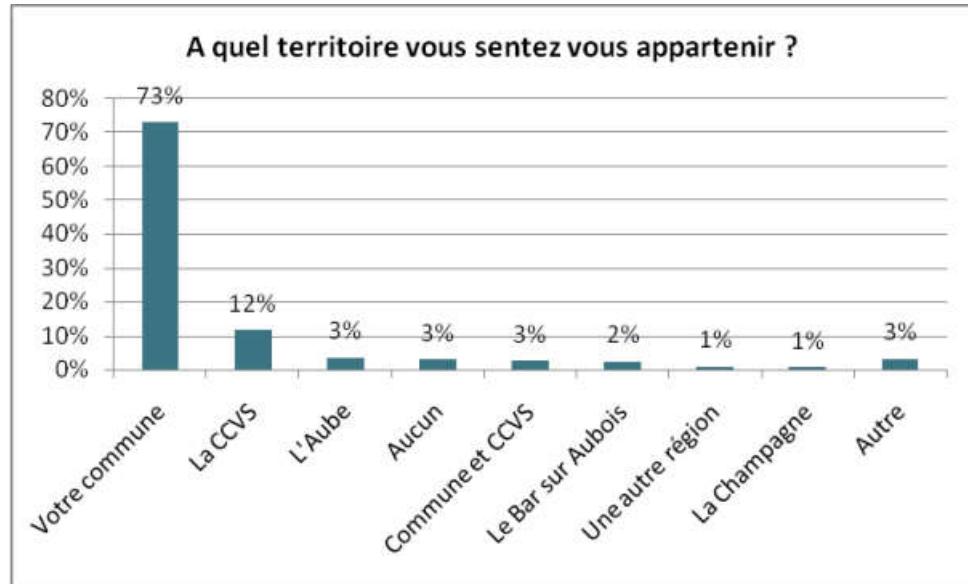
■ UN FORT ATTACHEMENT DES HABITANTS A LEUR COMMUNE

Les habitants ont apporté leur contribution sur l'identité et les valeurs de ce nouveau territoire. 638 habitants sur 651 ont répondu à la première question : A quel territoire vous sentez-vous appartenir ?

Près des 3/4 des habitants s'identifient à leur commune, 12 % à la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines, 3 % aux deux. Ce fort attachement à la commune est à corrélérer avec la faible mobilité des ménages.



agricoles.

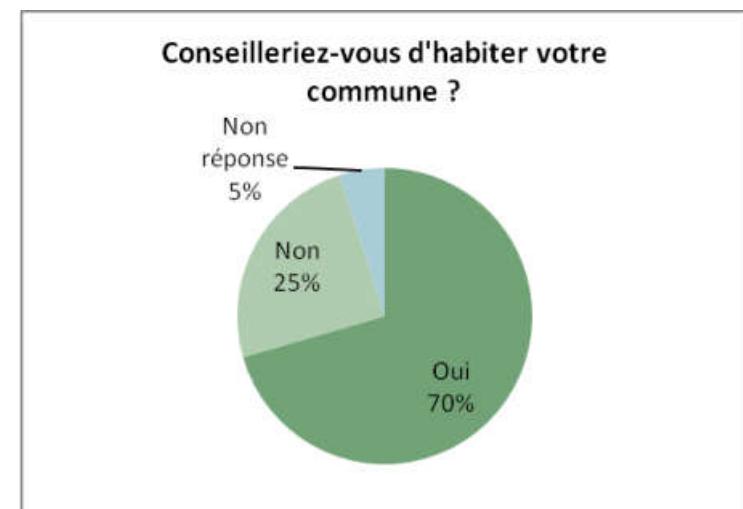
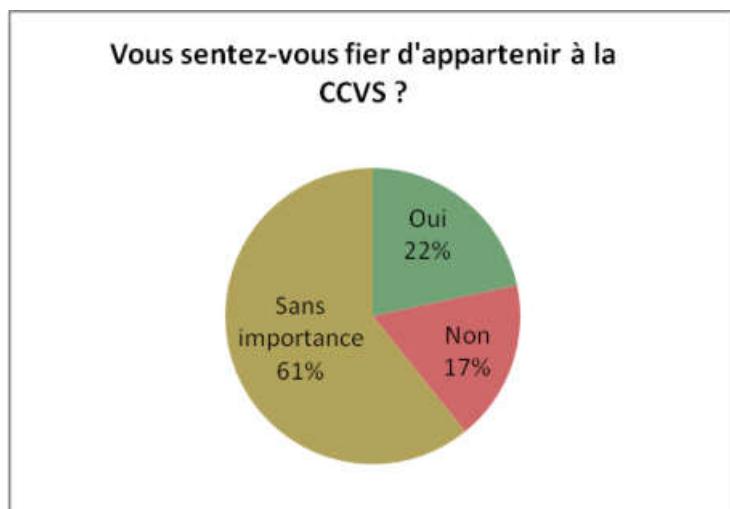
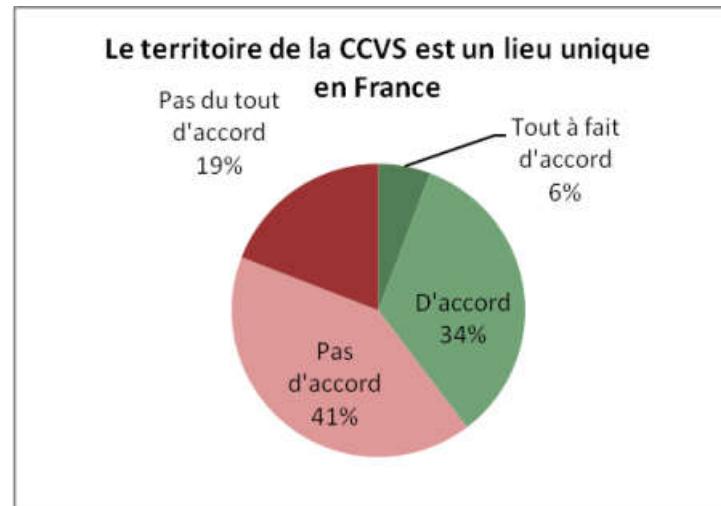


Pour les 623 habitants qui ont répondu à la question sur l'identité du territoire, c'est en premier lieu les lacs et la forêt qui sont cités suivis de peu de Nigloland.

Viennent ensuite le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient et la vigne/le champagne. En sixième position les centres de stockages, en septième, une nouvelle référence à l'activité économique : les terres

■ UN MANQUE DE FIERTE DES 624 REPONDANTS POUR LEUR TERRITOIRE

- ✗ 60 % des habitants ne sont pas d'accord avec l'affirmation que le territoire est un lieu unique en France. Seuls 40 % le pensent.
- ✗ Seul 1 habitant sur 4 répond à la question « vous sentez-vous fiers de votre territoire ». 22 % affirment qu'ils sont fiers de leur territoire.
- ✗ Sur 619 habitants, 70 % conseilleraient d'habiter leur commune, ce qui confirme la forte appartenance à cette unité territoriale.



III - DIAGNOSTIC RESSOURCES

3.1 - LES RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES

■ UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE ET PROTEGE, UNE BIODIVERSITE EXCEPTIONNELLE

La Communauté de communes est située à proximité immédiate de la forêt et des lacs d'Orient. 14 communes du Vendeuvrelois appartiennent au Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient.

Elle se partage entre deux régions naturelles :

- × Le barrois au sud constitué de plateaux calcaires avec des coteaux plantés de vignobles, des pelouses calcaires, des forêts de hêtres.
- × La champagne humide avec la présence de sols argileux créant des zones humides (étangs, mares, vasières), de forêts de feuillus (chênes et charmes) mais aussi de surfaces en herbe.

Cette alternance de milieux crée des habitats très diversifiés. Les espaces humides sont appréciés notamment des oiseaux d'eau (plusieurs dizaines d'espèces de limicoles, plusieurs espèces de rapaces...), d'une grande variété de mammifères avec des espèces protégées (loutre d'Europe, putois, nombreuses espèces de chiroptères ...). Les lacs d'Orient sont.... « ...parmi les sites français importants pour les oiseaux migrateurs » : la cigogne noire, le cygne de bewick...) »². Les espaces forestiers sont des lieux ressources cynégétiques (cerfs, chevreuils, sangliers...).

Cette diversité est aussi source de développement d'une flore remarquable avec des espèces rares et protégées (renoncules grandes douves, plantes carnivores (utriculaires)...).

L'environnement naturel (lacs, forêts, ...) a été cité par 1 répondant sur 3 comme point fort du territoire (en 1^{ère} position).

² Conservatoire du littoral : lacs de la forêt d'Orient.

C'est l'un des écosystèmes les plus riches de la région Champagne-Ardenne. Plus des deux tiers du territoire communautaire sont couverts par le périmètre de la convention RAMSAR³ "Etangs de la Champagne humide" créée en avril 1991 : 22 communes sont couvertes totalement et 8 communes le sont partiellement.

Une densité d'espaces naturels inventoriés

Outre l'identification des zones humides au titre de la convention RAMSAR, le territoire communautaire comprend de nombreux périmètres de protection ou d'inventaires des espèces et habitats naturels. La Communauté de communes est concernée par :

- ✗ 5 zones Natura 2000 ;
- ✗ 12 Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique⁴ ;
- ✗ 2 secteurs concernés par des arrêtés de protection de biotope ;
- ✗ 1 réserve naturelle régionale.

Les lacs et la forêt sont les deux principaux éléments identitaires du territoire pour les habitants.

Les sites les plus remarquables

- ✗ Les lacs et la forêt d'Orient, couverts par une ZNIEFF, une vaste zone Natura 2000 et intégrés au réseau RAMSAR, dont font partie les communes de La Villeneuve-au-Chêne, Champ-sur-Barse, Vendeuvre-sur-Barse, La Loge-aux-Chèvres, Vauchonvilliers et Amance. Il s'agit d'un des plus grands massifs forestiers du département, propice à la présence de mammifères (dont 3 appartenant au livre rouge de la faune menacée en France) qui accueille également de nombreux milieux aquatiques constitués par les lacs-réservoirs et les étangs, favorables à une diversité d'espèces faunistiques et floristiques, dont une dizaine inscrite sur la liste rouge (espèces menacées). Il s'agit également d'un site de migration et d'hibernation de plusieurs espèces d'avifaune, dont des milliers de canards, les très rares cigognes noires, plusieurs espèces de rapaces, des centaines de grues cendrées... A ce titre, le territoire est également couvert par une ZICO⁵ de la directive oiseaux.

³ Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau.

⁴ L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature.

⁵ ZICO : inventaire scientifique visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. La ZICO s'étend sur Juzanvigny.

- ✖ L'étang de Ramerupt situé à Petit-Mesnil, copropriété du Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) et de la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines. Il a bénéficié d'un arrêté portant protection de biotope en 1994 et a été classé Réserve Naturelle Régionale en 2010 par la Région Champagne-Ardenne. Le CENCA en assure la gestion. Un sentier et deux observatoires ont été aménagés pour découvrir la faune et la flore de l'étang.
- ✖ Le Bois d'Humegnil-Epothémont et ses étangs classés Natura 2000 en raison de deux types de forêt juxtaposés : la chênaie-charmaie et la forêt d'aulnes, frênes et ormes lisses. C'est une zone de protection pour les oiseaux et une ZNIEFF. L'étang du grand Verdat, propriété communale, est géré par le Centre Permanent de l'Environnement (CPIE) du Pays de Soulaines. Il est ouvert au public.
- ✖ Les anciennes carrières souterraines entre Bossancourt, Eclance et Arsonval, identifiées comme une ZNIEEF de type 1 et Site d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000. Il s'agit d'anciennes carrières exploitées depuis le XVIII^{ème} siècle pour l'exploitation du calcaire, constituant un réseau important de galeries abritant une population majeure de chauves souris. Le site est identifié comme un lieu exceptionnel au regard de la diversité des espèces, du degré de rareté et du nombre d'individus : 10 espèces de chiroptères sont présentes sur le site durant leur hibernation, six d'entre elles étant classées vulnérables en France. Une partie du site fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope depuis 1997. Une convention de gestion a été établie avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardenne.

L'environnement naturel (lacs, forêts...) a été cité par 1 répondant sur 3 comme point fort du territoire en 1^{ère} position.

Les autres ZNIEFF sont « les bois, prairies et étangs entre Ville-aux-Bois, Soulaines-Dhuys Fuligny et la Chaise » qui couvrent également Morvilliers et Ville-sur-Terre ; « La Côte Debout, la Côte l'Echelle, Ambronvau et Bocquemont à Colombé-le-Sec et Colombé-la-Fosse » ; la « forêt Domaniale de Val d'Ajou et camp militaire de Brienne » qui s'étend sur Crespy-le-Neuf ; la « suite d'étangs depuis l'étang Prévot jusqu'à l'étang de la ville entre La Loge-aux-Chèvres et La Villeneuve-au-Chêne » ; ainsi que « La vallée moyenne de l'Aube entre Bar-sur-Aube et Brienne-la-Vieille, qui traverse les communes de Dolancourt, Bossancourt, Jessains, et Trannes.

Une partie des communes de Longpré-le-Sec, Argançon et Dolancourt est incluse dans la Zone Natura 2000 Barrois et Forêt de Clairvaux.

■ UN PAYSAGE ET UN PATRIMOINE BATI PROPICES A LA DECOUVERTE⁶

Une diversité paysagère/4 entités paysagères

C'est le sous-sol d'argile sableuse qui forme la champagne humide : celle du Pays de Soulaines avec ses grandes étendues vallonnées, ses routes paysagères avec de très belles vues marquées par de grandes cultures, des forêts (la forêt couvre plus de 30% de la Champagne humide), des prairies d'élevage, des silhouettes architecturales, le très beau village de Soulaines-Dhuys avec ses ponts de pierre sur la Laine, la résurgence de la Dhuys, ses maisons à pans de bois ; celle des étangs, zones humides classées, ses mares, ses oiseaux... La présence de l'eau discrète mais prégnante y apporte un charme indéniable comme son patrimoine dédié : lavoirs, ponts, biefs... En bordure des villages, des jardins, des vergers.

Le Barrois ouvert, vaste plateau bordant l'Aube, propice à de grandes cultures, entaillé par des vallées sèches, parfois escarpées ; Vendeuvre-sur-Barse commune vallonnée se caractérise par un réseau de petits cours d'eau, la source de la Barse se situant sous le château.

Le Barrois viticole calcaire séduit par ses très beaux paysages arrondis plantés de vignes, ses points de vue, ses villages soignés, ses maisons en pierre de taille, son patrimoine (ferme cistercienne...).

L'item « paysages » a été cité à 77 reprises comme un élément identitaire du territoire de la Communauté de communes.

Champagne humide : Le paysage est marqué par la présence de zones humides, barrages et réservoirs, par des peupleraies et des forêts importantes et une alternance de zones de cultures et d'élevage.

Barrois viticole : Le paysage est composé de coteaux marqués par une succession de vallées et la présence de la vigne entre céréales et forêt.

Barrois ouvert : Il s'agit d'un paysage ouvert de coteaux aux faibles pentes

⁶ Référentiel des paysages de l'Aube – Direction Départementale des Territoires de l'Aube.

Un patrimoine bâti protégé

Le territoire communautaire compte 21 monuments classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques :

- ✗ Les châteaux de Bossancourt, La Chaise, Eclance, Fuligny, ainsi que le château de Vendeuvre-sur-Barse (en bas à gauche). Ce dernier, situé dans un parc d'une trentaine d'hectares au cœur de Vendeuvre est un élément majeur du patrimoine de la commune.
- ✗ Les églises de Colombé-la-Fosse, Puits et Nuisement, Longpré-le-Sec (photo ci-contre), Soulaines-Dhuys, Vauchonvilliers, Vendeuvre-sur-Barse, la Ville-au-Bois, Ville-sur-Terre, ainsi que la chapelle Saint-Jean à Soulaines-Dhuys.
- ✗ La croix du cimetière de Colombé-la-Fosse.
- ✗ Un tronçon de voie romaine de Langres à Remps et de Troyes à Naix à La Rothière et à Trannes.
- ✗ La ferme du Cornet à Saulcy ancienne grange de l'abbaye de Clairvaux.
- ✗ La Maison à Ecailles (à droite ci-dessous), la maison communale et le Pont Henri IV à Soulaines-Dhuys.

A ces monuments protégés s'ajoute un patrimoine vernaculaire important (croix, lavoirs, fontaines...) témoin de l'identité rurale du territoire communautaire, dont l'ensemble participe au charme des villages. La plupart sont bien entretenus et fleuris.

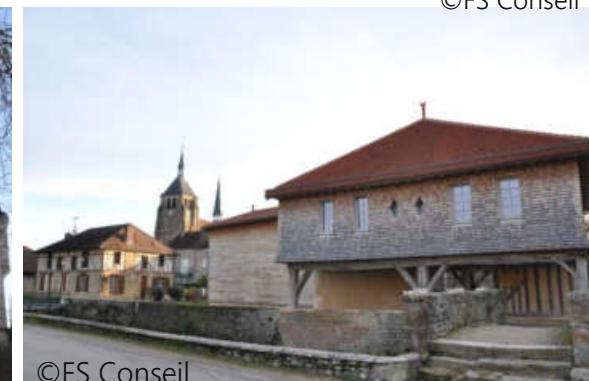
Le patrimoine bâti est un élément identitaire du territoire pour 8,2 % des habitants ayant répondu à l'enquête.



©FS Conseil



©FS Conseil



©FS Conseil

La lecture du paysage révèle la riche histoire économique et sociale du territoire communautaire

Zone de passage, la voie romaine Lyon à Boulogne-sur-Mer, tronçon de Langres à Reims borde l'ouest du territoire.

Le paysage a été transformé au Moyen-Age avec la présence des templiers, des frères convers cisterciens. Les zones humides ont été drainées et les étangs ont été créés au fur et à mesure du défrichage de la forêt au XI et XII^{ème} siècle, la gestion de l'eau organisée. Il y a même eu une économie liée à la pêche jusqu'au XIX^{ème}. L'agriculture, l'économie du fer, de l'argile se sont développées comme la culture de la vigne dans le Barrois. Aujourd'hui, le centre de stockage de l'ANDRA marque également le paysage.

Le paysage retrace aussi les batailles sur de vastes étendues, comme la Campagne de France de Napoléon que commémorent des bornes ou stèles à La Rothière, Chaumesnil et Morvilliers....

Dans les villages, la présence de grandes propriétés témoigne d'une organisation sociale autour de grands domaines et de grandes familles. Des bâtiments rappellent une ruralité très active, où se côtoyaient les activités agricoles, les nombreux métiers liés à l'agriculture et la forêt (bûcherons, charbonniers, charrons...), des petites entreprises qui ont existé jusqu'à récemment : tuileries, fromageries, distillerie de betteraves... et une activité commerciale aujourd'hui quasi disparue, sans oublier les chais sur les terroirs viticoles.

Plus récemment, c'est l'activité industrielle qui s'est développée à Vendeuvre-sur-Barse, ayant bénéficié de l'activité générée lors de la construction des grands lacs. Le chantier des lacs a duré 7 années (1960-1966) pour le lac d'Orient, 6 pour la création du réservoir des lacs Temple et Amance (1981 à 1988), 3 années supplémentaires pour les canaux et digues. 350 à 400 personnes ont travaillé sur chacun des chantiers.

Le patrimoine est entretenu, valorisé auprès de la population via les journaux communaux, des dépliants explicatifs qu'il est possible d'aller chercher à la mairie mais il est peu accessible aux touristes : les églises sont généralement fermées, sans indication pour les visiter et les châteaux sont pour la plupart des propriétés privées. Le Château de Vendeuvre est actuellement fermé au public pour des raisons de sécurité, seul son parc est accessible. Il a été le cadre d'un spectacle son et lumières l'été, du Festival d'Automne qui n'ont plus lieu à ce jour...

■ L'EAU, UNE RESSOURCE FRAGILE

L'eau un élément identitaire du territoire : les lacs, les nombreuses rivières, les étangs, les mares

L'Aube borde le nord du vendrevois, la Barse prend sa source sous le château de Vendeuvre-sur-Barse. « Invisibles à la surface des terres du plateau du Barrois, les rivières sont bien présentes... Elles courent dans les entrailles de la terre et seuls quelques gouffres ou dolines comme dans le village de Fresnay ou la Fosse Cormont à Ville-sur-Terre trahissent leur existence. S'infiltrant depuis des millénaires dans les calcaires, l'eau a ainsi transformé le sous-sol local en véritable gruyère. A la rencontre de la Champagne argileuse, ces eaux souterraines remontent à la surface, bloquées dans leur cheminement par cette barrière imperméable. Ainsi, naissent la plupart des rivières de la région et en particulier la plus belle d'entre elles, la Laine »⁷. Le Soulainois est tête de bassin.

Un contrat global qui mobilise des financements pour atteindre un bon état écologique de l'eau

Le Soulainois se trouve sur le bassin versant de la Voire qui comprend également des communes de la Haute-Marne et de la Marne. Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Voire assure l'entretien de la Voire et de ses affluents selon une programmation pluriannuelle. Il a en charge le suivi de la qualité des rivières.

Le contrat global de la Voire et du Ravet porte sur la période 2015-2019. Il a été cosigné par les acteurs de la gestion de l'eau dont l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Il vise un bon état écologique de l'eau par la réduction des pollutions ponctuelles et diffuses, la reconquête de la fonctionnalité des milieux aquatiques, la gestion de la ressource en eau, etc. Le Contrat se décline en 4 volets : la fonctionnalité des milieux aquatiques ; les pollutions diffuses dans le cadre de la mise en œuvre de mesures agro environnementales et climatiques (mesures d'accompagnement des exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition), le petit cycle de l'eau (circuit domestique de l'eau), et un volet animation, communication, suivi. Dans ce cadre, un programme de sensibilisation des habitants est conduit.

⁷ Le canton de Soulaines autrefois – CCS – CPIE du Pays de Soulaines – décembre 2000.

Des risques d'inondation

Quatre communes du territoire sont concernées par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Aube : Bossancourt, Dolancourt Jessains et Trannes. Depuis 1983, 12 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle concernant les inondations et coulées de boues⁸ dont 3 en 2013⁹ ; les plus touchées sont Colombé-la-Fosse, Dolancourt et Jessains.

Un approvisionnement en eau potable globalement satisfaisant, un assainissement essentiellement non collectif

La distribution de l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif sont assurés par le (SDDEA). Avec la loi NOTRe, les Conseils de la Politique de l'Eau (COPE) ont été mis en place pour une gestion de proximité des services : établir les investissements à conduire sur leur réseau d'eau potable et/ou d'assainissement, gérer les travaux, définir le prix des services. Il a été repéré 7 COPE couvrant le territoire ; des communes disposent de leurs propres sources d'eau potable.

La distribution en eau potable semble globalement satisfaisante même si des communes en bout de réseau constatent un faible débit. Des communes ne sont pas équipées de bouche d'incendie.

En raison de la faible densité, peu de communes sont dotées d'un assainissement collectif : les communes les plus importantes : Vendeuvre-sur-Barse, Morvilliers, Soulaines-Dhuys, mais aussi Colombé-la-Fosse, Amance, Puits-et-Nuisement, Thil.

La quasi-totalité des communes a transféré sa compétence Assainissement Non Collectif au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) géré par le SDDEA.

⁸ Liste des communes ayant fait l'objet d'une reconnaissance d'un état de catastrophe naturelle arrêtée au 1er mars 2014 – Préfecture de l'Aube

⁹ Bossancourt, Dolancourt, Jessains.

■ LA FORET UNE RESSOURCE NATURELLE A MIEUX EXPLOITER¹⁰

La forêt occupe 30 % de la Champagne humide. Ce taux était de près de 36% sur le soulainois en 2012, 4 communes ayant un taux de boisement supérieur à 50 %, le massif forestier de Soulaines étant l'un des 7 massifs forestiers majeurs de l'Aube. Les feuillus (chênes, hêtres, charmes, frênes, érables...) dominent et constituent la part majoritaire de la ressource forestière, quelques bois forestiers de résineux ont été replantés au sud du soulainois.

Les forêts du territoire communautaire sont reconnues pour leurs chênes de qualité dont les merrains sont recherchés. Des zones de stockage de bois sont présentes sur le territoire, les bois étant acheminés notamment dans la région voisine de Bourgogne-Franche-Comté. Principalement exploitée pour la vente de grumes et de bois de chauffage, sa valorisation économique est faible au regard du potentiel. Il a été dénombré un peu plus d'une vingtaine d'entreprises forestières sur le territoire communautaire¹¹.

Les forêts sont protégées par le Régime forestier et bénéficient d'une gestion durable. Le PNR de la Forêt d'Orient conduit une démarche de gestion générale de la forêt dans le cadre d'une charte forestière et la valorise sur le plan touristique (sentiers, découverte de la faune (brame du cerf...)).

La forêt publique est gérée pour partie par l'Office National des Forêts. Les forêts communales¹² constituent un patrimoine pour une majorité des collectivités du territoire et pour les habitants, les communes autorisant l'affouage. Elles sont louées aux sociétés de chasses privées ou mises à disposition des associations locales. Les contrats de location pour les chasseurs comprennent des clauses d'entretien de bordures de forêt, de réalisation de plans de chasse... Le massif de Soulaines est très prisé par les chasseurs notamment pour sa population de cervidés.

La forêt est peu ouverte au public, pourtant elle revêt des qualités indéniables pour favoriser la connaissance de ce milieu, ses espèces d'arbres, sa faune, sa flore... et ses nombreux arbres remarquables. Des contrats de chasse prévoient des clauses de sécurité (par exemple, mise en place de panneaux sur les sentiers fréquentés les jours de chasse).

C'est un milieu fragile, vulnérable aux grandes tempêtes. Des communes de l'est du territoire, comme Amance, ont été lourdement touchées lors de la dernière grande tempête de septembre 2015.

¹⁰ DRAAF Champagne-Ardenne 2016.

¹¹ Infogreffre – Exploitations forestières du département de l'Aube.

¹² Entre 3000 et 4000 ha ont pu être dénombrés lors des entretiens avec les élus.

■ LE VENT, LE SOLEIL, DES RESSOURCES NATURELLES DURABLES, DES INVESTISSEMENTS DANS L'EOLIEN, LE FAIT DE SOCIETES PRIVEES

La Communauté de communes de Soulaines a conduit, en 2006, des études sur le potentiel éolien du site de Lévigny et son impact paysager, puis sur la faisabilité du projet. Ce dernier a été accompagné jusqu'à l'obtention du permis de construire. 5 éoliennes de 3 unités en S.I chacune ont été installées par un privé (photo ci-contre).

En 2009, 15 éoliennes ont été implantées au sud du territoire du vendevrois dans le cadre d'une démarche commune de Beurey et plusieurs communes du Barséquanais Eguilly-sous-Bois, Bertignolles, Chervey, Buxières-sur-Arce dont 3 à Beurey. Un nouveau projet est à l'étude sur le même périmètre d'une quinzaine d'éoliennes supplémentaires, le poste source pourrait être implanté à Beurey.

En 2017, un projet d'implantation d'un parc éolien (6 éoliennes) sur la commune d'Eclance a reçu un avis défavorable suite à l'enquête publique.



■ DEUX ACTEURS DE LA VALORISATION DE LA RESSOURCE NATURELLE ET D'UN DEVELOPPEMENT INTEGRÉ QUI CONTRIBUENT A LA NOTORIETE DU TERRITOIRE

Le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient

Le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient « ...territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel »¹³. Le PNR s'étend sur 58 communes dont 14 communes de la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines, toutes du vendevrois. La charte du PNR, qui définit les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du parc, établie en 2009, a été prorogée jusqu'en 2024. D'ores et déjà une réflexion a été engagée pour faire évoluer la stratégie, les statuts, le périmètre : avec un périmètre des communes adhérentes et un périmètre projet. Il propose une ingénierie forte d'une trentaine de salariés (un pôle environnement et un pôle développement).

Son action est à la fois :

- ✖ Pédagogique : proposer une éducation à l'environnement, faire découvrir au public la faune (le parc gère un espace faune de 50 ha), la flore, les paysages, les zones humides ; accompagner les éleveurs à la gestion extensive des prairies ; sensibiliser à l'architecture et au paysage ; participer aux travaux des plans locaux d'urbanisme pour veiller à la bonne prise en compte des éléments de patrimoine naturel et paysager, à la trame verte et bleue...
- ✖ Scientifique : gestion de la Réserve Naturelle Nationale, inventaire des zones humides confié par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, animation des sites Natura 2000 comme le site des carrières souterraines d'Arsonval.
- ✖ De développement local : il porte un programme Leader pour la période 2014-2020 dont les principaux thèmes sont la maîtrise de l'énergie, la valorisation des produits locaux, l'amélioration de l'offre de services à la personne, la promotion des valeurs identitaires du territoire, le développement du tourisme durable. Il propose une ingénierie territoriale pour le montage des projets et la mobilisation de financements pour, par exemple, l'acquisition et la restauration de vergers, l'amélioration de l'habitat privé (il a mené une Opération Programmée à l'Amélioration de l'Habitat Privé 2014-août 2017), anime un observatoire du territoire et un chantier d'insertion qui intervient à la demande des communes pour réhabiliter le petit patrimoine et qui pourrait s'orienter vers la gestion de patrimoine végétal.

Son action s'appuie sur une importante association « Les amis du Parc », qui comprend plusieurs centaines d'adhérents.

Le Parc Naturel Régional arrive en quatrième position des éléments identitaires du territoire de la CCVS. Il a été cité à 186 reprises.

¹³ Les Parcs Naturels Régionaux de France – Définition.

¹⁴ Le programme Leader couvre les communes de l'ancienne Communauté de communes des Rivières.

Le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement

Le CPIE du Pays de Soulaines a été labellisé en 1999. Il est le seul de l'ex région Champagne-Ardenne et l'un des 6 de la région Grand Est. 14 salariés travaillent au Domaine Saint-Victor de Soulaines-Dhuys. Les missions des CPIE sont la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement et l'accompagnement des territoires au service des politiques publiques et des projets d'acteurs. Son intervention s'est élargie à toute la région Grand Est.

Les actions du CPIE :

- * Des sorties grand public, des actions pédagogiques dans les écoles, collèges, lycées et le périscolaire. Cœur de métier du CPIE, ces actions emploient 3,5 ETP mais le changement des rythmes scolaires, des modes de financement de ce secteur, fragilisent cette activité.
- * Un volant de prestations pour l'Etat, la Région, les Agences de l'eau... : diagnostics écologiques et environnementaux, études d'impacts, expertises (par exemple, coordination de programmes régionaux comme le recensement et la préservation des mares), études habitats-faune-flore, développement de réseaux d'observation pour l'amélioration de la connaissance scientifique, suivi de mesures compensatoires (plantations de haies, protection d'espèces...).
- * La création d'un centre de sauvegarde régional pour 4 départements : l'Aube, la Marne, la Haute-Marne et une partie de la Meuse. Il est implanté au sein du Domaine Saint-Victor. Il fonctionne avec un réseau de bénévoles qui recueillent les animaux blessés (essentiellement des oiseaux) et les amènent au centre pour des soins. L'installation de volières devrait permettre de les accueillir pour leur convalescence. Ils sont aujourd'hui transférés en Alsace ou en Lorraine.

Le CPIE est prestataire de la Communauté de communes dans le cadre de son programme d'actions « Zéro phyto », il bénéficie d'une convention pour que tous les enfants aient une prestation de sensibilisation à l'environnement. Il travaille avec les élus, les agriculteurs du territoire vigilants sur les questions de biodiversité, ceux qui veulent sortir du système intensif ou en reconversion bio... C'est avant tout un acteur dont le label montre tout l'intérêt que les élus ont à la valorisation du territoire, à la préservation de ses espaces naturels exceptionnels et à la qualité du cadre de vie.

Projets :

Son action étant reconnue à l'échelle régionale, le CPIE devrait devenir CPIE Sud Champagne. Dans le même temps, il conforte son implantation sur le territoire avec la création du centre de sauvegarde et une ouverture tous les jours. Le domaine Saint-Victor pourrait alors être un lieu ouvert, attractif, dédié à la découverte du patrimoine. Des points de vue sur les volières pourraient être aménagés, des animations ludiques proposées...

■ UN TERRITOIRE QUI ACCUEILLE DEUX CENTRES DE STOCKAGE POUR DES DECHETS RADIOACTIFS DE TRES FAIBLE ACTIVITE ET DE FAIBLE ET MOYENNE ACTIVITE A VIE COURTE

Des caractéristiques géologiques permettant l'accueil de centres de stockage

Deux centres de stockage de déchets radioactifs sont implantés¹⁵ sur le territoire de la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines, l'Agence nationale des déchets radioactifs (ANDRA) ayant repéré le site du Soulainois comme l'un des rares sites français présentant des qualités géologiques pour pouvoir accueillir ce type de déchets :

- × Un pour les déchets de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC) sur les finages de la Ville-au-Bois, Soulaines-Dhuys et Epothémont (site de 95 ha dont 30 réservés au stockage). Il a débuté son exploitation en 1992. Plus de 10 000 m³ de déchets y sont stockés chaque année, le centre pouvant en accueillir 1 million de m³. Ces déchets sont principalement liés à la maintenance et au fonctionnement des installations nucléaires et des laboratoires de recherche, d'hôpitaux. Ils sont collectés auprès d'environ 1 000 producteurs. Après compactage ou solidification s'ils sont liquides, ils sont stockés en surface dans des ouvrages de béton armé. Les prévisions donnent un besoin de 1 200 000 m³ en 2030. Ces déchets représentent 60 % des déchets radioactifs.
- × Un pour les déchets de très faible activité (TFA)¹⁶, le centre industriel de regroupement d'entreposage et de stockage de Morvilliers qui s'étend sur 45 ha dont 28,5 ha réservés au stockage. Ce centre de stockage est implanté depuis 2003. Il est conçu pour accueillir 650 000 m³ de déchets. 20 000 à 30 000 m³ y sont stockés chaque année. Certains peuvent bénéficier d'un traitement spécifique (compactage, solidification puis stabilisation). Une fois conditionnés ils sont stockés en surface dans des alvéoles. Ces déchets proviennent essentiellement du fonctionnement et du démantèlement des installations nucléaires et des industries classiques utilisant des matériaux naturellement radioactifs auxquels il faut ajouter les matériaux provenant d'anciens sites pollués par la radioactivité (gravats, terre...). Les prévisions estiment le besoin en 2030 à 1 300 000 m³.

158 répondants ont cité les centres de stockages comme l'un des trois éléments identitaires de la Communauté de communes. Ils sont cités à 23 reprises comme un point fort du territoire, et à 29 reprises comme un point faible.

¹⁵ Inventaire national des matières et déchets radioactifs 2012 – ANDRA et Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie.

¹⁶ Ce type de déchet est considéré, dans la plupart des pays européens, comme des déchets conventionnels.

Deux bâtiments ont été créés en 2012 sur ce site¹⁷ pour de nouvelles activités :

- Un bâtiment de regroupement de déchets non électronucléaires pour les orienter vers d'autres installations : réception, identification, contrôle et éventuellement reconditionnement ;
- Un bâtiment d'entreposage (2000 m²) pour l'accueil temporaire de colis de déchets non électronucléaires n'ayant pas encore de filière de stockage (environ 250 m³ par an).

La sécurité des habitants du territoire et la protection de l'environnement

Les questions de sûreté et de sécurité des habitants du territoire et de protection de l'environnement sont majeures. L'activité nucléaire est suivie :

- ✗ Par la Commission Locale d'Information de Soulaines qui a été créée dès 1985 par arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Général de l'Aube, « ...chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site. La commission locale d'information assure une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre ».
 - Dans ce cadre, la CLI de Soulaines commande des études auprès de laboratoires indépendants ou de l'institut national de Santé Publique France et assure une information continue du public notamment via un site internet dédié et un bulletin. Par exemple, en vue de construire un référentiel de connaissance permettant d'évaluer au fil des années l'impact des activités de stockage du centre de déchets de faible et moyenne activité à vie courte, elle fait réaliser des prélèvements de miel, pollen, et de propolis dans des ruches installées à proximité et vient de planter, en 2017 des arbres de fruitiers pour conduire des analyses radiologiques sur les futurs fruits. Les études concluent au faible impact de la présence des centres.
- ✗ Pour ce qui concerne l'activité des déchets de très faible activité, 2 commissions ont été mises en place, une pour le suivi du site Daher NCS à Epothémont et une pour le suivi du centre industriel de regroupement d'entreposage et de stockage des déchets de Très Faible Activité (CSTFA) de Morvilliers.
- ✗ Une surveillance radiologique et physico-chimique est réalisée par l'ANDRA dans l'environnement du centre : suivi atmosphérique, de l'eau du bassin d'orage, des eaux de surface (eau des ruisseaux), des eaux souterraines, des sédiments avec un système de comparaison des valeurs obtenues afin de suivre l'évolution des résultats.

¹⁷ Rapport annuel centre de stockage des déchets de très faible activité de l'Aube (2011) ANDRA.

L'ANDRA communique sur le fonctionnement des centres de stockage et propose des visites sur rendez-vous ou lors de journées portes ouvertes. Un pavillon d'accueil, à l'entrée du site, présente une exposition sur ses activités ; des conférences, expositions sont organisées et de nombreuses publications sont à disposition sur demande comme le rapport annuel, « le journal de l'ANDRA » qui est trimestriel.... Environ 5000 visiteurs par an fréquentent le site. Des enquêtes sont menées régulièrement auprès de la population pour évaluer l'acceptation de la présence des centres.
A noter : La Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines a créé une commission intercommunale facultative de suivi des affaires nucléaires.

■ LES POINTS FORTS/POINTS FAIBLES/OPPORTUNITES/MENACES – LES RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES

49 propositions émises pour améliorer l'attractivité du territoire concernent la valorisation du patrimoine bâti et l'environnement dont :

- 9 la valorisation du Château de Vendeuvre-sur-Barse ;
- 7 la valorisation du patrimoine et des savoir-faire ;
- 5 la réalisation d'un musée.

L'engagement auprès de la préservation de l'environnement est jugé important par 84% des habitants soit 520 habitants/616 dont 48% pour qui c'est très important

LES RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES

Points forts

- ✖ Un territoire singulier, une grande richesse paysagère, écologique.
- ✖ Une nature qui raconte l'histoire de l'activité humaine (l'économie du moyen âge, la campagne napoléonienne...).
- ✖ Des villages, un patrimoine soigné, beaucoup de charme.
- ✖ Un massif forestier majeur, des bois de qualité.
- ✖ Une reconnaissance de la richesse patrimoniale environnementale : des territoires bénéficiant de mesures de protection, une partie du territoire en Parc Naturel Régional, la présence du CPIE du Pays de Soulaines.

Points faibles

- ✖ Une forêt non aménagée pour une ouverture au public.
- ✖ Une pression des grands prédateurs qui met en cause la régénération de la faune et des arbres (pousses mangées) : un enjeu cynégétique.

Opportunités

- ✖ L'ensemble des mesures de protection, les démarches de gestion, de sensibilisation et/ou d'accompagnement des habitants, des agriculteurs, des entreprises à la préservation de l'environnement : contrat global de rivière, gestion de la forêt, mesures agroenvironnementales et climatiques, démarche zéro produits chimiques pour l'entretien des espaces communautaires
- ✖ La surveillance des eaux et de l'air dans le cadre du suivi de l'impact environnemental des centres de stockage.

Menaces

- ✖ Un risque de voir un patrimoine bâti communal moins bien entretenu en raison d'une baisse des dotations budgétaires.
- ✖ Une baisse de vigilance quant aux pollutions diffuses : ménagères, agricoles, viticoles...
- ✖ La diminution des surfaces en herbe.
- ✖ Des espèces envahissantes menaçant les équilibres des écosystèmes.

3.2 - LES RESSOURCES HUMAINES

■ UNE POPULATION QUI SE MAINTIENT

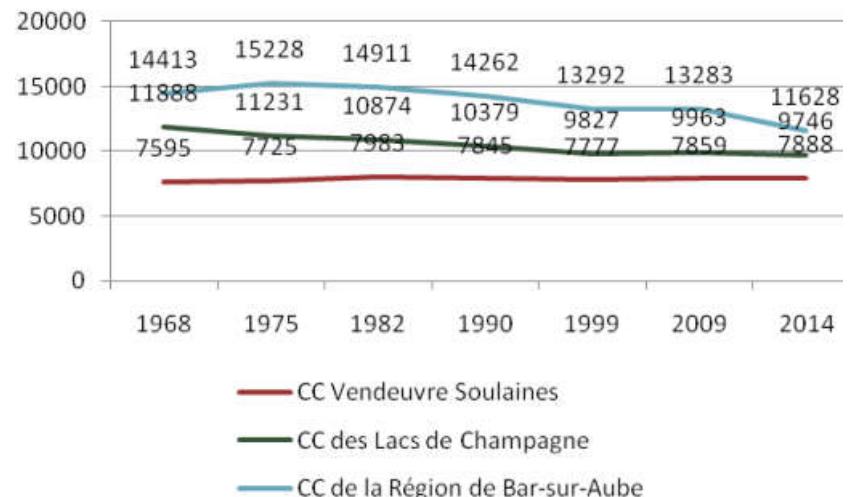
Une stabilité démographique

La Communauté de communes Vendeuvre Soulaines est, après la Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne, le deuxième plus petit EPCI (Etablissement Public de Coopération intercommunale) de l'Aube en termes de population : en 2014, elle compte 7 888 habitants, soit 29 de plus qu'en 2009.

Alors que depuis 1968, les EPCI voisins des Lacs de Champagne et de la Région de Bar-sur-Aube ont perdu de la population (respectivement -18,0 % et -19,3 %), Vendeuvre Soulaines affiche une dynamique démographique positive : +3,9 %, qui reste cependant loin de celle enregistrée par le département (+14,0 %). A l'échelle infracommunautaire, les dynamiques sur cette période ont été différentes pour le soulainois et le vendeuvrois :

- × Après une perte de 18 % de sa population entre 1968 et 1990, le soulainois a su inverser la tendance en affichant une croissance constante de sa population depuis 1990 (+11 %) qui peut s'expliquer par l'implantation de l'ANDRA (ouverture du centre de stockage FMA-VC en 1991).
- × Entre 1968 et 2014, le vendeuvrois affiche un gain démographique de 12 % : si la période 1968-1982 a été dynamique (+19 %), ce territoire a souffert d'un déclin démographique entre 1982 et 1999 avant d'entrer dans une phase de stabilisation jusqu'à ce jour.

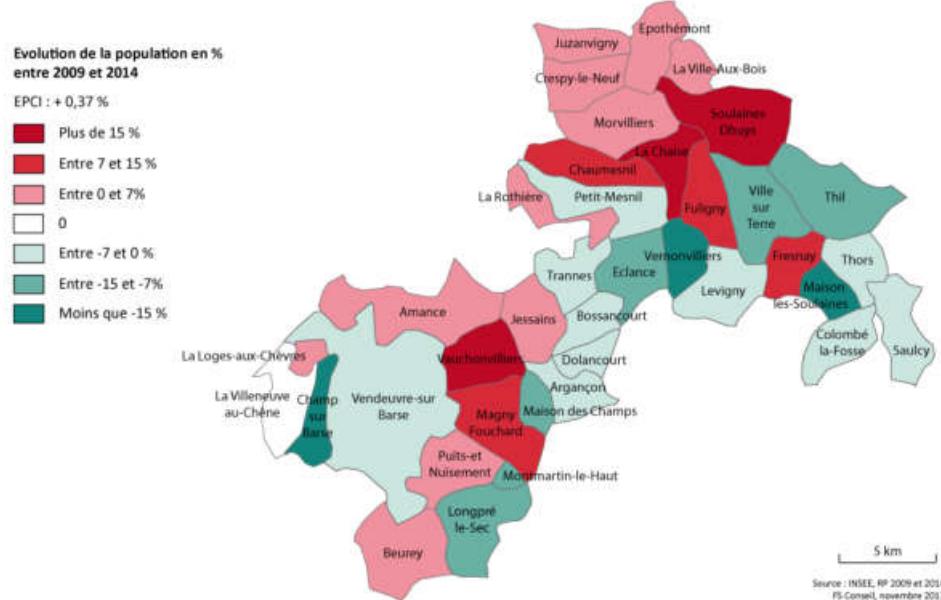
Evolution de la population entre 1968 et 2014 (INSEE)



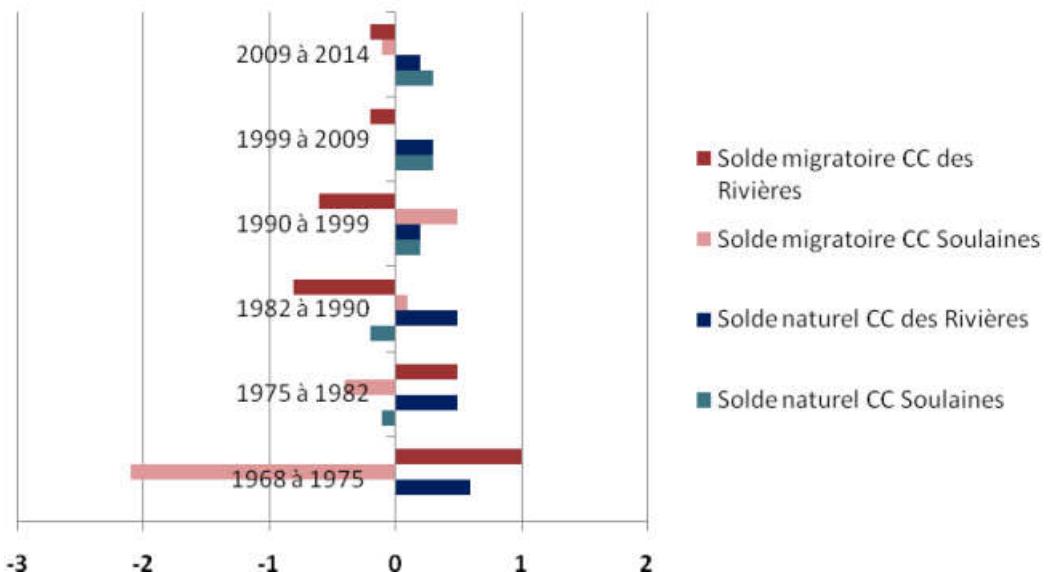
Une dynamique démographique essentiellement liée au solde naturel¹⁸

La stabilisation de la population communautaire des dernières décennies est le fait d'un solde naturel positif, qui vient compenser un solde migratoire négatif. L'excédent de naissances sur les décès permet ainsi d'équilibrer un nombre d'arrivées de nouveaux habitants plus faible que les départs.

EVOLUTION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE DE L'EPCI ENTRE 2009 ET 2014



Variations annuelles de populations dues au solde naturel et au solde migratoire (INSEE)



Des disparités géographiques

Entre 2009 et 2014, 20 des 38 communes de la Communauté de communes enregistrent un gain de population. Une disparité géographique s'observe : à l'est du territoire, les communes tendent à perdre des habitants, tandis que l'ouest de l'EPCI affiche des dynamiques positives. Cela peut s'expliquer par l'influence de l'agglomération troyenne qui s'étend jusqu'aux portes du territoire.

¹⁸ Ces données statistiques ne sont pas encore capitalisées à l'échelle des nouveaux EPCI.

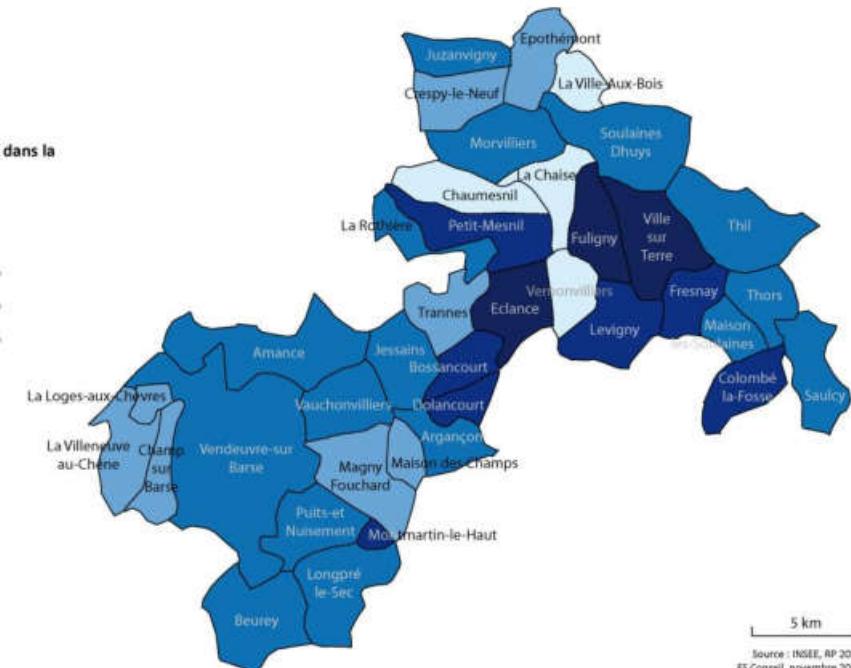
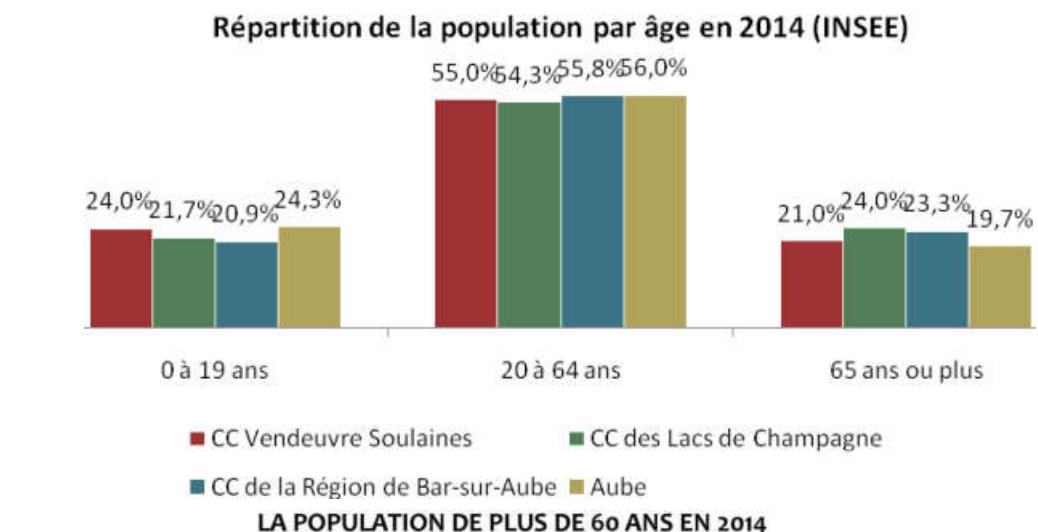
Les quatre principales communes ne bénéficient pas du même dynamisme : tandis que Soulaines-Dhuys a vu sa population augmenter de 34,1 % entre 2009 et 2014 passant de 317 à 411 habitants, Vendeuvre-sur-Barse a perdu une quarantaine d'habitants (-1,4 %). A La Villeneuve-au-Chêne et Morvilliers, la population stagne (+3 habitants pour Morvilliers).

■ UNE POPULATION RELATIVEMENT JEUNE

Un habitant sur quatre a moins de 25 ans

La Communauté de communes est un territoire relativement jeune : près d'un habitant sur 4 a moins de 25 ans, et elle affiche un indice de jeunesse¹⁹ de 0,85, plus élevé que ses voisins des Lacs de Champagne (0,69) ou de la Région de Bar-sur-Aube (0,67). L'indice de jeunesse communautaire reste néanmoins inférieur à la moyenne départementale (0,92).

Les plus de 60 ans représentent 28,1 % de la population, une part plus faible que dans les EPCI voisins pour lesquels les plus de 60 ans représentent plus de 30 % de la population. A l'est de l'EPCI, ils peuvent toutefois représenter plus de 40 % de la population voire près d'un habitant sur deux, à Eclance par exemple.



¹⁹ Part des moins de 20 ans sur les plus de 60 ans.

Mais un vieillissement de la population

La Communauté de communes affiche toutefois un vieillissement de sa population : entre 2009 et 2014, alors que le nombre de personnes de moins de 30 ans a diminué de 6 %, les plus de 60 ans ont augmenté de 21 %.

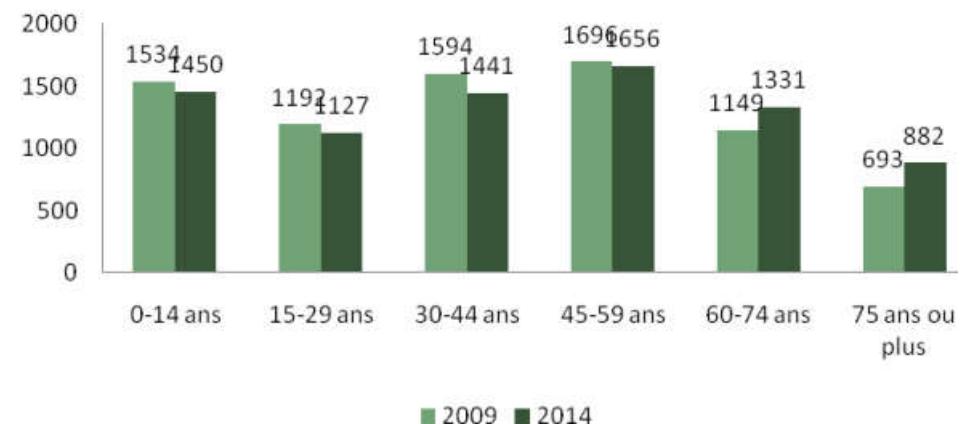
Ce vieillissement de la population est également observable, dans une moindre mesure toutefois, à l'échelle départementale : les aubois de plus de 60 ans représentent désormais 26,4 % de la population départementale contre 23,8 % en 2009.

Un territoire qui accueille des familles

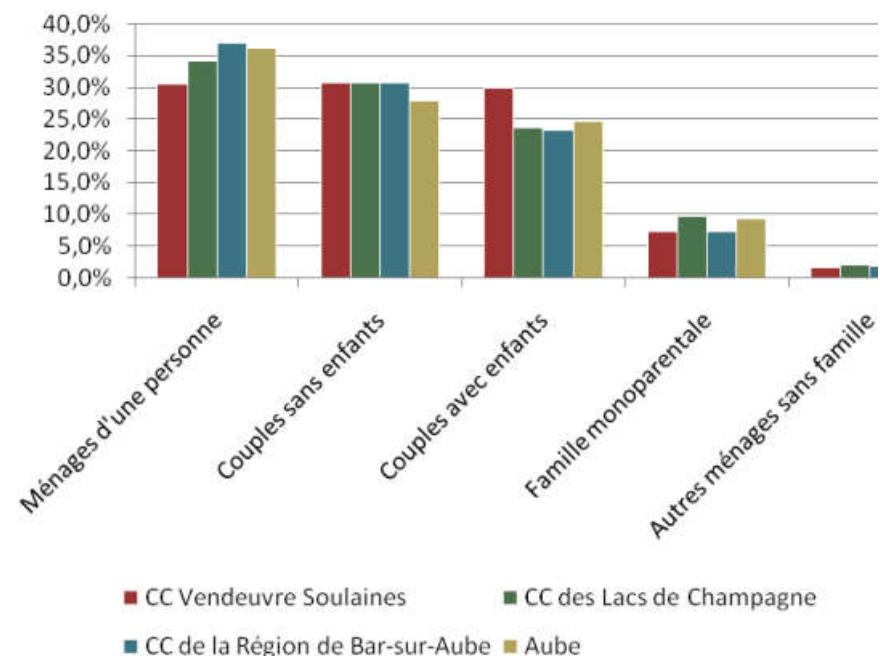
La Communauté de communes affiche un nombre de personnes par ménages élevé : on compte en moyenne 2,37 personnes par foyer, chiffre légèrement plus élevé sur le soulainois (2,4) que sur le vendeuvre (2,34). Les ménages de l'EPCI sont ainsi plus grands que ceux des territoires voisins : 2,21 personnes par ménage pour la CC de la Région de Bar-sur-Aube et 2,24 pour celle des Lacs de Champagne, et que la moyenne départementale (2,24). La taille des ménages est toutefois en baisse depuis cinq décennies puisque l'on comptait en moyenne plus de 3 personnes par foyer en 1968.

Ce nombre élevé de personnes par ménages s'explique par une prédominance des ménages avec familles -dont découle le solde naturel positif du territoire - et notamment les couples avec enfants. Ils représentent près de 30 % des ménages de la Communauté de communes (soit 993 ménages), contre seulement 23,2 à 24,7 % des ménages dans les territoires voisins et à l'échelle départementale. Les personnes seules et les familles monoparentales (252 familles) sont également moins nombreuses que dans le reste du département.

Evolution de la population par classe d'âge entre 2009 et 2014 (INSEE)



Ménages selon leurs composition en 2014 (INSEE)



■ UN TERRITOIRE D'ACTIFS

Un taux d'activité important

Le territoire communautaire compte 3 590 actifs. Le taux d'activité s'élève à 75,1 %, chiffre supérieur à la moyenne départementale (72,5 %) et aux EPCI voisins (71,1 % pour la CC des Lacs de Champagne et 72,7 % pour la CC de la région de Bar-sur-Aube).

Un écart important existe entre les hommes et les femmes : alors que le taux d'activité s'élève à 79 % pour les hommes, il n'est que de 70,9 % pour les femmes.

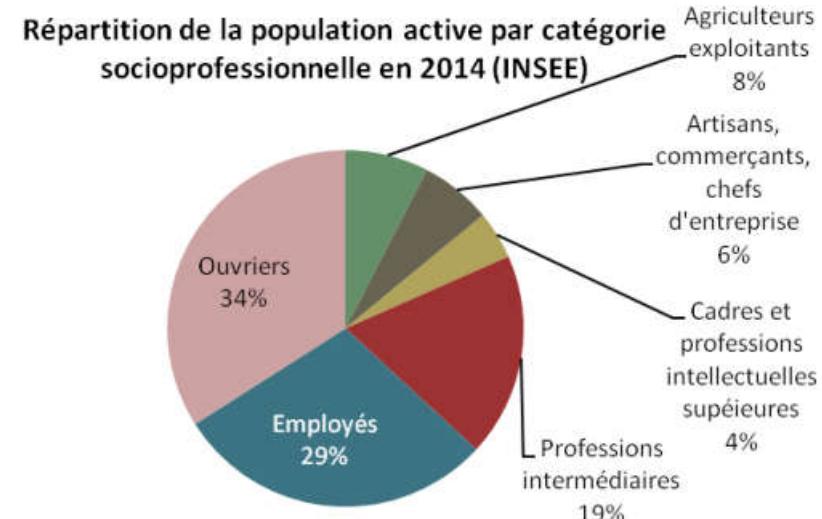
Une prédominance d'ouvriers et d'employés, et des exploitants agricoles nombreux

La population active reflète la vocation industrielle et artisanale du territoire : plus d'un actif sur 3 est ouvrier, et 29 % sont des employés.

La population active est également caractérisée par une part d'agriculteurs exploitants plus importante qu'en moyenne dans l'Aube : on compte, en 2014, 261 agriculteurs exploitants, soit 8 % des actifs et 6,3 % des agriculteurs du département (alors que l'EPCI n'accueille que 2,6 % de la population départementale).

Une population peu formée

Le taux de scolarisation des 18-24 ans du bassin d'emploi de Bar-sur-Aube était en 2015 de 27,7 % contre 48,5 % pour la Région Grand Est. Parmi les plus de 15 ans non scolarisés, 44,9 % des personnes étaient peu ou non diplômées contre 33,8 % pour la Région²⁰.



²⁰ Source : Lorraine parcours métiers : Observatoire Permanent de l'évolution des qualifications OREF Alsace Novembre 2016.

A l'échelle communautaire, le niveau de qualification de la population non scolarisée de 15 ans ou plus est plus faible que la moyenne départementale, mais reste plus élevé que sur les territoires voisins, et s'améliore depuis 2009 : la part des diplômés de l'enseignement supérieur ou titulaires d'un baccalauréat augmente, tandis que celle des personnes titulaires au plus du brevet des collèges (ou BEPC) diminue.

Des revenus inégaux sur le territoire²¹

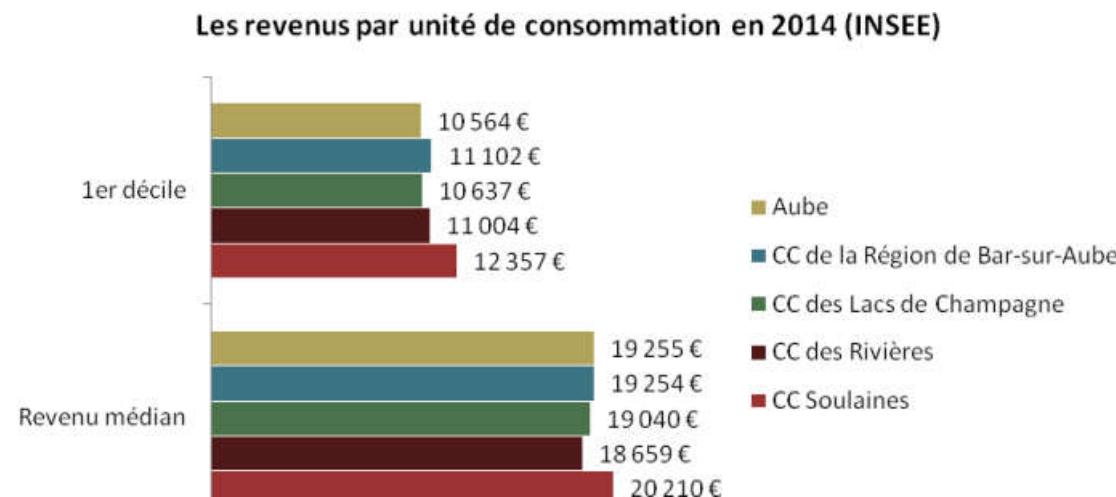
La Communauté de communes connaît une disparité nord/sud dans les revenus de ses habitants :

- ✗ Le soulainois affiche un revenu médian élevé, supérieur aux EPCI voisins, et de près de 1 000 € par an à celui du département. Il est également supérieur au revenu médian de France Métropolitaine (20 150 €). Le revenu des 10 % les plus pauvres (1^{er} décile) est supérieur (17% de plus) à celui des aubois les plus pauvres.
- ✗ A l'inverse, le revenu médian annuel sur le vendevrois, inférieur à 18 700 €, est plus bas que sur les EPCI voisins et que le revenu médian aubois. L'écart est important avec celui de l'ex CC de Soulaines (1 551 €/an). Le revenu des 10 % les plus pauvres reste toutefois supérieur à celui du département.

Au moins 74 ménages²² du territoire sont bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Des demandeurs d'emploi moins nombreux que sur les territoires voisins

Le recensement de 2014 dénombrait 474 demandeurs d'emploi sur la Communauté de communes, soit 9,9 % des 15-64 ans, contre 11,6 % pour l'Aube, 10,5 % pour la CC des Lacs de Champagnes et 11,4 % pour la CC de la Région de Bar-sur-Aube.



²¹ Ces données statistiques ne sont pas encore capitalisées à l'échelle des nouveaux EPCI.

²² Source : cafdata. Le secret statistique ne permet pas d'afficher l'information lorsqu'il y a moins de 5 bénéficiaires sur une commune.

A l'échelle infra-communautaire, la population vendeuvoise était plus concernée : les demandeurs d'emplois représentaient 11,2 % des 15-64 ans, contre 7,5 % pour le soulainois.

Pôle emploi dénombre, en décembre 2017 sur la Communauté de communes Vendeuvre Soulaines, 686 demandeurs d'emploi inscrits :

- × 388 de catégorie A (personne sans emploi, quelque soit le type de contrat CDI, CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier).
- × 128 de catégorie B (personne ayant une activité réduite de 78 heures maximum par mois).
- × 170 de catégorie C (personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures).

Pour ces 3 catégories :

- × 11,2% ont fait des études supérieures, 3,8% ont un diplôme supérieur à bac +2 ;
- × 14,4% ont un niveau IV, ils sont sortis de classe terminale et ont abandonné leurs études,
- × 48,6% ont un niveau CAP ou BEP ou sont sortis du 2nd cycle avant l'année de terminale.

Les demandeurs d'emploi sont moins nombreux qu'en décembre 2016 (-30).

C'est le fait des catégories A, qui étaient 449 en décembre 2016, alors que les catégories B et C ont augmenté (106 catégorie B, 161 catégorie C en décembre 2016).

Toutefois on observe entre 2016 et 2017 :

- × Un nombre de demandeurs d'emploi longue durée qui augmente : +9 demandeurs d'emploi (16,4 % en 2016, 18,5 % en 2017).
- × Un nombre des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans qui diminue légèrement (leur taux était de 29,3 % en 2016, il est de 28,6 % en 2017).
- × Un nombre de femmes demandeurs d'emploi supérieur à celui des hommes en 2017 (c'était le contraire en 2016).
- × Une relative stagnation des demandeurs d'emploi ayant moins de 25 ans : 14 % en décembre 2017, ils étaient 14,2 % en 2016.

Nombre de demandeurs d'emplois catégorie ABC	Décembre 2016		Décembre 2017	
Total	716		686	
de moins de 3 mois	158		136	
de 3 à 5 mois	87		81	
longue durée (36 mois et plus)	118		127	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Total	369	347	333	353
moins de 25 ans	54	48	55	41
plus de 50 ans	101	109	102	94

■ LES POINTS FORTS/POINTS FAIBLES/OPPORTUNITÉS/MENACES – LES RESSOURCES HUMAINES

LES RESSOURCES HUMAINES

Points forts

- ✖ Une population qui se maintient : 29 habitants supplémentaires entre 2009 et 2014. Le territoire est plus dynamique que ses voisins. La croissance démographique est principalement concentrée le long des axes des RD 443 (Brienne-le-Château - Vendeuvre-sur-Barse) et RD 960 (Soulaines-Dhuys - Brienne-le-Château).
- ✖ Un solde naturel positif (plus de naissances que de décès).
- ✖ Un territoire jeune : un habitant sur quatre à moins de 25 ans. Un indice de jeunesse (part des moins de 20 ans sur les plus de 60 ans) plus élevé que sur les territoires voisins.
- ✖ Un territoire qui accueille des familles : 2,37 personnes par foyer ; 30 % des ménages sont des couples avec enfants.

Points faibles

- ✖ Un territoire qui attire peu : un solde migratoire négatif depuis 1990.
- ✖ Des disparités géographiques :
 - Les communes de l'est sont plus touchées par un déclin démographique et un vieillissement de leur population.
 - Une disparité nord/sud dans les revenus des ménages et des demandeurs d'emploi plus nombreux au sud.

Opportunités

- ✖ Un territoire plus dynamique que ses voisins : il maintient sa population, accueille plus de jeunes, de familles, d'actifs, et présente un taux de chômage moins important.
- ✖ Un potentiel d'actifs, essentiellement des femmes : leur taux d'activité est de 8 points inférieur à celui des hommes. 686 demandeurs d'emploi, près de 400 de catégorie A.

Menaces

- ✖ Une baisse de la population :
 - La croissance démographique n'est portée que par le solde naturel.
 - Une population qui bien que jeune, tend à vieillir (les plus de 60 ans ont augmenté de 21 % entre 2009 et 2014), risquant d'influer sur le renouvellement de la population. 8 associations sur 19 craignent un essoufflement de leurs ressources humaines. Elles notent une population vieillissante et donc l'absence de renouvellement des adhérents ou de bénévoles actifs.

3.3 - LE CADRE DE VIE

■ UN PARC DE LOGEMENTS EN AUGMENTATION

La Communauté de communes compte, en 2014, 4 045 logements, soit 82 de plus qu'en 2009 (+2,1 %).

Le parc est structuré de la façon suivante :

- × 82,7 % de résidences principales : malgré une augmentation du nombre de résidences principales entre 2009 et 2014 (+39 logements), leur part dans le parc global est en baisse (elle était de 83,5 % en 2009).
- × 7,5 % de résidences secondaires. Leur nombre varie peu entre les deux recensements
- × 9,8 % de logements vacants, en augmentation depuis 2009 (+61 logements).

Entre 2009 et 2014, le nombre de résidences principales a augmenté moins vite que le parc de logement global (+1,2 %).

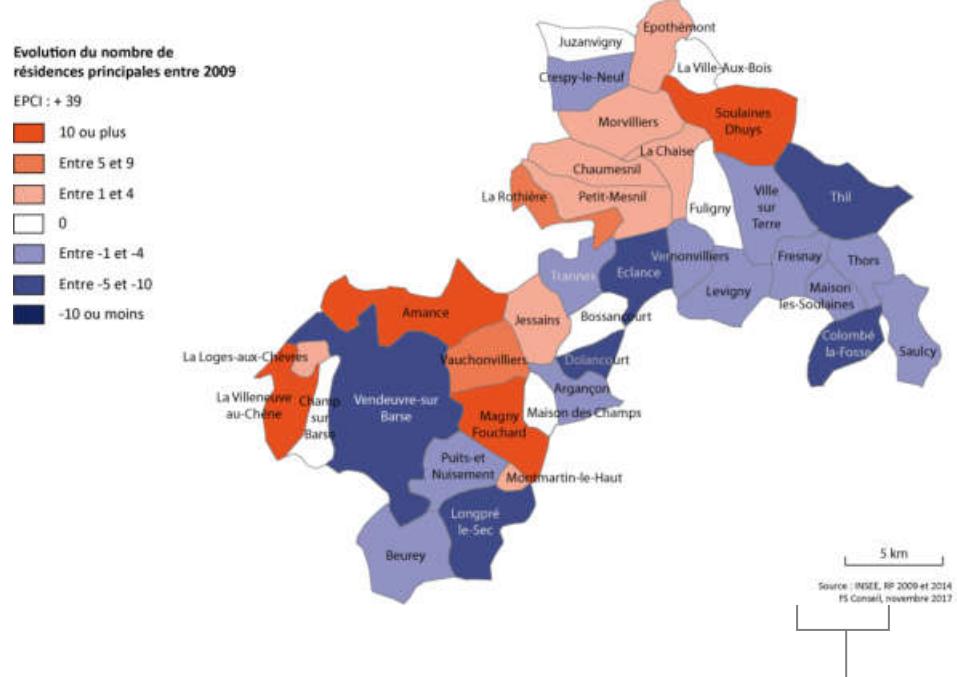
Certaines communes du territoire ont bénéficié d'une forte augmentation du nombre de leurs résidences principales : à Soulaines-Dhuys en raison d'une politique d'accueil volontariste et autour de Vendeuvre-sur-Barse, en raison d'un phénomène de petite périurbanisation.

D'autres communes ont perdu jusqu'à 9 résidences principales : c'est notamment le cas à Vendeuvre-sur-Barse mais le phénomène est toutefois à relativiser au regard de la taille du parc (-0,85 %) et des démolitions conduites. En 2010/2011, Aube Immobilier a déconstruit 48 logements collectifs (2 immeubles de 24 logements chacun) et reconstruit 33 pavillons entre 2011 et 2012.

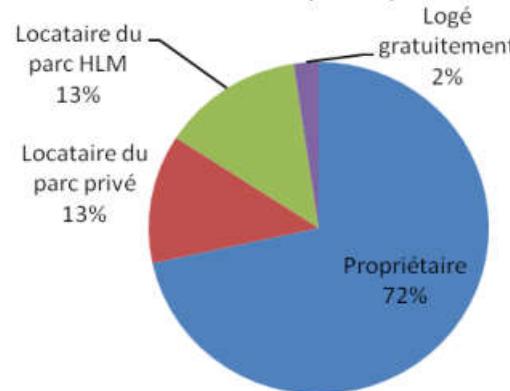
Evolution du parc de logements entre 2009 et 2014 (INSEE)



EVOLUTION DES RESIDENCES PRINCIPALES SUR LE TERRITOIRE DE L'EPCI ENTRE 2009 ET 2014



Résidences principales selon le statut d'occupation en 2014 (INSEE)



Hors Vendeuvre-sur-Barse, la part des propriétaires occupants monte à 83 %. Vendeuvre-sur-Barse est la seule commune sur laquelle les locataires sont plus nombreux que les propriétaires occupants. Elle compte, en 2014, 502 résidences principales occupées par leurs propriétaires et 519 résidences principales occupées par un locataire, dont 376 du parc HLM.

Un taux de vacance dans la moyenne départementale

395 logements sont vacants, soit 15,4 % de plus qu'en 2009. Les logements vacants représentent 9,8 % du parc, une proportion similaire à la moyenne départementale mais inférieure à celle des EPCI voisins (11,7 % pour la CC des Lacs de Champagne et 12,5 % pour la Région de Bar-sur-Aube).

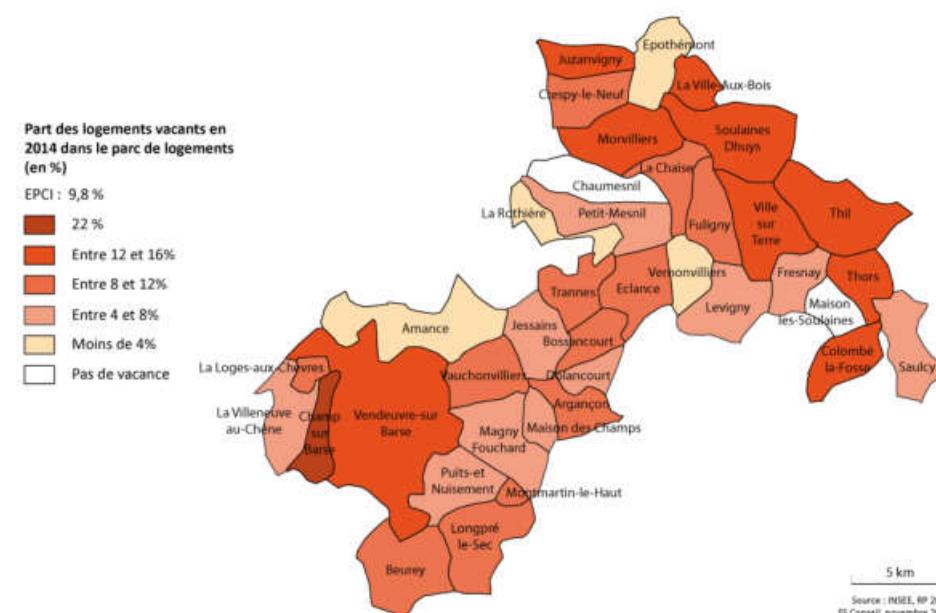
18 communes ont vu leur nombre de résidences principales baisser, 14 en ont gagné et sur 6 communes, le parc de résidences principales n'a pas évolué.

Un parc principalement constitué de maisons individuelles occupées par leur propriétaire

Le parc de résidences principales est principalement occupé par des propriétaires occupants. Les locataires représentent 26 % des occupants du parc.

Il est constitué essentiellement de grands logements (5 pièces ou plus), des maisons individuelles pour la plupart.

LE PARC DE LOGEMENTS VACANTS EN 2014



Champ-sur-Barse est la commune affichant le plus fort taux de vacance : 22 %, mais cela ne concerne que 4 logements. Les bourgs de Soulaines-Dhuys et Vendeuvre-sur-Barse concentrent respectivement 13,8 % et 12,1 % de logements vacants (au-dessus de la moyenne communautaire). En valeur absolue, ce sont les plus fortes concentrations de logements vacants : 25 logements à Soulaines-Dhuys, et 150 à Vendeuvre-sur-Barse.

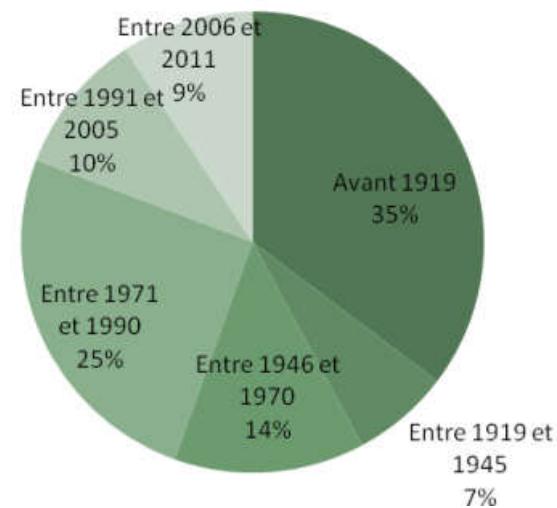
Deux communes, Chaumesnil et Maisons-les-Soulaines, ne comptent pas de logements vacants.

D'après les élus communaux, les maisons à vendre trouvent généralement preneur, les logements vacants sont principalement le fait de successions en cours, d'indivision, ... Celles qui ne se vendent pas sont des maisons peu fonctionnelles, sans espace extérieur ou font partie de corps de fermes, trop conséquente.

Un parc de résidences principales ancien qui se rénove

Plus d'une résidence principale sur trois du territoire a été construite avant 1919 (contre 19,4 % à l'échelle départementale), et 56 % du parc date d'avant 1970 (contre 52 % à l'échelle départementale), décennie des premières réglementations thermiques.

Année de construction des résidences principales (INSEE)

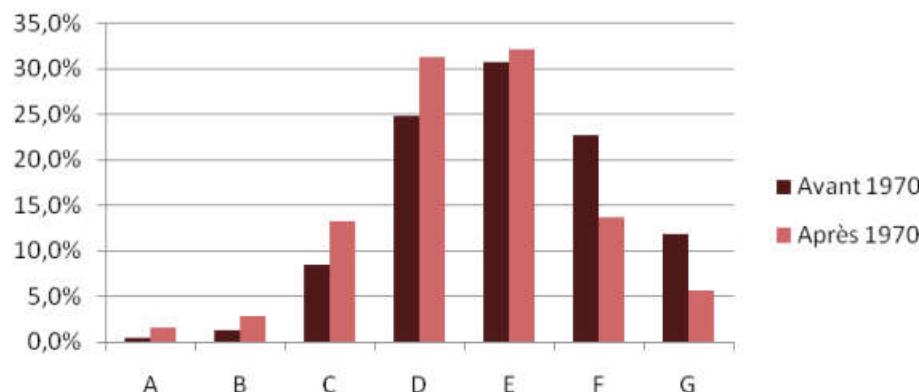


- Près de 200 logements ne présentent pas tous les éléments de confort.

L'INSEE recense 182 logements sans salle de bain dotée d'une baignoire ou d'une douche, soit 5,4 % des résidences principales de la Communauté de communes. A l'échelle infra communautaire ce chiffre est plus élevé sur le vendeuvre (7,10 %), que sur le soulainois (2,3 %) qui s'inscrit dans la moyenne départementale.

- Un parc de logement potentiellement énergivore

Répartition par étiquette énergétique des DPE de l'Aube depuis 2013 (ADEME) selon l'année de construction des logements



L'INSEE²³ place l'ancienne région Champagne-Ardenne au 5^{ème} rang des régions les plus touchées par la vulnérabilité énergétique. Dans l'Aube, 33,4 % des ménages seraient en situation de vulnérabilité énergétique, une proportion similaire à la moyenne de l'ancienne région (33,9 %), mais bien supérieure à la moyenne de France métropolitaine (22,2 %).

²³ Insee Flash Champagne-Ardenne, n°2, novembre 2015.

Les diagnostics de performance énergétique (DPE) enregistrés sur les ventes immobilières à l'échelle de l'Aube depuis 2013 illustrent la faible qualité thermique des logements construits avant 1970 : plus d'un logement sur trois (34,4 %) construit avant 1970 a été classé en étiquette F ou G, tandis que cela ne concerne que 19,2 % des logements construits après 1970.

12,7 % des répondants affirment que le logement est la raison qui a motivé leur installation sur le territoire (prix de l'immobilier, héritage, coup de cœur...).

78,8 % des répondants estiment que la facilité de se loger sur le territoire est un facteur d'attractivité pour les familles de leurs collaborateurs.

76,6 % des répondants estiment que le prix de l'immobilier est un facteur d'attractivité pour les familles de leurs collaborateurs.

Une politique d'accueil des communes

Les communes ont une démarche d'accueil active avec :

- ✗ La création de lotissements, certains depuis plus de 20 ans. Il a été identifié une trentaine de lots à vendre sur l'ensemble du territoire ;
- ✗ La réhabilitation de bâti vacant ou la construction de pavillons pour les louer. Certaines communes les revendent au bout de quelques années à leur locataire ce qui leur permet de réinvestir à nouveau. Une quarantaine de logements, quasi tous loués, ont été comptabilisés. Ils sont situés principalement dans le Soulainois.

Les profils des locataires sont variés, jeunes, familles travaillant à proximité et qui restent 5 à 6 ans dans le logement, personnes âgées installées depuis plus de 10 ans ...

A noter :

- ✗ A Vendeuvre-sur-Barse, 80 pavillons ont été réalisés depuis 2005 (à la vente ou à la location) dont 33 par Aube Immobilier, tous sont occupés.
- ✗ La commune de Morvilliers a réalisé un logement en partenariat avec l'ANDRA.

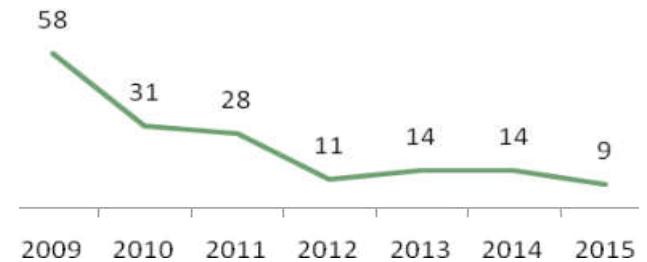
Projets repérés :

Poursuite des démolitions de logements collectifs sociaux publics, quartier de Bellevue à Vendeuvre-sur-Barse en 2019 et 2020, soit 2 immeubles et 64 logements qui sont d'ores et déjà vacants.

Construction d'un nouveau logement communal à Chaumesnil.

Construction de 2 pavillons à Petit-Mesnil.

Nb de logements commencés entre 2009 et 2015 (Sit@del)



Une production de logements neufs limitée

■ Un rythme de production qui décroît

165 logements neufs ont été construits entre 2009 et 2015 sur le territoire.

Après un rythme de 39 logements par an entre 2009 et 2011, la production neuve a baissé à une moyenne de 12 logements par an depuis 2012.

Il s'agit dans plus de 95 % des cas de logements individuels qui ne sont pas situés dans un lotissement. La construction neuve est principalement le fait de Vendeuvre-sur-Barse (17 %), La Villeneuve-au-Chêne (10 %) et Soulaines-Dhuys (9 %). 9 communes n'ont pas enregistré de nouveaux logements neufs sur leur territoire entre 2009 et 2015.

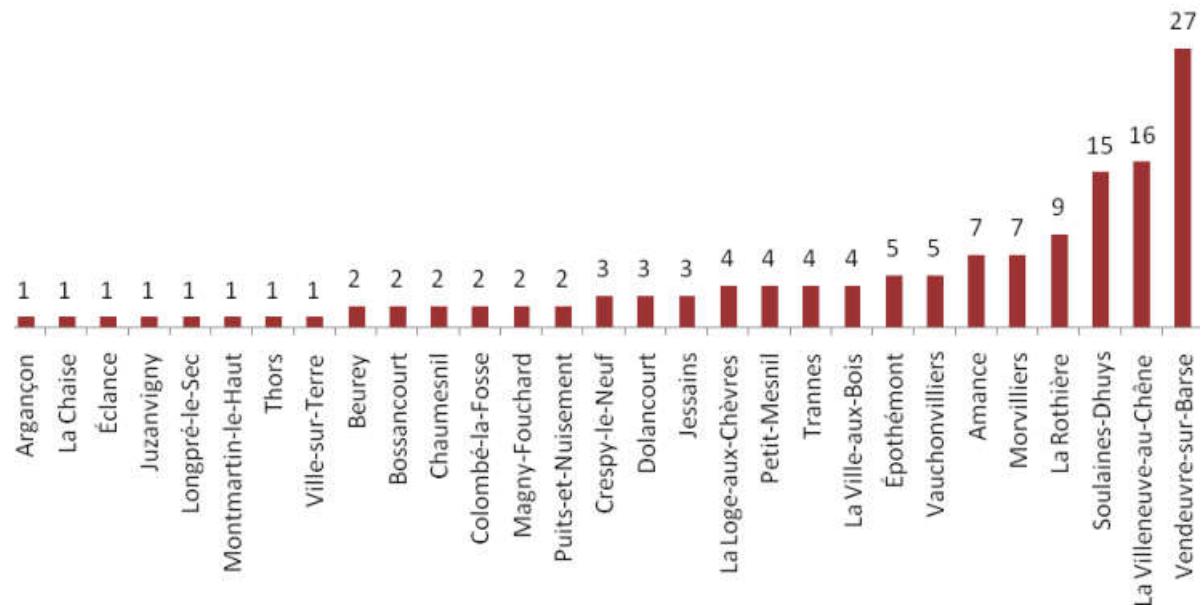
- Jusqu'à présent une faible couverture par des documents d'urbanisme

Le territoire communautaire était jusqu'alors faiblement couvert par des documents d'urbanisme communaux. On note :

- ✖ Un Plan Local d'Urbanisme sur les communes de Morvilliers et Chaumesnil ;
- ✖ Un Plan d'Occupation des Sols à Vendeuvre, La Loge-aux-Chèvres, Bossancourt et La Villeneuve-au-Chêne ;
- ✖ Une carte communale à Soulaines-Dhuys.

Les autres communes entraient jusqu'à présent dans le régime du Règlement National d'Urbanisme limitant considérablement les possibilités de construire, particulièrement pour les communes de l'ex CC de Soulaines qui ne sont pas couvertes par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Forêt d'Orient. Pour les communes couvertes par le SCoT de la Forêt d'Orient, le potentiel d'ouverture à l'urbanisation défini pour la période 2014-2020 s'élevait à 10 ha pour Vendeuvre-sur-Barse, 6 ha pour Amance, et entre 4 ha²⁴ et 2 ha²⁵ pour les communes moins équipées.

Nb de logements neufs construits par communes entre 2009 et 2015 (hors communes sans nouveaux logements neufs) (sit@del)



²⁴ Bossancourt, Jessains, La Villeneuve-au-Chêne, Magny-Fouchard, Puits-et-Nuisements et Trannes.

L'ancienne Communauté de communes des Rivières était dans une démarche d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Dans la perspective de la fusion, la Communauté de communes de Soulaines a lancé la procédure, les travaux sur le territoire vendeuvreois ont été mis en suspens.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de la nouvelle Communauté de communes Vendeuvre Soulaines sera débattu en septembre 2018. Le projet réglementaire est en cours de finalisation.

Un projet va modifier le paysage réglementaire de l'EPCI : Le syndicat d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (DEPART) porte actuellement la révision du SCoT de la région troyenne. Devenant le SCoT des territoires de l'Aube, il couvrira un territoire plus vaste incluant la Communauté de communes Vendeuvre Soulaines.

■ UN MARCHE DE L'HABITAT MODERE

Un marché de l'accession orienté vers des produits de moins de 150 000 €

Début mars 2018, on trouve, sur le site www.leboncoin.fr, 53 maisons à vendre sur 24 des 38 communes du territoire communautaire, 5 d'entre elles étant à rénover entièrement. La majorité d'entre elles bénéficie d'un terrain et font plus de 100 m² de surface habitable. Les prix varient de 800 à 1 300 € du mètre carré, de 400 à 600 €/m² pour les maisons à rénover entièrement. 3 appartements de type 2 ou 3 sont à vendre à Vendeuvre-sur-Barse.

Les élus et professionnels de l'immobilier témoignent que les maisons vacantes sont rénovées. Ce sont les moins chères qui se vendent le mieux, les offres au-delà de 140 000 € ayant plus de mal à trouver preneur. Ce sont sur les communes les plus proches de Bar-sur-Aube et celles du sud-ouest du territoire que le marché serait le plus dynamique.

Concernant l'offre en terrain à bâtir, en mars 2018, vingt terrains constructibles sont à vendre sur www.leboncoin.fr : 3 à Jessains, 1 à La Chaise, 1 à Morvilliers, 2 à Vauchonvilliers, 10 à Vendeuvre-sur-Barse (seul un en dehors d'un lotissement) et 1 à Vernonvilliers. Leur superficie varie de 700 à 7 000 m², et le prix de 20 à 35 € le mètre carré viabilisé. A ces terrains privés s'ajoutent quelques terrains communaux (Fuligny, Soulaines-Dhuys...). Les élus témoignent que les demandes de terrain à bâtir sont rares.

²⁵ Argançon, Champ-sur-Barse, Dolancourt, La Loge-aux-Chèvres, Maison-des-Champs.

Un marché du locatif plutôt actif, une faible offre locative

26 % des résidences principales du territoire sont occupées par des locataires en 2014, un taux inférieur aux EPCI voisins (30 % pour la CC des Lacs de Champagne, 38 % pour la CC de la Région de Bar-sur-Aube) et au département (39,4 %).

420 logements (hors logements sociaux) sont occupés par un locataire, plus d'un tiers (34 %) d'entre eux étant situé à Vendeuvre-sur-Barse.

Si sur certaines communes, les élus témoignent n'avoir pas ou peu de demande de location, d'autres affirment que les propriétaires privés, comme les collectivités n'ont aucun souci pour louer leur logement et que l'offre vient parfois à manquer, notamment à Vendeuvre-sur-Barse mais aussi dans des communes très rurales comme Morvilliers, Dolancourt...

Début mars 2018, le site www.leboncoin.fr recense 20 biens à louer, dont 9 maisons, la moitié de ces offres se situant à Vendeuvre-sur-Barse, pour un loyer moyen de 550 €/mois. Une offre de location est également proposée à Soulaines-Dhuys (deux maisons), et dans les communes rurales, à un loyer moyen d'environ 350 €/mois pour les appartements et 550 à 600 €/mois pour les maisons.

Une offre sociale publique principalement concentrée à Vendeuvre-sur-Barse

Le répertoire du parc locatif social recense, en 2016, 501 logements locatifs sociaux publics sur le territoire, soit un taux de 70,7 logements pour 1 000 habitants, supérieur à celui de la Communauté de communes des Lacs de Champagne (64,8) mais bien inférieur au taux départemental (101,7) et à celui de la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube (115,2).

Le parc social affiche une vacance élevée de 10,4 %, très supérieure à la moyenne départementale de 3,5 %. La Communauté de communes Vendeuvre Soulaines est ainsi le deuxième EPCI du département le plus touché par la vacance dans le parc social public, malgré le plus faible loyer moyen au mètre carré (4,68 €). Le taux de vacance de trois mois et plus s'élève à 7,2 %, traduisant une vacance structurelle du parc, symptomatique d'un marché détendu ou d'un parc de logement non attractif et/ou non adapté à la demande. Face à ce constat, le bailleur social public prévoit de démolir d'ici 2 ans 64 logements supplémentaires et a d'ores et déjà organisé la vacance dans les 2 immeubles collectifs du quartier de Bellevue concernés ; ces immeubles datant des années 70.

Le rythme de rotation sur ce parc est faible : sur l'ancien EPCI des Rivières -qui concentre le plus de logements locatifs sociaux- les locataires du parc social ont emménagé il y a 10,3 ans en moyenne contre 5,1 ans pour l'ancienne Communauté de communes de Soulaines.

■ UN CADRE DE VIE APPRECIÉ DES MENAGES

Une faible mobilité résidentielle des ménages

En 2014, 60 % des ménages avaient emménagé dans leurs résidences principales il y a dix ans ou plus, illustrant une faible mobilité résidentielle des ménages du territoire. En moyenne, les résidents sont installés dans leur logement depuis 21,5 ans sur l'ancienne CC de Soulaines, et 18,4 ans sur l'ex CC des Rivières (contre 16 ans en moyenne dans l'Aube).

49 personnes (7,5 % des répondants) affirment s'être installées sur le territoire en raison de la qualité du cadre de vie.

Des villages soignés, entretenus

Les espaces verts des villages sont fleuris, entretenus. L'impact d'un service communautaire dédié à l'entretien des espaces verts est visible.

Les principaux investissements des communes, ces dernières années ont porté, outre la rénovation de voiries, sur :

- ✗ L'entretien, l'amélioration thermique ou la réhabilitation de bâtiments publics et les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (en lien avec l'obligation réglementaire de rendre accessibles tous les établissements recevant du public (ERP)),
- ✗ Des travaux d'enfouissement des réseaux (une douzaine de communes concernées),
- ✗ Des travaux sur l'église pour une dizaine de communes.

A Vendeuvre-sur-Barse mais aussi dans nombre de villages des espaces de détente, de loisirs ont été aménagés : aires de jeux, terrains de pétanque, espaces sportifs. L'aire de loisirs de Bossancourt est située le long de la rivière avec une aire de pique-nique, un terrain de pétanque, de hand-ball, de tennis.

Le village de Soulaines-Dhuys pourrait prétendre au label « plus beau village de France ».

Quelques équipements sportifs ne sont plus utilisés et se dégradent (terrain de foot ou de tennis) ...

|| *Projet : création d'un terrain multisports à Soulaines-Dhuys.*

Si le cadre de vie, le calme et la tranquillité sont des atouts de ce territoire, toutefois, quelques nuisances sonores sont à signaler :

- ✖ Des villages sont situés sur des axes très passants : la D 396 et la D 619.
- ✖ Les flux et le bruit générés par Nigloland accolé au village de Dolancourt.
- ✖ Des villages traversés par d'importants engins agricoles qui posent des problèmes de voirie et de sécurité.

37 personnes disent que le cadre de vie est un point fort du territoire et 106 personnes citent le calme comme l'un des points forts de la CCVS.

■ UN ELOIGNEMENT RELATIF DES SERVICES D'USAGE COURANT MAIS DES SERVICES A LA PERSONNE DE BON NIVEAU

Le temps moyen d'accès aux services d'usage courant est de 21 à 23 minutes²⁶. Il est de 16 minutes à l'échelle de la région Grand Est.

Une offre de modes de garde forte de 156 enfants à partir de la naissance

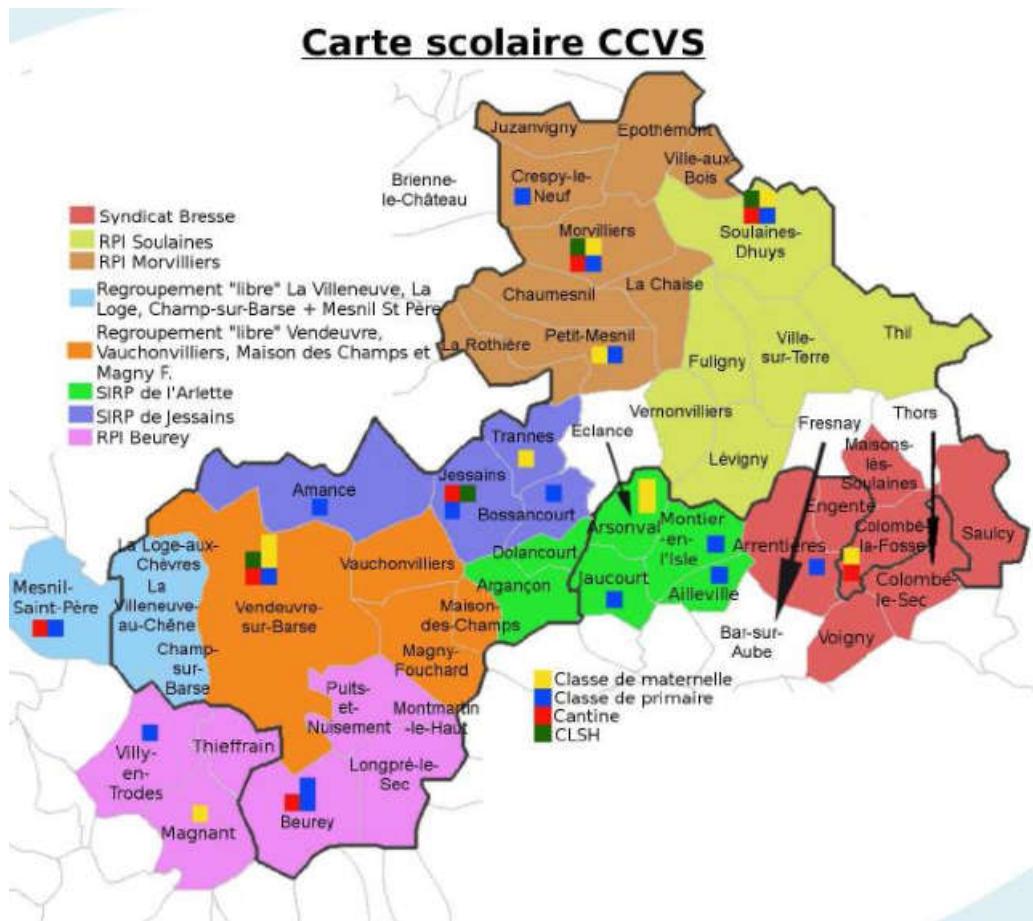
47 assistantes maternelles sont réparties dans 16 communes du territoire, 14 (près de 30%) résident à Vendeuvre-sur-Barse. La capacité d'accueil est de 156 enfants dès leur naissance. 2 assistantes maternelles de Vendeuvre-sur-Barse ont créé une Maison d'Assistantes Maternelles, 8 enfants peuvent être accueillis en collectif. Certaines participent, avec les enfants, aux activités proposées par les Relais Assistantes Maternelles de Brienne-le-Château ou de Bar-sur-Aube.

Des enfants peuvent être accueillis dans les structures d'accueil collectif de Bar-sur-Aube ou de Brienne-le-Château.

Selon les élus, l'offre semble correspondre aux besoins, beaucoup de jeunes parents originaires du territoire faisant garder leurs enfants dans le réseau familial, souvent les grands-parents. Toutefois, des acteurs regrettent l'absence de structure d'accueil collectif sur le territoire. Ce n'est toutefois pas un service qui est mentionné dans les questionnaires des habitants.

²⁶ Source : INSEE/CGET.

L'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire des enfants de préélémentaires et élémentaires : une compétence communautaire vers une harmonisation des services



1 classe à Crespy-le-Neuf, 2 classes à Petit-Mesnil et 2 classes à Morvilliers mais sur 2 sites différents. Les écoles du RPI de Soulaines-Dhuys sont regroupées sur 2 sites à Soulaines-Dhuys (2 classes sur chaque site), une classe unique à La Villeneuve-au-Chêne.

▪ 8 secteurs de scolarisation

La Communauté de communes est compétente pour la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. Elle recrute et gère les personnels de service, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

La compétence recouvre 14 écoles : les écoles de Vendeuvre-sur-Barse, celles des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux de Morvilliers et de Soulaines-Dhuys, celles de l'ancien Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) de Jessains, et celle de La Villeneuve-au-Chêne, les autres écoles étant gérées par des syndicats : SIRP de Beurey, syndicat de l'Arlette et celui de la Bresse Cœillet

Les écoles gérées par la Communauté de communes regroupent près de 600 élèves dont près de la moitié à Vendeuvre-sur-Barse qui accueille 3 écoles : une école élémentaire et 2 écoles maternelles. Les effectifs tendent globalement à être stables.

Le SIRP de Jessains comprend 4 écoles d'une classe dans 4 communes différentes ; le RPI de Morvilliers est sur 3 communes,

Une concertation avec les parents et les partenaires a été conduite sur le développement du numérique à l'école. Tous les élèves de primaire seront équipés d'une tablette numérique avec des manuels et des applications éducatives. Les élèves de Vendeuvre-sur-Barse et d'une classe de Morvilliers ont d'ores et déjà été dotés en janvier 2018, les autres enfants le seront à la rentrée de septembre 2018.

La Communauté de communauté de communes propose deux animations gratuites par classe animées par le CPIE.

Les associations de parents d'élèves, très dynamiques, organisent des manifestations dont les fonds sont reversés aux écoles.

Projets :

A la rentrée 2018/2019 les élèves de La Villeneuve-au-Chêne, La Loge-aux-Chèvres et Champ-sur-Barse seront scolarisés dans les écoles de Vendeuvre-sur-Barse (fermeture de l'école à La-Villeneuve-au-Chêne).

Il est prévu la création de 2 postes pour 2 classes de 12 élèves en CP à Vendeuvre-sur-Barse dans le cadre du dispositif CP « 100% de réussite ». Harmonisation par la Communauté de communes des marchés de fournitures..., des tarifs (cantine, périscolaire...), mise en place d'actions communes telle la lutte contre le gaspillage alimentaire, les circuits courts.

■ L'activité périscolaire et extrascolaire...plusieurs modalités d'accueil

- ✗ La Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines gère l'activité périscolaire et extrascolaire pour les RPI de Morvilliers et de Soulaines : accueil périscolaire (matin à partir de 7h30, midi et soir (19h à Soulaines-Dhuys, 19h15 à Morvilliers) et accueil extrascolaire le mercredi et toutes les vacances sauf celles de Noël. Chaque accueil de loisirs ferme 15 jours l'été mais de façon décalée. Les locaux de Soulaines-Dhuys ont été mis aux normes, des aménagements et une extension ont été effectués. Un travail sur les deux sites a été conduit avec les personnels pour améliorer l'organisation du travail. Les locaux sont désormais fonctionnels et en phase avec les besoins des services et des réglementations sur les deux sites. Il n'y a pas de service de transport proposé pour acheminer les enfants vers les centres de loisirs.
- ✗ Les activités périscolaires des écoles de La Villeneuve au Chêne et de Vendeuvre-sur-Barse sont également gérées par la Communauté de communes (accueil le matin à partir de 7h et le soir jusqu'à 18h30). Les activités extra scolaires sont gérées par la Maison Pour Tous - Centre social le mercredi et les vacances scolaires.

- * L'association « le Repère des Petits Loups » organise l'accueil périscolaire (matin à partir de 7h, midi, et soir avec une aide aux devoirs jusqu'à 18h30) et l'accueil extrascolaire le mercredi et toutes les vacances scolaires sauf à Noël et les trois premières semaines d'août pour les enfants des communes d'Amance, Bossancourt, Jessains et Trannes.

Un Projet Educatif de Territoire avait été élaboré en 2015 dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). Malgré leur succès, le retour à la semaine des quatre jours a été décidé. Tous les élèves du territoire communautaire seront à la semaine de 4 jours ce qui oblige à une réorganisation des activités périscolaires et extrascolaires (moyens humains, plages d'ouverture...).

Les élèves du collège et du lycée étant scolarisés à Bar-sur-Aube, Brienne-le-Château ou Vendeuvre-sur-Barse, toutes leurs activités sont concentrées sur ces communes

Les collégiens du territoire se répartissent principalement entre :

- le collège de Nicolas Bourbon à Vendeuvre-sur-Barse ;
- le collège Julien Regnier à Brienne-le-Château ;
- le collège, puis le lycée général technologique et professionnel Gaston Bachelard à Bar-sur-Aube.

Après le collège et le lycée, les jeunes fréquentent principalement les nombreux clubs sportifs et les activités culturelles proposées sur ces bourgs centres.

Deux accueils de loisirs proposent des activités extrascolaires sur le territoire :

- * Un agent des centres de loisirs communautaires est détaché pour une action de loisirs à la carte pour les adolescents du bassin de Soulaines-Morvilliers. L'information se fait par flyers distribués à la descente des bus scolaires, dans les lieux publics et dans toutes les boîtes aux lettres et via Internet (courriels, page facebook). Les enfants peuvent être acheminés au centre de loisirs, transport en mini bus à la demande. C'est une action qui a rencontré, jusqu'à présent, peu de succès.

L'engagement pour l'enfance et la jeunesse est jugé comme important pour 473 habitants/610 (78% des habitants) dont plus de la moitié pensent que c'est très important.

- × Un club adolescent à la Maison pour Tous de Vendeuvre-sur-Barse pour les 11 à 18 ans fonctionne en période scolaire du mardi au samedi (mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18 h30 et le mercredi et samedi de 14h à 19h) et en période de vacances scolaires du lundi au vendredi de 14h à 19 h. Il fonctionne sur un mode projets.

La Maison pour Tous Centre Social de Vendeuvre-sur-Barse accueille un Point Info Jeunesse.

Il est ouvert 3 après-midis par semaine (de 13 h à 19 heures le mardi) et s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans. Un accueil est organisé par un animateur référent²⁷. C'est un espace d'orientation vers les différents partenaires (Mission Locale ...) et d'information sur différents domaines la vie pratique selon 9 thématiques : Emploi/Formation/Connaître ses droits/Mobilité/Santé/Loisirs/Logement/L'international/ Agir. Il est en réseau avec le portail d'information du Centre Régional de l'Information Jeunesse (CRIJ).

Une offre d'accueil spécialisé sur le territoire

Deux établissements gérés par l'A.P.E.I. de Troyes sont présents à Vendeuvre-sur-Barse. Ils emploient, au total, une centaine de salariés :

- × L'Eveil s'adresse aux enfants de 6 à 16 ans présentant des déficiences intellectuelles ou des troubles de comportement et orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il comprend plusieurs services :
 - Un accueil en externat ou en internat (l'établissement dispose d'une offre d'hébergement) ;
 - Un SESSAD²⁸, (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) qui accompagne des enfants à domicile, dans les écoles ou collèges où ils sont scolarisés ou encore auprès du tissu associatif local.
- × L'Adret est un Foyer d'Accueil Médicalisé pour des adultes de plus de 24 ans (personnes avec autisme), orientés par la MDPH.

²⁷ Le PIJ est ponctuellement en sommeil suite au départ de l'animateur.

Des services diversifiés pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées

■ Une offre de services pour les personnes âgées et/ou handicapées et 2 maisons de retraite

- ✖ Les services de maintien à domicile sont développés sur l'ensemble du territoire. Les ménages ont la possibilité de faire appel, pour une aide à domicile, selon leur lieu d'habitation, à l'association départementale d'aide à domicile de l'Aube implantée à Vendeuvre-sur-Barse, l'ADMR de Soulaines-Dhuys, de Vendeuvre-sur-Barse, de la Bresse, d'Arsonval, la Maison de la Famille de Brienne ou encore auprès de Domicile Services Baralbins.
- ✖ Le service de portage de repas à domicile. est organisé :
 - Pour les habitants du soulainois sur demande des communes. Les repas sont livrés par la Maison pour Tous Centre Social de Brienne-le-Château 4 fois par semaine, en liaison froide. Ce service s'étend à quelques communes du vendeuvrois les plus proches de Brienne.
 - Pour les habitants de Vendeuvre-sur-Barse. Le CCAS propose un portage de repas élaborés par la maison de retraite.

La politique locale en matière de services de proximité aux personnes âgées ou handicapées est une compétence optionnelle d'intérêt communautaire prise par la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines. La définition de l'intérêt communautaire d'ici le 31/12/2018 permettra de préciser la politique en la matière.

- ✖ La Mutualité Sociale Agricole gère le service de téléalarme : Présence Verte.
- ✖ L'ADMR a développé la démarche Monalisa pour prévenir l'isolement des personnes âgées qui vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs à cette cause. Elle mobilise des bénévoles pour des rencontres individuelles et des actions collectives visant à maintenir du lien social pour des personnes ne pouvant se déplacer. Les communes sont sollicitées pour une mise à disposition de locaux.
- ✖ Deux EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) privés sont présents sur le territoire, celui de Vendeuvre-sur-Barse et celui de Soulaines-Dhuys qui accueillent respectivement 48 et 72 résidents. Ils disposent chacun d'une unité de vie protégée de 28 et 20 personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou apparentée ; ils proposent des séjours temporaires ; celui de Vendeuvre dispose d'un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés), celui de Soulaines-Dhuys a développé des projets de thérapie non médicamenteuse.

A ces services s'ajoute une solidarité au quotidien de la part des associations, clubs des aînés et associations de loisirs qui veillent à associer les personnes âgées à des moments de convivialité y compris celles des Maisons de retraite.

Des services de solidarité concentrés au bourg centre Vendeuvre-sur-Barse

C'est à Vendeuvre-sur-Barse que ces services sont concentrés :

- ✖ Une Maison de Services au Public réalisée en partenariat avec la Poste avec plusieurs opérateurs publics du département (Carsat, Pôle Emploi, CAF, MSA) pour faciliter les démarches et orienter les personnes en fonction de leurs besoins. Installée dans l'actuel bureau de poste, elle propose un équipement bureautique avec un accès internet.
 - Une permanence juridique gratuite d'auxiliaires de justice par le Conseil départemental d'Accès aux Droits de l'Aube est proposée sur plusieurs communes : Soulaines Dhuys, Vendeuvre sur Barse, Jessains, La Villeneuve au Chêne, Lévigny.
- ✖ Une épicerie solidaire a ouvert en mai 2018 dans le cadre d'un partenariat entre le CCAS (centre communal d'action sociale) et la Maison Pour Tous-Centre social de Vendeuvre-sur-Barse et le Conseil départemental de l'Aube. La vocation est de permettre à des foyers fragilisés sur le plan économique d'accéder à une alimentation variée, c'est également un lieu d'échange et de partage de savoir-faire.
- ✖ 2 associations caritatives sont présentes : le Secours catholique et la Croix Rouge.
- ✖ La Maison pour Tous-Centre social a une politique d'accueil des familles. Elle propose nombre d'ateliers facilitant les rencontres, le lien social et un perfectionnement dans la pratique du français.

Il est à noter qu'une association d'insertion l'Entraide de Bar-sur-Aube emploie des personnes en insertion (126 salariés accueillis en 2017) pour des prestations pour les particuliers, les entreprises, les collectivités (espaces verts, entretien ménager, repassage...) et organise, entre autres, des chantiers d'insertion. Elle met à disposition des mobylettes pour les personnes qui n'ont pas de véhicule.

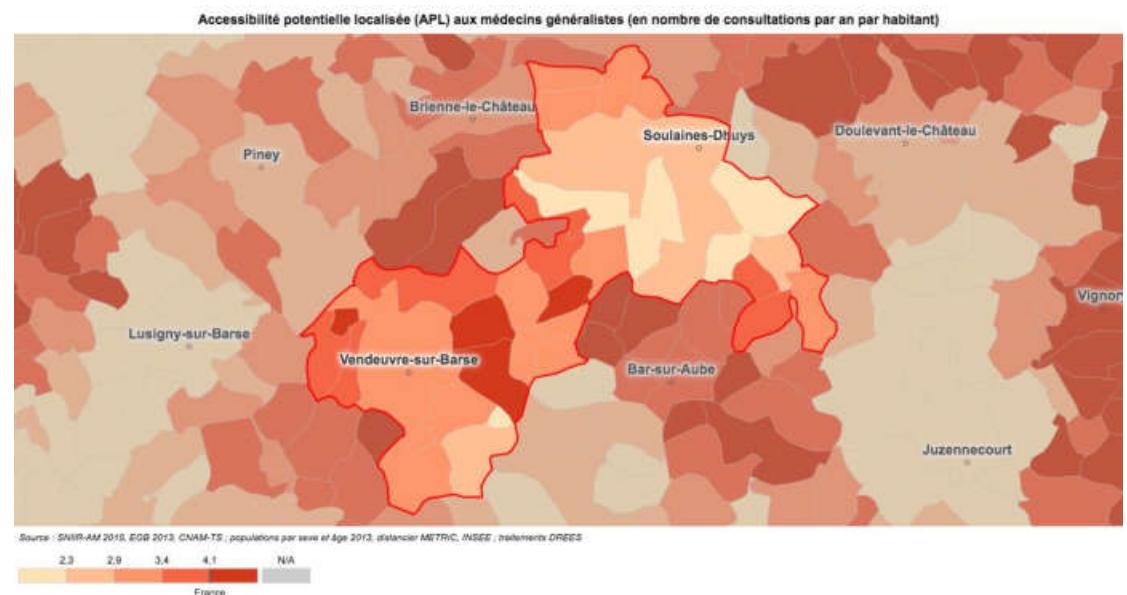
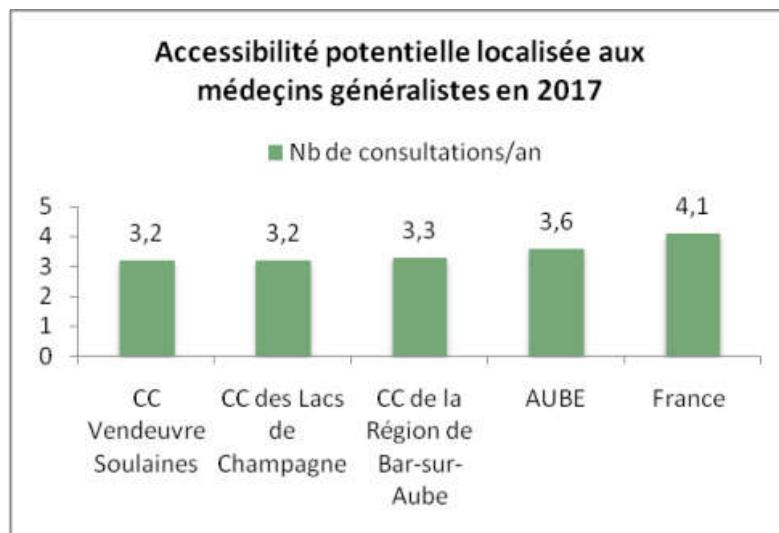
■ UN TERRITOIRE QUI SE MOBILISE FACE AU DEFICIT DE PROFESSIONNELS DE SANTE

Les professionnels de santé sont concentrés sur deux communes

- × Vendeuvre-sur-Barse où sont installés deux médecins généralistes (dont un est proche de la retraite), deux cabinets d'infirmiers, un dentiste, des kinésithérapeutes, un opticien, un pédicure, un nutritionniste, un ostéopathe, un magnétiseur, 2 pharmacies.
- × Soulaines-Dhuys où s'est développé un pôle de santé. La maison médicale accueille 10 professionnels de santé dont un médecin généraliste, un médecin spécialiste ophtalmologue, masseurs-kinésithérapeutes, nutritionniste, psychologue, ostéopathe, infirmière... Un poste de chirurgien-dentiste est à pourvoir.

Il est à noter qu'un kinésithérapeute est installé à La Villeneuve-au-Chêne dans un local communal.

L'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes est un indicateur mettant en évidence les disparités d'offre de soin, en prenant en compte, à l'échelle communale, le niveau d'activité des professionnels en exercice, la structure par âge de la population (qui influe sur la demande de soins), et la distance aux médecins.

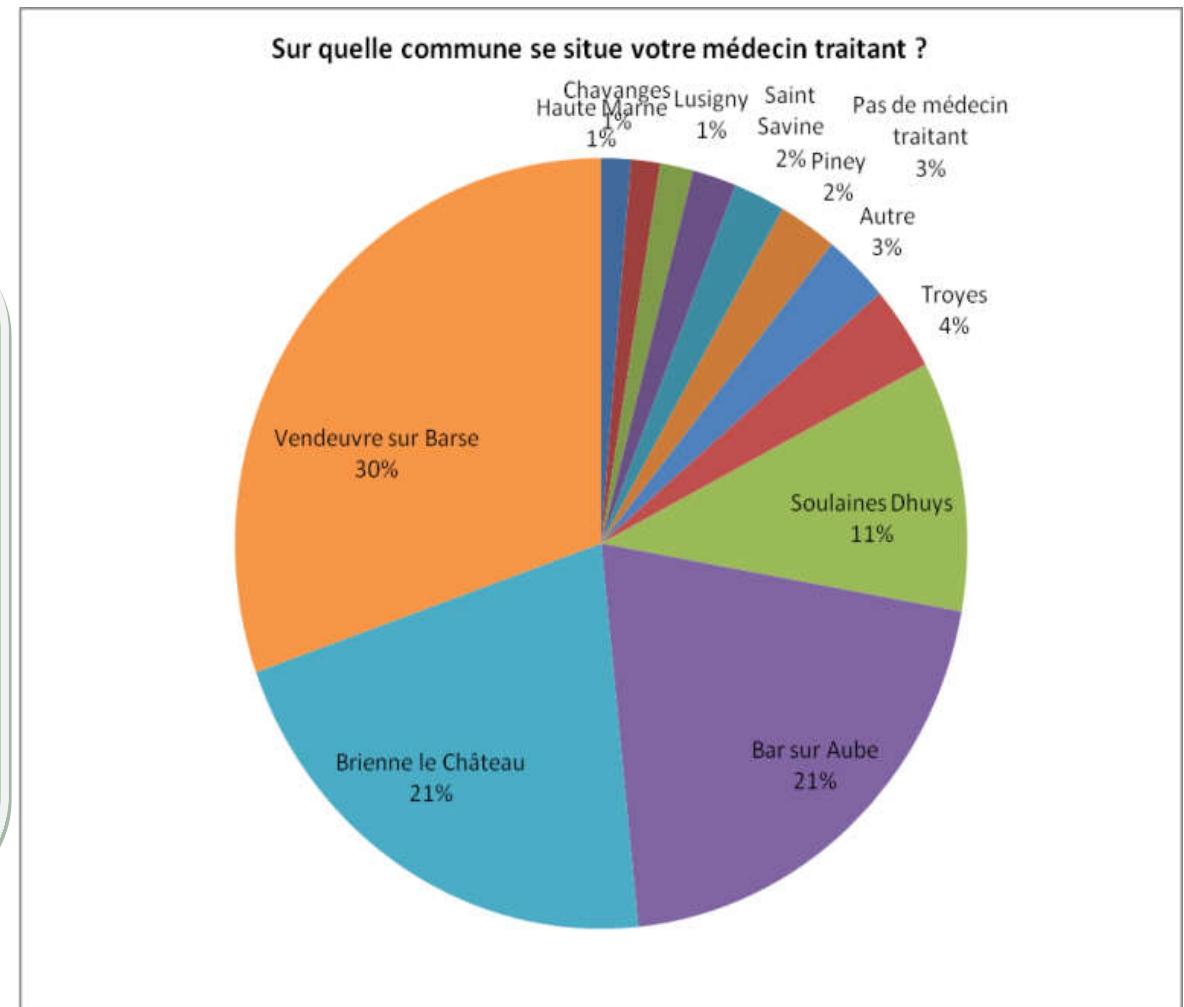


L'APL aux médecins généralistes moyenne à l'échelle de la CC Vendeuvre Soulaines est ainsi de 3,2 consultations annuelles, chiffre comparable aux EPCI voisins mais inférieur à la moyenne nationale (4,1) et départementale (3,6). Des disparités apparaissent au sein de l'EPCI : le sud du territoire bénéficie d'une meilleure accessibilité aux médecins généralistes (3,4 consultations annuelles) que l'ex CC de Soulaines (2,7 consultations annuelles).

L'offre de soin est le principal service manquant sur le territoire (cité par 41,5% des habitants ayant répondu à la question) : les médecins généralistes sont les plus souvent cités, mais certains relèvent également un manque de spécialistes ou un éloignement des premiers services hospitaliers.

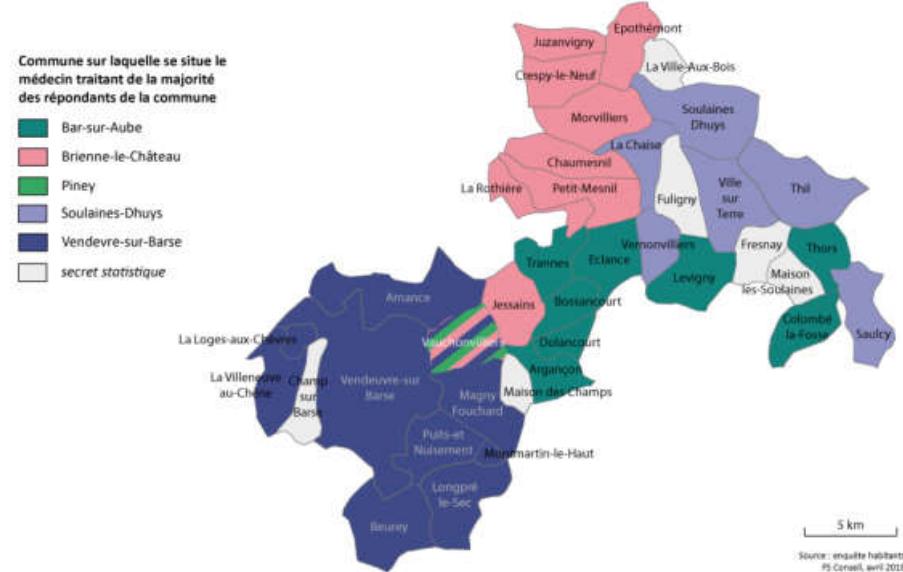
17 % des habitants ayant répondu à la question considèrent l'offre en services de santé comme un des deux points faibles du territoire.

Sur 89 propositions des habitants qui citent un service pour développer l'attractivité du territoire communautaire, 20 sont en lien avec le développement de l'offre de soins.



L'enquête auprès de la population donne quelques éclairages sur la localisation des médecins traitants des habitants : Vendeuvre-sur-Barse, Brienne-le-Château et Bar-sur-Aube sont les trois principaux sites de soins cités par les répondants, Soulaines-Dhuys arrivant dans une moindre mesure en 4^{ème} position (11% des réponses). Si les habitants du sud du territoire se rendent principalement à Vendeuvre-sur-Barse, le nord et l'est sont sous influences multiples : Brienne-le-Château, Bar-sur-Aube et Soulaines.

SUR QUELLE COMMUNE SE TROUVE LE MEDECIN TRAITANT DES HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE



Projet : dans l'objectif de conforter et élargir l'offre de santé du territoire et d'être suffisamment attractif pour accueillir deux autres médecins : réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire à Vendeuvre-sur-Barse. Une association des professionnels de santé a été créée en novembre 2017, sous l'impulsion de la Communauté de communes pour mettre en place « un réseau de soins primaire, pérenne, centré sur les patients... en vue de concevoir et animer l'exercice collectif et pluridisciplinaire des professionnels de santé et de soin au sein de la maison de santé pluridisciplinaire ». Il s'agit de « fédérer les professionnels de santé et de soins autour de l'organisation, de la coordination et de la qualité des soins ».

La parole des acteurs de la santé et du social : 7 répondants à l'enquête

LEUR ACTIVITE

- ✗ Les principales raisons de leur installation sont pour 6 d'entre eux une aide à l'installation, pour 5 l'environnement agréable et pour 7 la proximité de leur domicile.
- ✗ Les principaux points forts de leur localisation sont : le faible coût du loyer (6), la proximité du logement (5) et l'absence de concurrence (3).
- ✗ Les principaux points faibles sont de leur localisation sont la mobilité (5), le manque de visibilité (5) et le manque de médecins généraliste (4).
- ✗ La provenance de la clientèle : pour tous les répondants, la clientèle s'élargit au-delà du périmètre communautaire (entre 10 et 20% de la clientèle).
- ✗ Un réseau reconnu : l'association vendevroise des professionnels de santé est citée comme un lieu où se tissent des partenariats sur le territoire de la Communauté de communes.

UN PROJET COMMUN

- ✗ Tous ont cité, à la question avez-vous des projets, la nécessité de la création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

LES BESOINS ET LES ATTENTES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LEUR ACTIVITE

- ✗ Majoritairement l'installation d'un médecin généraliste (10) qui participerait au développement de leur activité, suivi d'une meilleure mobilisation locale (9), d'une meilleure communication (5) mais également la préservation du patrimoine naturel et de Nigloland (3).
- ✗ A la question avez-vous des attentes, des besoins pour développer votre activité, deux d'entre eux répondent le travail en réseau, un acteur souhaiterait un bâtiment plus adapté et une mobilisation des administrations locales.

LES BESOINS EN MATIERE DE SOINS

- ✗ Les besoins en matière de soins sont, pour tous, la présence de médecins généralistes. Un cite des soins à domicile et un cite un accompagnement psychologique plus important, plus accessible pour les patients.
- ✗ De façon décroissante les 3 principales difficultés repérées auxquelles sont confrontés les clients des acteurs sont l'accès à l'emploi, le problème de mobilité et les problèmes de santé. Des précisions sont apportées par les acteurs de la santé et du social rencontrés pour préparer le questionnaire. Ils sont confrontés aux difficultés des personnes âgées avec des troubles cognitifs, des personnes en souffrance psychique, des personnes avec des problèmes d'addictions.

LES MODELES DE DEVELOPPEMENT

- ✗ Les maisons de santé – Une monnaie régionale

Les acteurs de la santé et du social ont des attentes :

- L'accueil d'un médecin généraliste (10 personnes).
- Une meilleure mobilisation locale pour un travail en réseau (9 personnes).
- Une meilleure communication sur l'offre de services du territoire.

■ L'OFFRE DE TRANSPORTS, UN POINT FAIBLE POUR LE TERRITOIRE

L'offre de transport permet de rejoindre Troyes – Bar-sur-Aube à partir de la gare de Vendeuvre-sur-Barse ou de Brienne-le-Château (autocar inter-urbain), mais les besoins de déplacements des personnes qui n'ont pas de voiture ou ne conduisent pas ou plus, personnes âgées, adolescents... ne sont pas pris en compte.

La Maison de la Famille de Brienne-le-Château propose un service d'accompagnement des personnes âgées avec un mini bus pour les emmener, les mardis et les jeudis à Brienne-le-Château. Plusieurs communes du territoire adhèrent à ce service, certaines l'ont arrêté en raison d'une trop faible fréquentation.

Une desserte ferroviaire au sud du territoire

Une seule gare dessert le territoire, celle de Vendeuvre-sur-Barse. Elle se situe sur l'axe Paris Est - Mulhouse et permet un accès à Troyes et Chaumont. 10 départs par jour pour Troyes et Chaumont avec un temps de trajet d'une vingtaine de minutes.

Une desserte est assurée par autocar départemental (tarification SNCF) entre Bar-sur-Aube et Vendeuvre-sur-Barse, un direct le matin (départ 5h06 arrivée 5h28), et 3 allers et retours par jour du lundi au vendredi (un seul le samedi) qui s'arrêtent à Bossancourt, Trannes, Jessains, Vauchonvilliers, Magny-Fouchard : départ Bar-sur-Aube à 5h57, 9h40 et 18h41, pour l'arrêt le plus éloigné (3 arrêts à Bar-sur-Aube), départ de Vendeuvre-sur-Barse à 6h57, 10h33 et 20h10. Elle met moins de 40 minutes pour relier Bar-sur-Aube et Vendeuvre-sur-Barse et permet de prendre le train à Vendeuvre-sur-Barse pour Troyes. Cette navette ne permet que de prendre des trains desservant tous les arrêts (près d'une heure de trajet).

Un car inter-urbain régionale Brienne-le-Château-Troyes

Seules deux communes du nord du territoire sont desservies, toute l'année, par les Courriers de l'Aube : la ligne 3 Troyes-Brienne-le-Château dessert Juzanvigny et Epothémont : temps de trajet 1h10 – 3 allers Epothémont – Troyes dans la journée avec 3 allers vers Troyes à 6h24 - 8h35 et 18h/17h15 (selon les jours) et 3 retours : 12h25 – 15h35 – 16h (celui de 18h30 n'allant pas au-delà de Brienne-le-Château).

26 personnes (5,7 % des répondants) ont cité la desserte en transports en commun comme un point faible du territoire. 13 personnes (3 % des répondants) ont cité la gare de Vendeuvre-sur-Barse comme un point fort du territoire.

14,8% (60) des habitants ayant répondu à la question citent l'offre de transports en commun comme un service manquant sur le territoire. C'est le 4^{ème} service le plus cité.

Une des thématiques pour renforcer l'attractivité du territoire est de développer l'offre de mobilité (29 propositions)

Deux lignes de bus ne fonctionnant que pendant les périodes scolaires desservent quelques communes de l'ouest :

- × La ligne 202 : Bar-sur-Aube – Brienne-le-Château dessert Bossancourt, Jessains, Trannes, La Rothière ; elle permet de se rendre à Bar-sur-Aube le matin : départ de La Rothière à 7h13 (27 minutes) et retour 12h05 ou 18h10. Elle ne fonctionne qu'en période scolaire.
- × La ligne 51 : Brienne-le-Château – Bar-sur-Seine qui dessert Vendeuvre : départ de Vendeuvre à 7h05, arrivée à Bar-sur-Seine 20 minutes plus tard, retour 17h55.

A cette offre s'ajoute l'offre de transports scolaires qui maille le territoire pour acheminer les élèves aux collèges de Vendeuvre-sur-Barse, Brienne-le-Château et au collège et lycée de Bar-sur-Aube.

Si le covoiturage est une pratique qui a toujours existé entre parents pour acheminer les enfants à des activités, entre voisins pour emmener les personnes âgées faire leurs courses... elle semble se développer pour les trajets domiciles-travail. Un parking de covoiturage a été réalisé par la commune de Vendeuvre-sur-Barse face à la gare. Cependant, à l'échelle de la Communauté de communes, il n'existe pas de covoiturage organisé (plateforme...).

Le parking de la gare à Vendeuvre-sur-Barse est doté d'une borne de recharge pour véhicules électriques. D'autres bornes sont répertoriées à Amance, Jessains, Soulaines-Dhuys, Colombé-laFosse, Dolancourt (Nigloland).

■ DES SERVICES QUI EVOLUENT

Une démarche volontariste de réduction des déchets

Le Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient a vu son périmètre se modifier avec la réorganisation des périmètres communautaires. Il comprend, depuis le 1^{er} janvier 2018, 115 communes avec celles du Soulainois (qui bénéficiait, jusqu'alors du service géré par la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube).

Lauréat de l'appel à projets territoire « zéro déchet, zéro gaspillage » du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le SIEDMTO s'est défini comme objectif de réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés en 2018 par rapport à 2014, d'augmenter de 15% le tri à la source des déchets et notamment des emballages ménagers, de promouvoir l'économie circulaire.

- ✖ Il a mis en place la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative TEOMI composée d'une part fixe sur la base du foncier bâti et qui inclut un forfait annuel de 17 levées de bacs pucés d'ordures ménagères, 15 accès à déchetteries et d'une part variable comprenant les levées et accès en déchèterie au-delà du forfait annuel. Le volume du bac est déterminé selon le nombre de personnes qui occupent le logement tous les jours.
- ✖ Il conduit également des actions de sensibilisation et de prévention auprès des ménages, des entreprises, des collectivités : pratiques et consommation responsable, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires ; politique d'achat responsable, valorisation des déchets organiques à la source via le compostage domestique et la mise à disposition de broyeurs à végétaux, promotion des circuits courts (en lien avec le Parc Naturel Régional).
- ✖ Il travaille avec les Communautés de communes de la Région de Bar-sur-Aube et du Barséquanais-en-Champagne au projet de création d'une recyclerie, ressourcerie qui permettrait d'employer des personnes en insertion.

Le SIEDMTO assure la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, une fois par semaine pour les bacs à ordures ménagères non recyclables et pour les bacs jaunes pour les communes du Soulainois, une fois tous les 15 jours pour les bacs jaunes pour les communes du Vendeuvre. Le verre et le papier sont collectés en apport volontaire.

5 déchetteries sont à disposition des habitants dont :

- ✖ Une à Vendeuvre-sur-Barse ouverte tous les jours en demi-journée du lundi au jeudi et toute la journée du samedi (9h/12h et 14h/17h l'hiver, 15h/18h l'été) ;

L'accès à la téléphonie mobile et Internet arrive en 7^{ème} position des services manquants sur le territoire. 31 habitants disent que c'est un point faible du territoire.

- Une à Brienne-le-Château ouverte tous les jours matin et soir sauf le vendredi, plus aisément accessible aux habitants du nord ouest de la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines.

Une convention vient d'être passée par le SIEDMTO avec la déchetterie de Bar-sur-Aube pour un meilleur service notamment pour les communes du nord Soulainois. Celle de Vendeuvre-sur-Barse devrait être déplacée.

Une couverture en téléphonie mobile et internet haut débit encore insuffisante

- La téléphonie mobile

L'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) publie la carte de couverture du territoire français par les opérateurs téléphoniques. Si la Communauté de communes est globalement couverte par Orange, les principaux concurrents SFR, Bouygues Télécoms et Free n'offrent pas une "bonne couverture"²⁸ de l'ensemble de l'EPCI et de nombreuses zones avec une "couverture limitée"²⁹ voire non couvertes existent.

Trois communes du territoire, Trannes, Longpré-le-Sec et Jessains, voient leurs centres-bourgs classés en "zones blanches" par l'arrêté du 5 mai 2017³⁰, ne captant ainsi aucun opérateur de téléphonie mobile.

L'accès à l'internet mobile (4G ou 3G) reste limité principalement aux communes situées le long des départementales 619 et 46 (un émetteur situé à Dolancourt).

- L'accès à internet

Aujourd'hui très limité sur la majorité du territoire, l'accès Internet devrait s'améliorer d'ici 2023.

Le Conseil départemental de l'Aube s'est engagé depuis mai 2013 dans un plan "Très haut débit pour tous", dont la phase 2, permettant l'arrivée de la fibre jusqu'au centre des communes, s'est achevée en début 2018. La dernière phase du Plan, prévue pour la période 2018-2023 vise à déployer la fibre jusqu'aux domiciles de tous les aubois. Cette phase sera menée par la région Grand Est dans le cadre de son projet LOSANGE, en partenariat avec les Départements.

La Communauté de communes, au titre de sa compétence aménagement numérique du territoire, participera au financement du déploiement de la fibre au domicile.

Les acteurs économiques rencontrés lors des ateliers soulignent qu'ils ont besoin aujourd'hui d'un calendrier avec une date butoir pour anticiper.

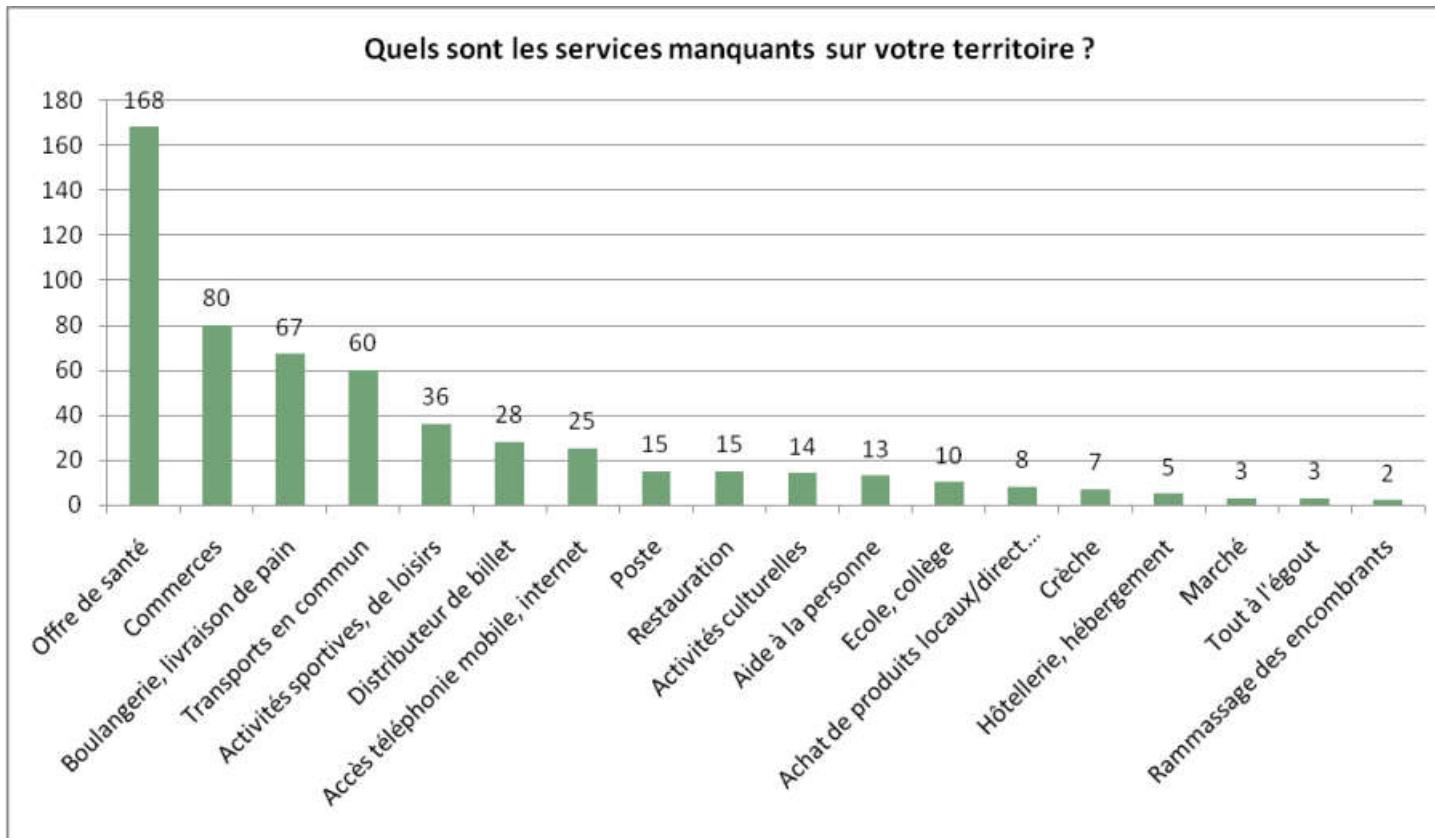
L'accès à internet haut débit est un facteur de réussite pour 28 entreprises sur 37 répondantes.

²⁸ Possibilité de téléphoner et échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, et, dans certains cas, à l'intérieur des bâtiments (ARCEP).

²⁹ Possibilité de téléphoner et échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, mais probablement pas à l'intérieur des bâtiments (ARCEP).

³⁰ Arrêté fixant la liste complémentaire des centres-bourgs de communes bénéficiant de l'extension du programme de couverture du territoire en service mobile.

■ LES HABITANTS S'EXPRIMENT SUR LES SERVICES MANQUANTS DU TERRITOIRE



■ UNE CENTAINE D'ASSOCIATIONS SUR LE TERRITOIRE

Type d'associations	Nombre d'associations repérées
Chasse/Pêche	19/ 3
Culture	9
Animation	25
Club des ainés	5
Pompiers	12
Sport	15
Parents d'élèves	4
Autres	5

Une centaine d'associations sont présentes sur le territoire. Parmi celles repérées, près des ¾ (une soixantaine) sont situées à Vendeuvre-sur-Barse, une dizaine à La Villeneuve-au-Chêne.

- ✖ Les associations qui couvrent le territoire sont, en premier lieu, celles qui œuvrent à l'animation. Elles proposent des temps de rencontre, des activités et/ou organisent les manifestations dans les villages (repas, fêtes, randonnées, vide-greniers...) et les associations de chasse. Ces dernières sont structurantes pour le territoire, elles génèrent des réseaux et de la convivialité mais aussi parfois des conflits.
- ✖ 13 des 15 associations sportives sont à Vendeuvre-sur-Barse.
 - Il peut se pratiquer du foot, du judo, du hand-ball, du tennis, du tir à l'arc, du golf, et de la danse. 4 associations de foot à Vendeuvre-sur-Barse, La Villeneuve-au-Chêne, Beurey, Petit-Mesnil ; les deux premières ont une équipe de jeunes.
 - Des activités sportives (canoë-kayak, ping pong, randonnées, VTT, roller...) sont organisées par la Maison pour Tous - Centre social.

Hors Vendeuvre-sur-Barse, les enfants, les jeunes, les adultes, fréquentent les activités sportives à Bar-sur-Aube ou Brienne-le-Château selon le lieu d'habitation.

Deux tiers des répondants estiment que la vie associative est un facteur d'attractivité pour les familles de leurs collaborateurs.

36 personnes (8,9 % des répondants) estiment que l'offre en activités sportives ou de loisirs est manquante sur le territoire (piscine en premier lieu).

Une activité culturelle centrée sur la connaissance et la valorisation du patrimoine :

▪ Un patrimoine architectural et un patrimoine culturel immatériel emblématiques du territoire

* Le patrimoine architectural

Le paysage s'enrichit des silhouettes des églises qui ont chacune leur originalité, de très beaux éléments de patrimoine (sites cisterciens, templiers...) et d'un patrimoine vernaculaire témoin d'une activité traditionnelle (lavoirs, croix...).

Nombre de communes œuvrent à l'entretien de leur patrimoine : leurs églises avec leur mobilier, leur statuaire, leurs vitraux..., et de leur petit patrimoine et le valorisent : articles dans les journaux communaux, dépliants à disposition des visiteurs, participation à la manifestation « un jour, une église ». Il est à regretter que, hors cette manifestation, il est difficile de visiter les églises, elles sont fermées sans aucune indication où demander la clef.

Des associations contribuent à la préservation et à la promotion de ce patrimoine : Objectif patrimoine Fuligny, Trannes Patrimoine vivant....

* Le patrimoine culturel immatériel que sont les traditions centrées, sur ce territoire, sur les savoir-faire artisanaux et industriels, plus spécifiquement, les activités développées autour de l'exploitation du sous-sol notamment de l'argile :

- Quelques artisans perpétuent ces savoir-faire transmis de génération en génération : la fabrication de tuiles à Soulaines-Dhuys, la poterie à Amance et Soulaines-Dhuys.
- Des associations vendeuvreaises font la promotion de ce patrimoine industriel :
 - ARTHO « L'argilière du Thoais » œuvre à la sauvegarde et à la valorisation des œuvres et productions d'argile de la Manufacture d'Art chrétien créée par le sculpteur Léon Moynet dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle et qui a compté une centaine de salariés. Les saints ont été vendus dans le monde entier.
 - Les Colporteurs (autre association de Vendeuvre-sur-Barse), met en valeur le patrimoine écrit de la « Bibliothèque Bleue de Troyes », formule éditoriale inventée par les frères Oudot au tout début du XVII^e siècle et diffusée par colportage. Une programmation de spectacles vivants est organisée. Une partie de l'ancienne école vient d'être réaménagée dans la commune par les Colporteurs (Philippe Cuisinier et Marie Duratti) en salle de spectacle d'une centaine de places « Le théâtre de la forêt d'Orient » et lieu d'accueil de compagnies en résidence. Une programmation est proposée.

18 propositions émises pour améliorer l'attractivité du territoire concernant la valorisation du patrimoine bâti. La moitié d'entre elles aborde la valorisation du Château de Vendeuvre-sur-Barse.

Depuis 2003, l'UNESCO reconnaît le patrimoine immatériel.
25 entreprises ayant répondu à l'enquête affirment utiliser des savoir-faire locaux et 23 entreprises participent à l'identité du territoire selon elle.

- L'association « les Vergers aux Chouettes » de La Villeneuve-au-Chêne se mobilise pour la sauvegarde et la restauration des vergers du territoire, la création d'un verger de sauvegarde avec des variétés locales anciennes de pommiers, poiriers, pêchers, pruniers... avec une dimension solidaire, les fruits étant transformés (confitures, sirops...) pour les offrir aux plus démunis.
- L'Amicale des Tracteurs Vendeuvre a pour objet « ... la préservation, l'étude, la remise en état, la présentation au public du matériel agricole et industriel régional.... Ces anciennes mécaniques qui sont les mémoires de notre patrimoine agricole, industriel et rural » et, dans ce cadre, conduit des manifestations autour du tracteur de Vendeuvre. La commune a acquis, en 2017, l'une des dernières locomobiles fabriquées à Vendeuvre-sur-Barse au début du siècle dernier avec l'aide d'un financement participatif en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.
- D'autres activités culturelles sont proposées :

- ✗ En premier lieu, la lecture avec deux médiathèques qui proposent des animations : une à Soulaines-Dhuys, une à Vendeuvre-sur-Barse qui est en cours de réaménagement, des bibliothèques/points lecture sont présents dans plusieurs villages (Epothémont/Jessains/Petit-Mesnil ...).
- ✗ La pratique musicale, la danse, le théâtre
 - A Vendeuvre-sur-Barse, une école de musique/harmonie : la lyre venduevraise et l'école de danse Coppelia. La Maison pour tous – Centre social propose des ateliers d'arts plastiques pour enfants et adultes, de la poterie pour les adultes, un atelier de découverte du cirque. Elle accueille des compagnies en résidence.
 - La Villeneuve-au-Chêne accueille une clique, des sonneurs de trompe et une troupe de théâtre amateur.

Hors le théâtre de la Forêt d'Orient et les spectacles proposés à la Maison pour tous - Centre social, il faut se rendre à Chaumont, Saint-Dizier ou Troyes pour d'autres formes de spectacle vivant, à Bar-sur-Aube pour du cinéma.

|| *Une réflexion en cours : un centre muséal à Vendeuvre-sur-Barse.*

L'engagement pour le développement de la culture est jugé comme important pour 454 habitants/616 (73 % des répondants), dont un peu plus du tiers dit que c'est important.

- Un festival pour proposer un temps fort dans la vie du territoire et faire la fête.

Le Festival Saint-Victor en musique organise sa troisième édition en juillet 2018. A la fois lieu de production mais aussi fête pour tous, il est gratuit et nécessite la mobilisation d'une centaine de bénévoles. Il est inscrit désormais sur le réseau européen de la route des festivals.

La deuxième édition qui a eu lieu le 8 juillet 2017 a accueilli près de 2000 visiteurs. 8 groupes de musique actuelle étaient programmés (rock, pop/folk, Electro/funk).

Le festival Saint-Victor est cité par 55 personnes comme un élément phare du territoire de la Communauté de communes.

La parole des associations : 19 répondants

IDENTIFICATION :

7 d'animation et de loisirs, 3 associations de chasse, 3 de sport, 3 de culture, 2 non renseigné, 1 social.

UNE FORTE IMPLANTATION LOCALE

- ✖ Les 19 associations captent majoritairement des adhérents et des bénévoles de la commune d'implantation en premier lieu et de la Communauté de communes en second lieu. La part des adhérents et bénévoles résidant à l'extérieur du territoire varie selon l'association entre 0 % et 20 %.
- ✖ C'est au total 854 adhérents qui participent aux activités régulières et spécifiques dont 234 bénévoles actifs.
- ✖ 4 associations emploient des salariés, ce sont des associations de loisirs ou d'aide à domicile.
- ✖ Sur les répondants, les deux plus vieilles ont été créées en 1970 et la plus récente en 2012.

DES VALEURS ET IDENTITES QUI CONVERGENT

- ✖ 18 valeurs ont été citées : convivialité, joie, respect, égalité, honneur, plaisir, divertissement, ... qui se traduisent dans les manifestations régulières et ponctuelles. Leurs activités sont en majorité destinées à un public adulte.

- × 9 affirment contribuer au sentiment d'appartenance du territoire et à son identité : la régulation des prédateurs/gibiers (cité par 3), l'entretien des chemins et layons en forêt, la connaissance, la participation aux manifestations de la commune, en amenant les habitants à être acteurs de la commune, l'animation de la commune (4).
- × 9 affirment contribuer à des actions de solidarité et de cohésion sociale : 4 proposent des animations intergénérationnelles ; 3 participent au téléthon et 2 animent la commune.

LA CRAINTE D'UN ESSOUFFLEMENT

- × 10 associations ont un projet : 2 citent des travaux de réhabilitation de leurs locaux, 2 citent la pérennisation de leur association et 5 autres citent la participation à une manifestation ou l'organisation d'une activité ponctuelle.
- × 8 témoignent d'une crainte quant à leurs ressources humaines en raison du vieillissement de leurs adhérents et de l'absence de renouvellement d'adhérents ou de bénévoles actifs.
- × Leurs attentes concernent du matériel : 3 ont besoins de prêts de matériels ou d'une aide financière pour l'achat de matériels propres.

L'IMPORTANCE DES RESEAUX

- × 11 sont affiliées à une fédération : Fédération départementale des maisons de jeunes et de la culture, Génération mouvement, Fédération française de tir à l'arc, fédération française de football, fédérations des chasseurs de l'Aube, ADMR, UNSS.
- × 2 sont dans un réseau : Amis du parc de la forêt d'Orient, Cultures du cœur, ...
- × 5 tissent un partenariat pour leurs activités et 6 dans le cadre d'un partenariat financier, souvent sont citées les collectivités publiques ou les associations du territoire.

8 associations sur 19 craignent un essoufflement de leurs ressources humaines. Elles notent une population vieillissante et donc l'absence de renouvellement des adhérents ou de bénévoles actifs.

■ POINTS FORTS/POINTS FAIBLES/OPPORTUNITES/MENACES – LE CADRE DE VIE

LE CADRE DE VIE

Points forts

- ✖ Une politique active d'accueil de nouveaux habitants portée par les communes avec la création de lotissements, certaines depuis plus de 20 ans (une trentaine de lots à vendre actuellement sur le territoire) et la réhabilitation de bâti vacant ou la construction de pavillons pour les louer (soit une quarantaine de logements principalement dans le Soulainois, quasi tous loués).
- ✖ Des villages soignés, entretenus/des aires de jeux, des espaces de loisirs, de détente dans plusieurs villages.
- ✖ Un bon niveau de services à la population.
 - Petite enfance : une capacité d'accueil de 156 enfants dès leur naissance (47 assistantes maternelles), qui semble répondre aux besoins,
 - Enfance : l'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire des enfants : une compétence communautaire, vers une harmonisation des services. Une école numérique.
 - Personnes âgées : une offre complète de services facilitant le maintien à domicile (aides ménagères, portage de repas ...)/2 EHPAD privées/une solidarité au quotidien.
- ✖ Une prise en compte des ménages fragiles : une Maison de Services au Public, 2 associations caritatives (Secours catholique et la Croix Rouge), une épicerie solidaire, La Maison pour Tous-Centre social (favorise le lien social), l'Entraide à Bar-sur-Aube (association d'insertion).
- ✖ Une activité associative, des associations impliquées.
- ✖ Une activité culturelle orientée sur la valorisation :
 - Du patrimoine architectural (avec des communes soucieuses de l'entretien de leur patrimoine, quelques associations dédiées).
 - Du patrimoine immatériel centré sur les savoir-faire artisanaux, industriels (ARTHO, les Colporteurs, le Verger aux Chouettes, l'Amicale des Tracteurs, etc.).
- ✖ Une programmation de spectacles vivants : « Le théâtre de la forêt d'Orient ».
- ✖ Le festival Saint-Victor en Musique : une programmation de groupes et un moment festif.
- ✖ Le château de Vendeuvre-sur-Barse qui appartient au Conseil départemental de l'Aube pour 80% et à la commune de Vendeuvre-sur-Barse (20%) : Potentiel pour un projet touristique ?

LE CADRE DE VIE

Points faibles

- ✖ Une augmentation du parc de logements vacants : +15,4 % entre 2009 et 2014.
- ✖ Un parc de logements privés potentiellement énergivores.
- ✖ Un parc social public souffrant de vacance structurelle : 7,2 % du parc vacant depuis plus de 3 mois, soit 36 logements.
- ✖ Des constructions neuves qui ne profitent pas à l'accueil de nouvelles familles.

- ✖ Un relatif éloignement des services (temps moyen d'accès aux services d'usage courant de 21 à 23 minutes contre 16 minutes pour la Région Grand Est).
- ✖ Une couverture de médecins généralistes insuffisante, une faible densité médicale.
- ✖ Encore des zones blanches en téléphonie mobile, Internet non encore déployé.
- ✖ Une activité associative fragilisée.
- ✖ Une vie culturelle peu développée.

Opportunités

- ✖ Du bâti vacant qui représente un potentiel fort de 400 logements.
- ✖ L'élaboration du PLUi qui doit permettre de proposer des terrains à la construction, indispensables à l'accueil de nouveaux ménages.
- ✖ Un projet d'OPAH, qui devrait favoriser une dynamique de valorisation du parc immobilier ancien et faciliter la vente ou la mutation des biens vacants.

- ✖ Le déploiement de la fibre optique, une technologie ouvrant de nouvelles perspectives en matière d'emploi (télétravail...).
- ✖ La volonté des professionnels de santé de Vendeuvre-sur-Barse de créer une maison de santé pluridisciplinaire.
- ✖ Des pistes de réflexion :
 - Un ou des musées pour les collections sur le patrimoine industriel de Vendeuvre-sur-Barse : tracteurs, sainterie ...

LE CADRE DE VIE

Menaces

- ✖ Le manque de renouvellement de la population :
 - 165 logements neufs construits entre 2009 et 2015, pour 29 habitants supplémentaires. Une construction neuve limitée (moyenne de 39 logements/an entre 2009 et 2011, 12 depuis). Elle est destinée prioritairement aux locaux, et ne participe pas à l'accueil de nouveaux habitants.
 - Un potentiel de biens à vendre insuffisant (une cinquantaine de maisons, une vingtaine de terrains constructibles).
- ✖ Une faible rotation du parc locatif, particulièrement sur le parc public (10,3 ans en moyenne sur le Vendeuvre) ; il ne peut jouer son rôle de premier accueil.
- ✖ Plusieurs classes isolées dans un contexte où l'Education Nationale souhaite supprimer les classes isolées pour des raisons de sécurité.
- ✖ Une activité associative qui a du mal à mobiliser.
- ✖ Une concentration de l'activité associative sur Vendeuvre-sur-Barse.
- ✖ Des élus, parfois démunis, hors Vendeuvre-sur-Barse qui dispose d'un CCAS, pour accompagner les populations fragilisées lorsqu'elles sont en difficultés et les orienter pour qu'elles entrent dans un parcours ascendant.

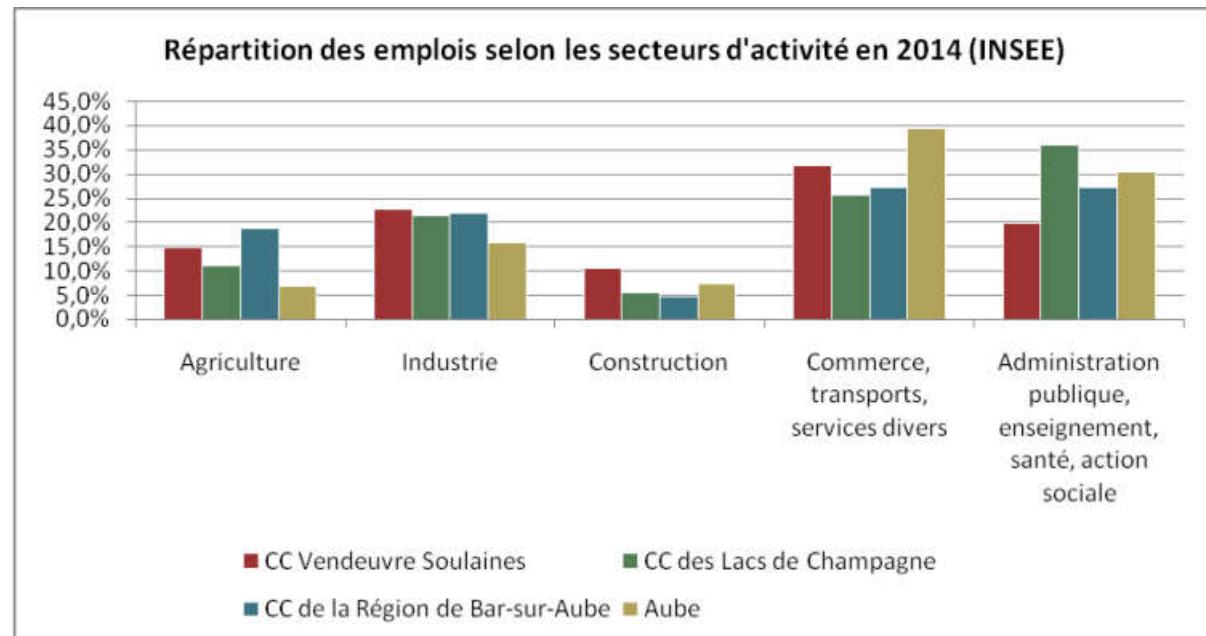
3.4 - LES RESSOURCES ECONOMIQUES

■ UN RAPPORT ACTIFS/EMPLOIS FAIBLE

En 2014, l'INSEE recense 2 607 emplois sur le territoire communautaire, pour 3 149 actifs ayant un emploi. La Communauté de communes affiche ainsi un indicateur de concentration de l'emploi de 82,8, inférieur à la moyenne départementale (97,6) et à celui des EPCI voisins³¹.

Comparativement aux EPCI voisins et à la moyenne départementale, les secteurs primaires et secondaires représentent une part prépondérante de l'emploi sur l'EPCI :

- ✗ L'industrie et la construction concernent plus d'un tiers des emplois offerts sur la Communauté de communes pour seulement 17 % des établissements ;
- ✗ L'agriculture concentre 15 % des emplois et un établissement sur trois.



³¹ Il est de 94,9 pour la CC des Lacs de Champagne et de 117,5 pour la CC de la Région de Bar-sur-Aube.

■ UN TISSU ECONOMIQUE COMPOSE DE PETITS ETABLISSEMENTS

La Communauté de communes compte 902 établissements actifs au 31 décembre 2015. Il s'agit principalement de petits établissements : 61 % n'emploient pas de salarié, seuls 5 comptent plus de 50 salariés.

Le tissu économique du territoire communautaire est dominé par la sphère productive³² (56 % des établissements). Bar-sur-Aube est l'un des bassins d'emploi de la Région Grand Est où la sphère productive est dominante ; cependant, il présente une vulnérabilité en raison d'une faible diversité sectorielle.

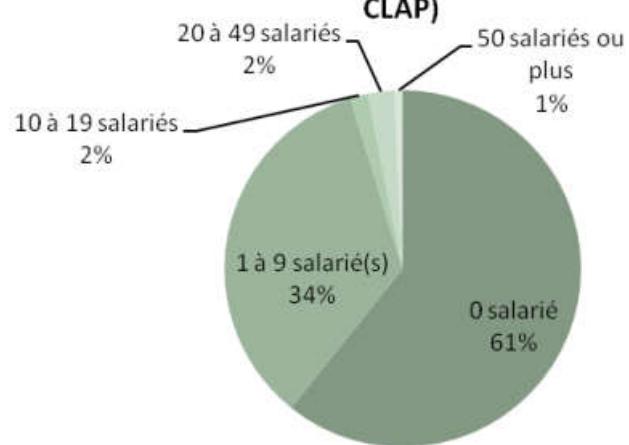
La sphère présentielle³³ est toutefois le principal pourvoyeur d'emplois (59 % des postes salariés), un taux bien inférieur à celui du Grand Est (64,8%).

32 établissements³⁴ ont été créés en 2016 pour 29 entreprises³⁵, 76 % d'entre elles étant des entreprises individuelles.

7 des 36 principaux employeurs du bassin d'emploi étaient implantés sur la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines en 2015 :

- ✗ Pour le secteur de l'industrie : ANDRA (Soulaines-Dhuys). ALLIA à La Villeneuve-au-Chêne a fermé en 2017 ;
- ✗ Pour le secteur du commerce, transport, l'hébergement et la restauration : Gamba Rota (Vendeuvre-sur-Barse), Daher à Epothémont, Terrea à Chaumesnil, Mazagran service à Vendeuvre-sur-Barse ;
- ✗ Pour le secteur des services : Gelis Frères à Dolancourt (Nigloland).

Taille des établissements actifs au 31/12/2015 (INSEE, CLAP)



³² " Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère." (INSEE).

³³ " Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes " (INSEE).

³⁴ Hors agriculture.

³⁵ Hors agriculture.

■ L'ANDRA UN ACTEUR ECONOMIQUE MAJEUR

Les centres de stockage génèrent, sur les sites, 250 emplois : 100 employés de l'ANDRA et 150 en sous-traitance. Ils sont en augmentation depuis 2012 (180 emplois directs et indirects) en raison du développement des activités d'accueil de colis et de tri de déchets non électronucléaires.

L'ANDRA a aussi une activité de formation (100 à 200 personnes par an) et accueille chaque année une demi-douzaine d'apprentis et une trentaine de stagiaires.

L'ANDRA permet également de conforter des activités de logistique implantées sur le territoire telles DAHER à Epothémont ou S.T.S.I. à Vendeuvre-sur-Barse.

Un projet court/moyen terme : une extension de la capacité du centre industriel de regroupement d'entreposage et de stockage de Morvilliers

Un projet long terme : la création d'un nouveau centre de stockage pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL). Des investigations géologiques sont en cours pour rechercher les options possibles si le projet se fait.

158 répondants ont cité les centres de stockages comme l'un des trois éléments identitaires de la Communauté de communes. Ils sont cités à 23 reprises comme un point fort du territoire, et à 29 reprises comme un point faible.

■ UN BASSIN D'EMPLOIS TOUCHE PAR DE LA DESINDUSTRIALISATION

En 2015, le tissu local se composait de 5 400 salariés répartis sur 554 établissements employeurs, en repli de 12,5% depuis 2011. Ce repli était alors l'un des plus défavorables du Grand Est (-3,9% en moyenne). C'est dans le secteur de la fabrication de meubles, le travail du bois que les importantes pertes étaient survenues³⁶.

³⁶ Lorraine parcours métiers : Observatoire Permanent de l'évolution des qualifications OREF Alsace Novembre 2016.

Depuis les fermetures d'entreprises se sont succédés à Bar-sur-Aube ou sur le territoire communautaire comme SIMPA fabricant de fenêtres, portes, installé à Vendeuvre-sur-Barse qui a fermé il y a 4 ans (350 salariés), ou Allia (fabricant de sanitaires en céramique) qui avait un site à La Villeneuve-au-Chêne (plus de 80 salariés) dont l'activité s'est arrêtée en 2017. Des menaces pèsent encore sur le bassin de Bar-sur-Aube avec des entreprises qui cherchent des repreneurs (Dienville, Bar-sur-Aube...) et avec la délocalisation programmée du centre pénitentiaire de Clairvaux.

■ UN POTENTIEL D'EMPLOIS SAISONNIERS IMPORTANT DANS LE BASSIN DE BAR-SUR-AUBE, DES DIFFICULTES A RECRUTER

Un potentiel d'emplois, essentiellement saisonniers

L'enquête du besoin en main d'œuvre des entreprises réalisée par Pôle Emploi pour 2018 révèle, sur le bassin de Bar-sur-Aube auquel appartient la Communauté de communes, une forte proportion de projets de recrutement d'emplois saisonniers (88,2%, des projets recensés auprès des entreprises contre 64,5% à l'échelle du département).

3 033 projets de recrutement sont repérés soit 22 % des projets de l'Aube (ils étaient 1 768 en 2017). Les projets de recrutement portent sur 56 métiers différents.

Concernant l'emploi à forte dominante saisonnière, il est recensé :

- ✗ 1 971 projets pour des emplois de viticulteurs (principal pourvoyeur d'emplois sur le territoire) et d'arboriculteurs saisonniers, 200 agriculteurs salariés, 56 maraîchers, 6 bûcherons-sylviculteurs... quasi tous saisonniers.
- ✗ 152 employés des services divers et 81 ouvriers qualifiés (magasinage et manutention), 31 cuisiniers, 30 dans le travail du bois et de l'ameublement, 20 vendeurs en habillement et accessoires...

Concernant les autres emplois qui comprennent aussi des emplois en contrat à durée indéterminé :

- ✗ 79 ouvriers non qualifiés dans l'emballage et manutentionnaires (un quart non saisonniers).
- ✗ 61 aides soignants (plus de $\frac{3}{4}$ non saisonniers), 30 aides à domicile et aides ménagers (40 % non saisonniers).
- ✗ 28 aides employés de la restauration, aides cuisiniers (40 % non saisonniers).
- ✗ 26 professionnels de l'animation socioculturelle ($\frac{3}{4}$ non saisonniers).
- ✗ 13 techniciens, 137 ouvriers non qualifiés, 21 ouvriers qualifiés.
- ✗ Etc.

Certains métiers font face à de très fortes difficultés de recrutement comme les aides à domicile et aides ménagers, les métiers de l'hôtellerie et la restauration (plus de 100 projets d'embauche), des conducteurs de véhicules légers (7), des employés, des ouvriers qualifiés en mécanique, bûcherons (6), ingénieurs (5), employés (4) ...). Au global, ce sont 27,8 % des projets de recrutement qui s'annoncent difficiles pour les recruteurs, chiffre inférieur à la moyenne départementale (37 %).

Il est à noter toutefois que l'hébergement des saisonniers sur le territoire n'est pas organisé, ne rendant possible que le recrutement des candidats résidant à proximité où doter d'un moyen de transport.

Un territoire positionné en immédiate proximité de 3 bassins d'emplois qui recrutent

- Les projets d'embauche

Concernant les bassins limitrophes : celui de Troyes dans l'Aube, celui de Saint-Dizier et de Chaumont en Haute-Marne, ce sont plus de 12 700 projets d'embauche qui ont été recensés pour 2018 par Pôle Emploi, avec un taux d'emplois saisonniers nettement moins important (voir tableau ci-après).

	Bassin de Bar-sur-Aube	Bassin de Troyes	Bassin de Chaumont	Bassin de Saint-Dizier
Nbre de projets d'embauche	3 033	9 372	1 960	1 389
Part des projets concernant des emplois saisonniers	88,2 %	58,9%	43,5 %	34,7 %
Nbre de métiers différents	56	138	104	90
Nbre de techniciens/agents de maîtrise	13	170	70	80
Nbre d'ouvriers qualifiés (tous secteurs confondus)	21	300	100	213
Nbre d'ouvriers non qualifiés	137	900	100	177
Autres emplois où la part de saisonniers est faible/Métiers les plus demandés	61 aides-soignants, 28 aides employés de la restauration, 26 professionnels de l'animation socioculturelle...	327 aides-soignants, 154 emplois de restauration...	100 télévendeurs, 41 attachés commerciaux, 33 artistes, 29 aides soignants...	41 agents d'entretiens, 40 serveurs de café, 37 aides-soignants, 28 professionnels de l'action sociale...
Part des emplois où le recrutement est jugé difficile/Métiers les plus demandés	27,8% - aides à domicile (30), métiers de l'hôtellerie et la restauration (100) ...	40% - infirmiers (249), aides à domicile (129), attachés commerciaux (125), conducteurs routiers (104), animateurs socioculturels/sportifs 173, secrétaires bureautiques (79) ...	43,5% - aides à domicile (155), carrossiers (21), mécaniciens (18) ...	55,2% - Ouvriers qualifiés, animateurs socioculturels 47, serveurs de café (40), conducteurs d'engin BTP (39), aides-soignants (37), professionnels action sociale. (28), couvreurs (24) ...

- Les offres d'emploi

3 moteurs de recherche ont été explorés en février et mars/avril 2018 : celui de Pôle Emploi, d'Indeed, de Monster. Ces deux derniers moteurs de recherche pouvant comporter des offres de Pôle Emploi ou non. Tous les emplois dans un rayon de 30 km de Soulaines-Dhuys et de Vendeuvre-sur-Barse concernant les Contrats à Durée Indéterminé, les Contrats à Durée Déterminée et les intérimaires ont été recensés (voir détail annexe n°1).

Sur 3 mois et pour 5 dates différentes, dans un rayon de 30 km autour de Soulaines-Duys, il y a à pourvoir :

- ✗ Selon Pôle Emploi :
 - Entre 158 et 185 emplois en CDI à temps partiel et complet, entre 128 et 188 en CDD et entre 103 et 145 en intérim.
 - Les secteurs où l'offre est la plus importante sont, selon les dates : l'industrie, le tourisme, le transport ; le service à personne, l'hôtellerie et la restauration. Ce sont à plus de 50 % des postes non cadre.
- ✗ Selon Indeed : entre 347 et 381 en CDI (à temps très partiel, partiel et complet), entre 109 et 125 CDD et entre 59 et 93 intérim.
- ✗ Selon Monster : entre 178 et 254 en CDI (à temps très partiel, partiel et complet), entre 20 et 36 CDD ou intérim.

Sur 3 mois et pour 5 dates différentes, dans un rayon de 30 km autour de Vendeuvre-sur-Barse il y a à pourvoir :

- ✗ Selon Pôle Emploi :
 - Entre 690 et 749 CDI à temps partiel et complet, entre 228 et 291 CDD et entre 316 et 362 intérim.
 - Les secteurs où l'offre est la plus importante : le bâtiment public, travaux ; l'industrie, le commerce, vente et la maintenance. Ce sont à plus de 50% des postes non cadre.
- ✗ Selon Indeed : entre 352 et 384 CDI (à temps très partiel, partiel et complet), entre 113 et 130 CDD et entre 51 et 108 Intérim.
- ✗ Selon Monster : entre 189 et 248 en CDI (à temps très partiel, partiel et complet), entre 22 et 38 CDD ou intérim.

12 entreprises envisagent un recrutement dans les années à venir dont : de la main d'œuvre agricole, des conducteurs, des cadres dans le nucléaire, bureau d'étude, divers.

■ UNE OFFRE DE FONCIER D'ACTIVITES ET D'IMMOBILIER COMMUNAUTAIRE

L'accueil d'activités, l'écoute et l'accompagnement des entreprises sont au cœur de l'action des élus du Vendeuvre et du Soulainois depuis de longues années. Cette ambition commune a été un élément fondateur de la création de la Communauté de communes Vendeuvre Soulaines.

Vendeuvre-sur-Barse est traditionnellement un centre d'activité industrielle, la commune accueille 3 sites d'activités, les zones d'activités de Bellevue, des Varennes et des Rives de Barse. La commune se situe sur l'axe Troyes-Chaumont (D619), est à 7 km de la sortie d'autoroute n°22 de l'A 5 et est desservi par le chemin de fer. Elle a été maintenue Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) en 2018 et est en Zone d'Aides à Finalité Régionale (AFR) jusqu'en 2020.

■ L'offre d'activité et d'immobilier communautaire disponible

- ✖ A Vendeuvre-sur-Barse, plus de 8 ha disponibles
 - la zone les Varennes à vocation industrielle et mixte : 4 lots restent à commercialiser, certains étant divisibles : Varennes 2 : 22 248 m², Varennes 3 : 20 103 m² ; Varennes 4 un lot de 29 452 m² et un lot de 6 895 m² ;
 - le site de SIMPA (devenu « Rives de Barse ») d'une surface de 13 ha dont 30 000 m² de bâtiments industriels. Les voiries et les réseaux ont été retraités afin de permettre à des repreneurs de s'installer, le site a été divisé en 9 lots dont 4 ont été vendus, un cinquième projet est en négociation.
- ✖ Sur le soulainois : l'ancienne Communauté de communes de Soulaines avait aménagé deux sites :
 - la zone d'activités des Grands Usages à Epothémont ;
 - la zone d'activités économique de Beauvoir à Chausmenil sur laquelle il reste huit lots à vendre, de 2 500 à 4 500m².

Parmi les 3 points incontournables pour accueillir de nouvelles entreprises ou activités :

- ✖ Le réseau internet/téléphonie mobile
- ✖ La fiscalité
- ✖ Le soutien de la Communauté

■ UNE GAMME COMPLETE DE COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE A VENDEUVRE-SUR-BARSE

Vendeuvre-sur-Barse dispose d'une gamme complète de services et commerces de proximité, une supérette, une boucherie charcuterie, 2 boulangeries-pâtisseries, un magasin de bricolage et jardinage, une maison de la presse, 2 pharmacies, un opticien mais aussi un magasin de cycles, un magasin d'électroménager, une auto-école, plusieurs coiffeurs, esthéticienne, fleuriste, La Poste et une banque avec un distributeur de billets, plusieurs garagistes/mécanique auto, une quinzaine d'artisans dont plus d'une demi-douzaine dans le bâtiment, bar, restaurants, restauration rapide, un marché hebdomadaire. La commune qui est dans une dynamique de revalorisation de son bourg centre (elle a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt revitalisation des bourgs centres) conduit un programme d'aménagement qui va permettre de renforcer la densité sur la commune et de dynamiser l'activité commerciale du bourg.

Un magasin de meubles est présent à Magny-Fouchard, le long de la D 619.

Quelques communes disposent d'un multi-services : Soulaines-Dhuys, Morvilliers, Jessains ; un point de distribution automatique de pain a été installé à la Villeneuvre aux Chênes depuis la fermeture du boulanger. Un coiffeur a un salon à Soulaines-Dhuys.

En sus de la Poste de Vendeuvre-sur-Barse, on dénombre 3 points postes : un à Jessains, un à Morvilliers, un à Soulaines-Dhuys.

Le tissu d'entreprises artisanales couvre la quasi-totalité des communes du territoire : en majorité des entreprises du BTP et des entreprises en lien avec l'agriculture (travaux agricoles, coopératives, machinisme agricole, les 2 fromageries de Champ-sur-Barse...), les carrières d'exploitation de Puits-et-Nuisement,... mais aussi nombre de micro-entreprises de services, de bureaux d'études...

Des tournées ont été repérées notamment sur les communes de l'ouest du territoire : le boulanger passe tous les 2 jours, le boucher deux fois par semaine, le crémier....

L'Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne recense 8 restaurants sur le territoire (hors ceux du parc de Nigloland) dont un à Juzanvigny le long de la D400, un à La Rothière, le long de la D336, un à Dolancourt (référencé sur le guide Michelin), 4 à Vendeuvre-sur-Barse dont 2 pizzéria et une restauration rapide, un à Magny-Fouchard.

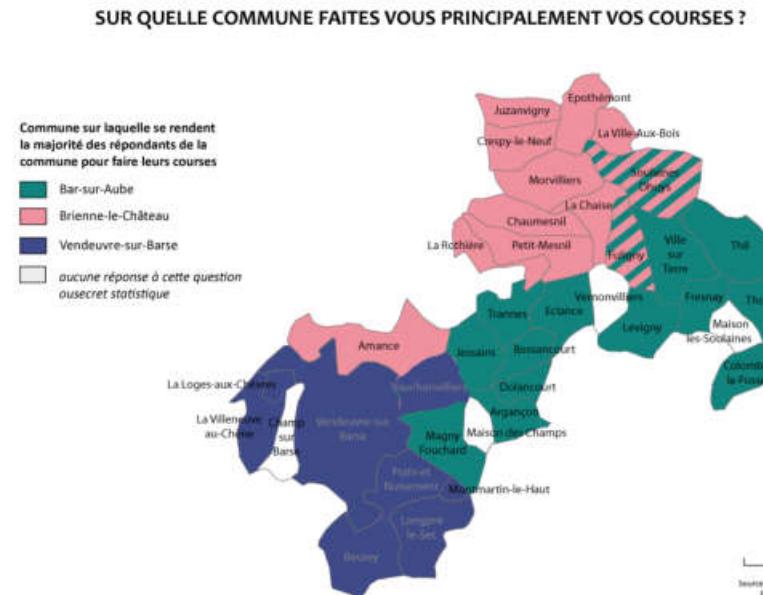
|| Projet : L'ouverture imminente d'un hôtel restaurant spa à Soulaines-Dhuys (réfection de la Venise Verte par la commune).

Le manque de commerces est cité à 98 reprises (21,8 %) comme un point faible du territoire.

A la question « quels sont les services manquants sur le territoire ? », 20 % des répondants (80 personnes) ont cité les commerces (de proximité ou grande surface alimentaire), 16,6 % (67 personnes ont cité une boulangerie/un service de livraison de pain.

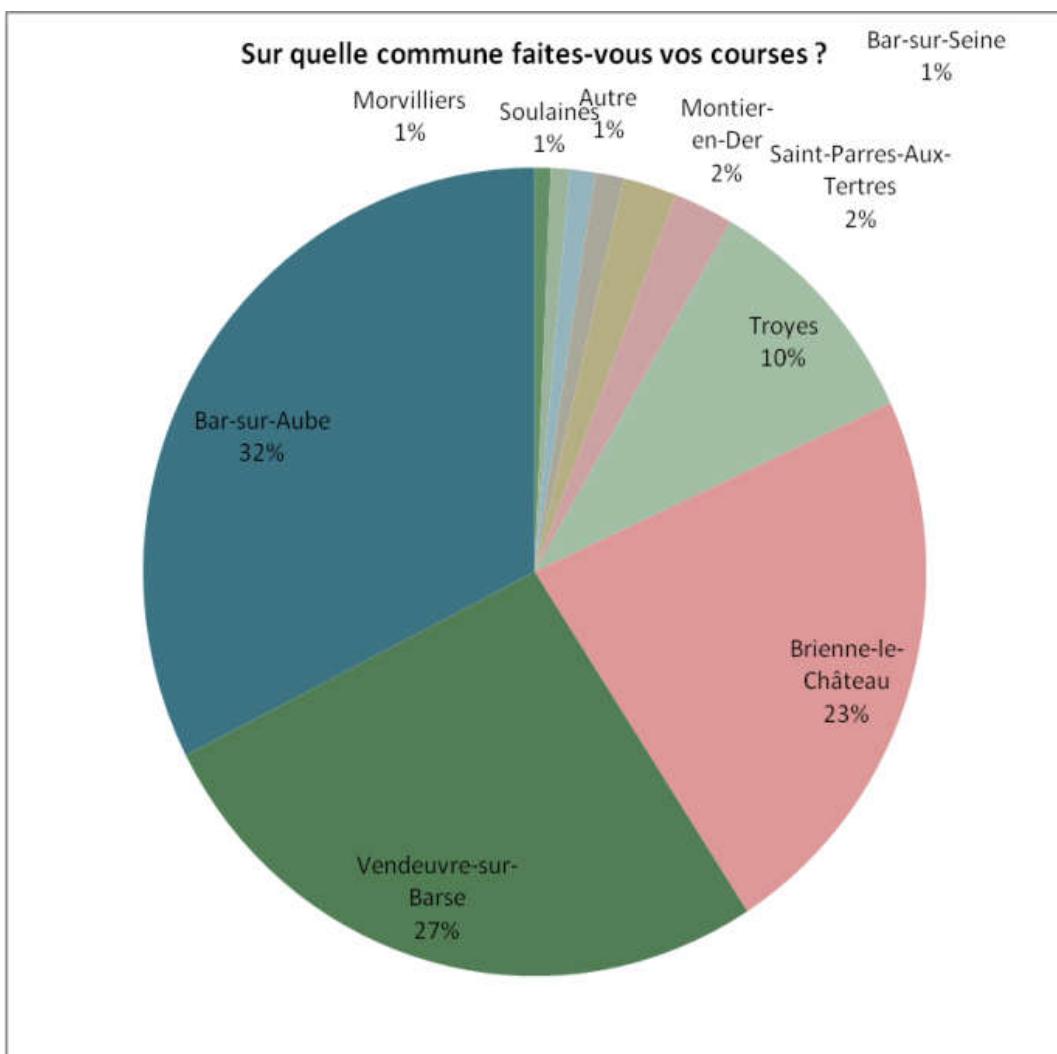
16 propositions pour renforcer l'attractivité du territoire concernent le développement du commerce.

■ LES PRATIQUES DES HABITANTS



3 communes sont privilégiées par les habitants de la CC Vendeuvre pour réaliser leurs courses :

- Bar-sur-Aube, pour 32 % des répondants. Il s'agit du pôle privilégié pour les habitants des communes de l'arc sud est de l'EPCI ;
- Vendeuvre-sur-Barse, pour 27 % des répondants, et privilégié par les communes qui lui sont périphériques ;
- Brienne-le-Château, pour 23 % des répondants, principalement des communes du nord de la CCVS, ainsi qu'Amance.



La moitié des habitants ayant répondu à l'enquête (325 personnes) indiquent fréquenter un marché, les principaux étant ceux de Vendeuvre-sur-Barse, Bar-sur-Aube et Brienne-le-Château.

32,1 % des répondants (soit 202 personnes) indiquent réaliser des achats directement chez le producteur. Champ-sur-Barse et Fresnay sont citées pour plus de 50 % des réponses comme lieu d'achat direct au producteur. Sont également cité à plusieurs reprises : Vendeuvre-sur-Barse (19 réponses), Unienville (15 réponses), Brienne-le-Château (14 réponses), La Rothière (12 réponses). A noter que certains répondants ont indiqué ne pas réaliser d'achat direct chez le producteur faute d'offre. Au regard de l'ensemble des réponses, nous pouvons penser qu'il s'agit également d'un manque d'information sur l'offre disponible.

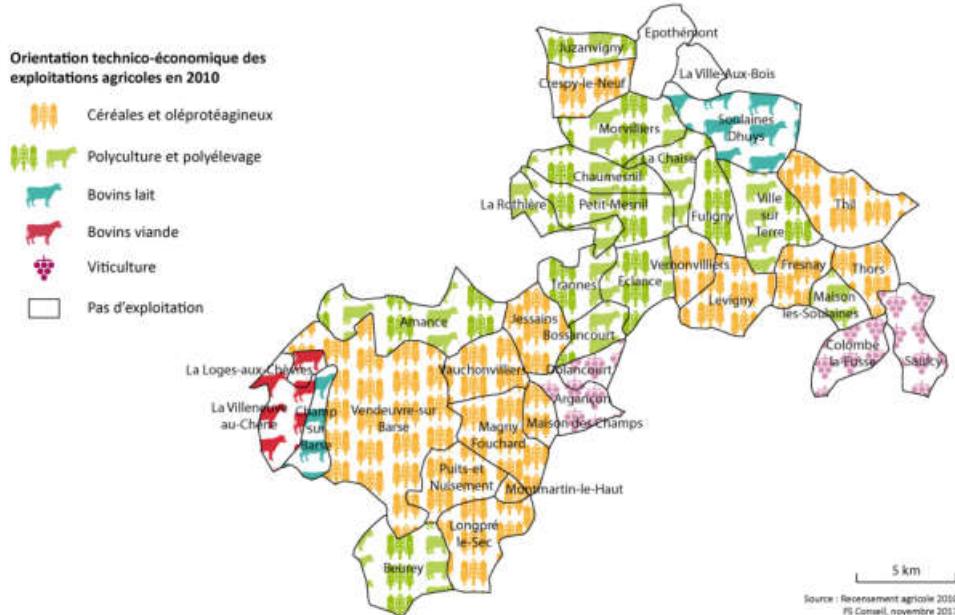
■ L'AGRICULTURE ET LA VITICULTURE, UNE COMPOSANTE MAJEURE DU TISSU ECONOMIQUE

L'agriculture et la viticulture sont des composantes fortes du tissu économique de la Communauté de communes, donnant au territoire une identité paysagère. Comme indiqué précédemment, ce secteur représente un tiers des établissements actifs du territoire.

Des exploitations de moins en moins nombreuses mais une superficie agricole utilisée en hausse

Le dernier recensement agricole (RGA), réalisé en 2010, dénombre 270 exploitations agricoles ayant leur siège au sein de la Communauté de communes. Depuis 1988, le territoire a perdu 199 exploitations. Pour autant, la surface agricole utilisée³⁷ augmente : elle passe de 26 629 hectares en 1988 à 28 843 hectares en 2010, augmentant considérablement la taille des exploitations.

ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010



³⁷ "Superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole." (AGRESTE)

Entre 2000 et 2010, 9 communes ont enregistré une hausse du nombre d'exploitations sur leur territoire³⁸.

Une activité dominée par les grandes cultures, et 5 communes dans l'AOC Champagne

La culture de céréales et d'oléagineux est dominante sur le territoire communautaire, et seules quatre communes se distinguent par une orientation technico-économique d'élevage bovin.

Quatre communes sont identifiées dans le RGA par une orientation viticole : Dolancourt, Argançon, Colombé-la-Fosse et Saulcy, mais cinq (s'ajoute Trannes), regroupant 120 exploitations, font partie de l'aire de production de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) Champagne, avec des cépages de Chardonnay, Meuniers et Pinots-Noirs.

Ce vignoble, à forte notoriété, est un des vins qui n'a pas souffert de la crise viticole.

A noter :

- ✗ Deux fromageries à Champ-sur-Barse qui produisent le fromage de Champ-sur-Barse.
- ✗ La commune de Soulaines-Dhuys en Appellation d'Origine Contrôlée Brie de Meaux.
- ✗ La présence d'une ferme pédagogique dynamique à Champ-sur-Barse : la Ferme de la Marque.
- ✗ Des initiatives pour un nouveau modèle économique
 - Des projets de diversification voient le jour avec de nouveaux modes de distribution. Des producteurs de l'Aube et de la Marne se sont regroupés dans le cadre du réseau Collectif Paysans pour proposer des paniers, un lieu de distribution de paniers et de vente directe est ouvert en fin de semaine à Fresnay, un drive fermier à Champ-sur-Barse.
 - Des démarches de reconversion de parcelles en agriculture biologique.
 - La recherche de nouvelles filières (lentilles...).

La vigne/le Champagne, est le 5^{ème} item le plus cité comme élément identitaire du territoire de la CCVS (189 citations). Les terres agricoles arrivent en 7^{ème} position (97 citations).

Parmi les points forts du territoire, l'activité viticole est citée dans 11 % des réponses (en 5^{ème} sur 24).

³⁸ La Chaise (+1), Colombé-le-Fosse (+1), Dolancourt (+3), Lévigny (+1), Maisons-lès-Soulaines (+2), Montmartin-le-Haut (+1), La Rothière (+2), Saulcy (+1), Thil (+2).

Une démarche de structuration des circuits courts initiée par le PNR de la Forêt d'Orient

La Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines est partie prenante depuis juin 2016 (avec les Communautés de communes de Forêts, Lacs et Terres en Champagne et des Lacs de Champagne) d'une démarche, animée par le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, menée dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation.

Elle vise à « favoriser l'approvisionnement en produits locaux au sein... » des restaurants scolaires, collèges, EHPAD, « de structurer les filières agricoles et de sensibiliser les enfants aux questions alimentaires ». Un diagnostic de l'offre et de la demande alimentaire et un travail de mise en lien des producteurs, des gestionnaires et de leurs prestataires ont été conduits afin d'organiser les approvisionnements, de structurer l'offre et les filières alimentaires locales (mutualisation, tournées de livraisons, obtention d'agréments sanitaires, refonte des marchés publics...). Le collège de Vendeuvre-sur-Barse qui produit les repas des enfants scolarisés à Vendeuvre-sur-Barse est d'ores et déjà engagé dans cette démarche.

Ce travail est complété par la mise en place d'un programme d'actions pédagogiques : un partenariat avec le SIEDMTO et la commune de Vendeuvre-sur-Barse a permis des actions de sensibilisation et d'éducation au territoire dont l'une a pour thème « journée écocitoyenne et saveurs locales ».

Cette démarche est complémentaire à la route des saveurs et de savoir-faire qui regroupe artisans et producteurs et des sites de découverte, et de la Marque Parc qui vise à valoriser les produits et savoir-faire locaux.

■ UN POTENTIEL TOURISTIQUE A VALORISER

Un territoire bien positionné, qui accueille le troisième site touristique de la région Grand Est en termes de fréquentation

A 3 heures de Paris en voiture, 2 heures par le train, la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines bénéficie d'atouts majeurs pour attirer un tourisme familial, un tourisme de pleine nature :

Nigloland est le 3^{ème} item le plus cité comme élément identitaire du territoire de la CCVS (264 citations).

Il fait partie des points forts du territoire pour 11,2 % des répondants.

- × Le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient qui accueille les 3 grands lacs Amance, lacs d'Orient et lacs du Temple, la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient et les lacs réservoirs et le lac de Der-Chantecoq celui de la Marne (c'est le plus grand lac artificiel d'Europe). Espaces propices aux activités nautiques -plaisance, motonautisme (ski nautique, jet-ski...), à la pêche et à la promenade (à pied, à vélo, à cheval) ou à l'observation de la faune et de la flore, les grands lacs font partie des sites à accès gratuit de la région Grand Est les plus visités, au même titre que les cathédrales de Reims, Metz et Strasbourg où que les marchés de Noël d'Alsace³⁹ .
- × La proximité de sites historiques d'intérêt national tels que Colombey-les-Deux-Eglises et le mémorial Charles-de-Gaulle, l'abbaye de Clairvaux.

Elle accueille sur une quarantaine d'hectares le parc d'attractions Nigloland créé en 1987. Avec 560 000 visiteurs annuels, il se positionne comme le troisième site touristique payant de la région, derrière les bateaux promenades de Strasbourg et le Zoo d'Amnéville⁴⁰. Il est ouvert 150 jours dans l'année et emploie une soixantaine de permanents qui résident aux alentours. Il déploie une politique de proximité (Aube, Haute-Marne...) et de contrats de longue durée pour les entreprises prestataires de service (jardins, maçonnerie, maintenance, alimentation...). Les saisonniers (180 Equivalents Temps Plein) viennent, en majorité, du bassin de Bar-sur-Aube, de Troyes, de Chaumont...

Nigloland poursuit son développement et projette notamment d'augmenter le nombre de places d'hébergement, de diversifier ses attractions, politique indispensable pour renouveler le flux et maintenir le niveau d'activités.

Un territoire entre Lacs d'Orient et Lac du Der.

Le territoire étudié appartient en totalité au secteur touristique nommé par le Département de l'Aube « Grands Lacs de la Forêt d'Orient à l'aube des plaisirs majeurs », intégrant les grands lacs de la forêt d'Orient (lac d'Amance, du temple et d'Orient) et le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient. Sont mis en valeur :

- × Au nord : l'église à pans de bois Saint-Martin à Juzanvigny et Soulaines-Dhuys station verte avec son architecture, ses vitraux, la tuilerie, la Maison à Ecailles accueillant le siège de l'Office du Tourisme des Grands Lacs de Champagne.
- × A l'ouest : Amance pour sa poterie, au sud est la route touristique du Champagne qui dessert Colombé-la-Fosse et Saulcy.
- × Au sud : Vendeuvre-sur-Barse, son golf, ses vitraux, la sculpture champenoise ; Nigloland à Dolancourt.
- × La route du Champagne qui propose des animations très fréquentées, elle dessert plusieurs communes du territoire.

³⁹ Source : Région Grand Est - Atlas thématique "attractivité : culture, tourisme, sport, équipements".

⁴⁰ Source : Région Grand Est - Atlas thématique "attractivité : culture, tourisme, sport, équipements".

La carte départementale met en évidence la situation particulière de ce secteur touristique qui comprend les lacs de Champagne et la proximité du lac de Der, en Haute Marne qui est esquissé. Cela en fait un territoire singulier que l'on repère facilement dès qu'on ouvre la carte de France.

Territoire propice à la découverte, des randonnées sont répertoriées : promenade des Merisiers à La Rothière, circuit VTC et 2 randonnées à Soulaines-Dhuys, circuit VTC à Vendeuvre-sur-Barse, randonnée à Colombé-la-Fosse. D'autres circuits sont proposés telles les randonnées autour de Jessains, d'Amance (circuit « sur les trace de l'Argile »), des pistes cavalières, des lieux d'observation comme le parcours de l'étang de Ramerupt, l'Etang de la Pré au Lard à La Chaise ... valorisés et animés par le PNR de la Forêt d'Orient.

Le GR 24, chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, traverse le sud du territoire (Amance, La Loge-aux-Chèvres, La Villeneuve-au-Chêne et borde La Rothière).

A noter : un golf à Vendeuvre-sur-Barse, des centres équestres à Morvilliers, Beurey, des balades équestres proposées à Fuligny, une ferme pédagogique à Champ-sur-Barse ouverte toute l'année, des étangs pour la pêche dont celui de Morvilliers fréquenté par les carpistes. Des stages sont organisés par les potiers... Pour les personnes intéressées par le tourisme industriel, la possibilité de visites guidées, toute l'année, des centres industriels de l'ANDRA.

Enfin, une activité majeure, la chasse, le territoire accueillant de nombreuses chasses privées.

Selon l'Office de Tourisme, la clientèle est composée à 80 % de Français, en 2^{ème} position les Belges et Néerlandais et en 3^{ème} et 4^{ème} position, les Allemands et les Anglais.

Une vocation touristique qui se structure

La mise en œuvre de la loi NOTRe avec la fusion des Communautés de communes et la clarification des compétences (la promotion touristique étant transférée de plein droit aux EPCI) a été l'occasion d'une refondation de l'accueil touristique. Le territoire de Piney avait transféré ses compétences au Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, la commune de Brienne-le-Château disposait d'un Office de Tourisme communal adossé à son musée Napoléon et l'activité touristique était peu structurée sur le Soulainois.

Le projet initial était de créer un Office de Tourisme regroupant 3 EPCI. La Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres et Champagne s'étant retirée, l'Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne a été créé en mai 2017 avec la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines, et celle des Lacs de Champagne.

Le développement du tourisme est considéré comme important pour plus de 3 habitants sur 4 (478 habitants/627) dont 42% pensent que c'est très important.

Cet Office de Tourisme s'est constitué sous forme d'un EPIC (Etablissement Public d'Intérêt Collectif). Son budget comprend donc en recettes les subventions des Communautés de communes fondatrices, la taxe de séjour et rend obligatoire sa consultation sur les projets d'équipements collectifs touristiques. Il porte les missions suivantes⁴¹ :

- ✗ « Assurer l'accueil et l'information des visiteurs ;
- ✗ Assurer la promotion touristique de ces deux territoires communautaires, en coordination avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT) et le Comité Régional du Tourisme (CRT) ;
- ✗ Contribuer à coordonner les initiatives des divers partenaires du développement touristique local ;
- ✗ Contribuer à l'élaboration, au renouvellement et à la diffusion de la connaissance globale du territoire (en lien avec les associations locales) ;
- ✗ Elaborer et mettre en œuvre la politique locale du tourisme et les programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles ;
- ✗ Commercialiser des prestations de services touristiques ainsi que des séjours une fois constitués ;
- ✗ Etre consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques ;
- ✗ Favoriser l'adaptation de l'offre touristique aux exigences des clientèles française et étrangères, en particulier par la création de nouveaux produits ;
- ✗ Accroître les performances économiques de l'outil touristique ».

Il dispose de 2 lieux d'accueil :

- ✗ Un à Soulaines-Dhuys, à la Maison des Ecailles, beau bâtiment du XIII^{ème} siècle réhabilité récemment, ouvert d'avril à fin septembre.
- ✗ Un lieu ouvert toute l'année à Brienne-le-Château, avec des amplitudes horaires calées sur l'ouverture du musée ;

Le personnel est de 4 Equivalent Temps Plein dont un animateur numérique et une conseillère en séjour. Deux saisonniers complètent l'équipe : un pour le site de Soulaines-Dhuys et un itinérant qui assurera notamment un accueil au port de Dienville.

Un travail a été conduit en 2017 afin de préparer le plan d'actions de l'Office de Tourisme. Un questionnaire a été adressé aux élus, aux professionnels du tourisme, aux habitants. 300 réponses ont été enregistrées.

⁴¹ Source : statuts de l'Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne.

A partir des résultats, 7 ateliers thématiques ont été constitués afin de définir le plan d'actions pour l'année 2018 : Tourisme de nature ; Innovation touristique ; Accueil touristique et clientèles spécifiques (vélos, motos, camping-cars...) ; Infrastructures touristiques ; Animations et événementiels ; valorisation du patrimoine et de l'histoire locale ; Marketing et commercialisation de l'offre touristique.

Les 3 principaux atouts touristiques cités par les professionnels :

Le patrimoine naturel

Nigloland

Les activités autour des lacs

Les 3 freins majeurs cités par les professionnels :

Méconnaissance des atouts touristiques et image négative du territoire

Manque d'animations touristiques et d'évènements d'envergure

L'absence de liaisons cyclables entre les lacs

Les lieux « emblématiques » de ce nouveau territoire de promotion touristique et sur lesquels les premiers efforts doivent être portés sont notamment : Nigloland ; les lacs avec le Port de Dienville ; le musée Napoléon qui vient de bénéficier d'une importante rénovation (l'objectif est de tripler la fréquentation (passer de 5 000 à 15000 visiteurs) ; Les églises à pans de bois et le village de Soulaines-Dhuys.

Les projets : l'ouverture d'un point d'accueil touristique à Nigloland ; développer les outils de communication.

Quelques projets potentiels à valoriser ou développer : la Sainterie à Vendeuvre-sur-Barse, le Trésor de l'église de Saint-Quentin de Dienville, le château de Vendeuvre, la vélovoie et les pistes cyclables, ...

Une diversité des hébergements : près de 2 000 lits marchands et non marchands

- 27 établissements d'hébergement touristique

Le territoire communautaire compte, au premier semestre 2018, 459 lits marchands⁴² :

- × 4 hôtels, dont un à Nigloland : 74 chambres, 148 lits ;
- × 16 gîtes dont un gîte d'étape communal de 29 lits à Soulaines-Dhuys (soit un total de 158 lits en gîtes) ;
- × 14 Chambres d'hôtes pour une capacité de 33 lits ;
- × Un camping*** à Soulaines-Dhuys de 39 emplacements (117 lits) (avec 2 mobil-homes et 2 caravanes à louer et une aire d'accueil camping-car).
Projet d'agrandissement jusqu'à 50 emplacements ;
- × Un gîte d'enfants à Thil (3 enfants).

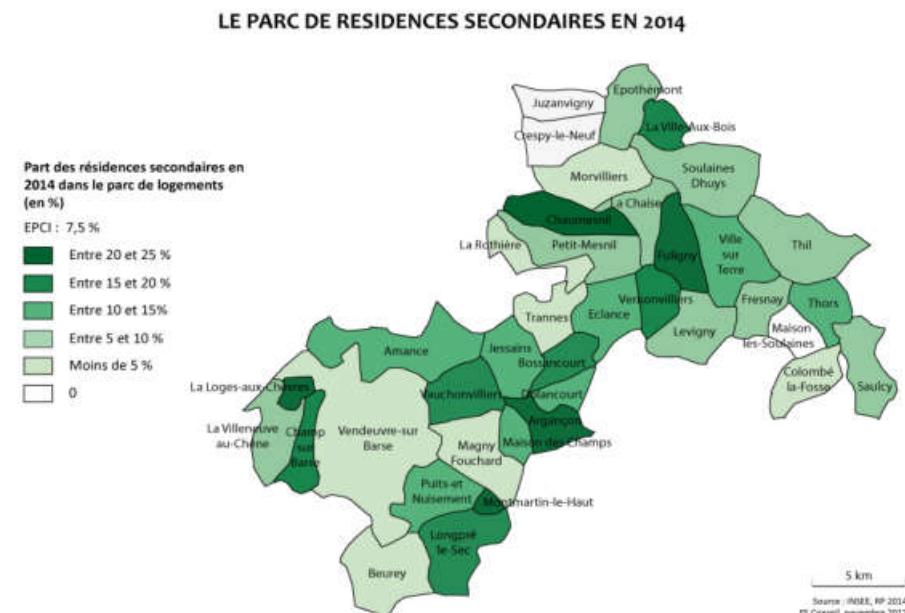
A ces équipements s'ajoutent une aire de camping-car à Vendeuvre-sur-Barse, à Soulaines-Dhuys et à la Ville-au-Bois.

- 300 résidences secondaires

Le territoire compte 303 résidences secondaires en 2014, soit 18 de moins qu'en 2009. Les résidences secondaires représentent 7,5 % du parc de logements : bien qu'en légère baisse⁴³, cette part est de 3,1 points supérieure à celle de l'Aube.

Sur certaines communes, les résidences secondaires concernent plus d'un logement sur cinq. C'est le cas à Argançon, Chaumesnil, Fuligny, La Loge-aux-Chèvres et Montmartin-le-Haut.

Ce parc représente un potentiel de près de 1 515 lits, complétant l'offre d'hébergement touristique du territoire.



⁴² Unité de mesure de l'offre touristique en hébergement : 1 lit = 1 personne susceptible d'être hébergée durant une nuit dans un établissement. « Selon la direction du Tourisme, la méthode de calcul utilisée (hors capacité réelle déclarée) est la suivante : nombre de lits en hôtels ou en chambres chez l'habitant = nombre de chambres x 2 ; nombre de lits en hôtellerie de plein air (camping) = nombre d'emplacements nus x 3 + nombre d'emplacements équipés x 4 ; nombre de lits en meublés = nombre d'unités d'hébergements x 4 ; nombre de lits en résidences secondaires = nombre de résidences secondaires x 5 » (INSEE).

⁴³ Elle était de 8,1 % en 2009.

■ LA PAROLE DES ENTREPRISES

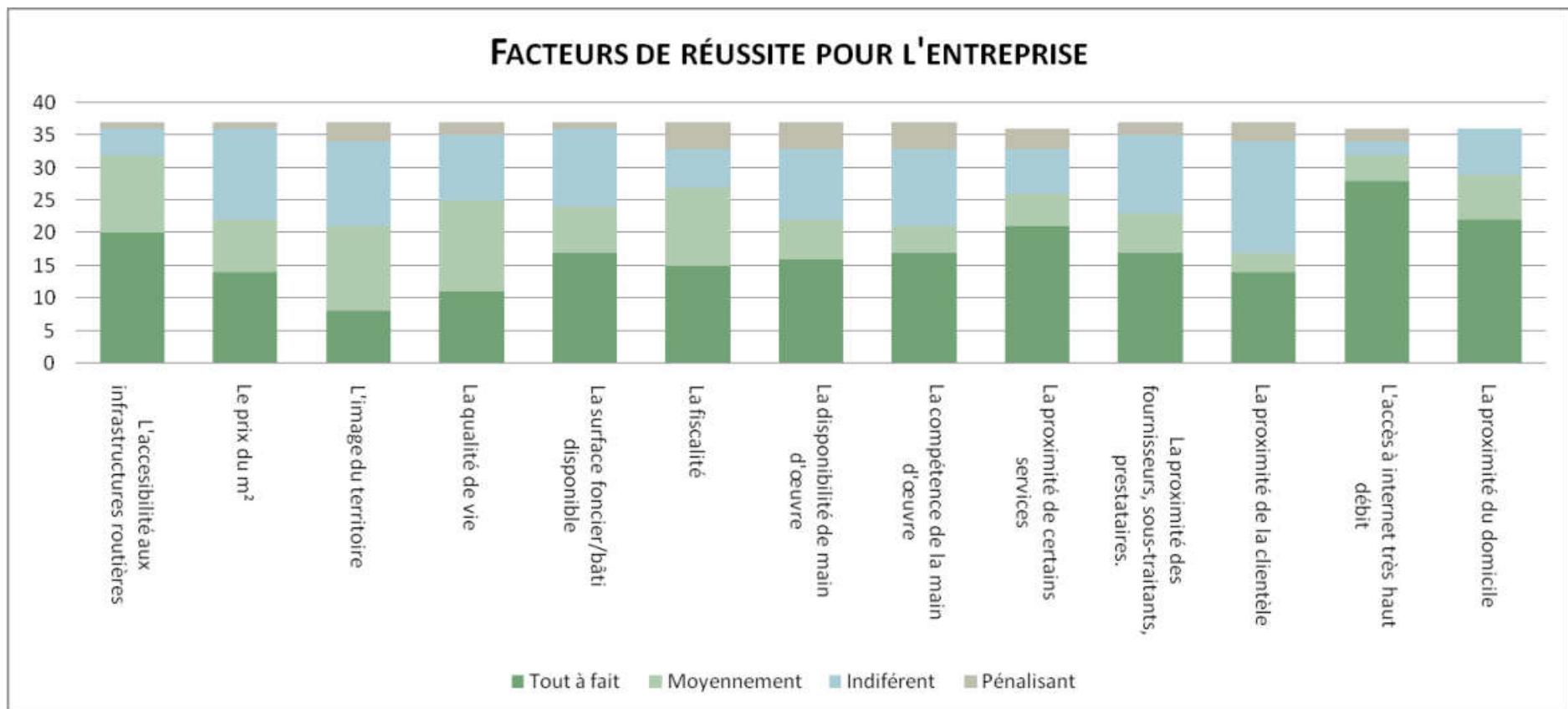
37/590 entreprises ont répondu au questionnaire

APPRECIATION DU TERRITOIRE

Leurs raisons d'installation : la reprise/continuité (14) ; la proximité de la famille (6) ; le prix du terrain et surface disponible (4) ; la faisabilité du projet (4) ; les raisons professionnelles (4) ; la présence d'un groupement scolaire (2) ; la proximité des axes routiers (2) ; la présence de l'ANDRA (2) ; la zone rurale revitalisée (1) ; le lieu historique (1) et la localisation (1).

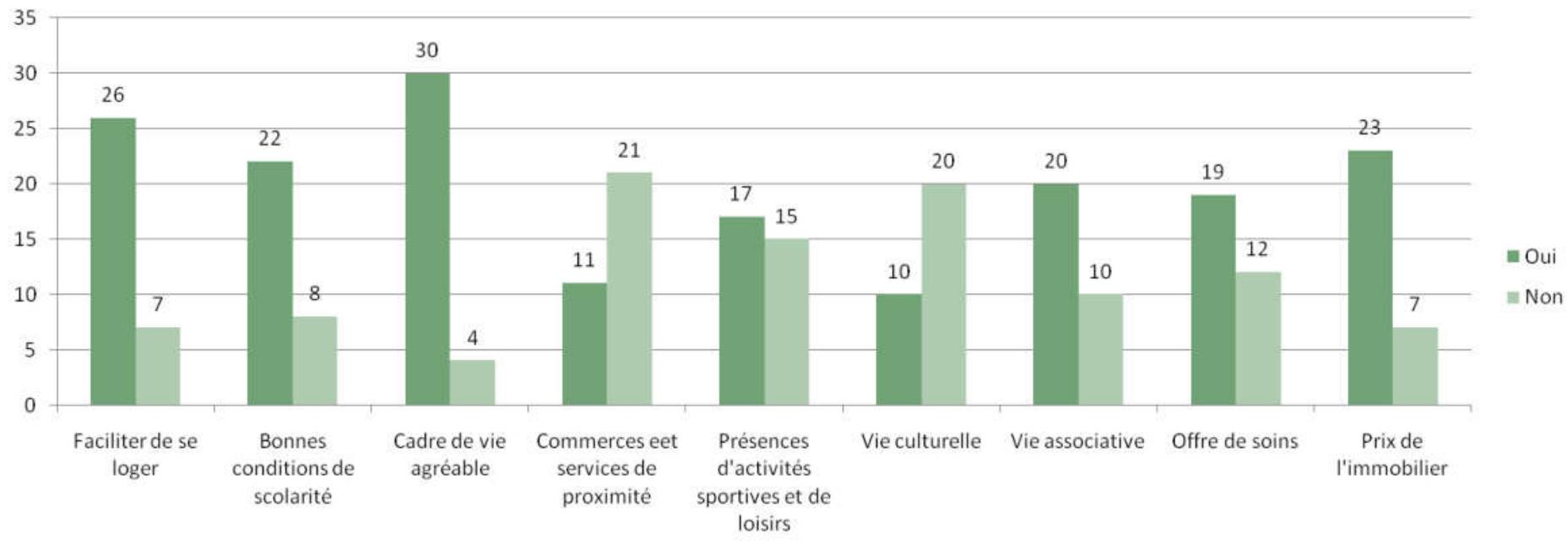
Les points forts de leur localisation : l'emplacement (10) ; la proximité des axes routiers (6) ; la nature et la tranquillité (5) ; la vigne (3) ; l'ANDRA (3) ; le patrimoine (2) ; la proximité de la clientèle (2) ; le monopole du marché (1).

Les points faibles de leur localisation : l'isolement par rapport aux lieux de vie (11) ; l'absence de réseau téléphonique et internet haut débit (7) ; l'éloignement des services (6) ; la faible population et le manque d'attractivité (5) ; le manque de commerce (3) ; le faible développement économique (3) ; la difficulté à recruter du personnel (3) ; l'absence du service public (1) et les frais de transport (1).



Les 4 principaux facteurs de réussite pour l'entreprise sont en premier lieu le très haut débit, l'accessibilité aux infrastructures routières, la proximité du domicile et la proximité des services notamment ceux liés à l'activité (cités 10 fois) ; les services administratifs (cités 7 fois) et les petits commerces (cités 3 fois).

FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR LES FAMILLES DES COLLABORATEURS



Les 4 principaux facteurs d'attractivité pour les familles des collaborateurs sont : un cadre de vie agréable, la facilité de se loger, le prix de l'immobilier et les bonnes conditions de scolarité.

BESOINS/ATTENTES/PROJETS

Les projets de recrutement :

- ✗ 12/36 entreprises ont des projets de recrutement, ce sont près d'une vingtaine d'emplois qui ont été comptabilisés.
- ✗ Si oui, quel(s) profil(s) ? : principalement des emplois d'ingénieur, de technicien, d'opérateur dans le nucléaire (il est précisé que la filière nucléaire est à développer en raison d'une difficulté de recrutement de personnel qualifié dans le secteur) ; des salariés dans le BTP, des salariés agricoles.

Les filières professionnelles à renforcer/à développer sur le territoire : 22/30 entreprises ont répondu. Ont été cités au moins 2 fois : l'agriculture raisonnée et bio ; la valorisation des déchets/la méthanisation, l'activité touristique, l'artisanat, le commerce.

La transmission d'entreprises : 11/34 pensent transmettre leur activité dans les 5 prochaines années, 6 ont un repreneur.

Les projets : 16/35 ont des projets pour leur entreprise :

- ✗ 7 : agrandissement de leurs locaux pour un accroissement de l'activité ;
- ✗ 6 : développement d'une nouvelle activité ;
- ✗ 2 : vente de l'entreprise ;
- ✗ 1 : restauration du bâtiment.

Les 3 points incontournables pour développer vos projets sur la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines ?

- ✗ 5 ont cité le soutien de la Communauté de communes ; 4 une aide financière ; 4 l'accès au très haut débit ; 3 de la surface disponible, 2 une main d'œuvre qualifiée ; 2 le développement de l'agro-écologie ; 2 la baisse des prix ; 1 l'amélioration du réseau routier, le maintien des zones agricoles, le maintien des services ...

Les attentes ou les besoins pour développer votre activité ?

- ✗ 4 ont cité le soutien de la Communauté de communes ; 3 l'accompagnement dans les projets ; 2 l'accès au très haut débit ; 2 « Plus de souplesse administrative » ; 1 la mise en place d'une signalétique....

Des projets ou des idées pour développer votre secteur d'activité ?

- × Un développement de l'activité des centres de stockage, le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation...), la participation à des salons professionnels, le développement des circuits courts, le développement de projets collectifs...

LIENS AVEC LE TERRITOIRE

Votre entreprise participe-t-elle à l'identité du territoire ? 23 Oui ; 11 Non

- × Si oui, en quoi ? : 11 entretiennent le territoire ; 5 développent une activité touristique ; 3 ont un savoir-faire spécifique; 2 sont dans le développement de la filière nucléaire ; 2 disent respecter l'environnement, 1 a une activité qui préserve le patrimoine industriel, 1 aide les associations du territoire.

Votre entreprise utilise-t-elle des matériaux ou produits locaux ? 21 Oui ; 14 Non

Votre entreprise utilise-t-elle des savoirs faire locaux ? 25 Oui ; 9 Non

Votre entreprise est-elle en cours de labellisation ou a-t-elle déjà un label certifiant l'origine ? 10 Oui ; 26 Non

Votre entreprise est-elle en cours de labellisation ou a-t-elle déjà un label certifiant la qualité du produit ou du service ? 12 Oui ; 21 Non

Votre entreprise est-elle en cours de labellisation ou a-t-elle déjà un label certifiant le respect des normes environnementales ? 13 Oui ; 21 Non

Privilégiez-vous une démarche de proximité pour le choix des fournisseurs, prestataires ? 23 Oui ; 11 Non

Les 3 points incontournables pour accueillir de nouvelles entreprises/activités sur le territoire de la Communauté de communes sont :

- × Cités 8 fois : les réseaux de téléphonie mobile et Internet Haut débit ;
- × Cités 7 fois : le soutien de la Communauté de communes ; la fiscalité ;
- × Cités 4 fois : de la surface disponible ;
- × Cités 2 fois : l'amélioration du réseau routier ; la proximité des autoroutes ;
- × Cités 1 fois : le maintien d'une offre de santé, la présence de main d'œuvre, le développement de la vie culturelle...

10 entrepreneurs sur 28 pensent que la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines a une identité propre au sein du département de l'Aube, de la région Grand Est ? cité 5 fois l'environnement naturel (son environnement, lacs, forêt, vignes, champs), cités 4 fois l'ANDRA et les centres de stockage, cité 3 fois le patrimoine (une histoire exceptionnelle, une architecture hors norme, un riche patrimoine industriel).

Les propositions pour renforcer l'identité de la Communauté de communes au sein du département ou de la région sont les suivantes :

- × Retravailler cette association négative du nucléaire qui pourrait être positive ; Acheter dans la communauté ; Mettre l'accent sur le tourisme local et mettre en avant les produits et savoir-faire locaux ; Environnement ; Créer un écomusée (autour de l'argile) et faire intervenir des artistes.

LES MODELES DE DEVELOPPEMENT

- × Photovoltaïque et incinérateur ; le désherbage non chimique ; le tourisme

IDENTIFICATION

Etes-vous une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à déclaration ? 2 Oui ; 31 Non

Etes-vous une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation ? 5 Oui ; 28 Non

Avez-vous recours à des produits nocifs ou dangereux ? 17 Oui ; 16 Non

Appartenez-vous à un réseau/une filière (groupements professionnels) ? 16 Oui

■ POINTS FORTS/POINTS FAIBLES/OPPORTUNITES/MENACES – LES RESSOURCES ECONOMIQUES

LES RESSOURCES ECONOMIQUES

Points forts

- ✗ Vendeuvre-sur-Barse, commune avec une tradition industrielle à proximité de l'autoroute qui dessert nord et l'est de la France, disposant d'une gare et à 2 heures de Paris.
- ✗ L'implantation de l'ANDRA.
- ✗ L'agriculture, une activité importante sur le territoire : 1 établissement sur trois, 15 % des emplois, et une caractéristique forte du paysage communautaire.
 - Un fromage qui porte le nom d'une commune du territoire : Champ-sur-Barse (marque déposée).
- ✗ Une activité viticole renommée, 5 communes en AOC Champagne, un territoire situé sur la route du Champagne.
- ✗ Des initiatives qui visent :
 - à conforter de nouveaux modes de production et de distribution : circuits courts, vente de produits locaux, reconversion vers l'agriculture raisonnée et biologique, nouvelles productions...
 - à valoriser la ressource patrimoniale source de développement touristique.
- ✗ Un positionnement géographique favorable pour le tourisme de séjour, activités de détente et de pleine nature, séjours familiaux (entre les lacs, à proximité de Paris...)
- ✗ Une diversité d'hébergements touristiques. Une capacité d'accueil (27 établissements, 459 lits marchands + 303 résidences secondaires (1 515 lits)).
- ✗ La présence de Nigloland, 600 000 visiteurs annuels, troisième site touristique payant de la région, pourvoyeur d'emplois directs et indirects.
- ✗ Le château de Vendeuvre-sur-Barse qui appartient au Conseil départemental pour 80% et à la commune de Vendeuvre-sur-Barse (20%)/ Potentiel pour un projet touristique ? Des investisseurs potentiels pour un projet touristique autour du golf.

LES RESSOURCES ECONOMIQUES

Points faibles

- ✗ Un bassin d'emploi qui souffre, un nombre d'emplois salariés qui diminue.
- ✗ Un tissu commercial vendeuvrois fragile.
- ✗ Un emploi saisonnier qui n'est pas organisé, ni valorisé.
- ✗ Une offre de sentiers de randonnée peu dense au regard du potentiel du territoire et peu mise en valeur.
- ✗ Une forêt non exploitée pour le tourisme.
- ✗ L'accueil des cyclistes, encore insuffisamment développé.
- ✗ Un manque d'offre de restauration.
- ✗ Une mauvaise communication sur l'offre d'hébergement du territoire, une méconnaissance de cette offre.
- ✗ Une offre de produits touristiques qui ne progresse pas.

Le développement de l'activité économique est considéré comme important pour 440 habitants/620 (71% des habitants) dont 60% pensent que c'est très important.

LES RESSOURCES ECONOMIQUES

Opportunités

- ✖ Un besoin de main d'œuvre conséquent dans un périmètre de 30 km autour de Soulaines-Dhuys et de Vendeuvre-sur-Barse : environ un millier d'emplois sur une centaine de métiers différents, du plus au moins qualifié.
- ✖ Des emplois saisonniers, qui peuvent potentiellement attirer de nouveaux habitants.
- ✖ Une nouvelle dynamique dans le milieu agricole.
- ✖ 16 entreprises sur 37 affirment avoir des projets de développement : 7 pour un agrandissement de leurs locaux et ainsi un accroissement de l'activité, et 6 pour développer une nouvelle activité.
- ✖ Une volonté de la collectivité de développer l'accueil économique, un potentiel foncier et immobilier pour accueillir de nouvelles activités.
- ✖ Une appellation AOC Brie de Meaux.
- ✖ Un projet d'extension de la zone Champagne.

- ✖ Un territoire Parc Naturel Régional. La montée en puissance de l'Office de Tourisme.
- ✖ Le château de Vendeuvre qui appartient au Conseil départemental pour 80% et à la commune de Vendeuvre (20%) : potentiel pour un projet touristique ?
- ✖ Des investisseurs potentiels pour un projet touristique autour du golf.
- ✖ Des initiatives qui visent à valoriser la ressource patrimoniale, source de développement touristique.

Menaces

- ✖ La fermeture de nouvelles entreprises, dans un contexte où l'indicateur de concentration de l'emploi est déjà faible et inférieur aux EPCI voisins.
- ✖ Pas de démarche d'accueil de jeunes agriculteurs repérée/Un agrandissement continue des surfaces agricoles sans création d'emplois.
- ✖ Une ressource économique qui échappe au territoire : la filière bois.

CONCLUSION – VERS UN PROJET DE TERRITOIRE

Un territoire rural à dominante agricole mais composé :

- ✗ Des communes polarisées par Vendeuvre-sur-Barse, bourg centre, ville ouvrière qui dispose d'une offre de services, d'une dynamique associative.
- ✗ Des communes du soulainois, éclatées entre différents pôles : Brienne-le-Château, Bar-sur-Aube, et, dans une moindre mesure Montier-en-Der.

3 défis majeurs pour ce nouveau territoire :

- ✗ Construire un projet solidaire (ou une solidarité de projet) pour la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines qui est un territoire de projet et non un territoire vécu.
- ✗ Apporter les clefs pour que les habitants trouvent les ressources pour bâtir/inventer un projet de vie qui s'appuie sur les potentialités et palie les faiblesses du territoire : ses spécificités d'emploi, son cadre de vie, sa ruralité, son potentiel d'attractivité touristique...
- ✗ Changer de prisme. Donner envie de vivre dans ce territoire qui aujourd'hui exclut plus qu'il n'inclut.

Une ambition : Etre lisible donc attractif à l'échelle du département de l'Aube

Le levier de cette ambition :

- ✗ La volonté de travailler en complémentarité avec les EPCI qui appartiennent aux mêmes bassins de vie, soit les Communautés de communes de la région de Bar-sur-Aube, des Lacs de Champagne et pourquoi pas celle de Barséquenais-en-Champagne.

Les composantes de cette ambition : un territoire singulier et solidaire à l'est de l'Aube :

- ✗ Il est situé entre les grands lacs d'Orient et du Der et dispose d'une richesse environnementale exceptionnelle.
- ✗ Il accueille à la fois les centres de stockage des déchets nucléaires de l'ANDRA et est un territoire reconnu pour la gestion exemplaire de son environnement naturel valorisée par un label Parc Naturel Régional.

- ✗ C'est une destination touristique reconnue.
- ✗ C'est un territoire de Champagne, la Côte des Bar.
- ✗ Il propose un développement intégré, endogène.
- ✗ Il compte sur ses hommes et ses femmes, ses jeunes.

Les vecteurs de cette ambition :

- ✗ Une communication ambitieuse qui porte sur le territoire et son projet :
 - A l'interne pour associer les habitants et les acteurs afin qu'ils deviennent les premiers ambassadeurs de ce territoire.
 - A l'externe : communiquer sur le territoire et son projet pour sa (re)connaissance.

3 orientations pour un projet de territoire

1 - Définir un projet avec les territoires alentours. C'est un projet de marketing territorial.

- ✗ Il vise à décliner la singularité du territoire afin d'attirer de nouveaux habitants, de nouvelles activités économiques.
- ✗ C'est un projet touristique car il porte les ferment de l'attractivité. Il accompagne l'Office du Tourisme dans un vrai projet de promotion du territoire auquel est associé Nigloland.
- ✗ Il intègre la dimension Parc Naturel Régional, vecteur d'image, le tout dans une nouvelle gouvernance.
- ✗ C'est un projet culturel qui s'appuie sur la valorisation du patrimoine matériel et immatériel et qui propose un festival de musiques actuelles.

2 - Mobiliser les hommes et les femmes, potentialiser les initiatives pour inventer de nouvelles démarches économiques :

- ✗ Anticiper l'agriculture dans 50 ans.
- ✗ Créer des lieux de créativité.
- ✗ Organiser les réseaux, les interactions entre les entreprises, entre les acteurs du territoire pour potentialiser et maximiser les flux, faciliter les interactions entre les entreprises.

- ✖ Distinguer le territoire par un projet unique : « faire un truc fou » disent les entreprises.
 - Les conditions de réussite :
 - Des produits de qualité.
 - Une cohésion.
 - Une volonté collective qui inclut les habitants.
 - Une ambition.
 - Un atout : de l'espace (terrains disponibles), un accueil, un accompagnement de la collectivité.

3 - Organiser le lien social, prendre soin des habitants et des travailleurs sur le territoire

- Etre exemplaire dans l'accueil des saisonniers pour leur donner envie de rester sur le territoire, saisonniers de la vigne, de Nigloland, de la forêt...
- Faire confiance à la nouvelle génération.
- Proposer de nouvelles modalités de déplacement : conduire un projet mobilité avec les territoires voisins de Brienne et Bar-sur-Aube : explorer une organisation du covoiturage comme un transport en commun, développer un pool de voitures partagées avec chauffeurs bénévoles, etc.
- Valoriser toutes les initiatives liées à la solidarité, au lien social qui permet de changer le regard sur ceux qu'on ne connaît pas.
- S'associer avec l'ANDRA pour un développer un projet qui vise à fédérer les habitants afin de préserver, dans le temps, la mémoire des centres de stockage : instauration d'un rite pour commémorer le site ou accueil d'artistes pour des œuvres sur le site ou qui évoquent le site.

IV - ANNEXES

4.1 - ANNEXE N°1 : TABLEAU DES OFFRES D'EMPLOI

D'APRES POLE EMPLOI :

Le 20/02/2018			
Soulaines Dhuys (rayon de 30km)	172 CDI	132 CDD	114 Intérim
<i>Transport (logistique) et Tourisme : 102 offres</i>		<i>Non cadre : 356 offres</i>	
Vendeuvre-sur-Barse (rayon de 30km)	695 CDI	251 CDD	353 Intérim
<i>Industrie et Bâtiment : 263 offres</i>		<i>Non cadres : 856 offres</i>	
Le 27/02/2018			
Soulaines Dhuys (rayon de 30km)	158 CDI	128 CDD	128 Intérim
<i>Tourisme et Industrie : 141 offres</i>		<i>Non cadre : 342 offres</i>	
Vendeuvre-sur-Barse (rayon de 30km)	705 CDI	251 CDI	338 Intérim
<i>Industrie et Maintenance : 298 offres</i>		<i>Non cadres : 827 offres</i>	
Le 07/03/2018			
Soulaines Dhuys (rayon de 30km)	185 CDI	146 CDD	109 Intérim
<i>Industrie et Service à la personne : 153 offres</i>		<i>Non cadre : 377 offres</i>	

Vendeuvre-sur-Barse (rayon de 30km)	690 CDI	249 CDD	333 Intérim
<i>Industrie et Bâtiment public, travaux : 339 offres</i>		<i>Non cadre : 791 offres</i>	
Le 13/03/2018			
Soulaines Dhuys (rayon de 30km)	182 CDI	135 CDD	103 Intérim
<i>Industrie et Hôtellerie, restauration, tourisme : 146 offres</i>			<i>Non cadre : 355 offres</i>
Vendeuvre-sur-Barse (rayon de 30km)	733 CDI	228 CDD	316 Intérim
<i>Commerce, vente et Bâtiment public, travaux : 456 offres</i>		<i>Non cadre : 799 offres</i>	
Le 23/04/2018			
Soulaines Dhuys (rayon de 30km)	177 CDI	188 CDD	145 Intérim
<i>Industrie et Service à la personne : 197 offres</i>		<i>Non cadre : 443 offres</i>	
Vendeuvre-sur-Barse (rayon de 30km)	749 CDI	291 CDD	362 Intérim
<i>Industrie et Bâtiment public, travaux : 391 offres</i>		<i>Non cadre : 914 offres</i>	

D'APRES INDEED :

Le 20/02/2018			
Soulaines Dhuys (rayon de 25km)	381 CDI	121 CDD	66 Intérim
<i>Majorité > 20k€/An</i>			
Vendeuvre-sur-Barse (rayon de 25km)	384 CDI	130 CDD	53 Intérim
<i>Majorité > 20k€/An</i>			
Le 27/02/2018			
Soulaines Dhuys (rayon de 25km)	347 CDI	119 CDD	81 Intérim
<i>Majorité > 20k€/An</i>			
Vendeuvre-sur-Barse (rayon de 25km)	352 CDI	126 CDI	53 Intérim
<i>Majorité > 20k€/An</i>			
Le 07/03/2018			
Soulaines Dhuys (rayon de 25km)	360 CDI	109 CDD	59 Intérim
<i>Majorité > 20k€/An</i>			
Vendeuvre-sur-Barse (rayon de 25km)	367 CDI	115 CDD	51 Intérim
<i>Majorité > 20k€/An</i>			
Le 13/03/2018			
Soulaines Dhuys (rayon de 25km)	369 CDI	109 CDD	93 Intérim
<i>Majorité > 20k€/An</i>			
Vendeuvre-sur-Barse (rayon de 25km)	376 CDI	113 CDD	108 Intérim
<i>Majorité > 20k€/An</i>			
Le 23/04/2018			
Soulaines Dhuys (rayon de 25km)	372 CDI	125 CDD	72 Intérim
<i>Majorité > 20k€/An</i>			
Vendeuvre-sur-Barse (rayon de 25km)	378 CDI	127 CDD	59 Intérim
<i>Majorité > 20k€/An</i>			

D'APRES MONSTER :

Le 20/02/2018		
Soulaines Dhuys (rayon de 30km)	254 CDI	36 CDD et Intérim
Vendeuvre-sur-Barse (rayon de 30km)	248 CDI	32 CDD et Intérim
Le 27/02/2018		
Soulaines Dhuys (rayon de 30km)	233 CDI	31 CDD et Intérim
Vendeuvre-sur-Barse (rayon de 30km)	234 CDI	29 CDI et Intérim
Le 07/03/2018		
Soulaines Dhuys (rayon de 30km)	218 CDI	20 CDD et Intérim
Vendeuvre-sur-Barse (rayon de 30km)	218 CDI	22 CDD et Intérim
Le 13/03/2018		
Soulaines Dhuys (rayon de 30km)	206 CDI	26 CDD et Intérim
Vendeuvre-sur-Barse (rayon de 30km)	207 CDI	29 CDD et Intérim
Le 23/04/2018		
Soulaines Dhuys (rayon de 30km)	178 CDI	33 CDD et Intérim
Vendeuvre-sur-Barse (rayon de 30km)	189 CDI	38 CDD et Intérim

4.2 - ANNEXE N°2 : RESULTATS DU QUESTIONNAIRE HABITANTS

APPRECIATION/APPARTENANCE DU TERRITOIRE

Pourquoi avez-vous choisi d'habiter cette commune ?

- ✖ 202 Proximité du travail ; 147 Proximité de la famille ; 82 Logement (prix, coup de cœur, héritage, ...) ; 59 Proximité de la famille et du travail ; 55 Originaire du territoire/né dans la commune ; 49 Qualité de vie ; 14 Retraite ; 9 Proximité des services ; 4 Situation géographique.
- ✖ 35 Autre : 6 Suivre mon conjoint ; 4 Ce n'est pas un choix ; 3 Résidence secondaire ; 2 Opportunité ; 2 Divorce ; 2 Hasard ; ...

Conseillerez-vous d'habiter votre commune ?

- ✖ 459 Oui ; 160 Non

A quel territoire vous sentez-vous appartenir ?

- ✖ 448 Votre commune ; 71 La Communauté de communes Vendeuvre Soulaines ; 20 Les deux.
- ✖ 83 Autre : 21 Aube ; 18 Aucun ; 14 Bar-sur-Aube ; 5 Autre région (celle d'origine) ; 4 La champagne ; 4 Citoyen du monde ; 3 France ; 3 Agglomération Troyenne ; 2 L'Europe ; 2 PNRFO ; 2 La campagne ; ...

Quels sont les deux points forts du territoire ?

- ✖ 215 Environnement naturel ; 106 Calme ; 57 Situation géographique ; 46 Agriculture (campagne, ruralité, terroir) ; 44 Vignoble ; 39 Nigloland ; 37 Ambiance (cadre de vie, patrimoine) ; 23 Services ; 23 Andra ; 23 Proximité de l'autoroute ; 22 Tourisme ; 20 Commerces ; 18 PNRFO ; 18 Relations entre les habitants, le maire ; 14 Etablissements scolaires ; 13 Gare ; 9 Activités ; 4 Prix de l'immobilier/de l'eau ; 4 Fiscalité locale ; 4 Dynamisme du territoire ; 2 Activité industrielle ; ...

Quels sont les deux points faibles du territoire ?

- ✖ 121 Manque d'emploi ; 98 Manque de commerces ; 77 Services de santé ; 58 Activités économique peu dynamique ; 57 Services autres que santé ; 47 Eloignement de Troyes et entre Vendeuvre-sur-Barse et Soulaines-Dhuys ; 31 Réseau téléphonique et internet haut débit ; 29 Andra ; 26 Transports en commun ; 23 Démographie ; 21 Manque d'activités ; 18 Géographie ; 17 Patrimoine dégradé ; 14 Culture et manifestations ; 12 Fusion des Communautés de communes ; 9 Manque de restauration ; 9 Les relations entre habitants ; 8 Circulation des poids lourds ; 7 Les immigrants ; 7 Incivilité et la délinquance ; 5 Nigloland ; 5 Impôt locaux ; 5 Saleté ; 4 Collecte des ordures ménagères ; 4 Communication ; 4 Tourisme ; 4 Enseignement supérieur ; 2 Pollution agricole ; 2 Projets éoliens ou autre ; ...

Le territoire de la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines est un lieu unique en France :

- ✗ 34 Tout à fait d'accord ; 201 D'accord ; 244 Pas d'accord ; 113 Pas du tout d'accord.

Qu'est-ce qui représente l'identité de la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines ?

- ✗ 350 Les lacs ; 273 La forêt ; 264 Nigloland ; 186 Le Parc Naturel Régional ; 185 La vigne/Le champagne ; 158 Les centres de stockage ; 97 Les terres agricoles ; 77 Les paysages ; 51 Le patrimoine bâti ; 42 La biodiversité ; 41 La richesse de la faune ; 35 Les étangs ; 22 Les rivières ; 17 La tradition industrielle ; 8 Les arbres fruitiers ; 2 Autre.

Si 'Autre', précisez :

- ✗ 1 Napoléon ; 1 Aube.

Votre Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines a une identité propre :

- ✗ 40 Tout à fait d'accord ; 304 D'accord ; 160 Pas d'accord ; 77 Pas du tout d'accord

Vous vous sentez fier d'appartenir à la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines ?

- ✗ 135 Oui ; 110 Non ; 379 Pas d'importance

Diriez-vous que le développement de l'activité économique, pour votre territoire est :

- ✗ 250 Très important ; 191 Important ; 180 Peu important

Diriez-vous que le développement du tourisme pour votre territoire est :

- ✗ 202 Très important ; 276 Important ; 149 Peu important

Diriez-vous que l'engagement pour l'enfance et la jeunesse pour votre territoire est :

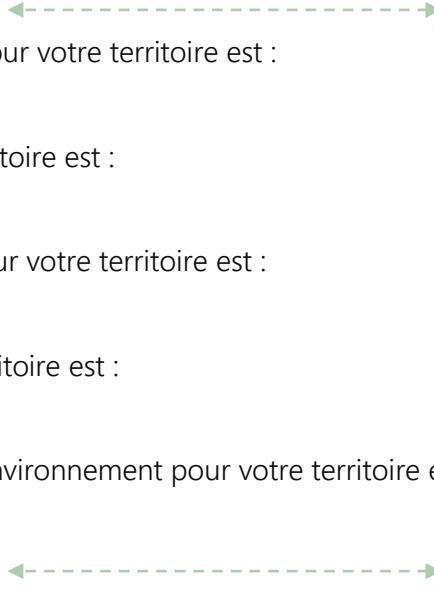
- ✗ 246 Très important ; 227 Important ; 137 Peu important

Diriez-vous que le développement de la culture pour votre territoire est :

- ✗ 164 Très important ; 290 Important ; 162 Peu important

Diriez-vous que l'engagement auprès de la préservation de l'environnement pour votre territoire est :

251 Très important ; 269 Important ; 96 Peu important



Ces questions n'ont pas été comprises de la même façon par tous.

CADRE DE VIE

Dans quelle commune faites-vous habituellement vos courses ?

- 249 Bar-sur-Aube ; 204 Vendeuvre-sur-Barse ; 174 Brienne-le-Chateau ; 75 Troyes ; 39 Saint-Parres-aux-Tertres ; 19 Bar-sur-Seine ; 18 Montier-en-Der ; 12 Soulaines-Dhuys ; 10 Morvilliers ; 4 Saint-Dizier ; 2 Lusigny ; 2 La-Chapelle-Saint-Luc ; 2 Dienville.

Fréquentez-vous un marché ?

- 325 Oui ; 321 Non

Si oui, lequel ?

- 114 Vendeuvre-sur-Barse ; 81 Bar-sur-Aube ; 64 Brienne-le-Chateau ; 10 Bar-sur-Seine ; 4 Montier-en-Der ; 4 Troyes ; 2 Dienville ; 1 Jessains ; 1 Fresnay ; 1 Piney ; 1 Saint-Dizier.

Achetez-vous directement chez le producteur ?

- 202 Oui ; 428 Non

Si oui, dans quelle(s) commune(s) ?

- 43 Champ-sur-Barse ; 40 Fresnay ; 19 Vendeuvre-sur-Barse ; 14 Brienne-le-Chateau ; 12 La-Rothière ; 8 Bar-sur-Aube ; 3 Tannay ; 3 Aulnay ; 3 Dienville ; 2 Soulaines-Dhuys ; Pel-et-Der ; 2 La-Ville-sur-Terre ; 2 Magny-Fouchard ; 2 Morvilliers ; 1 Piney ; 1 Montmartin-le-Haut ; 1 La-Loge-aux-Chèvres ; 1 Argançon ; 1 Thieffrain ; 1 Juzanvigny ; 1 Lévigny.

Dans quelle commune se situe votre médecin traitant ?

- 188 Vendeuvre-sur-Barse ; 131 Brienne-le-Chateau ; 127 Bar-sur-Aube ; 65 Soulaines-Dhuys ; 22 Troyes ; 16 Pas de médecin traitant ; 14 Piney ; 13 Saint-Savine ; 9 Lusigny ; 8 Chavanges ; 6 Haute-Marne ; 4 Bar-sur-Seine ; 4 Montier-en-Der ; 3 Non concerné (résidence secondaire) ; 1 Chaumont ; 1 Maraville ; 1 La-Rivière-de-Corps ; 1 Hors département ; 1 Dienville ; 1 Crenay ; 1 Wassy ; 1 Vézelay-Villacoublay ; 1 Sainte-Sigolène ; 1 Sainte-Parres-aux-Tertres ; 1 Pont-Sainte-Marie ; 1 Paris (travail en semaine).

Quel(s) service(s) utilisez-vous ?

- ✗ 94 Aucun ; 85 Transports scolaires ; 68 Centres de loisirs ; 64 Bibliothèque ; 44 Aide à domicile ; 32 Assistante maternelle ; 28 Autres ; 5 Portage de repas à domicile.

Si 'Autres', précisez :

- ✗ 6 Poste ; 4 train ; 5 Sport ; 2 Tonte de taille et de haie ; 2 Cantine ; 1 Ménage ; 1 Maison pour tous ; 1 Garderie ; 1 Eglise ; 1 ADMR ; 1 Boulangerie itinérante ; 1 Jardinage ; 1 Centre médical ; 1 Car kéolis ; 1 Supérette multiservice à Morvilliers ; 1 Portage du journal ; 1 Paramédical

Fréquentez-vous une ou plusieurs association(s) ?

- ✗ 243 Oui ; 385 Non

Si oui, laquelle/lesquelles ?

- ✗ 157 Association locale (accueil de loisirs, comité de fêtes,...) ; 47 Association sportive ; 38 Autre (anciens combattants, religieuses,...) ; 34 Association culturelle (patrimoine, chasse, ...) ; 8 association caritatives (Secours populaire, don du sang, épicerie sociale, ...).

Quels sont les services qui manquent sur votre territoire ?

- ✗ 168 Santé ; 80 Commerces de proximité ; 67 Boulangerie ; 60 Transports en commun ; 36 Activités sportives ; 28 Distributeurs de billets ; 25 Réseau téléphonique et internet ; 15 Poste ; 15 Restauration ; 14 Service culturel ; 13 Aide à la personne ; 10 Education ; 8 Achat de produits locaux ; 7 Crèche ; 5 Hôtellerie ; 3 Tout à l'égout ; 3 Marché ; 2 Ramassage des encombrants ; 1 Artisan.

Pour vous, quels sont les deux évènements phares de votre territoire (au sein de la Communauté de communes) ?

- ✗ 55 Festival Saint-Victor ; 44 La fête nationale ; 40 Brocante ; 19 Autre ; 8 Fête de la musique ; 8 Portes ouvertes de l'Andra ; 5 Fête des écoles ; 2 Fête du pain à Trannes ; 1 Vendanges ; 1 Route de Champagne ; 1 Ouverture de la chasse et de la pêche.

Pour vous, quels sont les deux évènements phares de votre territoire (en dehors de la Communauté de communes) ?

- ✗ 55 Autre ; 54 fête de la choucroute ; 44 Route du champagne ; 14 Festival photographique de Montier-en-Der.

Connaissez-vous le logo de la communauté de communes de Vendeuvre Soulaines ?

- ✗ 293 Oui ; 335 Non

Lisez-vous le bulletin intercommunal de la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines ?

- 531 Oui ; 105 Non

Comment jugez-vous la communication de la Communauté de communes ?

- 221 Bonne ; 294 Moyenne ; 91 Mauvaise ; 1 Sans Avis

Avez-vous des suggestions à apporter sur la communication de la communauté de communes ?

- 19 Développer un site internet ; 16 Diversifier les canaux de communications (presse locale, annuaire, courrier, mail, ...) ; 7 Présence sur les réseaux sociaux ; 6 Ne reçoivent pas le bulletin intercommunal ; 6 Créer une newsletter ; 6 Faire des réunions publiques et rendre accessible le compte rendu ; Les autres suggestions sont des remarques visant à mieux adapter la communication ou à valoriser les communes, les habitants.

Citez deux idées pour renforcer l'attractivité du territoire :

- 131 sur l'économie : 23 Attirer/Installer de nouvelles entreprises ; 24 Soutien/Aide financière pour les entreprises ou pour créer une entreprise ; 15 Avoir des commerces de proximité ; 8 Développer/Créer des emplois ; 4 Développer l'économie autour des énergies renouvelables et de l'agriculture bio ; 3 Développer la filière bois ; 2 Développer les marchés ; 2 Création d'une zone économique, zone franche ; 2 Baisser les taxes ; ...
- 77 sur la création de services : 20 Avoir/renforcer les soins et la santé (médecin, dentiste, maison médicale...) ; 12 La fibre optique et la 4G ; 6 Avoir plus de boulangerie ; 5 Développer la restauration et l'hôtellerie ; 4 Maintenir les écoles ; 3 Développer les services aux personnes pour que de nouvelles familles viennent s'installer ; 2 Implanter une piscine ; 2 Aboutissement du projet balnéo à Vendeuvre-sur-Barse ; 2 Développer les infrastructures sportives ; ...
- 53 sur les actions culturelles et de loisirs : 17 Plus de manifestations ; 6 Développer des activités de loisirs (parcours de santé, sentiers de promenade, voie vélo) ; 4 Créer des évènements pour rassembler les villageois ou membres de la CC ; 3 Organiser des évènements sportifs ; 3 Faire des animations autour de la nature ; 3 Faire une fête artisanale ; 3 Envisager des projets culturels ; 2 Faire des animations pour les séniors ; 2 Créer des lieux de divertissement (cinéma, salle de sport...) ; 2 Organiser des fêtes/foires ; ...
- 49 sur la protection de l'environnement et du patrimoine : 9 Valoriser le château de Vendeuvre-sur-Barse ; 8 Valoriser le patrimoine et les savoir-faire ; 5 Améliorer la propreté des communes, le désherbage des trottoirs ; 5 Réaliser du musée de la sainterie et du tracteur à Vendeuvre-sur-Barse ; 3 Protéger de la nature ; 2 Embellir les villages ; 2 Soutenir le PNRFO ; ...

- ✖ 36 sur des idées politiques et autres : 8 Stopper le stockage de déchets nucléaires ; 4 Fusionner avec d'autres Communauté de communes ; 4 Diminuer les taxes ; 3 Fleurir davantage ; ...
- ✖ 30 sur le tourisme : 7 Renforcer la présence d'hôtels et restaurants ; 7 Valoriser le tourisme ; 5 Développer les activités touristiques ; 4 Faire des aménagements touristiques : voies vélos vers les lacs, promenade en forêt... ; 3 Développer les hébergements touristiques ; 2 Valoriser l'image du territoire à travers le tourisme ; ...
- ✖ 29 sur la mobilité : 6 Quadriller le territoire de vélos voies pour éviter de prendre sa voiture à tout bout de champ ; 5 Faciliter les déplacements des personnes âgées ; 5 Renforcer le réseau SNCF ; 4 Développer le transport en commun (entre les villages notamment) ; 2 Développer les sentiers de randonnées ; ...

Connaissez-vous des exemples de développement de territoire/de projets que vous souhaiteriez partager ?

- ✖ 19 dans l'économique : Création d'une zone avec aides pour planter des entreprises ; Développement de la filière bois ; Développer l'attractivité de la tuilerie de Soulaines-Dhuys ; Le bel exemple de notre territoire est le développement de la ferme de Champ sur Barse et de Nigloland qui prouvent que les gens de bonne volonté et sérieux peuvent faire des miracles en de domaine ; Pépinière d'entreprise ; Travailler avec les agriculteurs, moteurs du monde rural ; Soutenir un boulanger ambulant ; Télétravail ; Ouverture d'un gite en projet ; Que les communes investissent dans les commerces locaux en louant un bail pour faire vivre les coeurs de village ; Quartier Perrache à Lyon.
 - ✖ Dont 8 dans le bio : Maraîchage bio et consommation locale ; Cantines bio ; Marché nocturne bio ; Biovallée dans la Drôme ; Développement d'exploitations en permaculture ; Inciter l'installation de nouveaux agriculteurs bio ; Installation de nouveaux agriculteurs dans le bio ; Zéro phyto.
- ✖ 14 dans des actions culturelles et/ou de loisirs : Après-midi jeux de société en extérieur ; Printemps de Bourges ; Création de sentiers de randonnées ; Créer une ferme pédagogique ; Les folles journées de la musique autour de Laval ; Faire des animations ; La multitude de festivals et autres évènements culturels en Auvergne ; Rénover le château de Vendeuvre-sur-Barse ; Vieilles Charrues ; Vindovera ; Un étang de pêche ; Créer une « fête des lacs » ou autre comme « la foire aux vins, les véhicules anciens, la fête du vélo, la fête de la ferme » ; Jardins partagés ; Salle de musculation à Montier en Der.
- ✖ 4 pour une piscine : Création d'une piscine intercommunale ; Construire une piscine à Vendeuvre-sur-Barse ; Créer une piscine ou un centre de remise en forme ; Un projet de balnéothérapie à Vendeuvre-sur-Barse.
- ✖ 3 disent qu'il faut développer un service : Pour les personnes n'étant pas connectées à internet, développement d'un service à la mairie de chaque petite commune lors du secrétariat ; Drive fermier ; Mise en place de distributeurs de produits locaux en libre-service (légumes, lait, œufs, ...).

- ✖ 3 Autre : Portes ouvertes usines et professions libérales pour donner une idée du travail aux lycéens ; Créer une résidence séniore ; Regroupement de producteurs locaux.
- ✖ 3 dans une démocratie locale : Démocratie participative : Exemple de la commune de Saillans (Drôme) afin de permettre un attachement plus important des habitants à leur territoire ; Favoriser les coopératives d'habitant ; Favoriser des coopératives d'habitants (voir associations ou Abricop et Habicop).
- ✖ 2 dans l'environnement : Nettoyage de la nature, des bois, des fossés, des rivières ; Projet CRESREL (centre de sauvegarde de la faune sauvage).

AVENIR

Avez-vous pour projet de quitter la région dans les 3 prochaines années ?

- ✖ 81 Oui ; 492 Non ; 17 Peut-être.

Si oui, pour quelle(s) raison(s) ?

- ✖ 21 Professionnelle ; 13 Manque de médecins ; 13 Rapprochement des services ; 7 Autre ; 4 Retour en ville ; 3 Climat ; 3 Retraite ; 3 Population étrangère ; 3 Rapprochement familial ; 2 Manque de transport ; 2 Maison trop grande ; 2 Trafic routier ; 2 Ville morte ; 1 Retour région d'origine ; 1 Habitants pas accueillant ; 1 Environnement social catastrophique ; 1 Andra.

IDENTIFICATION

Dans quelle commune résidez-vous ?

- ✖ 141 Vendeuvre-sur-Barse ; 38 Soulaines-Dhuys ; 32 La Villeneuve-au-Chêne ; 26 Puits-et-Nuisement ; 24 Petit-Mesnil ; 23 Morvilliers ; 23 Bossancourt ; 23 Colombé-la-Fosse ; 22 Trannes ; 19 Amance ; 16 Jessains ; 16 Beurey ; 15 La Rothière ; 14 Argançon ; 13 Vauchonvilliers ; 12 Juzanvigny ; 12 Dolancourt ; 12 Ville-sur-Terre ; 12 Thil ; 11 Montmartin-le-Haut ; 11 Magny-Fouchard ; 10 Éclance ; 9 Épôthémont ; 9 La Loge-aux-Chèvres ; 8 Lévigny ; 6 Longpré-le-Sec ; 6 Chaumesnil ; 6 Crespy-le-Neuf ; 5 La Chaise ; 5 Fresnay ; 4 La Ville-aux-Bois ; 4 Fuligny ; 4 Maisons-lès-Soulaines ; 3 Maison-des-Champs ; 2 Saulcy ; 6 Thors ; 2 Vernonvilliers ; 0 Champ-sur-Barse.

Depuis combien de temps habitez-vous dans la commune ?

- ✖ 467 Plus de 10 ans ; 97 Moins de 5 ans ; 61 Entre 5 et 10 ans ;

Êtes-vous originaire d'une commune du territoire de la Communauté de communes de Vendeuvre Soulaines ?

- ✖ 287 Oui ; 341 Non

Si oui, depuis combien de générations ?

- ✗ 137 de à 3 ; 83 de 4 à 5 ; 17 de 6 à 7 ; 15 moins de 2 ; 5 de 10 et plus.

Quelle est la composition de votre foyer ?

- ✗ 247 Couple sans enfant ; 187 Couple avec enfant(s) ; 162 Personne seule ; 22 Personne seule avec enfant(s).

Quel est votre tranche d'âge ?

- ✗ 336 Plus de 60 ans ; 286 Entre 25 et 60 ans ; 7 Moins de 25 ans.

Quelle est votre activité ?

- ✗ 25 Chef d'entreprise ; 46 Cadre ; 42 Ouvrier ; 130 Employé ; 27 Agriculteur ; 18 Demandeur d'emploi ; 316 Retraité ; 10 Sans activité ; 6 Profession libérale ; 1 Militaire ; 1 Artisan.

Si vous êtes en activité, votre lieu de travail est à :

- ✗ 98 Moins de 10 minutes de votre lieu d'habitation ; 121 Entre 10 et 30 minutes ; 58 Plus de 30 minutes ; 2 Non concerné (résidence secondaire) ; 1 A domicile.

Vous vous y rendez :

- ✗ 223 En voiture ; 4 En train ; 3 En deux roues motorisées ; 36 A pied ; 9 En vélo.

Combien d'enfants vivent au foyer ?

- ✗ 83 : 2 ; 78 : 1 ; 26 : 3 ; 7 Plus de 3 ; 26 Aucun.

Annexe 2

Etat des lieux écologique du territoire



PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines



Vendeuvre-Soulaines

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Etat des lieux écologique du territoire

Mai 2021



Domaine Saint Victor - 10200 SOULAINES-DHUYS - **Tél. 03 25 92 59 40** - E-mail : secretariat.ccvs@orange.fr

www.ccvendeuvresoulaines.fr

Sommaire

Contexte et contenu	3
Résumé des indicateurs	4
Section 1 : Mobilité	7
Section 2 : Energie et climat	11
Section 3 : Traitement des déchets et économie circulaire	21
Section 4 : Agriculture et alimentation locale	25
Section 5 : Actions en matière de biodiversité	29
Section 6 : Lutte contre l'artificialisation des	33
Section 7 : Eau et assainissement	36
Conclusion	39
ANNEXE : Atlas cartographique - PnrFO 2021	40

Contexte

Cet état des lieux s'inscrit dans le cadre du Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) mené conjointement par la Communauté de Communes Vendeuvre-Soulaines, l'Etat, la région Grand-Est et le département de l'Aube. Ce diagnostic reprend les indicateurs du territoire demandés, tout en proposant des éléments d'analyse propres à ces indicateurs, ainsi que des nouvelles pistes de thématiques à intégrer au projet de territoire.

Contenu

Cet état des lieux se divise en 7 sections, comprenant chacune une série d'indicateurs propres au territoire demandés dans le cadre du PTRTE. Chacune de ces sections comprend une liste d'enjeux qui lui est propre, ainsi qu'une série de propositions d'axes de réflexion liée à la thématique de la section.

Les sections sont les suivantes :

1. Mobilité
2. Énergie et climat
3. Traitement des déchets et économie circulaire
4. Agriculture et alimentation locale
5. Actions en matière de biodiversité
6. Lutte contre l'artificialisation des sols
7. Eau et assainissement

Résumé des indicateurs

1. Mobilité

Indicateur	Mesure
Nombre de kilomètres de pistes cyclables	<i>Donnée non disponible</i>
Existence de parkings à vélos sécurisés	0
Existence de zones à faible émissions	0
Existence de voies réservées au covoiturage	0
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le privé	0,19%
Nombre de bornes de recharge électrique	44
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transport en commun	0
Part du territoire couverte par une AOM	0

2. Energie et climat

Indicateur	Mesure
Émissions de gaz à effet de serre du territoire	109 830 tCO2
Consommation énergétique du territoire	295 587 MWh PCI
Production annuelle d'énergie renouvelable	127 GWh
Consommation énergétique en autoconsommation	0
Nombre de passoires thermiques	25%
Répartition du parc immobilier par étiquette de DPE	A : 3% ; B : 8% ; C : 11% ; D : 27% ; E : 26% ; F : 16% ; G : 9%
Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	<i>Donnée non disponible</i>
Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE	14
Nombre estimé de chaudières à fioul	538
Existence de réseaux de chaleurs	0
Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire	<i>Donnée non disponible</i>

3. Traitement des déchets et économie circulaire

Indicateur	Mesure
Tonnage de déchets produits par le territoire	2102 tonnes
État des équipements de tri au regard des normes	Bon
Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective, et pour logements collectifs	Oui
Taux de tri sélectif par filière	Voir 3.1

4. Agriculture et alimentation locale

Indicateur	Mesure
Existence d'un projet alimentaire territorial	Oui
Nombre d'exploitations agricoles	214
Nombre de producteurs vendant en circuits courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP	9
Surface agricole utile du territoire	26 727
Nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	13
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	<i>Donnée non disponible</i>

5. Actions en matière de biodiversité

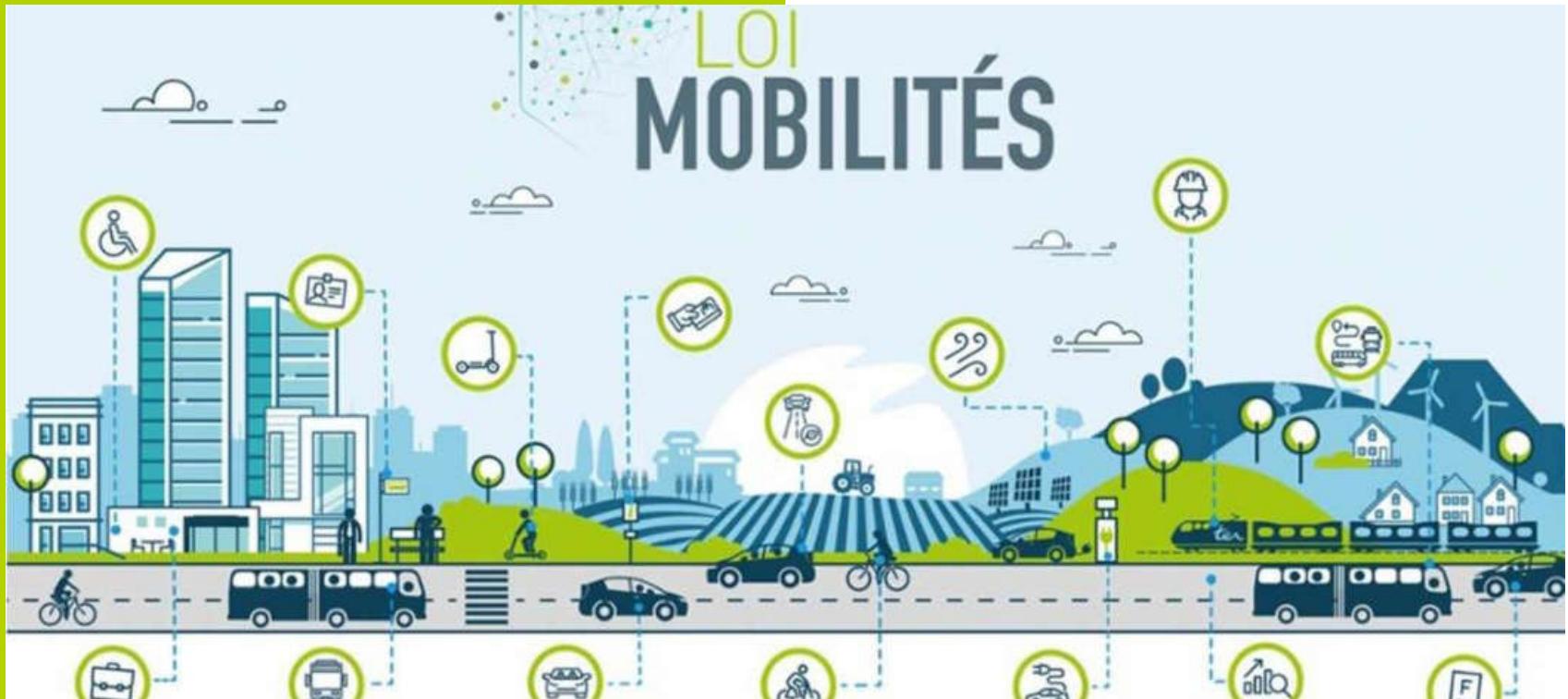
Indicateur	Mesure
Surface des aires protégées : Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.	Voir 5.1
Part des cours d'eau en bon état	0
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	4
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	24 536 ha
Surface de haies	282,931km
Existence d'un atlas communal de la biodiversité	Non
Label « Territoires engagés pour la nature »	Non
Label « Terre saine »	Non

6. Lutte contre l'artificialisation des sols

Indicateur	Mesure
Etat d'avancement du PLUI	Approuvé le 13/02/2020
Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	<i>Donnée non disponible</i>
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	43 ha
Potentiel de recyclage foncier	<i>Donnée non disponible</i>
Surfaces désartificialisées	<i>Donnée non disponible</i>

7. Eau et assainissement

Indicateur	Mesure
Comptabilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes	28,99%
Taux de fuite des réseaux du territoire	75,97%
Nombre de captages prioritaires	2
Nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	0
Couverture du territoire par un SAGE	Non



Section 1 : Mobilité

Enjeux :

- Réduction des impacts liés au transport
- Réduction du temps de déplacement moyen
- Augmentation de la part de la mobilité douce
- Développement des transports en commun
- Développement des infrastructures pour les véhicules électriques

1.1 – La mobilité au sein de la CCVS

La Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines est un territoire essentiellement rural, recouvrant une zone de 448km². Les questions liées à la mobilité, notamment son accessibilité, sont ainsi primordiales, puisque les habitants en sont dépendants afin de pouvoir satisfaire leurs besoins. Le moyen de déplacement le plus courant au sein du territoire est la voiture individuelle, cependant d'autres moyens de transport existent.

Compétence mobilité :

Lors du mois de mars 2021 la Communauté de communes a décidé de laisser la compétence AOM à la région Grand Est, conformément à la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019. L'offre de transports en commun dépend ainsi de la région, et non de la Communauté de communes. L'offre comprend notamment le transport scolaire, géré par la région au travers du réseau fluo Grand Est.

Transport ferroviaire :

La CCVS est également dotée d'une gare SNCF, située dans la commune de Vendeuvre-sur-Barse. Celle-ci propose différents services de mobilité : cars et trains TER. Cela permet ainsi aux habitants de se rendre facilement dans les lieux suivants :

• Troyes	• La Villeneuve-au-Chêne	• Magny-Fouchard	• Ailleville
• Paris	• Montiéramey	• Vauchonvilliers	• Le Ménilot
• Chaumont	• Lusigny-sur-Barse	• Jessains	• Daudes
• Culmont-Chalindrey	• Montaulin	• Trannes	
• Bar-sur-Aube	• Rouilly-Saint-Loup	• Bossancourt	
• Langres	• Saint-Julien-les-Villas	• Arsonval	

La majorité de cette offre correspond à des cars TER, particulièrement au travers de la ligne reliant Troyes et Bar-sur-Aube, passant par un grand nombre de communes de la CCVS. Cette offre de transport permet ainsi d'offrir une certaine mobilité aux habitants, qui peuvent ainsi se rendre dans l'ensemble de ces communes sans dépendre de leur véhicule personnel, pouvant ainsi potentiellement réduire d'autant l'impact écologique. Cependant cette offre reste assez faible et peu pratique en raison d'une quantité de lignes peu importante et des horaires contraints.

Mobilité douce :

Il y a aujourd'hui peu de pistes cyclables sur le territoire de la CCVS. Cela s'explique notamment par le caractère rural du territoire, laissant peu de place à ce mode de transport en raison de la distance moyenne entre les communes pour satisfaire les besoins de la vie courante.

Cependant, peut être cité le projet de prolongement d'une voie verte entre Dienville et Montier-en-Der avec un tracé de 33 kilomètres, passant par la Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines. Celui-ci permettra de proposer un certain niveau d'infrastructure en terme de cyclotourisme.

1.2 – Bornes de recharges électriques ouvertes au public

La Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines comptabilise à l'heure actuelle 44 bornes de recharges électriques accessibles au public. Réparties parmi huit communes, elles permettent d'offrir une possibilité de recharge à différents endroits du territoire 24/7.

Cependant, 42 d'entre elles sont opérationnelles, celles d'Amance étant hors service.

Une signalétique est mise en place pour indiquer leur présence :



Signale la présence d'un stationnement dédié à la recharge d'un véhicule électrique (marquage au sol).



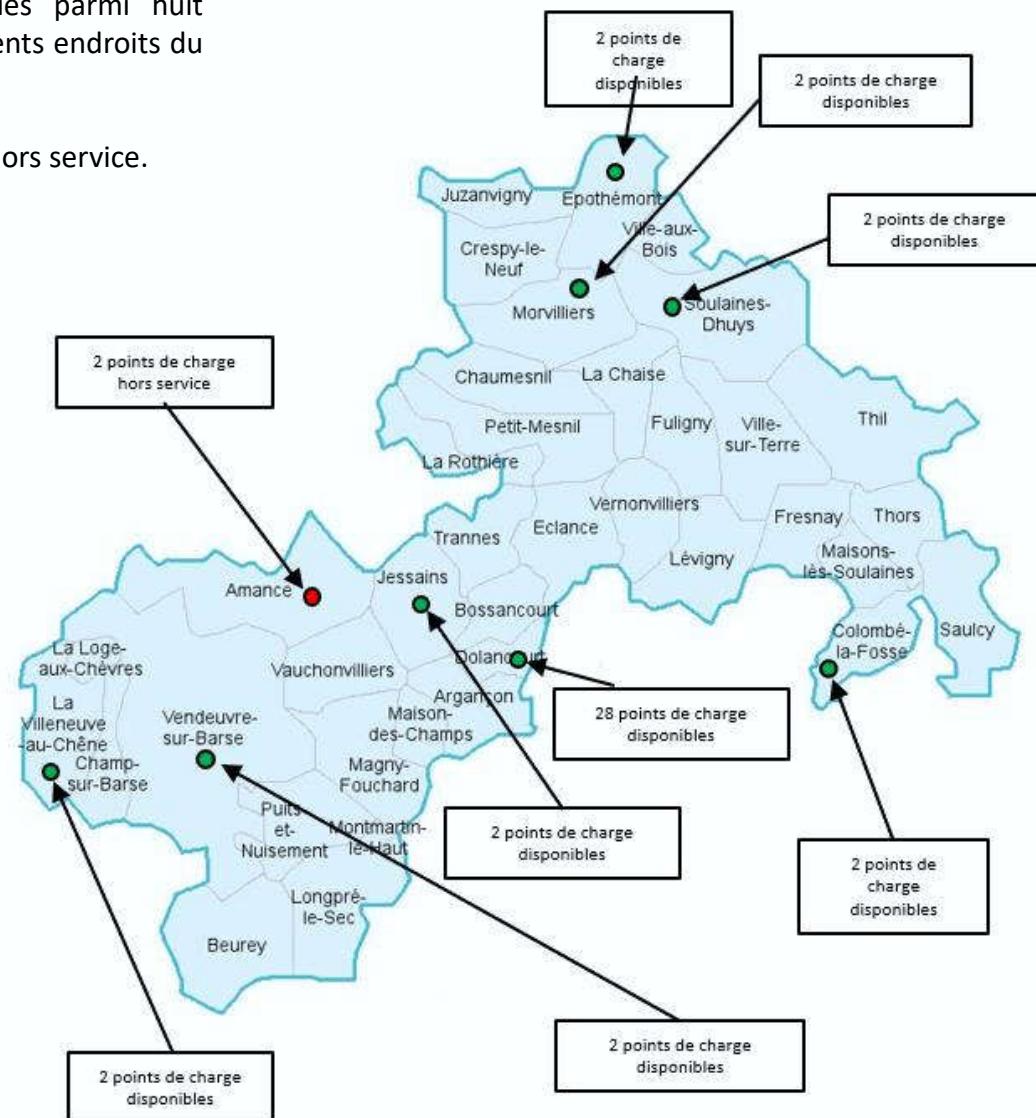
Signale l'exclusivité du stationnement dédié à la recharge de véhicules électriques.

Ces stations de recharges sont mises à disposition par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA) et sont toutes identiques. L'offre proposée comprend deux types de charge par station :

- Une charge de type 2 délivrant au maximum 18kW
- Une charge de type E délivrant au maximum 4kW

Leur utilisation est payante avec un tarif préférentiel pour les adhérents :

- Un forfait de 1€ par 6kWh (lancement par badge)
- Un forfait de 1,5€ par 6kWh (lancement par smartphone)



Conclusion intermédiaire : Mobilité

Les enjeux :

- Réduire les impacts liés au transport
- Réduire le temps de déplacement moyen nécessaire pour faciliter l'accès aux services, commerces, etc.
- Développer le réseau des transports en commun
- Augmenter la part de la mobilité douce
- Développer des infrastructures propices à la recharge des véhicules électriques

Les indicateurs du territoire :

- Nombre de kilomètres de pistes cyclables : Donnée non disponible
- Existence de parkings à vélos sécurisés : Non
- Existence de zones à faible émissions : Non
- Existence de voies réservées au covoiturage : Non
- Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le privé : 0,19%
- Nombre de bornes de recharge électrique : 44
- Part du territoire couverte par une AOM : 0%

Commentaires :

La mobilité est une question primordiale sur ce territoire à dominante rurale mais néanmoins traversé par de nombreux axes routiers. Il est nécessaire de prendre en considération les enjeux liés à cette thématique, notamment en proposant des solutions pratiques pour les habitants, tout en réduisant au maximum les impacts négatifs des transports. La question de la mobilité doit aussi se poser en terme d'accessibilité aux services car le déplacement est souvent la conséquence d'un besoin à satisfaire. Cette étude pourrait servir de base de travail afin d'élaborer une nouvelle stratégie liée à la mobilité des populations de la Communauté de communes.

Propositions d'axes de réflexion :

- Mise en place d'une communication autour des aides facilitant l'acquisition de véhicules sobres en carbone
- Développement des infrastructures de recharge électrique au sein des communes
- Réflexion sur le développement des services de proximité afin de limiter la distance moyenne nécessaire pour satisfaire les besoins courants de la vie quotidienne



Section 2 : Energie et climat

Enjeux :

- Maîtrise des émissions
- Réduction de la consommation
- Transition énergétique
- Réduction des dépenses contraintes
- Valorisation des pratiques durables

2.1 – Emissions de gaz à effet de serre du territoire

Les émissions globales à l'échelle de la CCVS :

A l'échelle de la Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines, ont été comptabilisées près de 109 830 tonnes de CO₂ émises au cours de l'année 2018.

Cette comptabilisation se fait selon le pouvoir de réchauffement global (PRG) basé sur le cinquième rapport du GIEC émis en 2013.

Émissions de gaz à effet de serre par habitant :

Cela représente un bilan de 14,31 tonnes de CO₂ par habitant, contre 8,28 à l'échelle du département et 6,47 à l'échelle nationale.

Analyse

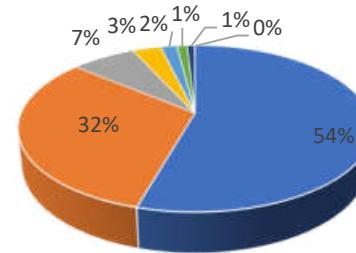
86% des émissions du territoire sont dues à l'agriculture et au transport routier. Le territoire à dominante rurale de la CCVS comprend en effet près de 214 exploitations agricoles. Parmi ces exploitations, 9 font partie de marchés de producteurs ou d'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) et réalisent donc de la vente directe. On notera la marge de progression importante sur cet aspect, notamment au travers de la labellisation environnementale et du développement de réseaux en circuits courts, qui pourront mener, à terme, à une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La part importante que représente le transport routier s'explique par la nécessité pour les habitants d'utiliser leur véhicule personnel pour la majorité de leurs besoins, mais aussi du fait que le territoire est un lieu de passage pour le transport de marchandises acheminées par camion.

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre de la CCVS ramené au nombre d'habitants est en partie à la densité de population propre au milieu rural et à l'importance de l'activité agricole sur le territoire. Si les émissions de ces secteurs parviennent à être maîtrisées, notamment au travers de pratiques agricoles moins émettrices de gaz à effet de serre, ou encore de politiques incitatives vis-à-vis de la réduction des impacts liés à la mobilité tel que l'adoption de véhicules électriques, ou encore l'incitation au télétravail, le bilan carbone de la CCVS sera amené à réduire dans d'importantes mesures.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre de la CCVS par secteur (source : ATMO Grand Est) :

Répartition des émissions de CO₂ par secteur



- Agriculture
- Transport routier
- Résidentiel
- Tertiaire
- Industrie
- Déchets
- Autres transports
- Branche énergie

Secteur	Emissions (en tonnes de CO ₂)	Part dans le total
Agriculture	59782	54,43%
Transport routier	34807	31,69%
Résidentiel	7713	7,02%
Tertiaire	3406	3,10%
Industrie	1957	1,79%
Déchets	1244	1,13%
Autres transports	867	0,79%
Branche énergie	54	0,05%
Total	109 830	100%

2.2 – Consommation énergétique du territoire (MWh PCI)

La Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines présente un bilan énergétique de 295 587 MWh PCI pour l'année 2018 selon les données fournies par l'ATMO Grand Est.

Ce bilan énergétique est majoritairement influencé par les secteurs du transport routier ainsi que résidentiel, à hauteur de 76,62% pour les deux. Viennent ensuite les autres secteurs dans des proportions moindres.

Répartition de la consommation énergétique du territoire par secteur en 2005 (source : ATMO Grand Est) :

Secteur	Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI	Part
Transport routier	143 554	38%
Résidentiel	94 008	25%
Tertiaire	19 693	5%
Agriculture	26 693	7%
Industrie	87 883	23%
Autres transports	3 840	1%
Total	375 671	100%

Répartition de la consommation énergétique du territoire par secteur en 2018 (source : ATMO Grand Est) :

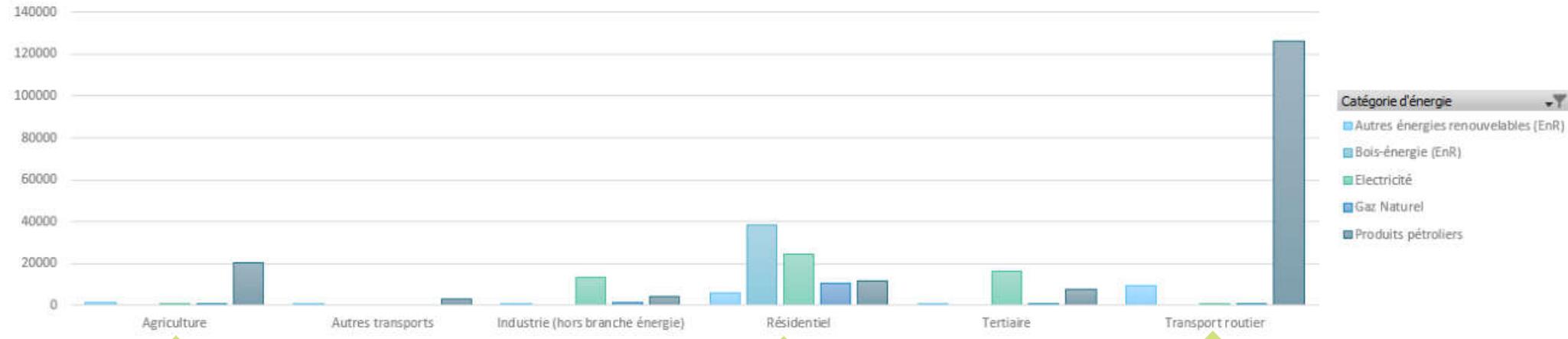
Secteur	Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI	Part
Transport routier	135 646	46%
Résidentiel	90 837	31%
Tertiaire	24 995	8%
Agriculture	22 451	8%
Industrie	18 391	6%
Autres transports	3 265	1%
Total	295 585	100%

On observe ici une baisse significative de 27 % de la consommation énergétique au sein du territoire entre 2005 et 2018. Hormis pour le secteur tertiaire, l'ensemble des secteurs ont vu leur consommation diminuer. Cependant cette baisse est à attribuer en grande majorité au secteur de l'industrie, qui représente 23% des consommations en 2005, contre 6% en 2018. Ainsi, près de 85% de la baisse de la consommation énergétique sur cette période est due à la baisse de la consommation de l'industrie.

Répartition de la consommation énergétique de la CCVS par secteur en 2018 (source : ATMO Grand Est) :

Années ▾

Somme de Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI



Le secteur agricole de la CCVS repose essentiellement sur l'usage de produits pétroliers en raison d'un modèle conventionnel.

Observation :

Contrairement à son bilan de gaz à effet de serre, le secteur agricole prend ici une part relativement faible. L'importance prise par les produits pétroliers démontre ici la dépendance du modèle actuel envers ce type de produits. Ainsi, pour diminuer cette part, il faudrait repenser ce modèle afin d'inciter les acteurs à en adopter un **moins énergivore**.

Le secteur résidentiel représente 31% de la consommation énergétique du territoire et repose sur une grande variété de type d'énergie.

Observation :

La part de ce secteur correspond à la moyenne du département (28%) malgré un bilan énergétique par DPE important. Il n'y aurait donc pas, à priori, de réelle surconsommation énergétique entraînée par les habitations. Cependant il serait intéressant de chercher à diminuer cette part au travers de l'isolation thermique. C'est justement dans cette optique qu'a été mise en place l'**OPAH** par la CCVS.

Le transport routier représente la majorité de la consommation énergétique du territoire avec une part de 46%. La quasi-totalité de cette consommation vient des produits pétroliers.

Observation :

Son importance est due au fait que ce calcul prend en compte tous les types d'énergie, y compris pétrolières. C'est pourquoi 93% de la consommation énergétique de ce secteur provient des produits pétroliers. La part que représente le transport routier est bien plus importante que la moyenne (28% pour l'Aube), s'agissant d'un **territoire rural** traversé par des axes routiers majeurs. Il apparaît ainsi compliqué de maîtriser cette consommation, dans la mesure où une part importante provient d'acteurs extérieurs au territoire.

Analyse : Ramené au nombre d'habitants, la CCVS a une consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI de 38,51 par habitant en 2018, contre 33,46 à l'échelle de l'Aube. Cette consommation légèrement plus importante que la moyenne départementale s'explique par la prédominance du transport routier, en particulier du transport de marchandises.

Il y a ainsi un enjeu conséquent de réduction de cette source de consommation énergétique, au regard de ses impacts environnementaux d'une part, mais aussi dans le but de réduire les dépenses contraintes des ménages. En réponse à ces objectifs, la CCVS a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de Habitat, avec près de 1,6 millions d'euros de subventions mobilisées depuis le 1^{er} janvier 2019.

2.3 – Production annuelle d'énergie renouvelable

La recherche d'alternatives plus écologiques de production d'énergie est aujourd'hui une priorité pour la collectivité, face à la limitation des ressources et l'enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi il est nécessaire de chercher des solutions durables et locales au travers des énergies renouvelables. Sur le territoire de la CCVS, la production annuelle d'énergie renouvelable s'élève à 127 GWh pour l'année 2018. Cette production a augmenté de 81% depuis 2005 et reste stable depuis 2014.

*Production annuelle d'énergie renouvelable de la CCVS en 2018
(source : ATMO Grand Est) :*

Vecteur	Origine	Production (GWh/an)
Carburant ou combustible	Cultures énergétiques	0,18
	Filière bois-énergie	83,5
Chaleur	PACs aérothermiques	4,8
	PACs géothermiques	1,2
Electricité	Solaire thermique	0,07
	Eolien	35
	Hydraulique renouvelable	1
	Solaire photovoltaïque	1,2

La majeure partie de la production énergétique renouvelable de la CCVS provient de la filière bois-énergie, à hauteur de 65%. Cette valorisation de la biomasse est en plein essor depuis 2016 notamment en raison du fort potentiel de recyclage de cette filière.

La production renouvelable de chaleur est assez faible au sein du territoire. Cette production est ici représentée au travers de pompes à chaleur venant modestement contribuer au réseau énergétique de la CCVS

La production électrique renouvelable est représentée majoritairement par le secteur éolien. Cela s'explique en raison des grands espaces qu'a à sa disposition le territoire, propice à ce type d'installation.

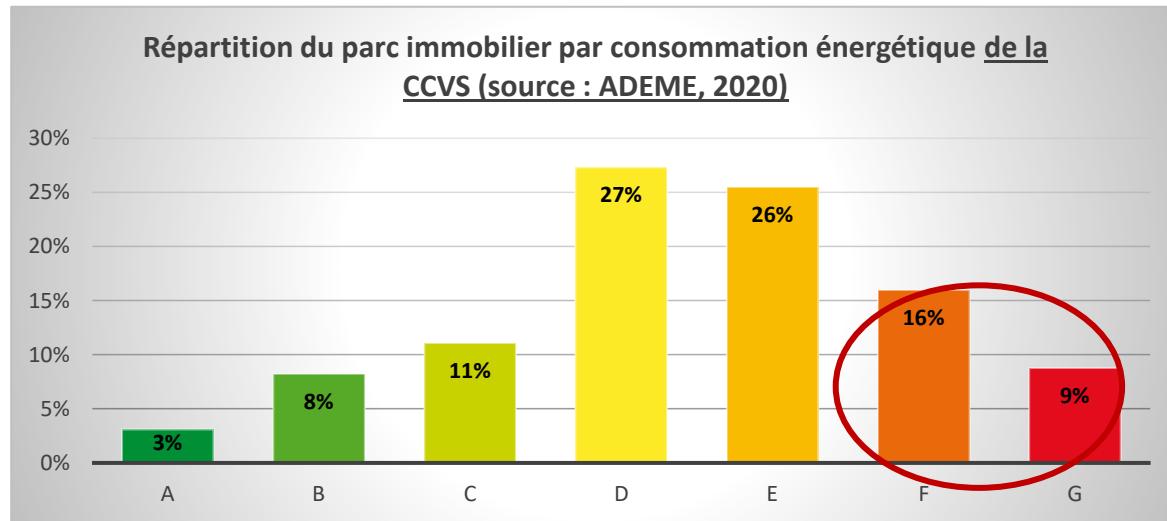
Analyse

La production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCVS représente près de 5% de la production du département, ce qui correspond à la contribution moyenne basse de chaque EPCI du territoire aubois. Parmi ces sources d'énergies, deux d'entre elles se distinguent : la filière bois-énergie et l'éolien. Cette spécialisation n'est pas anodine, et tire parti des forces du territoire avec, d'une part, la valorisation des ressources forestières présentes sur le territoire et, d'autre part, l'optimisation de l'espace rural avec les installations de parcs éoliens.

Il est ainsi pertinent de continuer à valoriser ces productions en incitant à leur investissement, sans pour autant négliger d'autres sources d'énergie prometteuses, tel que les pompes à chaleur, qui tendent à prendre une part de plus en plus importante. Dans le cadre de l'OPAH, la CCVS mène déjà une action de promotion de ces types d'équipements auprès des propriétaires. La poursuite de l'opération est donc recommandée.

2.4 – Nombre de passoires thermiques dans le parc immobilier

La répartition du parc immobilier de la CCVS par consommation énergétique tend vers des logements énergivores. On constate que près de 25% des logements recensés sur le parc immobilier correspondent à la définition de « passoire thermique ». D'après une étude réalisée par le Ministère de la transition écologique, la moyenne nationale se situe à 17%, avec près de 4,8 millions de logements considérés comme étant des passoires thermiques parmi les 29 millions de résidences principales que compte l'Hexagone.



Cette part importante est due à des bâtiments construits au cours des années 1960, et qui ne correspondent pas aux normes actuelles d'isolation thermique. Au vu des étiquettes DPE, il apparaît que ces logements n'ont pas été rénovés, du moins pour une grande majorité d'entre eux. Il y a donc une réelle nécessité de réhabiliter ces logements, à la fois pour des raisons environnementales mais aussi pour le confort et la situation financière des habitants.

Définition : Le terme de **passoire thermique** (ou énergétique) est à l'ordre du jour depuis l'établissement de la Convention citoyenne pour le Climat. Elle désigne les logements notés F ou G selon l'étiquette énergie du DPE. L'objectif du gouvernement est la rénovation de cinq millions de logements correspondant à cette définition à l'horizon 2030 pour un budget global estimé à 11 milliards d'euros d'aides publiques.

Commentaire : La CCVS a tout à fait intérêt à accompagner et orienter les habitants concernés vers les dispositifs d'aides publiques afin d'améliorer ce bilan énergétique et diminuer la part de passoires thermiques dans le parc immobilier ; l'objectif étant de supprimer toute passoire thermique à l'horizon 2030.

Remarque : D'après la Convention citoyenne pour le Climat, les habitats devront faire l'objet de réhabilitation totale afin d'endiguer cette problématique. Il en ressort également que l'Etat et ses collectivités sont tenus d'être moteurs des opérations de réhabilitation des particuliers, notamment par un levier financier, afin que les ménages n'aient pas à financer plus de 20% du montant total de leurs travaux.

2.5 – Répartition du parc immobilier par étiquette du DPE

Le parc immobilier de la CCVS est essentiellement constitué de bâtiments anciens, expliquant cette répartition par étiquette du DPE. En effet, en moyenne ces bâtiments ont été construits en 1954. Il y a bien corrélation entre la date de construction du bâtiment et l'étiquette du DPE.

Cependant, le parc immobilier présente globalement un bilan d'émissions de gaz à effet de serre relativement intéressant.

Analyse :

Le bilan de la consommation énergétique du parc immobilier de la CCVS est assez élevé, avec 22% de logements ayant une étiquette égale ou supérieure à C, et 25% étant étiquetés F ou G. Il y a ainsi une problématique à relever sur cet aspect, que ce soit selon des objectifs environnementaux, mais aussi socio-économiques en raison du fait que cette consommation importante se retrouve assumée par la population au travers de leur facture d'électricité.

Ce bilan énergétique s'explique par une majorité de bâtiments anciens.

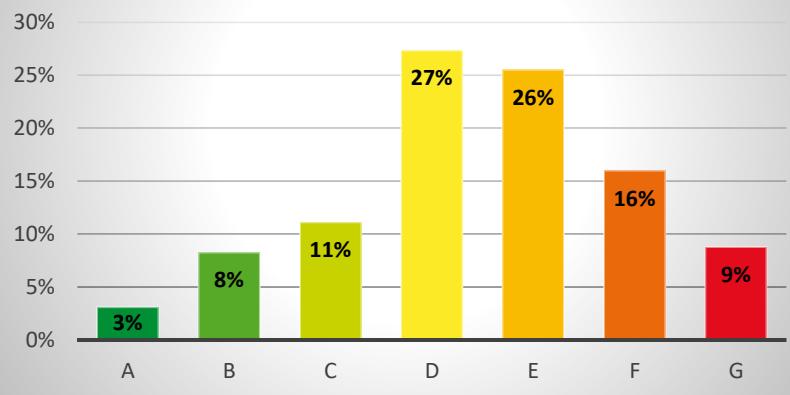
DPE	A	B	C	D	E	F	G
Année de construction moyenne	1989	2004	1977	1969	1967	1960	1953

Cependant cette consommation énergétique importante ne se retrouve pas au travers des émissions de gaz à effet de serre. Cela peut s'expliquer en raison du fait que 17,3% des logements sont soit des logements secondaires, soit des logements vacants (source : Projet de territoire CCVS).

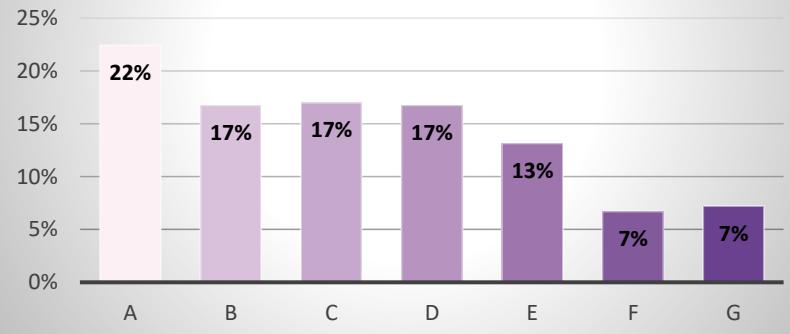
La CCVS a donc un potentiel de progression importante concernant la réduction de la consommation énergétique, particulièrement au travers de la rénovation de son parc immobilier actuel.

Répartition du parc immobilier de la CCVS par étiquette du DPE (source : ADEME, 2020)

Répartition du parc immobilier par consommation énergétique



Répartition du parc immobilier par émissions de gaz à effet de serre



2.6 – Modes de chauffage

Les moyens de chauffages présents dans les bâtiments du territoire expliquent également les étiquettes DPE. Le type de chauffage a une influence certaine sur les consommations et les factures énergétiques des ménages.

Leur faible part s'explique par une sur-représentation des maisons individuelles sur le territoire, rendant leur mise en place peu adaptée aux logements actuels.

Parmi ce mode de chauffage il existe divers types d'installations, plus ou moins respectueuses de l'environnement. Selon une enquête de l'INSEE, il y a près de 538 chaudières à fioul en fonctionnement sur le territoire.

Le chauffage électrique tend à prendre une part de plus en plus importante. C'est généralement ce type de chauffage qui est privilégié lors de la construction de nouveaux logements.

Analyse

La majorité des logements dépendent d'un chauffage central individuel, avec une part non négligeable de chaudières à fioul et autres modes de chauffages polluants et/ou émetteurs de particules fines. Bien qu'en terme de logement la priorité doit rester l'isolation thermique, afin de diminuer la part des dépenses contraintes des ménages, il y a malgré tout un réel enjeu à court et long terme d'amener une transition de ces modes de chauffage vers des installations plus efficientes et sobres en carbone. Cela ajoute ainsi un intérêt supplémentaire à l'OPAH qui peut venir faciliter ce type de changement au travers du financement public.

Modes de chauffage des bâtiments de la CCVS (source : INSEE, 2017)

Type de chauffage	Logement	Décompte	Part
Chauffage central collectif	Maison	12	
	Appartement	52	2%
	Autre	0	
Chauffage central individuel	Maison	1362	
	Appartement	141	46%
	Autre	3	
Chauffage tout électrique	Maison	502	
	Appartement	143	19%
	Autre	5	
Autre moyen de chauffage	Maison	1117	
	Appartement	6	33%
	Autre	9	
	Total	3352	100 %

Conclusion intermédiaire : Energie et climat

Les enjeux :

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre
- Réduire la consommation énergétique
- Accompagner les ménages dans leurs démarches d'amélioration de l'habitat
- Favoriser une transition énergétique durable
- Valoriser les acteurs s'engageant dans des pratiques durables
- Baisser la part des dépenses contraintes

Les indicateurs du territoire :

- Emissions de gaz à effet de serre : 109 830 tCO₂
- Consommation énergétique : 295 587 MWh PCI
- Production d'énergie renouvelable : 127 GWh
- Nombre d'acteurs certifiés RGE : Attente réponse CMA
- Taux estimé de passoires thermiques : 25%
- Nombre estimé de chaudières à fioul : 538

Commentaires :

En termes d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation énergétique, la CCVS se situe au dessus des moyennes départementales et nationales. Les transports routiers de transit ainsi que la forte utilisation du véhicule au quotidien en milieu rural peuvent expliquer cette différence. L'agriculture, hautement dépendante des énergies fossiles et qui occupe la majorité des espaces du territoire est le second facteur de ce bilan. L'habitat, comme l'indiquent les étiquettes DPE relevées, représente le troisième enjeu identifié dans ce bilan. La performance énergétique des bâtiments apparaît comme essentielle à court et moyen terme afin de réduire la consommation énergétique et les dépenses des ménages. C'est notamment dans cette optique qu'a été mise en place l'OPAH par la CCVS depuis 2019.

La CCVS s'est par ailleurs déjà engagée dans des démarches de réduction des consommations d'énergie dans ses bâtiments tertiaires, notamment avec la réalisation de nombreux travaux dans les écoles du territoire. De plus, chaque programme de travaux prévisionnels prend systématiquement en compte les performances énergétiques des bâtiments. La CCVS bénéficiera par ailleurs en 2021 d'un accompagnement du SDEA pour la réalisation d'un audit énergétique du groupe scolaire Pierre et Marie Curie, situé à Vendeuvre-sur-Barse, bâtiment de plus de 1000 m² et donc soumis au décret tertiaire. Enfin, la CCVS met en place un programme pluriannuel d'entretien de ses bâtiments comprenant des travaux d'économie d'énergie.

Conclusion intermédiaire : Energie et climat

Propositions d'axes de réflexion :

- Poursuite de l'OPAH pour améliorer sensiblement la qualité des logements des ménages
- Mise en place à moyen terme d'une étude visant à évaluer l'impact de l'OPAH
- Investissement dans des infrastructures favorisant une mobilité sobre en carbone
- Communication autour des dispositifs d'aides au financement de projets contribuant à une meilleur performance énergétique des bâtiments publics et privés
- Valoriser les artisans RGE du territoire proposant des solutions durables

ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Section 3 :
Traitement des
déchets et économie
circulaire

Enjeux :

- Maîtrise du volume de déchets
- Valorisation des déchets
- Réutilisation
- Emplois locaux
- Préservation de l'environnement

3.1 – Traitement des déchets

La collecte de déchets est organisée par le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) à l'échelle du département, dont plusieurs Communautés de communes sont adhérentes. Cependant, la CCVS a mandaté le **Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO)** pour cette mission, elle-même adhérente au SDEDA.

Tonnage de déchets produits par le territoire :

A l'échelle de la Communauté de communes, 2102 tonnes de déchets ont été produits en 2019 selon les données du SDEDA. Ramené au nombre d'habitants, cela représente une moyenne de 274 kg de déchets par habitant par an pour la CCVS, contre 313 kg à l'échelle du Département.

Etat des équipements de tri au regard des normes et tri à la source des biodéchets :

Selon les données fournies par le SDEDA datant de 2019, les équipements de tri mis à disposition au sein de la CCVS correspondent aux normes s'imposant au secteur.

Il y a cependant peu de tri à la source des biodéchets dans les structures de restauration collective et de logements collectifs, limitant ainsi la valorisation de ces derniers. La seule cantine scolaire connue pratiquant ce tri se situe à Jessains.

Taux de tri sélectif par filière :

Le tri sélectif est plus important au niveau de la Communauté de communes que du Département, et ce pour la majorité des filières. La seule exception se trouve au niveau des *Emballages Ménagers Recyclables* où un léger écart est à observer.

Tableau comparatif du tri de déchets par secteur entre la CCVS et l'Aube (source : SDEDA, 2019)

Taux de valorisation (%)	CCVS	Aube
Verre	8,42	5,7
Acier	18,2	10,43
Alu	0,08	0,04
Emballage pour Liquide Alimentaire	0,38	0,22
Emballage Ménager Recyclable	3	3,28
Plastiques	2,52	1,69

Tableau comparatif de la production de déchets entre la CCVS et l'Aube
(source : SDEDA, 2019)

Production de déchets	CCVS	Aube
Déchets produits (t)	2 102	97 063
Déchets par habitant (kg)	274	313

Remarques :

La production de déchets de la CCVS est moindre comparée à celle du Département, avec environ 14% de déchets produits en moins par habitant. Son taux de valorisation est également supérieur, allant parfois du simple au double selon les filières.

Il serait ainsi intéressant de poursuivre les efforts dans ce sens, afin d'améliorer encore ces résultats, avec une production de déchets moindre et une valorisation plus importante.

Cependant, il faut également souligner l'absence de système de tri des biodéchets. La valorisation de ces derniers pourrait être intéressante, notamment au sein des cantines scolaires. En plus de la valorisation de ces biodéchets, cela permettrait de sensibiliser les plus jeunes à ces enjeux.

3.2 – Actions de sensibilisation

Afin de réduire la quantité de déchets émise, le SIEDMTO met en place diverses actions de sensibilisation sur le territoire, notamment à destination des plus jeunes dans les écoles. Sur la période 2017-2021, 16 animations de ce type ont été réalisées par le syndicat, à savoir :

- 10 animations sur le gaspillage alimentaire, le tri et le compostage
- 2 campagnes de pesées dans les cantines scolaires
- 2 animations de quartier à Vendeuvre-sur-Barse
- 1 animation sur le tri
- 1 nettoyage de printemps

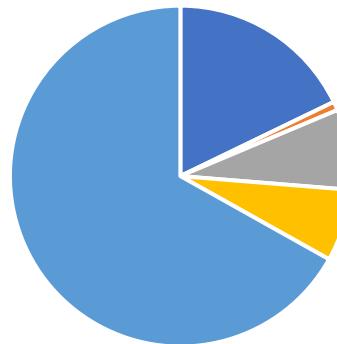
Les campagnes de pesées dans les cantines scolaires :

Ces campagnes se sont déroulées à Vendeuvre-sur-Barse et à Jessains en 2017-2018, et avaient pour objectif de sensibiliser les plus jeunes au gaspillage alimentaire tout en cherchant à réduire la quantité de déchets émise au sein des cantines. Les efforts réalisés sont notables, puisque chacune des 2 cantines a vu sa production de déchets significativement diminuer :

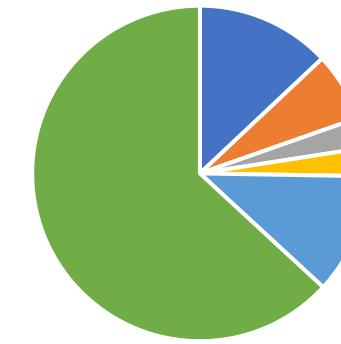
Lieu	2017	2018	Réduction
Jessains	18,9 kg	11,9 kg	37,8%
Vendeuvre-sur-Barse	62,5 kg	45 kg	27,86%

← L'action a permis une économie de 4,4€/jour sur les repas
← L'action a permis une économie de 12,4€/jour sur les repas

Evolution de la répartition des déchets dans la cantine scolaire de Jessains avant et après la campagne du SIEDMTO :



- Déchets alimentaire non évitable
- Barquettes vides
- Déchets alimentaire évitable
- Pain jeté
- Emballages hors barquettes
- Poubelle de tri
- Déchets alimentaires non évitables



- Emballages hors barquettes
- Poubelle de tri
- Déchets alimentaires non évitables
- Pain jeté
- Poubelle compostable évitable
- Déchets alimentaire évitable

Conclusion intermédiaire : Traitement des déchets / Economie circulaire

Les enjeux :

- Maîtriser la quantité de déchets émise par le territoire
- Valoriser les déchets organiques
- Valoriser les déchets inorganiques
- Favoriser le réemploi
- Favoriser les emplois locaux au travers de la gestion des déchets
- Limiter l'impact des déchets sur l'environnement

Les indicateurs du territoire :

- Tonnage de déchets produits par le territoire : 2102
- Etat des équipements de tri au regard des normes : Bon
- Nombre de tri à la source des biodéchets dans les structures de restauration collective : 1
- Taux de tri sélectif par filière : voir section 3.1

Commentaires :

Concernant l'émission de déchets, le territoire de la CCVS présente une moyenne inférieure 12,50 % à celle Département, avec 274 kg par an par habitant. De manière concordante, les taux de tri sélectif par filière sont globalement supérieurs à la moyenne départementale. S'agissant du tri à la source des biodéchets dans les structures de restauration collectives, quelques efforts sont à noter mais cette installation reste encore marginale puisque seule la structure de restauration scolaire de Jessains la pratique. Il serait ainsi intéressant de généraliser la démarche afin d'arriver à une meilleure valorisation de ces déchets organiques. Par ailleurs, le SIEDMTO souhaite reprendre des actions de sensibilisation auprès des écoles lorsque la situation sanitaire le permettra.

D'une manière générale, il apparaît nécessaire de poursuivre ces efforts menés au niveau des déchets. Tout d'abord en réduisant leur volume afin de limiter la quantité de déchets à traiter. Le meilleur déchets est celui qui n'est pas produit. Ensuite en continuant à sensibiliser les acteurs vis-à-vis de l'importance du tri, afin d'améliorer les taux actuellement relevés de sorte à s'engager résolument vers une meilleure valorisation des déchets restants.

La mise en place d'un évènementiel d'une journée propreté à l'échelle du territoire communautaire permettrait de cristalliser cette ambition et d'avoir une communication forte sur la thématique déchets.

Propositions d'axes de réflexion :

- Mise en place d'actions de sensibilisation vis-à-vis des émissions de déchets en partenariat avec le SIEDMTO
- Réflexion sur la généralisation du tri à la source des biodéchets dans les cantines scolaires
- Mise en place d'actions spécifiques à destination des publics scolaires autour des déchets
- Participation actives aux campagnes de sensibilisation au tri du SIEDMTO adressées au grand public, notamment au niveau de la communication
- Mise en place d'actions de sensibilisations des enfants au gâchis



Section 4 : Agriculture et alimentation locale

Enjeux :

- Circuits courts
- Préservation du vivant
- Préservation des sols
- Labellisation environnementale

4.1 – Surface agricole utile et nombre d'exploitations

Le territoire de la CCVS est couvert par une grande part de surface agricole, représentant jusqu'à 92% de la surface de certaines communes. Le territoire regroupe 214 exploitations agricoles pour 371 emplois agricoles (source : INSEE, 2016) avec une surface agricole utile de 26 727 hectares, représentant ainsi **60% de la surface totale de la CCVS**. Les cultures de ces exploitations sont variées, et correspondent en majorité à un modèle agro-industriel :

Type de culture	2017	2018	Evolution
Betterave industrielle	124	137	+10%
Blé tendre	7 443	7 147	-4%
Colza	4 428	4 639	+5%
Maïs	1 372	1 600	+17%
Orge	5 456	5 176	-5%
Prairie artificielle	375	310	-17%
Prairie temporaire	561	371	-34%
Protéagineux	586	406	-31%
STH	3376	3619	+7%
Viticulture	-	216	-

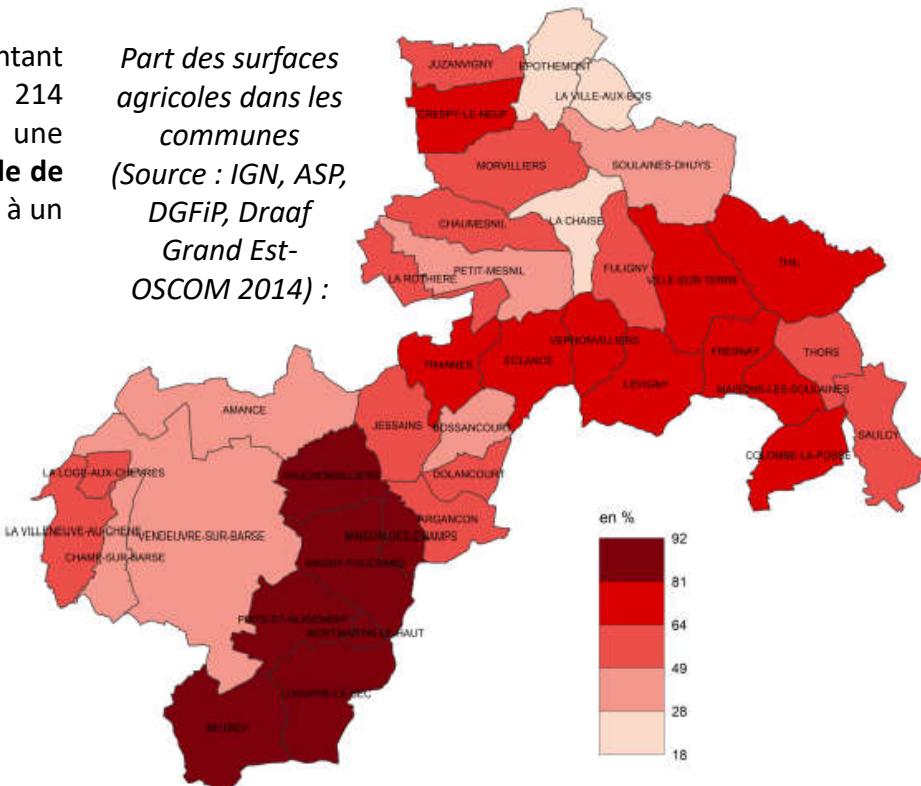
Source : ASP-données surfaciques de la PAC – ISIS 2013-2018

Point sur l'élevage :

Chptel bovin	2018	2019	Evolution
Bovin LAIT	2570	2178	-15%
Bovin VIANDE	2217	2111	-5%
Vaches laitières	1918	1676	-12%
Vaches allaitantes	1393	1328	-4%
Total	8098	7293	-10%

Source : BDNI 2014-2019

Part des surfaces agricoles dans les communes
(Source : IGN, ASF, DGFIP, Draaf Grand Est-OSCOM 2014) :



Analysé : L'importante surface agricole et la généralisation d'un modèle agricole conventionnel, grandement dépendant des énergies fossiles, explique le bilan de gaz à effet de serre et de consommation énergétique du secteur.

Afin de limiter cet impact, il pourrait être intéressant d'inciter les exploitants à s'orienter vers des pratiques durables moins dépendantes des énergies fossiles (ex : permaculture) ou encore vers des démarches de labellisation environnementale.

On constate une baisse du nombre d'élevages bovins entre les années 2018 et 2019 de 10%, avec 57 éleveurs en 2018 contre 59 en 2017. Les problématiques de transmission des élevages sont en effet prégnantes sur le territoire.

Si cette tendance vient à s'accentuer au fil des années, il sera nécessaire d'agir, afin d'éviter diminution de l'activité économiques et de pertes d'emplois sur le territoire communautaire.

4.2 – Nombre d'exploitations engagées dans une démarche de labellisation environnementale

La CCVS est un territoire à forte tendance agricole, avec une surface agricole utile recouvrant près de 60% du territoire. Les enjeux autour des impacts environnementaux de l'agriculture conventionnelle sont aujourd'hui connus de tous, particulièrement concernant l'impact sur la biodiversité. C'est pourquoi il est nécessaire dans cet état des lieux de comptabiliser les exploitations actuellement engagées dans des démarches de labellisation environnementale.

Exploitations engagées dans une démarche de labellisation environnementale :

Exploitation	Lieu	Activité	Certification
Du landoujeux	Amance	Culture et élevage	Ecocert
Claude Farfelan	Argançon	Viticulture	HVE
Bourdaire Valerie	Argançon	Raisin de cuve	Bureau Veritas
Desimpel David	Champ sur barse	Mélanges fourragers	Ecocert
A. Viot et fils	Colombé la fosse	Viticulture	HVE
Joël Mennetrier	Dolancourt	Viticulture	HVE
Simonnot	Maison des champs	Céréales	Bureau Veritas
Perrard Jean François Joseph	Thil	Céréales	Ecocert
Ferme Saint Joseph	Thil	Céréales	Ecocert
Du petit bois	Thil	Céréales	Ecocert
Des pelouses	Thil	Céréales	Ecocert
Chaffaut Alain	Vendeuvre sur barse	Céréales	Bureau Veritas
Collard Sandrine, Danielle Christiane	Vendeuvre sur barse	Cassis	Certipaq

Remarque :

4 certifications ont été sélectionnés pour cet état des lieux. Celles-ci vont d'un niveau de certification assez large, comme ECOCERT, à un niveau plus élevé avec la certification HVE. Une majorité de ces exploitations concernent le **secteur céréalier**, à hauteur de 46%.

La certification HVE a été délivrée uniquement à des exploitations viticoles, démontrant ainsi leur importance sur le territoire.

On recense 13 exploitations engagées dans une démarche de labellisation environnementale, représentant ainsi **6% des exploitations de la CCVS** ; elles sont donc très minoritaires.

Il est ainsi nécessaire de chercher à inciter les acteurs agricoles du territoire à s'engager dans ce type de démarche, afin qu'elles ne soient plus une exception mais la règle.

Conclusion intermédiaire : Agriculture et alimentation locale

Les enjeux :

- Favoriser une alimentation basée sur les circuits courts
- Valoriser les producteurs responsables
- Inciter les producteurs à s'engager dans des démarches de labellisation environnementale
- Favoriser la préservation de la biodiversité
- Réduire la pollution des sols
- Favoriser les modèles d'avenir

Les indicateurs du territoire :

- Existence d'un projet alimentaire territorial : Oui, concerne 14/38 communes
- Nombre d'exploitations agricoles : 214
- Surface agricole utile du territoire : 26 767 ha

- Nombre d'agriculteurs vendant en circuits courts : 9
- Nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale : 13
- Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisé sur le territoire : Données non disponibles

Commentaires :

Le territoire de la CCVS est fortement marqué par l'agriculture, avec notamment 60% de sa surface caractérisée de « surface agricole utile ». Avec 214 exploitations agricoles pour 371 emplois dans le secteur, il s'agit d'un des territoires du département les plus concernés par l'agriculture. Cependant peu de ces exploitants sont actuellement engagés dans des démarches de labellisations environnementales, puisque seulement 6% d'entre eux ont un label. Cette donnée est par ailleurs confirmée section 2, au travers des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture. La majorité de ces exploitations sont basées sur un modèle conventionnel, dépendant des énergies fossiles. Il est ainsi primordial de chercher à inciter ces acteurs à revoir leur modèle, au travers de subventions, de formations, ou encore de sensibilisation. Il n'a cependant pas été possible d'estimer le volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire de la CCVS, cette donnée n'étant pas disponible auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Aube.

L'offre en circuits courts est aujourd'hui assez faible, avec seulement 9 agriculteurs engagés dans ce type de démarches. Cela fait notamment écho aux résultats d'une des enquêtes du projet de territoire, ayant déterminé que nombre d'habitants de la CCVS n'achètent pas directement chez le producteur, faute d'offre.

Propositions d'axes de réflexion :

- Création d'infrastructures favorisant les circuits courts
- Mise en place d'un dispositif favorisant l'accès aux subventions agricoles liées à la transition environnementale
- Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité auprès des acteurs du monde agricole (Trame Verte et Bleue, ABC...)



Section 5 : Actions en matière de biodiversité

Enjeux :

- Préservation des milieux naturels
- Limitation de l'impact des activités humaines sur l'environnement
- Sensibilisation des habitants
- Assurer une continuité des services écosystémiques

5.1 – Surface des aires protégées (Parc naturel régional, NATURA 2000, etc.)

Le territoire de la CCVS est couvert par une part importante de zones protégées visant à préserver la biodiversité. Celles-ci sont essentielles pour conserver la complexité des écosystèmes, en maintenant des espaces dédiés à leur maintien.

Afin de réaliser cette comptabilisation, 11 types de surface ont été sélectionnées dans le but d'estimer la surface des aires protégées du territoire.

Surface des aires protégées de la CCVS :

Type de protection	Surface (ha)	Part
Natura 2000 ZPS	5 435	12%
Natura 2000 ZSC	2741	6%
ZNIEFF 1	2 369	5%
ZNIEFF 2	4881	11%
APPB	184	0,4%
RAMSAR	32 059	72%
ZICO	0 // 15 100 (selon source)	34%
RNN	19	0%
RNR	33	0%
PNRFO	18 034	40%
Aire de protection AEP	885	2%

Source : INPN, Geoportail.gouv

Définitions :

Natura 2000 : Site désigné dans le but de protéger des habitats et espèces représentatives de la biodiversité européenne. Elles couvrent près de 13% du territoire terrestre français.

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique consistant à servir de base pour la constitution de zones de conservation de la biodiversité ainsi que la prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement.

APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope s'appuyant sur des inventaires naturalistes et sur des référentiels.

RAMSAR : Convention relative aux zones humides d'importance internationale ayant pour objectif la conservation d'habitats humides, notamment pour les oiseaux d'eau.

ZICO : Inventaire scientifique visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages.

RNN : Réserve naturelle nationale visant à protéger une zone présentant une importance particulière.

RNR : Réserve naturelle régionale.

PNRFO : Parc naturel régional de la forêt d'Orient.

Analyse

81% du territoire est couvert par des aires protégées, qui pour la plupart viennent se compléter. La richesse naturelle du territoire est ainsi observable au travers de la diversité et de la part que prend chaque type de protection, qui est supérieure à la moyenne (23,5%), comme avec les zones Natura 2000. Le maintien de ces protections est essentiel à la conservation des milieux naturels et des espèces, d'autant plus sur un territoire abritant une zone telle que le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

5.2 – La biodiversité au sein de la CCVS

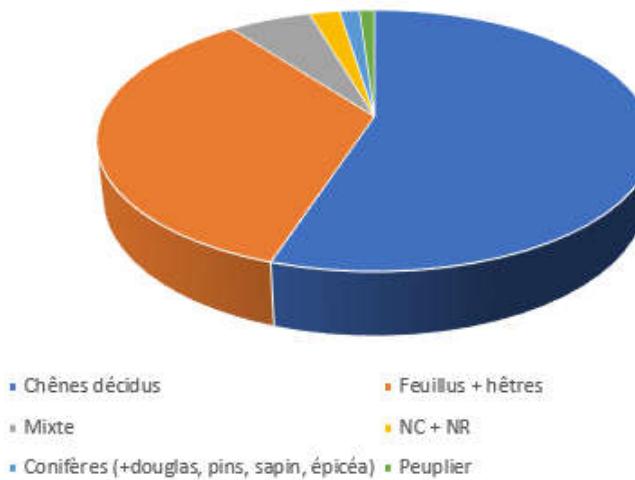
Le territoire de la CCVS est composé de grands espaces naturels, dont une grande partie est protégée, notamment au niveau du Parc naturel régional de la forêt d'orient. La biodiversité est ainsi au cœur de la vie du territoire, en plus d'être nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes celle-ci est totalement intégrée au quotidien des habitants.

Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable :

Près de 40% du territoire est compris sur la surface du parc naturel régional, ce qui représente ainsi 18 030 hectares de surface couverte par la *Charte Forestière de Territoire du PnrFO*. A cela s'ajoute les 6506,05 hectares de surface couverte par un document garantissant la gestion durable des autres surfaces forestières, qu'elles soient publiques ou privées. Il y a ainsi près de 55% de la surface du territoire bénéficiant d'une garantie de gestion durable.

Type	Surface	Part
Chênes décidus	8586,62	55%
Feuillus + hêtres	5410,15	35%
Mixte	892,33	6%
NC + NR	330,47	2%
Conifères (+douglas, pins, sapin, épicéa)	214,26	1%
Peuplier	162,75	1%

Source : PnrFO



Surface de haies :

La longueur totale de haies présentes sur le territoire représente 282,931km selon les données fournies par le parc naturel régional de la forêt d'orient. Celles-ci couvrent ainsi une surface assez modeste au sein du territoire, faisant quant à lui 44 804km².

Structures sur le territoire :

Trois structures majeures sont présentes sur le territoire afin d'agir au niveau de la biodiversité : le CPIE Sud Champagne, le centre de soins pour la faune sauvage du Sud Champagne, tous deux situés dans la commune de Soulaines-Dhuys, ainsi que le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

Labels :

Il n'y a à l'heure actuelle aucun organisme engagé dans les labels « terre saine » et « territoires engagés pour la nature ». Cependant le CPIE Sud Champagne souhaite répondre à l'appel à projet concernant le label « Territoires engagés pour la nature ».

Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés : 4

Conclusion intermédiaire : Actions en matière de biodiversité

Les enjeux :

- Préserver les milieux naturels
- Préserver les espèces présentes sur le territoire
- Favoriser la création de milieux propices à la biodiversité
- Sensibiliser les habitants à l'importance des milieux naturels
- Limiter l'impact des activités humaines sur les milieux naturels
- Assurer une continuité des services écosystémiques

Les indicateurs du territoire :

- Surface des aires protégées : voir 5.1
- Part des cours d'eau en bon état : 0%
- Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés : 4
- Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable : 55%
- Surface de haies : 282,93 km
- Existence d'un atlas communal de la biodiversité : Non
- Labels : Aucun à l'heure actuelle, cependant le CPIE compte répondre à l'appel à projet concernant le label « Territoires engagés pour la nature »

Commentaires :

La CCVS est un territoire bénéficiant d'espaces naturels remarquables, particulièrement sur le secteur du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. En plus des aires protégées, nombreuses sur le territoire, il est important de considérer les forêts communales dans ce bilan, ainsi que l'ensemble des sanctuaires de biodiversité, primordiaux à la préservation des espèces. La biodiversité apparaît comme une composante essentielle du territoire qu'il convient de préserver et de valoriser.

La connaissance des milieux et des espèces est un préalable à toute action de préservation voire de valorisation. Aussi, il appartient à la CCVS de mener des actions de connaissances et diagnostics. Des actions de communication et de sensibilisations, notamment à destinations des plus jeunes, mais aussi des élus du territoire, sont également un levier incontournable en matière de préservation de la biodiversité.

Enfin, il est important de souligner l'état actuel des cours d'eau, qui nécessitent une attention toute particulière afin d'être remis en état.

Propositions d'axes de réflexion :

- Création d'atlas communaux de la biodiversité au sein du territoire
- Communication autour des labels environnementaux auprès des acteurs du territoire (ex. : « commune et espace nature »)
- Mise en place d'une Trame verte et bleue et d'une trame noire (« ciel étoilé »)
- Candidature à l'appel à projet Territoire engagé pour la nature



Section 6 : Lutte contre l'artificialisation des sols

Enjeux :

- Limiter l'artificialisation des sols
- Favoriser une urbanisation durable prenant en compte les écosystèmes
- Désartificialiser les zones stratégiques vis-à-vis de la biodiversité

6 – Etat d'avancement du PLUI

Le PLUI de la Communauté de communes est mis en place depuis début 2020, avec l'approbation du conseil communautaire en date du 13 février 2020.

Objectifs du PLUI

Les objectifs du PLUI mis en place par le conseil communautaire sont les suivants :

- Fixer les orientations de la Communauté de Communes de Vendeuvre-Soulaines en matière d'urbanisme d'aménagement et de développement durable
- Définir clairement l'affectation des sols et organiser l'espace communautaire pour permettre son développement harmonieux
- Favoriser le renouvellement urbain
- Préserver l'environnement
- Mettre en valeur les qualités architecturales présentes sur le territoire communautaire

Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou naturelles :

Flux	Nombre d'hectares	Destination
Flux NAF vers artificialisé	8	Activités
	30	Habitat
	1	Mixte
	2	Inconnue
Total	43	

Surfaces désartificialisées et potentiel de recyclage foncier :

Le PLUI de la Communauté de communes ayant été mis en place récemment, il y a encore peu de recul quant aux effets de celui-ci. Ce travail reste encore à faire afin de mesurer les impacts du PLUI. Cependant, les objectifs poursuivis par le PLUI visent à favoriser le renouvellement urbain tout en préservant l'environnement, notamment en passant par une désartificialisation de certaines zones stratégiques, notamment du point de vue de la biodiversité.

Bilan 2020 du PLUI :

- Permis de construire : 55
- Déclarations préalables : 170
- Permis de démolir : 6
- Déclarations d'intention d'aliéner : 99 (1 préemption par la CCVS sur la ZEA Bellevue)

Le nombre important de déclarations préalables peut être attribué aux nombreux travaux concrétisés dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat en cours sur le territoire de la CCVS.

Conclusion intermédiaire : Lutte contre l'artificialisation des sols

Les enjeux :

- Limiter l'expansion urbaine à son strict nécessaire
- Limiter l'impact de ces nouvelles expansions
- Favoriser une désartificialisation stratégique
- Favoriser une urbanisation durable tenant compte des écosystèmes

Les indicateurs du territoire :

- Etat d'avancement du PLUI : approuvé le 13/02/2020
- Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme : *Donnée non disponible*
- Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières : 43 hectares
- Potentiel de recyclage foncier : *Donnée non disponible*
- Surfaces désartificialisées : *Donnée non disponible*

Commentaires :

Le PLUI a seulement un an d'existence, ce qui ne permet aucune comparaison ou appréciation d'évolution. Il est ainsi nécessaire de mettre en place, à terme, des études visant à évaluer l'impact de celui-ci. Celles-ci pourront porter autour des différents objectifs du PLUI, à savoir :

- Évaluer les impacts de l'aménagement urbain actuel et à venir
- Évaluer l'évolution de la biodiversité au sein de l'intercommunalité
- Évaluer l'évolution des terres artificialisées et désartificialisées par commune

Ces études permettront ainsi d'évaluer l'impact du PLUI sur l'intercommunalité, selon les axes environnementaux, sociaux et économiques. Cela permettra ainsi à terme de revoir les actions du PLUI, afin de les prolonger si celles-ci répondent aux objectifs fixés, ou de les rediriger si nécessaire.

Propositions d'axes de réflexion :

- Mise en place d'indicateurs spécifiques pour l'évaluation du PLUI
- Favoriser la désartificialisation dans les zones stratégiques vis-à-vis de la biodiversité
- Conduite d'actions encourageant le recyclage foncier et/ou y concourant dans le cadre du suivi du PLUI



Section 7 : Eau et assainissement

Enjeux :

- Limitation de la pollution liée au traitement de l'eau
- Assurer un accès à une eau de qualité
- Réduction des impacts du processus de traitement
- Favoriser les emplois locaux

7. – Eau et assainissement

La question de la pollution de l'eau est primordiale concernant la préservation de l'environnement. La majorité de nos activités, qu'elles soient industrielles, agricoles ou domestiques ont un impact sur celle-ci, c'est pourquoi il est nécessaire d'avoir des STation d'ÉPuration des eaux usées (STEP) permettant de dépolluer l'eau dans le but de la réutiliser ou de la réinjecter dans la nature.

Stations d'épuration d'eaux usées :

	CCVS	Aube
Population raccordée à une station d'épuration d'eaux usées (%)	49,97	69,84
Population raccordée à une step aux normes européennes	28,99	84,45

Source : Roseau 2020

Taux de fuite des réseaux du territoire :

	CCVS	Aube
Population prise en compte pour le calcul de taux de fuite (%)	95,34	90,71
Taux de fuite des réseaux du territoire (%)	75,97	7,72

Source : Sispea 2020

Nombre de captages prioritaires : 1 site avec 2 points de prélèvement

Nombre de captages avec une protection et un plan d'actions : 0 site

Couverture du territoire par un SAGE : Non

Commentaires :

Le territoire de la CCVS présente un bilan en termes de traitement des eaux usées. D'une part on constate que seulement 50% de la population est raccordée à une STation d'ÉPuration des eaux usées (STEP), et parmi celles-ci seulement 29% correspondent aux normes européennes en vigueur. Aussi, seul 14,5% de la population du territoire est raccordé à une STEP répondant aux normes européennes.

Parallèlement, force est de constater que les réseaux du territoire sont en grande partie obsolète, comme en témoigne le taux de fuite des réseaux. (*ATTENTION : ce taux, issus des données SISPEA 2020, est anormalement élevé au regard des moyennes départementale et nationale, et n'a pas pu être vérifié*)

Toutefois, comme sur l'ensemble du territoire français, il y a de réels investissements à mener afin de limiter au maximum le taux de fuite et d'en minimiser l'impact environnemental. Par ailleurs, la multiplication de captages prioritaires peut être un élément important entrant dans cette stratégie, avec pour objectif d'arriver à obtenir une qualité des eaux brutes suffisante afin d'éviter, ou du moins limiter le traitement des pollutions en nitrates et en pesticides en amont d'une distribution d'eau potable.

Conclusion intermédiaire : Eau et assainissement

Les enjeux :

- Limiter la pollution liée aux eaux usées
- Réduire l'impact énergétique du traitement des eaux usées
- Réduire l'impact environnemental du traitement des eaux usées
- Assurer un accès à une eau potable de qualité
- Favoriser les emplois locaux

Les indicateurs du territoire :

- Population raccordée à une step : 49,97%
- Comptabilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes : 28,99%
- Taux de fuite des réseaux du territoire : 75,97%
- Nombre de captages prioritaires : 2
- Nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions : 0
- Couverture du territoire par un SAGE : 0

Commentaires :

Le traitement des eaux usées apparaît comme l'une des majeures faiblesses du territoire. Environ 85% des installations ne correspondent pas aux normes européennes. La problématique des fuites sur le réseau d'eau potable est également prégnant sur le territoire. Une action en faveur de l'amélioration du réseau d'eau permettrait de limiter grandement les impacts environnementaux du secteur tout en apportant à terme une réduction des coûts de fonctionnement. Les marges de manœuvre financières ainsi obtenues permettraient de financer tout ou partie des investissements nécessaires.

Il est également important de considérer la mise en place de nouveaux captages prioritaires, dans le but de limiter le besoin des traitements en nitrate et en pesticides.

Propositions d'axes de réflexion :

- Mettre à niveau les stations d'épuration des eaux usées afin qu'elles répondent aux normes européennes
- Mettre en place une étude visant à identifier les principales raisons de ce taux de fuite des réseaux du territoire
- Réaliser les travaux nécessaires afin de régler le problème du taux de fuite
- Mettre en place une étude visant à évaluer la pertinence d'une mise en place de nouveaux captages prioritaires à des endroits stratégiques du territoire

Conclusion : état des lieux écologiques de la CCVS

La Communauté de Communes de Vendeuvre-Soulaines est dotée d'un patrimoine environnemental riche, particulièrement en terme de biodiversité, avec près de 80% de la surface du territoire recouverte par des aires protégées. On note en particulier la moitié ouest du territoire, « le vendeuvrois », classée en Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, ainsi que la présence de la Réserve naturelle régionale de l'étang de Ramerupt, le Parc Saint Victor, et l'ensemble des nombreuses zones classées N dans le PLUI de la CCVS. C'est pourquoi, il est nécessaire que la collectivité reste attentive aux questions environnementales se rapportant à la préservation et à la valorisation de ces richesses dans le cadre de la transition écologique de son territoire.

La Communauté de Communes travaille déjà sur certaines de ces thématiques, notamment en terme de performance énergétique, avec l'outils OPAH visant à améliorer les logements existants notamment du point de vue de l'isolation thermique dans le but de réduire la part des dépenses contraintes des ménages ; mais aussi en matière de préservation de la biodiversité, avec notamment des actions « 0 phyto » dans les communes et au sein du domaine St Victor, en s'impliquant au côté du Conservatoire d'Espaces Naturels, gestionnaire de la RNR de l'Etang de Ramerupt dont la CCVS est co-propriétaire, ou encore en soutenant le Centre de soins pour la faune sauvage du Sud Champagne (CRESREL), géré par le CPIE Sud Champagne.

Cependant, et malgré les efforts déjà réalisés par la Communauté de Communes, de nombreux sont encore à réaliser. L'impact de la mobilité sur le territoire est conséquent, et est à l'origine d'une partie importante des émissions du territoire. Il ne suffira pas de travailler sur des solutions de mobilités sobres en carbone pour répondre aux enjeux environnementaux. La question de l'accès aux services permettant de répondre aux besoins de la vie courante en milieu rural doit également être poser de manière concomitante.

De même, la dominance de l'agriculture conventionnelle sur la Communauté de Communes est un enjeu conséquent, notamment vis-à-vis de la biodiversité ou encore des émissions de gaz à effet de serre. Sa forte dépendance aux énergies fossiles ne doit pas être appréciée comme une contrainte mais plutôt comme une opportunité qui doit permettre de réduire significativement son empreinte environnementale. C'est pourquoi il est nécessaire d'accompagner les acteurs locaux, afin de les sensibiliser à ces impacts et leurs conséquences, de sorte à engager une transition durable vers des techniques agricoles encore plus respectueuses de la biodiversité.

La Communauté de Communes a ainsi tout fait intérêt à mettre en place tout un ensemble d'actions visant à limiter au maximum ses impacts, de sorte à préserver son patrimoine naturel. Ces actions doivent porter sur l'ensemble de l'écosystème, notamment la préservation de l'habitat vis-à-vis du PLUI, de la gestion des réseaux d'eau, des impacts de l'agriculture, ou encore des émissions de gaz à effet de serre.

Mais la transition écologique du territoire doit prendre en compte et impliquer les acteurs du territoires que sont les populations, les représentants du monde économique, les associations, les acteur de la santé et du social pour que toutes ces ambitions puissent être partagée et se concrétiser en terme d'actions et de résultats. L'environnement et la biodiversité sont des richesses relevant du bien commun qu'il nous appartient de léguer aux générations futures.

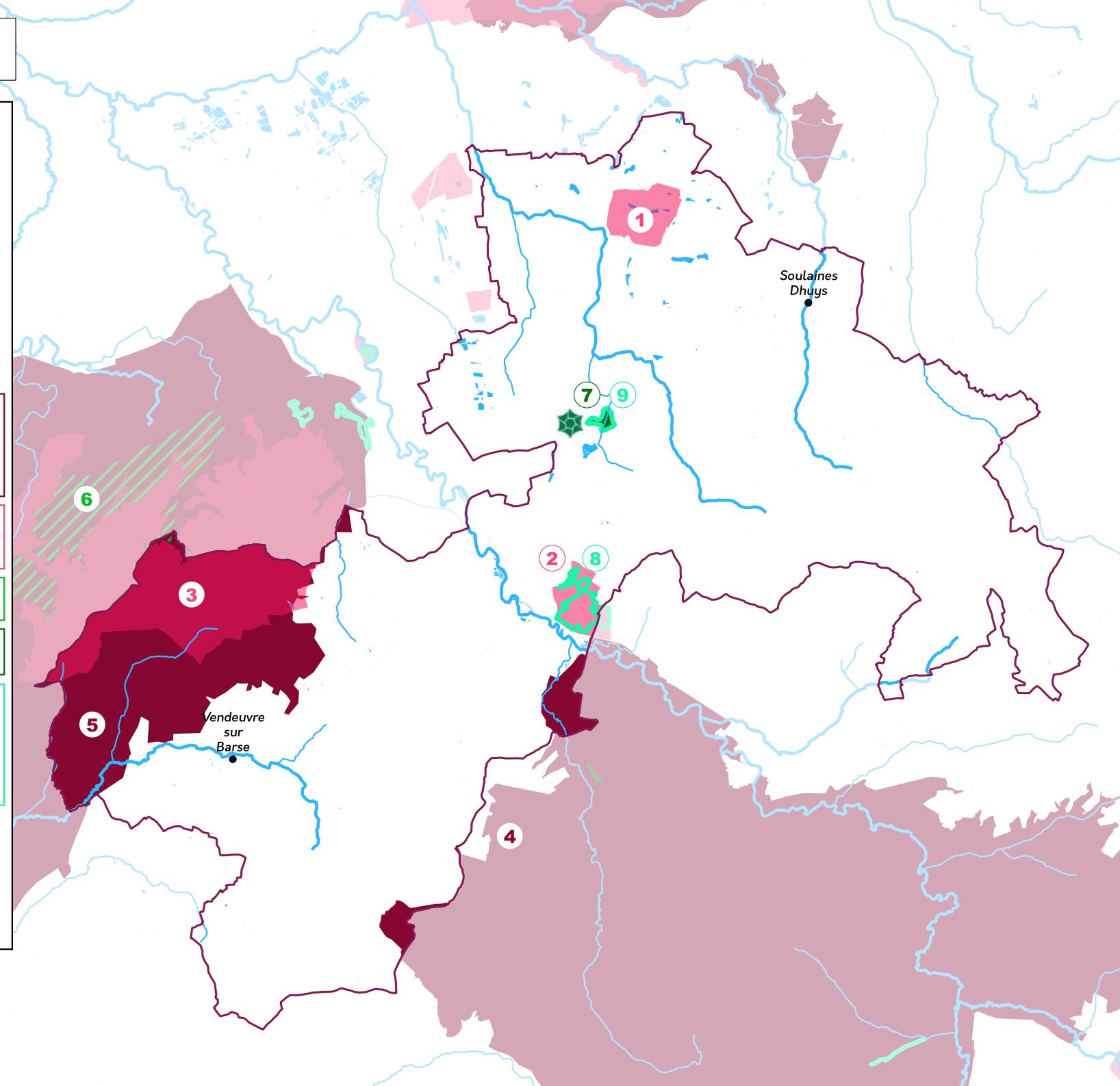
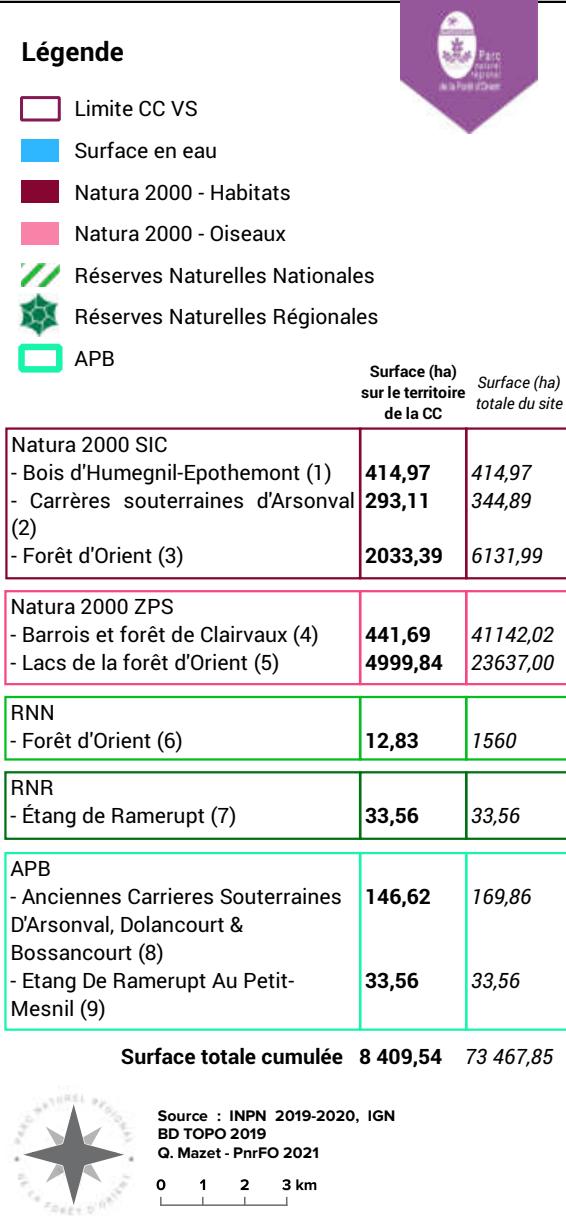
Vendeuvre-Soulaines

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



ANNEXE
Atlas cartographique
Source : PnrFO 2021

Diagnostic de territoire - CC VS
Les espaces naturels protégés



Diagnostic de territoire - CC VS
TVB - Trame milieux ouverts

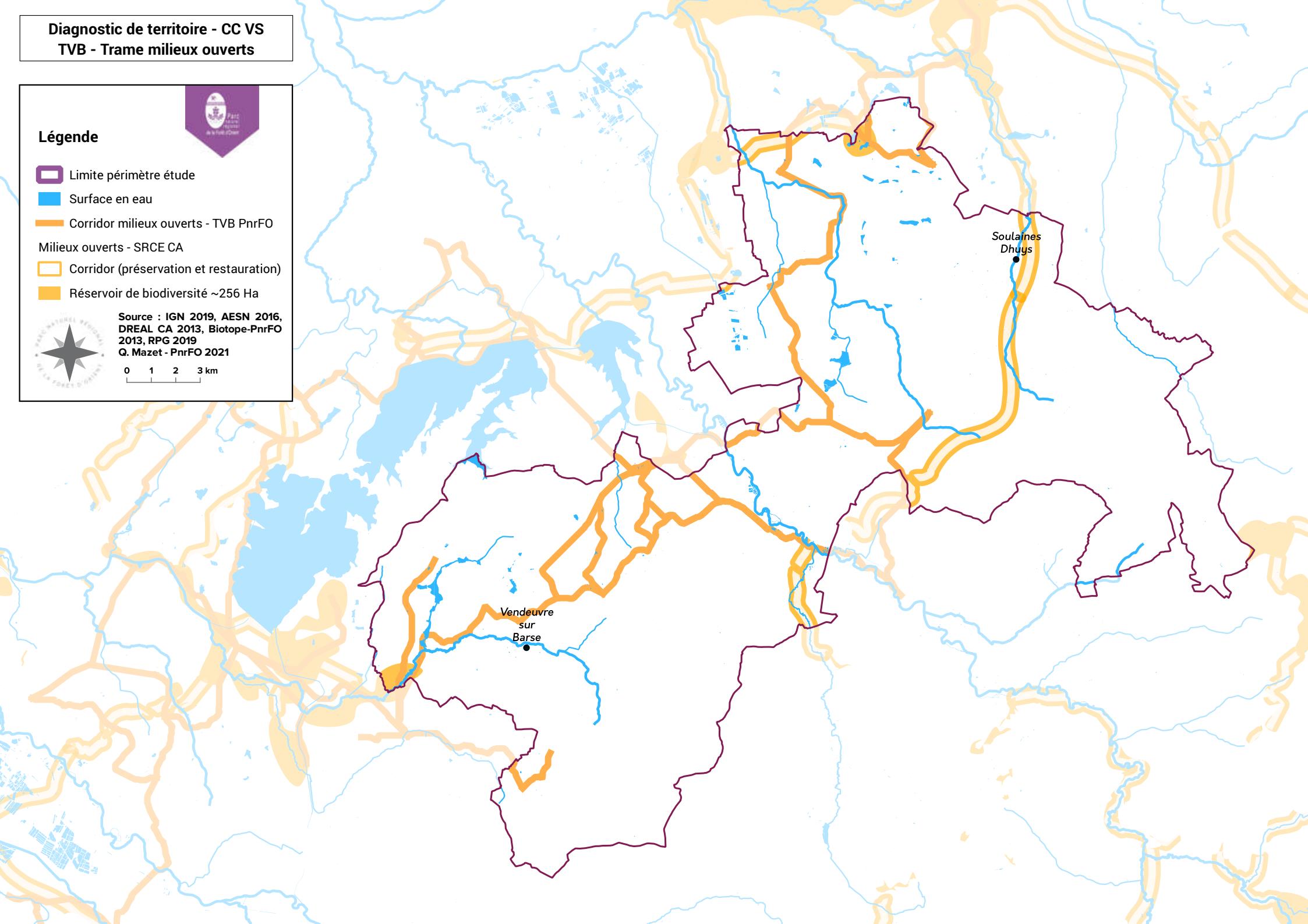


Légende

- Limite périmètre étude
- Surface en eau
- Corridor milieux ouverts - TVB PnrFO
- Milieux ouverts - SRCE CA
- Corridor (préservation et restauration)
- Réservoir de biodiversité ~256 Ha

Source : IGN 2019, AESN 2016,
DREAL CA 2013, Biotope-PnrFO
2013, RPG 2019
Q. Mazet - PnrFO 2021

0 1 2 3 km



Diagnostic de territoire - CC VS
TVB - Trame forestière

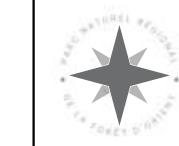
Légende



- Limite CC VS
- Surface en eau
- Corridor milieu boisé TVB PnrFO
- Milieux boisés - SRCE CA
- Corridor avec objectif de préservation
- Corridor avec objectif de restauration
- Réservoir de biodiversité ~6 407 Ha

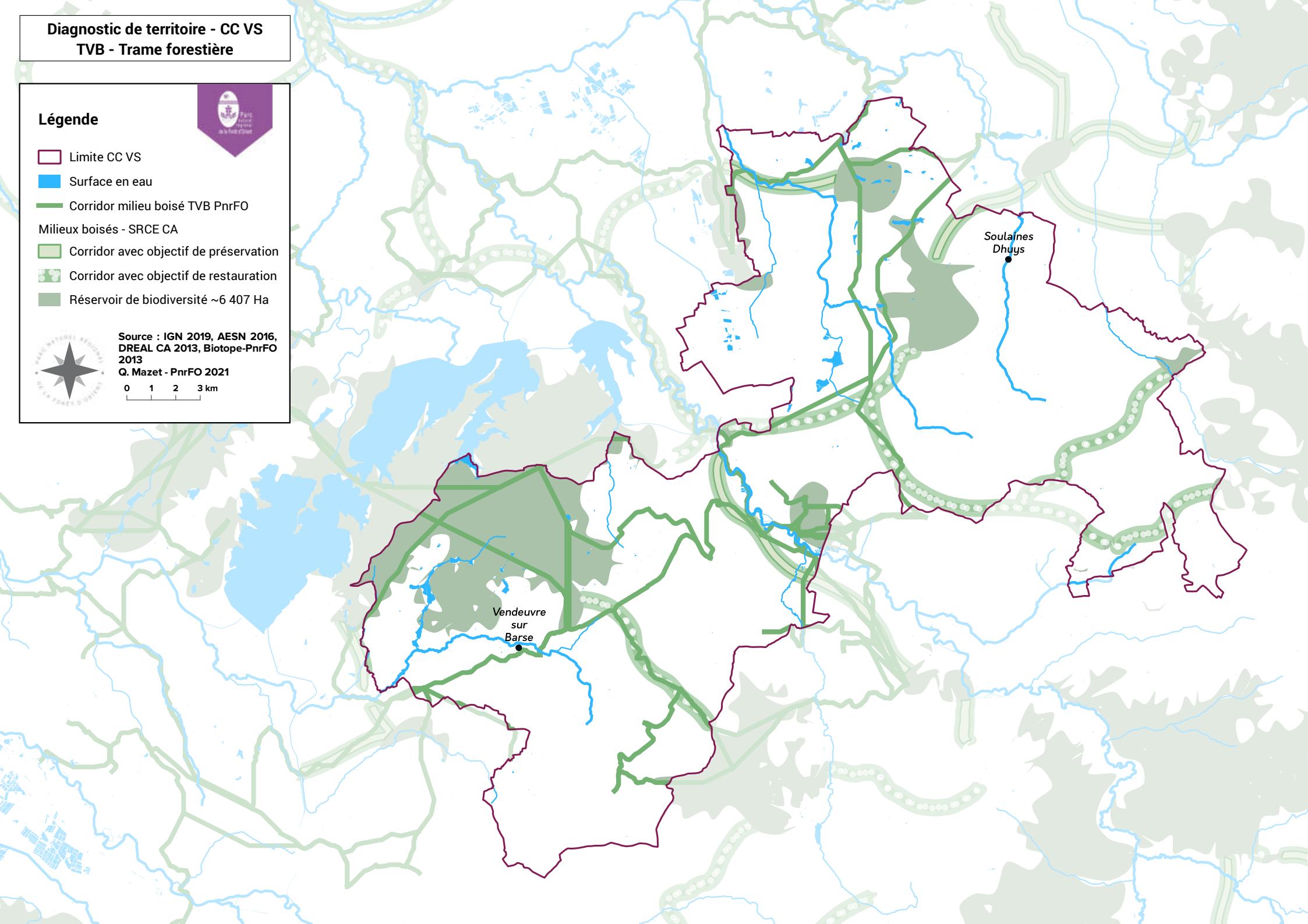
Source : IGN 2019, AESN 2016,
DREAL CA 2013, Biotope-PnrFO
2013
Q. Mazet - PnrFO 2021

0 1 2 3 km



Vendeuvre
sur
Barbe

Soulaines
Dhuys



Diagnostic de territoire - CC VS
TVB - Trame Milieux humides

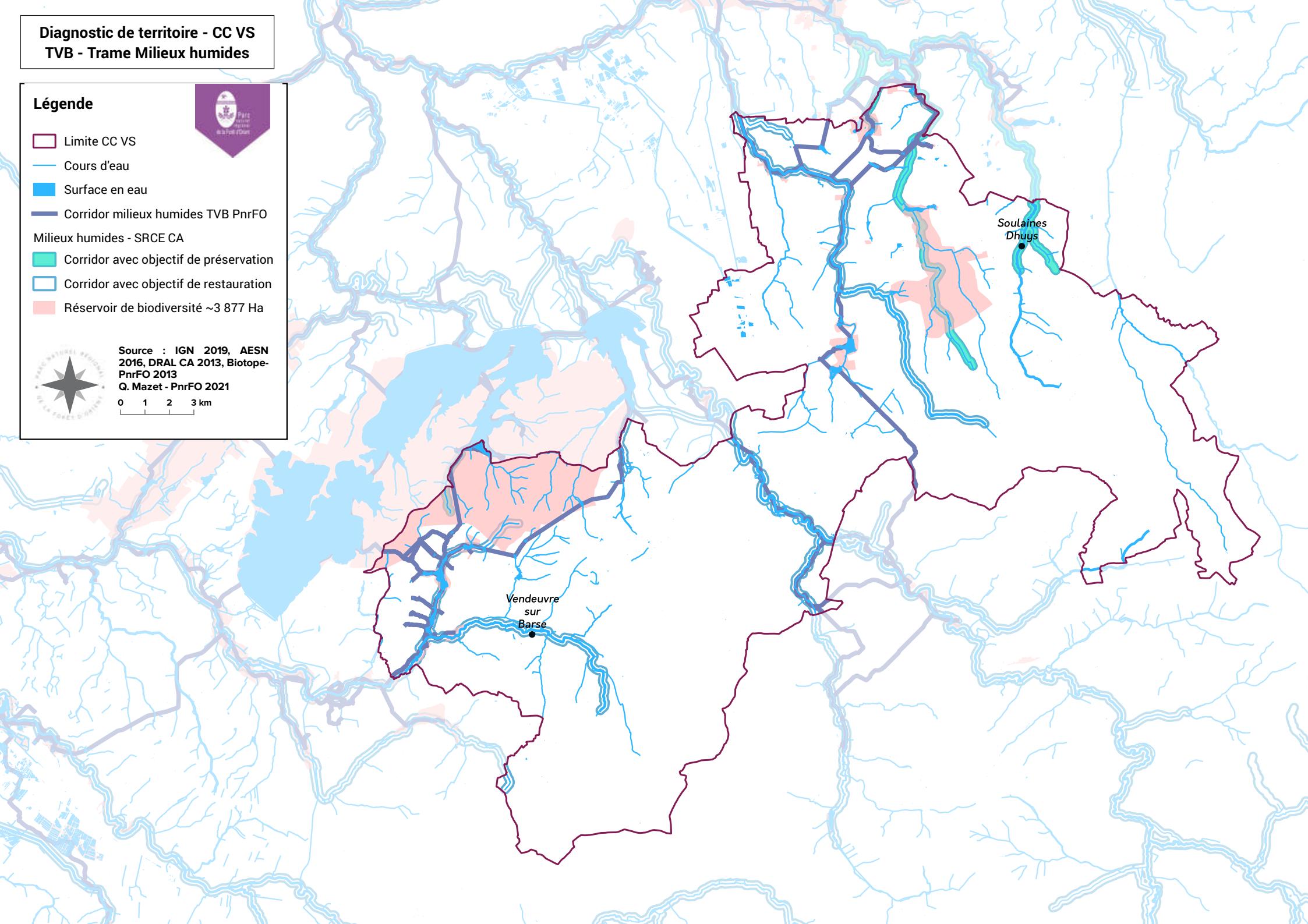
Légende



- Limite CC VS
- Cours d'eau
- Surface en eau
- Corridor milieux humides TVB PnrFO
- Milieux humides - SRCE CA
- Corridor avec objectif de préservation
- Corridor avec objectif de restauration
- Réservoir de biodiversité ~3 877 Ha

Source : IGN 2019, AESN
2016, DRAL CA 2013, Biotope
PnrFO 2013
Q. Mazet - PnrFO 2021

0 1 2 3 km



Diagnostic de territoire - CC VS Hydrographie et zones humides

Légende



- Limite CC VS
- Surface en eau
- ZHE LEMA PnrFO
- Limite étude ZHE PnrFO
- ZHE LEMA*
- ZDH SDAGE AESN

* Inventaire des zones humides du bassin versant de la Voire & du Ravet (SMNEA - 2004)

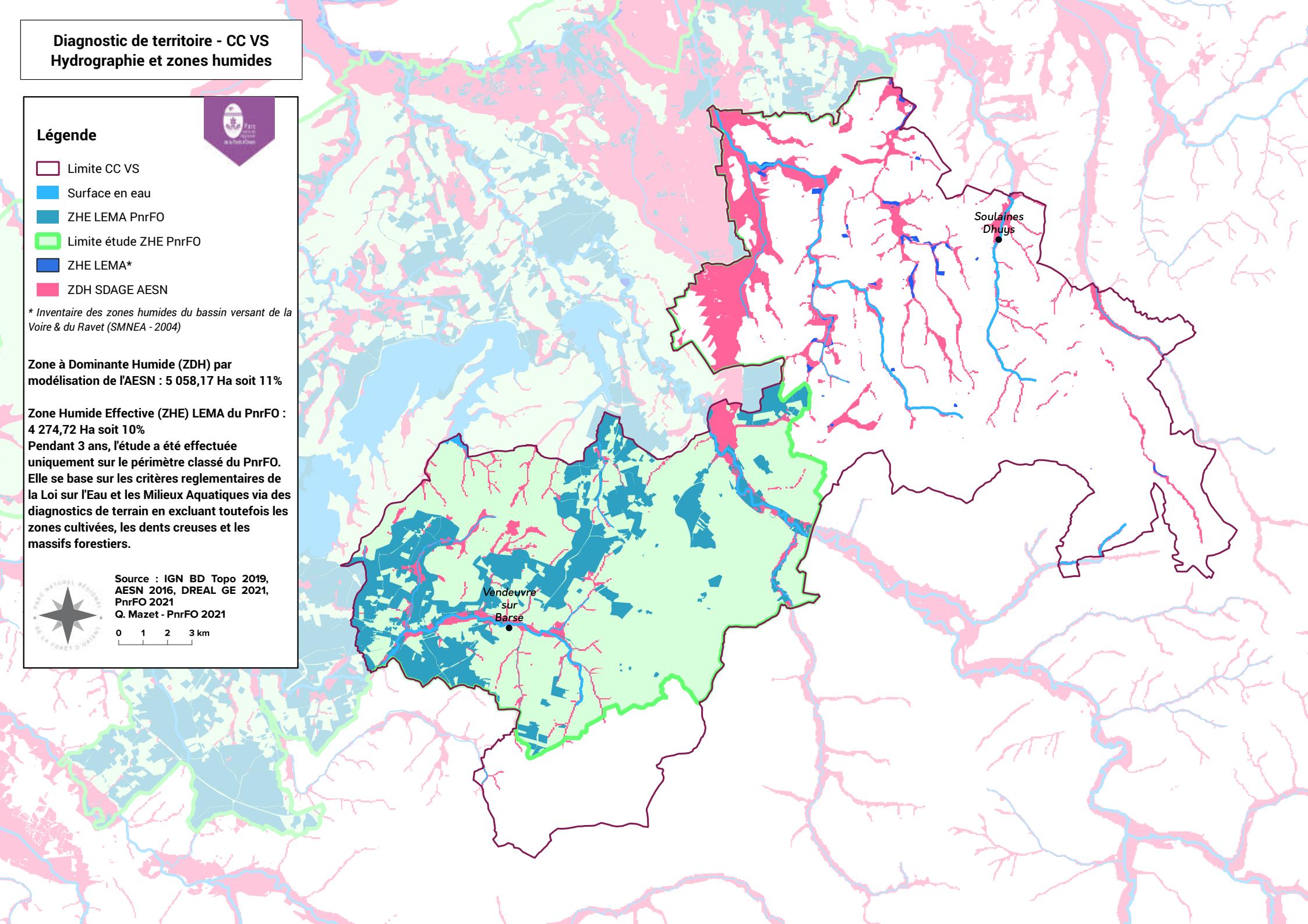
Zone à Dominante Humide (ZDH) par modélisation de l'AESN : 5 058,17 Ha soit 11%

Zone Humide Effective (ZHE) LEMA du PnrFO : 4 274,72 Ha soit 10%

Pendant 3 ans, l'étude a été effectuée uniquement sur le périmètre classé du PnrFO. Elle se base sur les critères réglementaires de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques via des diagnostics de terrain en excluant toutefois les zones cultivées, les dents creuses et les massifs forestiers.

Source : IGN BD Topo 2019,
AESN 2016, DREAL GE 2021,
PnrFO 2021
Q. Mazet - PnrFO 2021

0 1 2 3 km



Diagnostic de territoire CC VS
Les couloirs de migration ornithologique

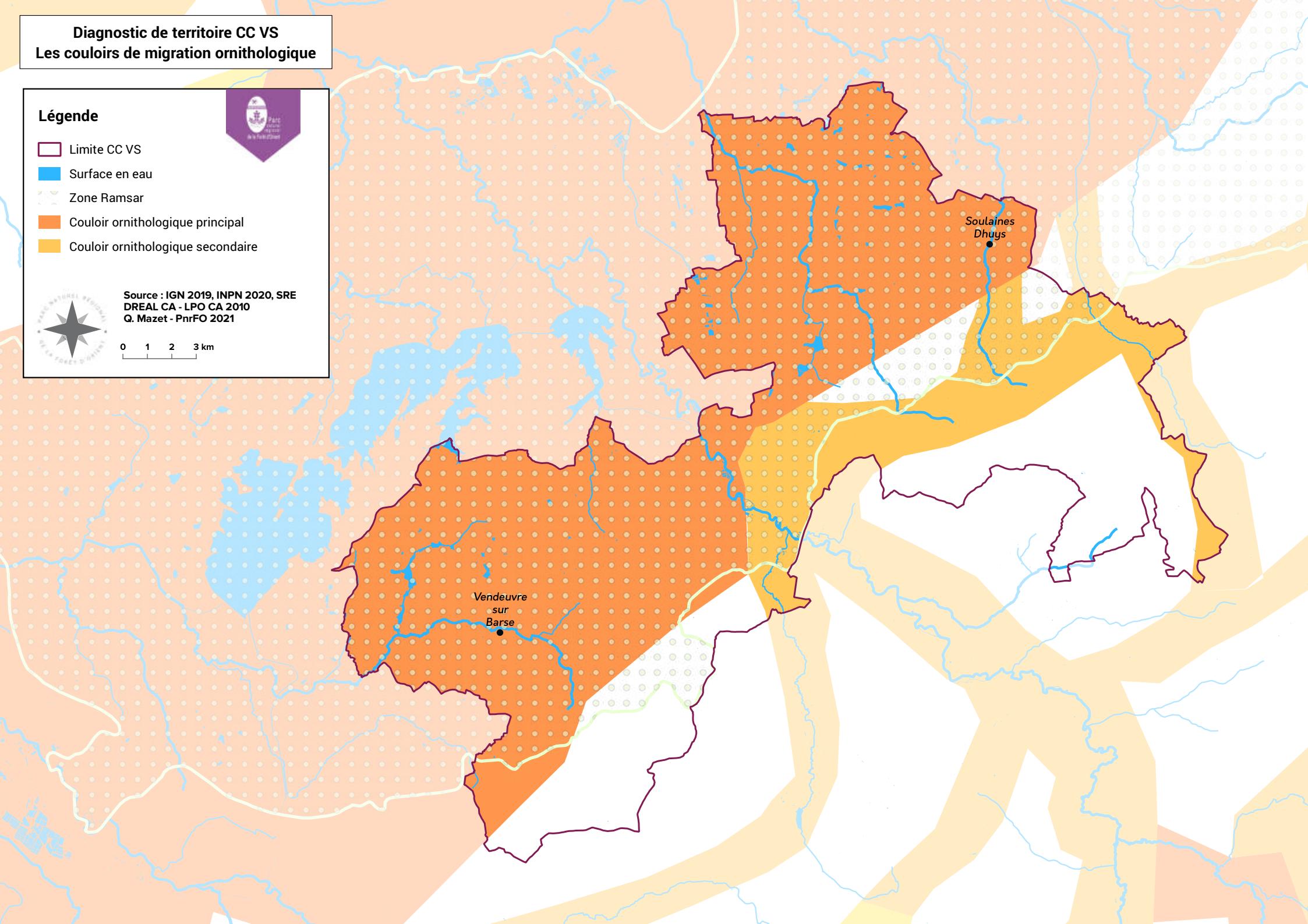
Légende



- Limite CC VS
- Surface en eau
- Zone Ramsar
- Couloir ornithologique principal
- Couloir ornithologique secondaire

Source : IGN 2019, INPN 2020, SRE
DREAL CA - LPO CA 2010
Q. Mazet - PnRFO 2021

0 1 2 3 km



Diagnostic de territoire CC VS
Les couloirs de migration chiroptérologiques

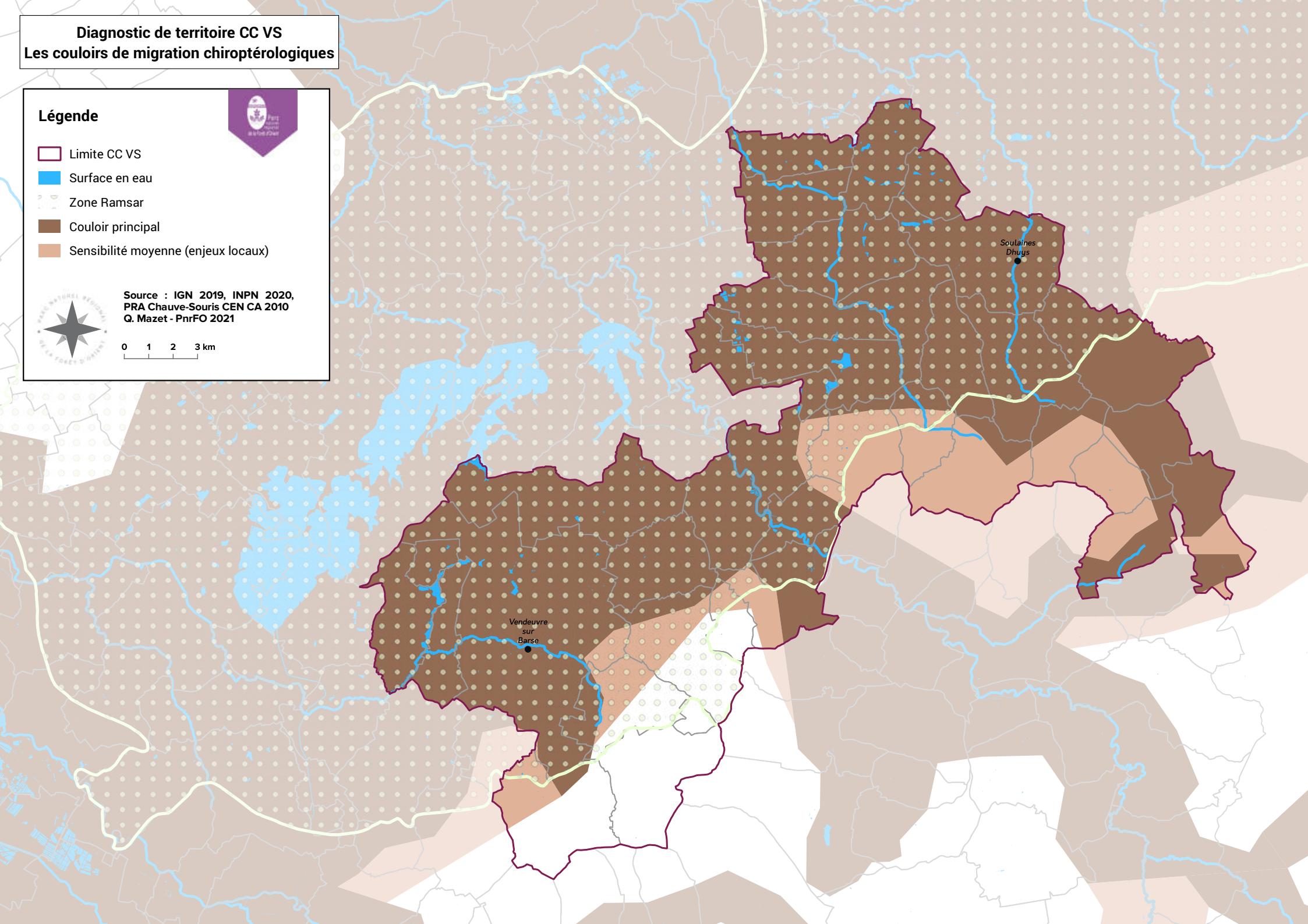
Légende

- Limite CC VS
- Surface en eau
- Zone Ramsar
- Couloir principal
- Sensibilité moyenne (enjeux locaux)



Source : IGN 2019, INPN 2020,
PRA Chauve-Souris CEN CA 2010
Q. Mazet - PnRFO 2021

0 1 2 3 km



Diagnostic de territoire - CC VS
Agriculture - RPG

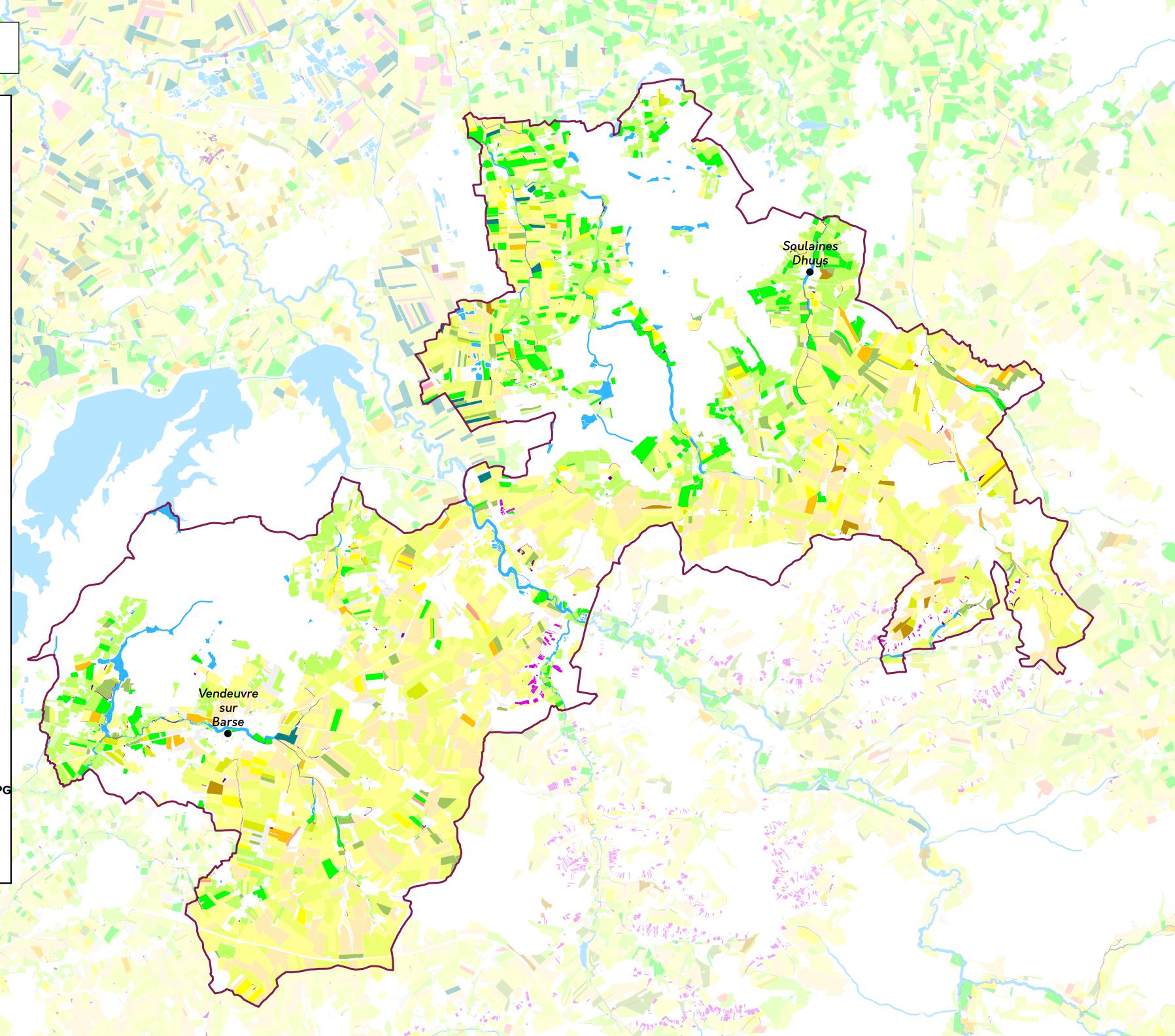
Légende

- Limite CC-VS
- Surface en eau
- RPG 2019
 - Blé tendre ~29%
 - Orge ~21%
 - Colza ~16%
 - Prairies permanentes ~14%
 - Maïs grains et ensilage ~6%
 - Gel ~3%
 - Fourrage ~3%
 - Tournesol ~2%
 - Protéagineux ~2%
 - Prairies temporaires ~2%
 - Autres céréales ~1%
 - Autres oléagineux ~1%
 - Plantes à fibres <1%
 - Légumineuses à grains <1%
 - Divers <1%
 - Autres cultures indus <1%
 - Vignes <1%
 - Vergers <1%
 - Légumes ou fleurs <1%
 - Estives et landes <1%



Source : IGN 2019 - 2021, RPG
2019
Q. Mazet - PnrFO 2021

0 1 2 3 km



Légende

- Limité CC-VS
- Surface en eau
- Linéaire de haie
- Prairies permanentes

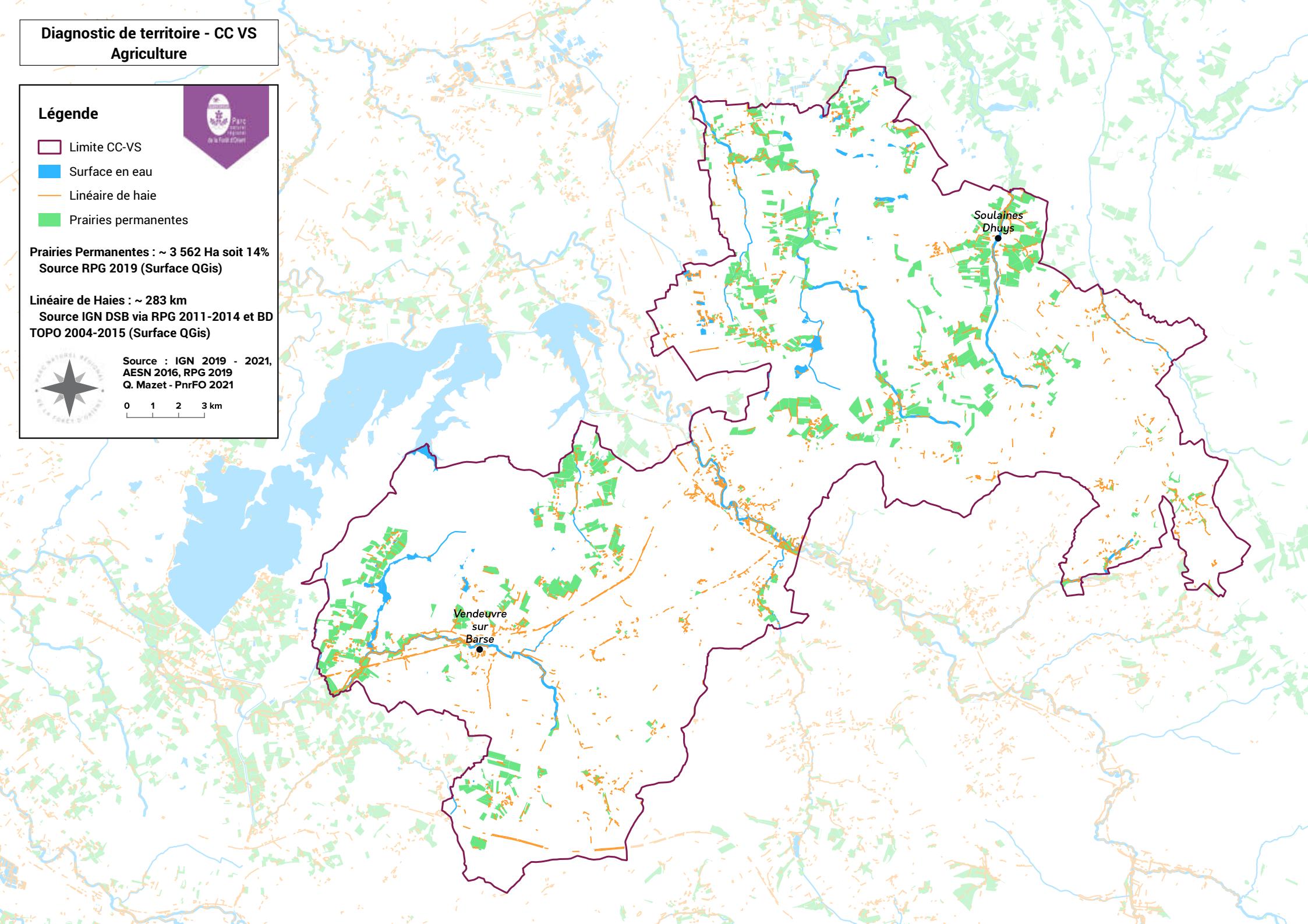


Prairies Permanentes : ~ 3 562 Ha soit 14%
Source RPG 2019 (Surface QGis)

Linéaire de Haies : ~ 283 km
Source IGN DSB via RPG 2011-2014 et BD
TOPO 2004-2015 (Surface QGis)

Source : IGN 2019 - 2021,
AESN 2016, RPG 2019
Q. Mazet - PnRFO 2021

0 1 2 3 km



Diagnostic de territoire - CC FLTC
Les boisements et les forêts

Légende



Limite CC FLTC

Surface en eau

Cortége forestier

Chênes décidus

Feuillus

Conifères

Peuplier

Mixte

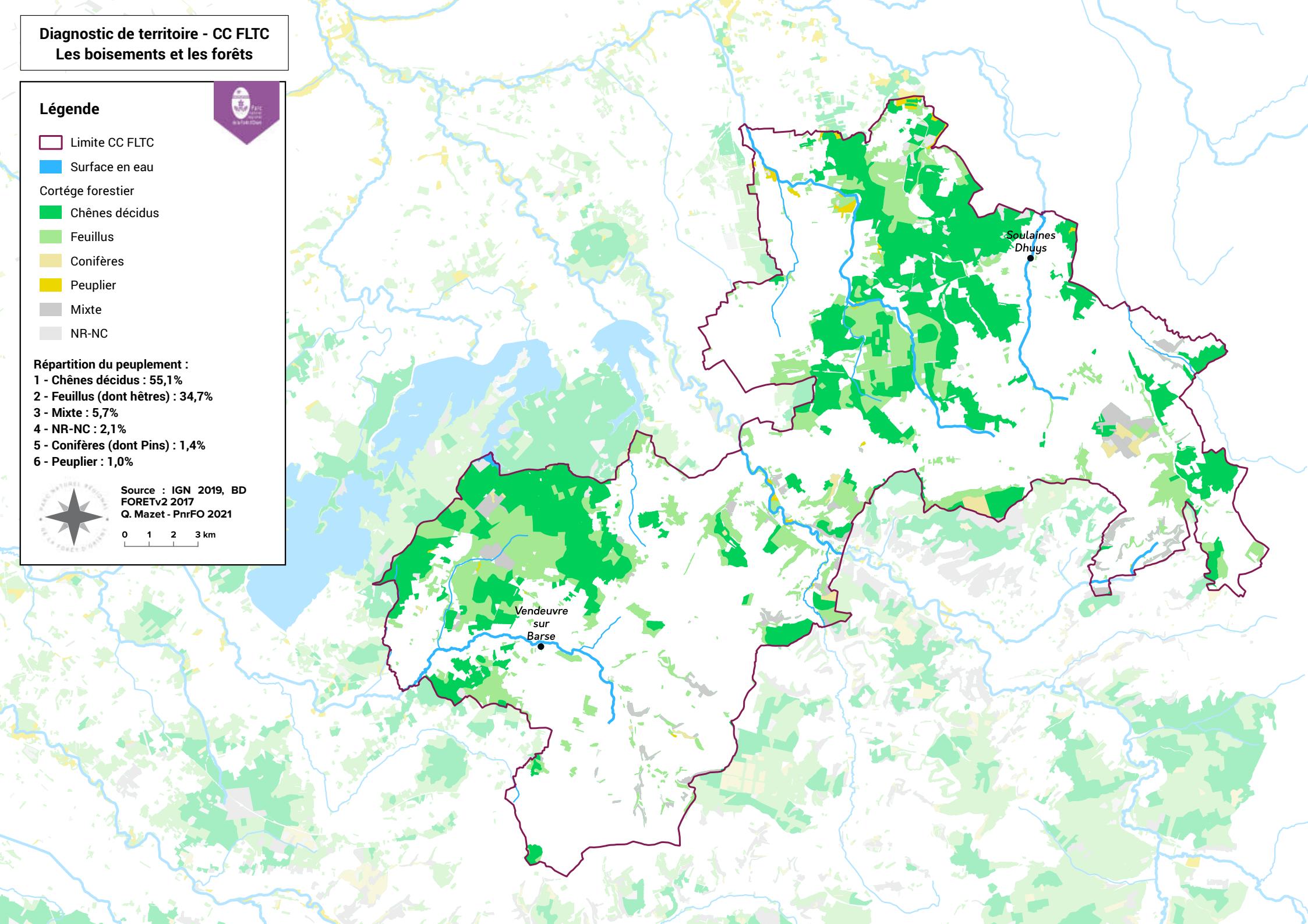
NR-NC

Répartition du peuplement :

- 1 - Chênes décidus : 55,1%
- 2 - Feuillus (dont hêtres) : 34,7%
- 3 - Mixte : 5,7%
- 4 - NR-NC : 2,1%
- 5 - Conifères (dont Pins) : 1,4%
- 6 - Peuplier : 1,0%

Source : IGN 2019, BD
FORETv2 2017
Q. Mazet - PnrFO 2021

0 1 2 3 km



Diagnostic de territoire - CC VS La gestion des forêts

Légende

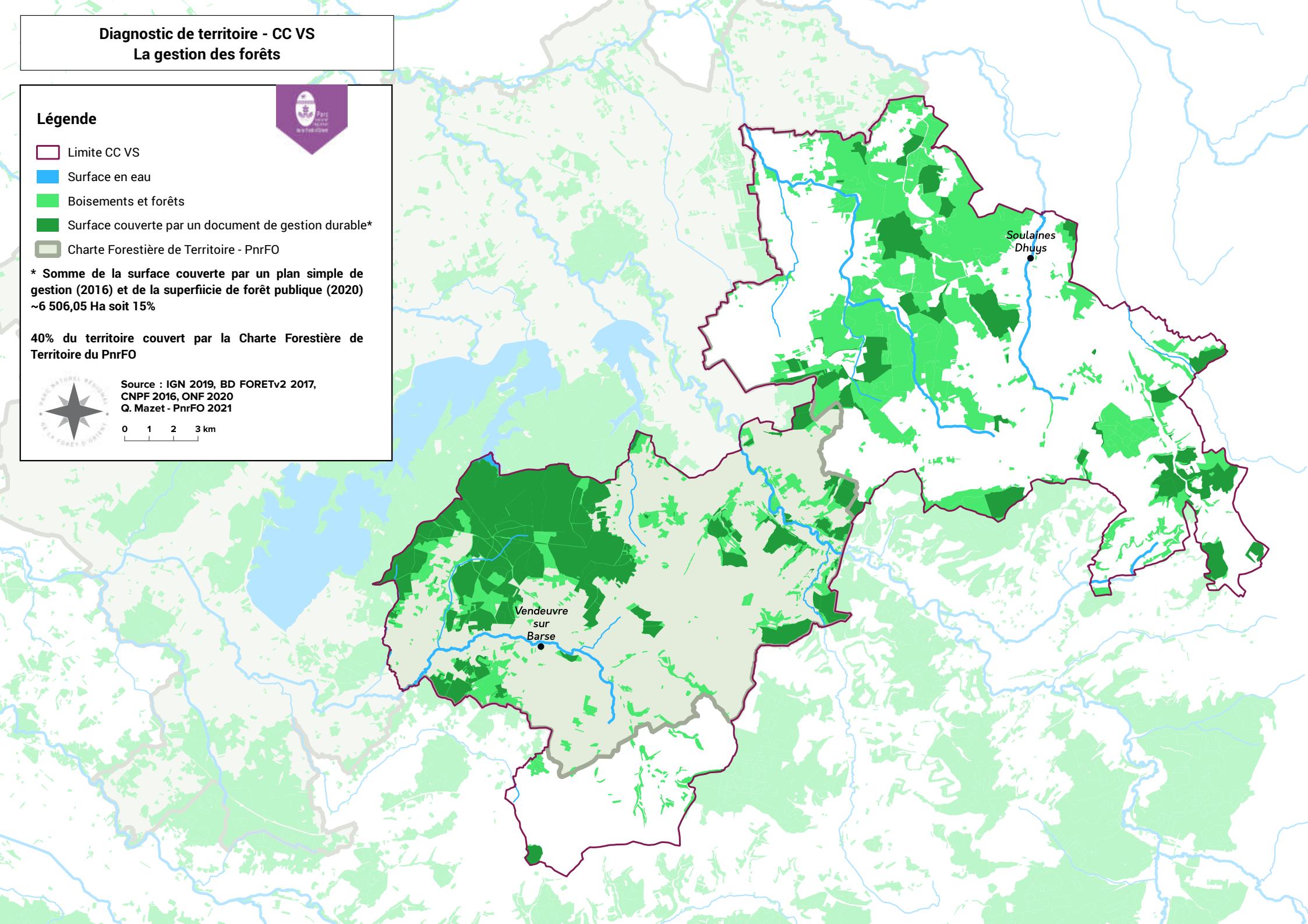
- Limite CC VS
- Surface en eau
- Boisements et forêts
- Surface couverte par un document de gestion durable*
- Charte Forestière de Territoire - PnrFO

* Somme de la surface couverte par un plan simple de gestion (2016) et de la superficie de forêt publique (2020)
~6 506,05 Ha soit 15%

40% du territoire couvert par la Charte Forestière de Territoire du PnrFO

Source : IGN 2019, BD FORET v2 2017,
CNPF 2016, ONF 2020
Q. Mazet - PnrFO 2021

0 1 2 3 km



Diagnostic de territoire - CC VS

Volet alimentation

Légende

Limite CC VS

Limite PnrFO label 2018

Communes concernés par un programme

PNA 2016

PAT 2021

PNA sur le territoire de la CC VS :

35/38 communes

Soit 92% du territoire (41 332 Ha)

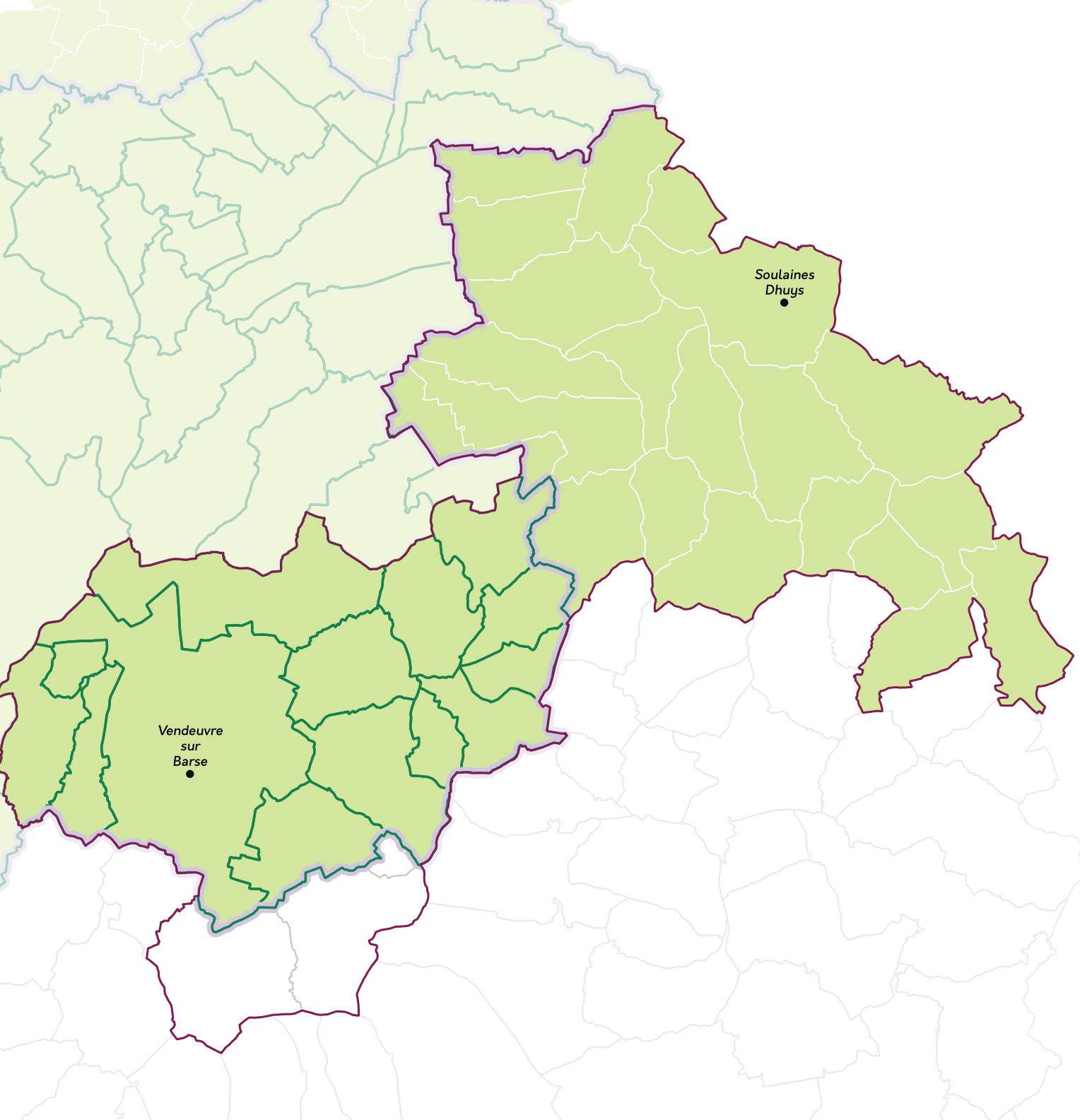
PAT sur le territoire de la CC VS :

14/38 communes

Soit 40% du territoire (18 049 Ha)

Source : IGN 2019, PnrFO 2016,
PnrFO 2021
Q. Mazet - PnrFO 2021

0 1 2 3 km



Diagnostic de territoire - CC VS Paysage

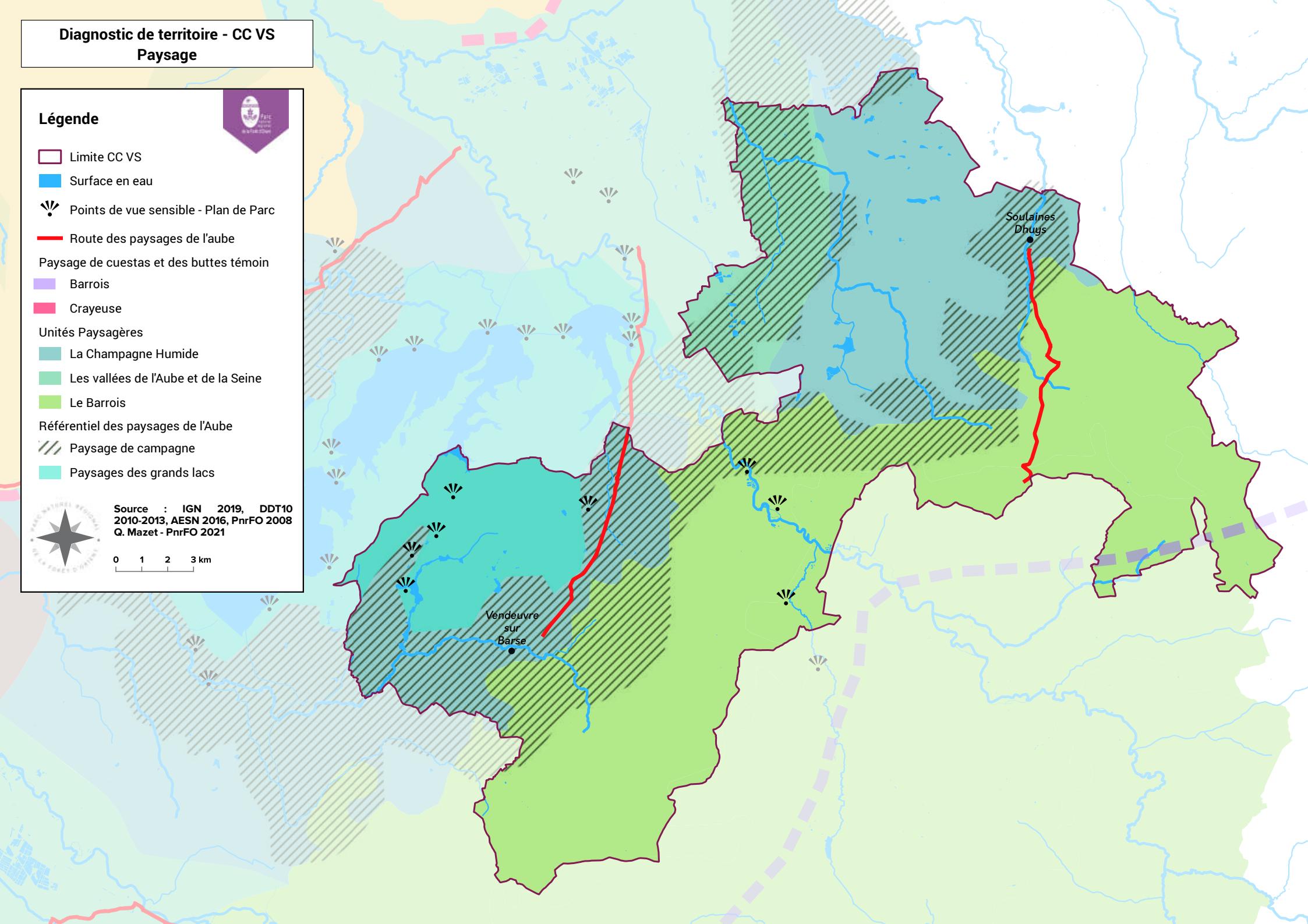
Légende



- Limite CC VS
- Surface en eau
- Points de vue sensible - Plan de Parc
- Route des paysages de l'aube
- Paysage de cuestas et des buttes témoin
- Barrois
- Crayeuse
- Unités Paysagères
 - La Champagne Humide
 - Les vallées de l'Aube et de la Seine
 - Le Barrois
- Référentiel des paysages de l'Aube
 - Paysage de campagne
 - Paysages des grands lacs

Source : IGN 2019, DDT10
2010-2013, AESN 2016, PnrFO 2008
Q. Mazet - PnrFO 2021

0 1 2 3 km



Diagnostic de territoire - CC VS

Patrimoine culturel et architectural

100



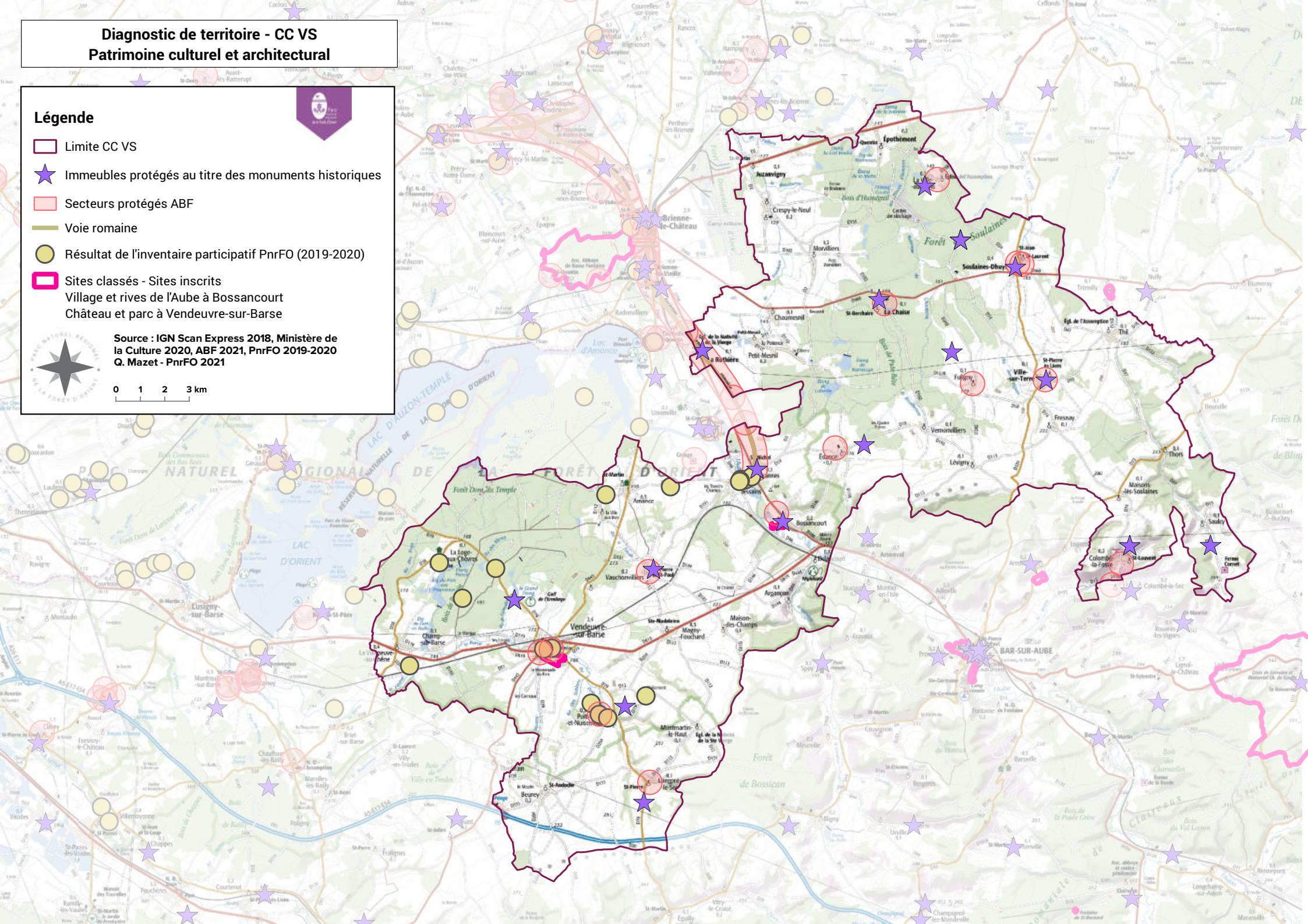
Légende

- Limite CC VS
- ★ Immeubles protégés au titre des monuments historiques
- Secteurs protégés ABF
- Voie romaine
- Résultat de l'inventaire participatif PnrFO (2019-2020)
- Sites classés - Sites inscrits

Village et rives de l'Aube à Bossancourt
Château et parc à Vendeuvre-sur-Barse

Source : IGN Scan Express 2018, Ministère de la Culture 2020, ABF 2021, PnrFO 2019-2020
Q. Mazet - PnrFO 2021

0 1 2 3 km



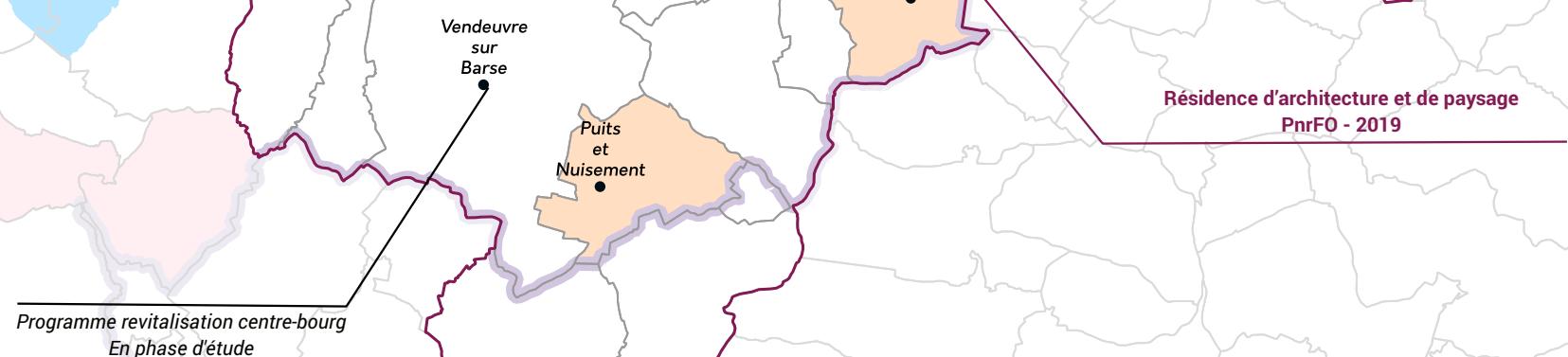
Diagnostic de territoire - CC VS
Patrimoine culturel et architectural
Dispositifs déployés par le Parc

Légende

- Limite CC VS
- Limite PnrFO label 2018
- Atlas communaux de paysage
- 2019
- 2020

Source : IGN 2019,
PnrFO 2019-2020
Q. Mazet - PnrFO 2021

0 1 2 3 km



Programme revitalisation centre-bourg
En phase d'étude

Résidence d'architecture et de paysage
PnrFO - 2019

Vendeuvre
sur
Barse

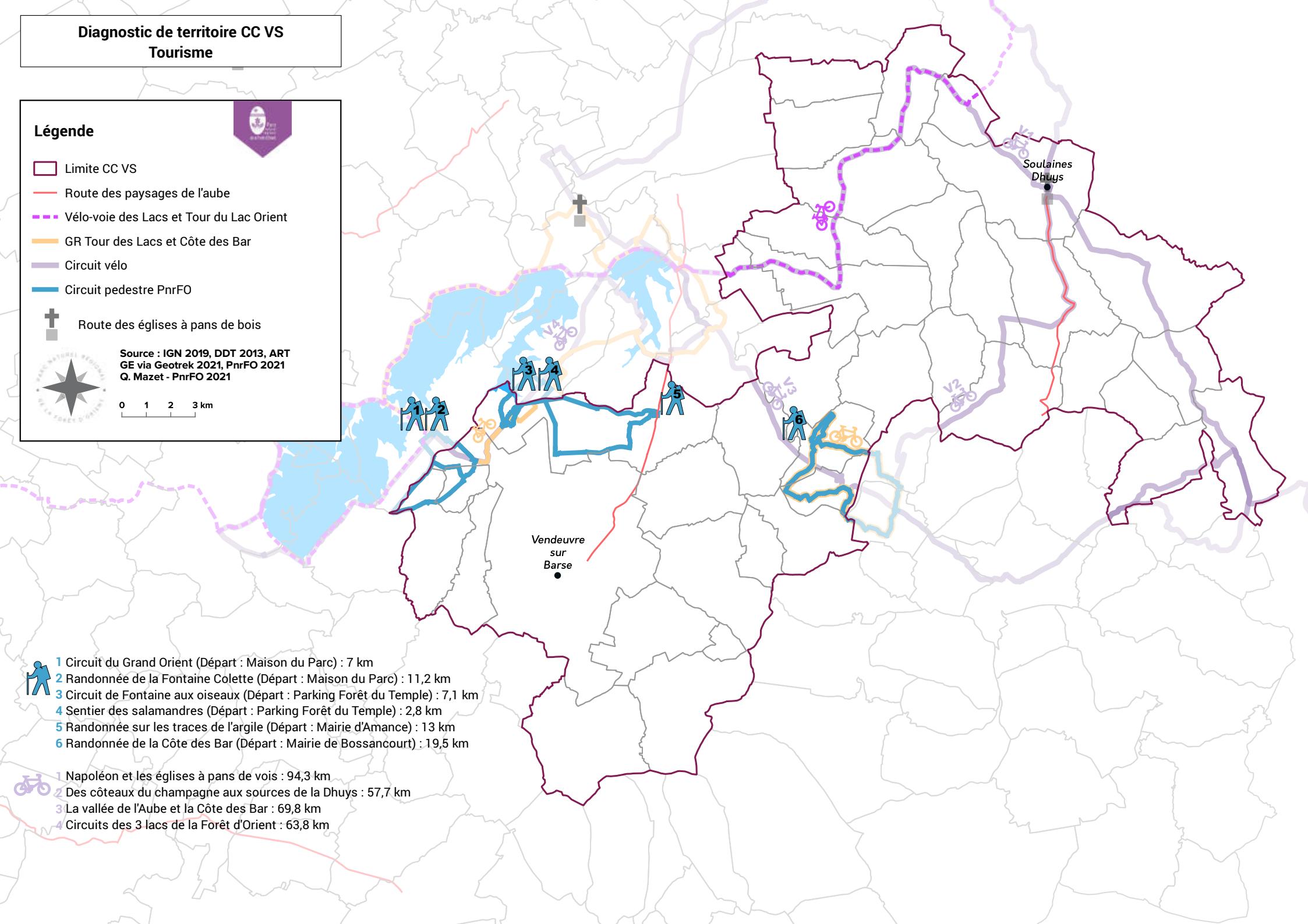
Puits
et
Nuisement

Argançon

Jessain

Trannes

Diagnostic de territoire CC VS Tourisme



Annexe 3

Fiches actions



PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines





Action 1 – Mise en place de services collaboratifs pour créer, innover, partager.....	2
Action 2 – Valorisation des entreprises locales.....	7
Action 3 - Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines, Un territoire d'innovation	11
Action 4 – Sensibilisation sur les métiers et emplois du territoire auprès des jeunes	13
Action 5 - Mobilisation de la communauté éducative pour établir un projet éducatif performant en lien avec l'environnement et développer l'école numérique	15
Action 6 – Déploiement d'espaces France services à Soulaines-Dhuys et à Vendeuvre-sur-Barse	20
Action 7 – Création d'un équipement sportif et culturel dans le cadre d'un projet concerté avec les associations, les habitants.....	25
Action 8 – Soutien des projets visant à renforcer l'offre de santé sur le territoire	28
8.1 Action NOUVELLE - Contrat local de santé.....	30
8.2 Action NOUVELLE - Projet Santé La Villeneuve au Chêne.....	32
8.3 Action NOUVELLE - Agrandissement Maison médicale Soulaines-Dhuys.....	33
8.4 - Déploiement d'un outil de télémédecine à la Maison de santé des Rives de Barse	34
Action 9 – Accueil des nouveaux habitants.....	36
Action 10 – Organisation de la mobilité pour l'accès aux activités extrascolaires	39
Action 11 - Un plan de communication pour la Communauté de communes Vendeuvre Soulaines.....	42
Action 12 – Mise en œuvre d'une démarche prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour les personnels de la communauté de communes	47
Action 13 – Sensibilisation à l'environnement.....	49
13.1 Action NOUVELLE - AAP Territoire engagé pour la nature.....	51
13.2 Action NOUVELLE - Label « commune/espace nature »	53
13.3 Action NOUVELLE - Accompagnement des collectivités sur les économies d'énergie dans les bâtiments tertiaire – convention CEP	54
Action 14 – Actions complémentaires à la mise en œuvre de l'OPAH : Fonds de concours CCVS pour la voirie communale	56
Action 15 - Montée en puissance du festival Saint-Victor en musique	60
Action 16 – Valorisation du territoire sur le plan touristique	62
16.4 Action NOUVELLE - Etang de Ramerupt : programme de valorisation du site	63
16.5 Action NOUVELLE - Restauration d'une serre située Domaine Saint Victor à Soulaines-Dhuys, lieu culturel et d'exposition	65
Action 17 - La Communauté de communes Vendeuvre Soulaines, une terre d'accueil pour les cyclistes.....	66
Action NOUVELLE - Construction d'un bâtiment basse consommation – siège de la CCVS	69

Rappel de la terminologie et légende des couleurs

- Actions réalisées : actions inscrites dans le projet de territoire initial et réalisées
- Actions complémentaires : actions réalisées qui n'étaient pas inscrites dans le projet de territoire initial
- Actions prioritaires : actions inscrites au projet de territoire à réaliser 2021 / 2022
- Actions prioritaires : actions à réaliser qui ne sont pas inscrites dans le projet de territoire.

AXE 1 – UN TERRITOIRE D’ACCUEIL ET D’INNOVATION POUR LES ENTREPRISES ET LES PORTEURS DE PROJET/LE NUMERIQUE AU CŒUR DU PROJET / DEVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES, ENCOURAGER LES INITIATIVES ET CONFORTER L’EMPLOI

OBJECTIF 1-1 – DEVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES POUR ACCUEILLIR DE NOUVELLES ENTREPRISES, ENCOURAGER L’ENTREPRENARIAT

Action 1 – Mise en place de services collaboratifs pour créer, innover, partager

Ambition du projet de territoire 2018-2022

▪ Thème de l'action : Développement économique/économie collaborative

La Communauté de communes Vendeuvre Soulaines bénéficie d'atouts pour accueillir de nouvelles entreprises. Elle a développé un savoir-faire dans l'accueil d'entreprises, elle dispose d'une offre foncière de près de 11ha sur plusieurs sites : 2,6 ha dans la zone d'activités économique de Beauvoir à Chaumesnil, au nord-ouest du territoire et plus de 8 ha à Vendeuvre-sur-Barse, au sud-ouest répartis entre la zone de Varennes et celle des Rives de Barse qui propose également une offre immobilière. Vendeuvre-sur-Barse, commune avec une tradition industrielle, est très bien positionnée sur l'axe Troyes Chaumont, à proximité d'une sortie d'autoroute qui relie Paris, le nord et l'est de la France comme l'axe rhodanien et qui accueille une gare.

Afin de donner une nouvelle impulsion à sa politique d'accueil d'entreprises et face au constat que 60% des entreprises du territoire n'ont aucun salarié et que plus des ¾ des entreprises qui se créent sont des entreprises individuelles, les élus ont décidé de développer une offre de services collaboratifs en phase avec les besoins des nouveaux modes d'entreprenariat.

▪ Objectifs

- × Encourager le maintien et la création d'activités sur le territoire en proposant des espaces de travail collaboratifs. Lieux de partage d'informations, d'initiatives, favorisant les rencontres et la créativité, lieux où se tissent des liens pour de nouveaux projets économiques.
- × Offrir aux porteurs de projets économiques des conditions favorables d'installation en combinant espaces d'accueil et logements passerelles.

▪ Descriptif de l'action

Le concept

- × Un tiers lieu/espace de Coworking (espace de travail partagé) :
 - C'est un espace de travail collaboratif destiné aux télétravailleurs, aux créateurs d'entreprises, aux salariés en déplacement... C'est un lieu de travail mais aussi de rencontres et de formation ; il permet de fédérer des compétences pour de nouveaux projets économiques.
 - Il propose des espaces de travail partagés, des bureaux privatifs, une (des) salles de réunion, un espace accueil et une (des) salle(s) pour passer ses appels téléphoniques ; une ligne téléphonique, une connexion Wi fi, une connexion très haut débit, des ordinateurs, un point bureautique avec imprimante scanner, photocopieur et une salle de visioconférence.
 - Ces espaces se louent à la demi-journée, la journée, la semaine, le mois, ou de façon illimitée avec une adhésion annuelle.

- C'est un lieu d'information/formation sur l'entreprenariat. Les coworkers s'organisent pour animer le lieu : ateliers...
- ✖ Le Fab Lab (laboratoires de fabrication et de conception d'objets) :
 - C'est un lieu d'expérimentation et de recherche ouvert à tout public : aux professionnels, aux entreprises du territoire, aux créateurs d'entreprises, aux amateurs, aux enfants des écoles et des centres de loisirs....
 - Il met à disposition des machines-outils pilotées par ordinateur pour la conception et la réalisation d'objets de toutes sortes : machine découpe laser, imprimantes 3D, fraiseuse à commande numérique...
 - Ce que chacun peut y faire : concevoir, se former, imaginer, personnaliser, fabriquer des objets ou supports, réparer, thermoformer, reproduire, prototyper, créer des images de synthèse, modéliser, créer un modèle 3D d'une pièce à imprimer ou à faire fabriquer....
- ✖ Les logements passerelles :
 - Ils sont destinés en priorité aux porteurs de projets extérieurs au territoire qui ont besoin de temps pour travailler in situ sur leur projet de création ou de reprise d'entreprise puis aux nouveaux salariés des entreprises qui viennent de l'extérieur, le temps qu'ils trouvent un logement sur le territoire.
 - Quelques logements locatifs modulables aménagés et équipés pour une installation aisée.
 - Ils proposent des services qui facilitent l'installation (système de refacturation globale par abonnement, ouverture de compte, wifi compris dans l'abonnement...).
 - Le bail est précaire.

La démarche pour mener à bien ces 3 projets

- ✖ Espace de coworking et Fab Lab :
 - **Création d'un groupe projet avec des chefs d'entreprises**, Sud Champagne Développement, Région Grand Est, banques... afin de définir les besoins puis le concept de base de l'espace de coworking et du Fab Lab.
 - Dans ce cadre, organiser des visites d'espaces de Coworking et de Fab Lab et des échanges avec les animateurs, les maîtres d'ouvrage, les partenaires.
 - Associer, pour le projet Fab Lab, les acteurs éducatifs.
 - **Etablissement d'un pré-programme** pour chaque espace et étude de la faisabilité de chacun des projets :
 - Investissements nécessaires : locaux, équipement des locaux.
 - Fonctionnement.
 - **Recherche d'une localisation.**
 - **Montage du projet de chacun des espaces** : Coworking et Fab Lab.
 - Dès la prise de décision, mise en place d'un site Web présentant les 2 projets, les équipements prévus, les conditions d'utilisation avec un système de réservation. L'objectif est double : communiquer sur le projet pour lui conférer une première notoriété et constituer un premier réseau d'adhérents pour le Fab Lab.
 - Pour le Fab Lab, définir, avec le groupe projet et les adhérents :
 - Les conditions d'accès, de partage et de stockage de l'information ; le format de l'information (tutoriels, fiches méthodes...).

- Les conditions d'accès des différents usagers : scolaires, centres de loisirs, artisans, autres entreprises...
- **Recherche du (des) nom(s)** qui peut être conduite dans le cadre d'une première démarche collaborative.
- **Labellisation du projet Fab Lab.**
- * **Logements passerelles :**
 - **Définition du programme** des logements passerelles.
 - **Etude des conditions économiques, financières** permettant d'assurer l'équilibre financier du projet et les conditions juridiques pour la location.
 - **Recherche, le cas échéant, d'un partenariat avec un bailleur social** pour le logement et/ou pour la gestion locative des logements.
 - **Réalisation** (réhabilitation de logements ou construction).
- **Calendrier prévisionnel – Niveau de priorité : 1**

Etapes	2018	2019	2020	2021	2022
Création puis animation du groupe projet partenarial					
Définition du programme de l'espace de coworking et du Fab Lab					
Etudes de faisabilité/promotion des projets					
Etudes techniques/Réalisation des projets/Labelisation Fab Lab					
Définition du programme des logements passerelles					
Mise en service des logements passerelles					

- **Financements**

Plan de financements			
Etapes	Coût estimé	Financeurs potentiels	% de financement
A définir en fonction des choix opérés			
Etudes	A définir en fonction des choix opérés	S'il y a lieu : <ul style="list-style-type: none"> - Région : Soutien au traitement et la requalification des friches - Département : réhabilitation de friches industrielles 	Dans le cadre d'un Pacte pour la ruralité 20%
Investissements	A définir	Etat : DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)	30%
		Etat : Dotation de soutien à l'investissement public local	Taux plancher de subvention de 20 %.
		Région : Soutien aux communes rurales	
	Vers un contrat de ruralité avec l'Etat si un nouvel appel à projet est initié? Vers un Appel à Manifestation d'Intérêt Initiatives Territoriales auprès de la Région Grand Est ? (financements prestations de conseil, accompagnement du pilotage stratégique, frais salariaux du chef de projet et financement des équipements)		

Point d'avancement du projet

Groupe de travail partenarial

Le groupe de projet partenarial a été constitué et la CCVS est en lien constant avec les entreprises afin de porter une veille et une vigilance sur leurs attentes et leurs besoins, et apporter les réponses possibles selon ses compétences et moyens.

Un tiers-lieu pour l'accueil de jeunes entreprises :

La CCVS est en cours de construction d'un projet en partenariat avec l'entreprise DUFOUR, située à Vendeuvre-sur-Barse, qui souhaite accueillir sur son site des entreprises en création afin d'apporter locaux, aide méthodologique et appui technique.

Le tiers-lieu accueillerait des entreprises à un stade précoce de création ou en début d'activité (à « l'amorçage »), période la plus risquée de l'investissement.

Cette structure d'accueil mettrait à disposition des locaux et équipements comme défini dans une convention tripartite en cours de rédaction. Par ailleurs, l'entreprise DUFOUR mettra à disposition ses compétences, son expérience, ses réseaux relationnels et une partie de son temps pour accompagner l'entreprise accueillie.

La CCVS pourrait prendre en charge les démarches administratives et de communication relatif au tiers-lieu, et émettre un avis sur la sélection des candidats à l'installation.

- Calendrier prévisionnel

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Groupe de travail CCVS – Entreprise Dufour						
Construction du projet / des partenariats						
Communication autour du projet et recrutement entreprises						

- **Maître d'ouvrage**

Communauté de communes Vendeuvre Soulaines.

- **Financements**

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Communication autour du projet	A définir	CCVS	/
Investissements	A définir	Etat : DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)	30%
		Etat : Dotation de soutien à l'investissement public local	Taux plancher de subvention de 20 %.
		Région : Soutien aux communes rurales	

- **Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre**

- ✖ Agent CCVS
- ✖ Partenaire technique : CCI de l'Aube



■ Indicateurs et modes d'évaluation

- ✖ Pour la phase de définition des projets :
 - Financements mobilisés : part des fonds publics/des fonds privés
 - Nombre de réunion du groupe de travail
 - Nombre d'adhérents au démarrage des projets
- ✖ Pour la phase mise en œuvre
 - Plan de communication pour chacun des services.
 - Bilans d'activités du service créé
 - Bilans financiers
 - Nombre de projets ayant abouti, nature des activités créées, statut des entreprises.

AXE 1 – UN TERRITOIRE D’ACCUEIL ET D’INNOVATION POUR LES ENTREPRISES ET LES PORTEURS DE PROJET/LE NUMERIQUE AU CŒUR DU PROJET / DEVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES, ENCOURAGER LES INITIATIVES ET CONFORTER L’EMPLOI

OBJECTIF 1-2 – MOBILISER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE POUR ACCOMPAGNER LE PROJET DE TERRITOIRE ET INITIER DE NOUVELLES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

Action 2 – Valorisation des entreprises locales

Ambition du projet de territoire 2018-2022

La Communauté de communes est un acteur majeur de la promotion du territoire auprès de ses habitants et de ses entreprises, l'un des enjeux du développement du territoire étant, outre sa capacité à produire et exporter, sa capacité à capter les flux de revenus (consommation des ménages, services à la personne, services entre entreprises...).

■ **Objectifs**

- ✖ Contribuer à la promotion des entreprises locales auprès des habitants et mettre en évidence les avantages du consommer local.
- ✖ Mobiliser les entreprises du bâtiment autour du projet d'OPAH.
- ✖ Encourager les initiatives interentreprises.

■ **Descriptif de l'action**

2.1 Mise en place, sur le site Internet de la Communauté de communes Vendeuvre Soulaines, d'un annuaire des entreprises du territoire.

- Dans ce cadre, **création de rubriques**, par exemple : « Habitat/OPAH » pour trouver les entreprises du bâtiment ; « Producteurs_locaux » ; « Multiservices », « Dans votre village, les tournées », « Tout trouver à Vendeuvre-sur-Barse », « Cadeaux made in Vendeuvre Soulaines », etc.
- La Communauté de communes Vendeuvre Soulaines encourage chaque entreprise et producteur à fournir un lien hypertexte (vers son site internet professionnel).

✖ **Proposition d'une offre de services aux entreprises :**

- Accompagnement des entreprises du territoire dans la réponse aux marchés publics proposés par les collectivités du territoire.
- Information sur les labellisations : Origine France Garantie, Entreprise du Patrimoine Vivant ...
- Etc.

2.2 Mobilisation des entreprises du bâtiment

- ✖ Dans le cadre de l'OPAH et en lien avec les fédérations professionnelles (CAPEB¹ et la Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics), la Chambre de Métiers, mobilisation des entreprises du bâtiment pour notamment :

¹ CAPEB : Chambre syndicale des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment

- Les informer sur le dispositif OPAH afin qu'elles en assurent la promotion auprès de leurs clients et sur les démarches à conduire pour qu'elles soient titulaires du signe de qualité RGE (reconnus garant de l'environnement) pour celles qui ne le sont pas déjà.
- Les informer du fait qu'il sera demandé au moins 3 devis pour qu'elles puissent se positionner.
- Les sensibiliser aux matériaux biosourcés, aux techniques de recourir aux énergies renouvelables... afin qu'elles en soient les ambassadrices auprès de leurs clients.
- Les inciter à former des jeunes le temps de l'OPAH.

■ Calendrier prévisionnel : Niveau de priorité - 1

Etapes	2018	2019	2020	2021	2022
Réalisation de l'annuaire des entreprises. <i>Information des entreprises de la démarche,</i> <i>Création de rubriques</i>	Rubrique OPAH	Autres rubriques	-----	-----	-----
Mobilisation des entreprises du bâtiment pour l'OPAH					

■ Financements

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Réalisation de l'annuaire des entreprises et des rubriques	A négocier avec le prestataire de services qui a en charge le site communautaire	Sans objet	
Mobilisation des entreprises du bâtiment pour l'OPAH	Temps d'animation		

Point d'avancement du projet

2.1 Annuaire entreprises

L'annuaire des entreprises a été créé lors de la première année de mise en œuvre de l'OPAH afin de valoriser les entreprises des secteurs concernés par des travaux dans les logements cibles. Lors de la seconde année de l'opération, les secteurs d'activités ont été étendus et l'annuaire est actualisé annuellement par les services de la collectivité.

L'année 2020 a permis de mettre à jour intégralement l'annuaire et d'ajouter des informations sur les dispositifs d'aides aux entreprises de l'Etat, du Conseil régional ou encore du Conseil départemental dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.

2.2 Mobilisation des entreprises du bâtiment

Des réunions par secteurs ont été organisées dès le lancement de l'OPAH afin de présenter le dispositif aux entreprises du territoire ainsi qu'à leurs fédérations, mais aussi afin de les sensibiliser et d'encourager à la labellisation RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). En effet, seuls les travaux réalisés par une entreprise reconnue RGE sont éligibles au dispositif d'OPAH et aux aides de l'Etat.



Constat est fait en 2021 que les entreprises elles-mêmes se font le relais de l'opération auprès des propriétaires de logements, ce qui leur permet d'obtenir de nombreux chantiers.

2.3 Deux années supplémentaires pour l'OPAH

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat a été lancée en 2019 en partenariat avec l'Anah, le Conseil régional Grand Est et le Conseil départemental de l'Aube notamment. La collectivité a fait le choix de mettre en place un guichet unique, permettant d'avancer les frais pour les propriétaires, qui remboursent à la collectivité les coûts engagés, une fois les subventions perçues.

L'opération répond à quatre enjeux majeurs, que sont :

- La transition écologique, avec des dossiers portant en grande partie sur des travaux à gains énergétiques ;
- L'action sociale, en favorisant le maintien à domicile et l'amélioration d'habitations parfois très dégradés ;
- Le développement économique, en apportant de nouveaux chantiers aux entreprises du territoire qui se font par ailleurs le relais de l'opération ;
- L'attractivité du territoire, en permettant d'améliorer des logements et certaines façades (remplacement de menuiseries par exemple en centre-ville) et ainsi maintenir voire attirer les populations.

Le bilan de l'OPAH présenté au 25 mai 2021 est très positif :

- Près d'1.8M€ de crédits en cours de réservation
- 360 propriétaires identifiés
- 114 logements réhabilités concernant 112 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs
- Près de 2.5M€ TTC de travaux engagés
- Un gain énergétique moyen de 49 % concernant 92 dossiers PO Habiter Mieux
- Un gain énergétique moyen de 93 % concernant les 2 dossiers PB
- 10 dossiers déposés concernant 10 propriétaires occupants
- 15 dossiers en cours concernant 14 dossiers propriétaires occupants et 1 dossier propriétaire bailleur

Les taux d'intervention, toutes subventions et aides confondues, sont très élevés, atteignant plus de 90% pour certains propriétaires occupants en catégorie « très modeste ».

Au vu de la demande constante des propriétaires, les objectifs ont été revus à la hausse pour les années 2 et 3 de l'opération (2020 et 2021), passant le nombre de dossier **de 99 dossiers initialement prévus à 120 dossiers** (114 dossiers PO, 6 dossiers PB).

Il est ainsi nécessaire de procéder à des avenants des conventions de partenariat avec les partenaires de l'opération.

2021 étant la dernière année de l'opération, et au vu des objectifs atteints voire dépassés, mais aussi des besoins encore exprimés par les propriétaires du territoire, la CCVS est volontaire pour renouveler l'opération pour **2 années supplémentaires**.

Ces deux années permettraient de soutenir, selon les premières estimations de l'Anah :

- **100 dossiers de Propriétaires Occupants (PO) ;**
- **6 dossiers de Propriétaires Bailleurs (PB).**

Ces chiffres représentent la fourchette haute que l'Anah souhaite prendre en compte afin de ne pas avoir à passer de nouveaux avenants au cours de ces deux années supplémentaires.
Les échanges avec les partenaires de l'opération sont en cours pour un commencement sans interruption de l'opération en 2022.

■ **Objectifs**

- ✗ Poursuivre l'opération pour 2 années supplémentaires
- ✗ Mobiliser les entreprises du bâtiment autour du projet d'OPAH
- ✗ Améliorer le cadre de vie des habitants
- ✗ Agir en faveur des économies d'énergie et de la transition énergétique

■ **Maître d'ouvrage**

Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines.

■ **Calendrier prévisionnel**

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Proposition de nouveaux objectifs et négociation avec les partenaires – Etat, Anah, CR Grand Est et CD10						
Mise en œuvre opérationnelle						

■ **Financements**

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Travaux	2 690 000 €	ANAH CD 10 Région	62,41% 3,75 % 21,65 %
Suivi animation de l'opération	66 036 €	ANAH	Part fixe 35 %

AXE 1 – UN TERRITOIRE D’ACCUEIL ET D’INNOVATION POUR LES ENTREPRISES ET LES PORTEURS DE PROJET/LE NUMERIQUE AU CŒUR DU PROJET / DEVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES, ENCOURAGER LES INITIATIVES ET CONFORTER L’EMPLOI

OBJECTIF 1-3 – VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES POUR PRODUIRE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Action 3 - Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines, Un territoire d’innovation

Ambition du projet de territoire 2018-2022

▪ Thème de l'action- Développement économique/Economie verte

Le département de l'Aube a initié, avec les industriels, un cluster dédié à la méthanisation nommé Biogaz Vallée®. Sa vocation est de fédérer, d'animer et de soutenir la filière industrielle et scientifique de la méthanisation, d'accueillir et d'accompagner les entreprises innovantes en la matière et de lancer de nouveaux projets de Recherche et Développement. Dans ce cadre, une plateforme dédiée à la l'innovation et à la performance de la filière biogaz est en cours de construction à Chaumesnil. Portée par CertiMétha, elle comprend un laboratoire d'analyse et un démonstrateur.

▪ Objectif

- ✖ Profiter de la présence de cette plateforme pilote pour renforcer l'image du territoire :
 - Le territoire est un acteur majeur d'expérimentation et d'innovation dans les énergies renouvelables au sein de Biogaz Vallée®.
 - C'est un territoire qui innove en matière d'accueil des porteurs de projets.

▪ Descriptif de l'action

- ✖ **Dans le plan de communication de la Communauté de communes, mise en avant de la dimension innovation :**
 - Territoire d'accueil de la plateforme R&D dans la filière biogaz et méthanisation.
 - Territoire d'innovation dans les outils mis à disposition des entreprises et des porteurs de projet : espace coworking, Fab Lab
- ✖ **Accompagnement à l'ingénierie de projets les entreprises, les agriculteurs, les habitants qui portent des initiatives en termes d'énergie renouvelable** : orientation vers les bons interlocuteurs, fléchages de subventions...
- ✖ **Mise en place d'un plan d'équipement des véhicules du territoire pour qu'ils roulent aux énergies renouvelables.**

▪ Maître d'ouvrage

Communauté de communes Vendeuvre Soulaines.

- Calendrier prévisionnel

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Un onglet dans la page Internet de la Communauté de communes Vendeuvre Soulaines « territoire d'innovation ».						
Accompagnement des projets						
Plan d'équipement des véhicules du territoire						

- Financements

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Communication/Création d'un onglet sur le site Internet communautaire	A négocier avec le prestataire de services qui a en charge le site communautaire	Sans objet	/
Plan d'équipement des véhicules du territoire	A définir	Etat : DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) Etat : Dotation de soutien à l'investissement public local	30% Taux plancher de subvention de 20 %.
Vers un contrat de transition écologique avec l'Etat ?			

- Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre

- ✗ 15 journées par an pour la communication : rédaction des contenus sur les différents supports communautaires et diverses animations, évènementiels.
- ✗ Un quart de temps d'accompagnement des projets initiés sur les énergies renouvelables (avec action 2).
- ✗ Pour le plan d'équipement des véhicules du territoire : à définir en fonction du projet.

- Indicateurs et modes d'évaluation

- ✗ Revue de presse : Articles/reportages sur la dimension innovation de la Communauté de communes.
- ✗ Bilan de l'accompagnement :
 - Nombre et nature des projets initiés sur le territoire/ Nombre de projets aboutis.
- ✗ Le plan d'équipement des véhicules du territoire.

- Documents de référence

<https://www.ademe.fr/entreprises...electriques/...delectricite/cogeneration-biogaz> ;
<http://www.smartgrids-cre.fr/index.php?p=vehicules-electriques-v2g>

AXE 1 – UN TERRITOIRE D'ACCUEIL ET D'INNOVATION POUR LES ENTREPRISES ET LES PORTEURS DE PROJET/LE NUMERIQUE AU CŒUR DU PROJET / DEVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES, ENCOURAGER LES INITIATIVES ET CONFORTER L'EMPLOI

OBJECTIF 1-4 – PROMOUVOIR LES METIERS ET LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE AUPRES DES JEUNES ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Action 4 – Sensibilisation sur les métiers et emplois du territoire auprès des jeunes

Ambition du projet de territoire 2018-2022

▪ Thème de l'action – Développement économique/Sensibilisation à l'économie

Il est constaté, sur le bassin d'emploi de Bar-sur-Aube, que le taux de scolarisation des 18-24 ans était, en 2015, inférieur de 20 points à celui de la Région Grand Est. Près de 100 demandeurs d'emplois de moins de 25 ans étaient recensés sur la CCVS en décembre 2016. Dans le même temps, les entreprises du territoire témoignent de leurs difficultés à recruter du personnel.

Se pose la question d'une meilleure connaissance par les jeunes des entreprises du territoire, des emplois proposés aujourd'hui et des emplois de demain afin de leur donner envie de s'orienter vers des filières qu'ils connaissent mal ou qu'ils ignorent.

▪ Objectifs

- ✖ Promouvoir les filières professionnelles présentes dans le bassin d'emploi et les filières émergentes auprès des collégiens et des jeunes du territoire.
- ✖ Rechercher avec les entreprises du territoire, les modalités pour favoriser la mise en lien des compétences présentes sur le territoire et les besoins des entreprises.

▪ Descriptif de l'action

- ✖ **Mise en place**, avec les partenaires économiques (entreprises locales, pôle emploi, Mission Locale, chambres consulaires...), les collèges et le lycée de Bar-sur-Aube, **d'une manifestation qui permet de découvrir aux jeunes et à leurs parents les métiers du territoire et ceux en devenir** (silver économie, informatique/électronique, filière nucléaire, filière bois ...).

- Elle peut se tenir une fois par an à minima : rallye des métiers, forum des métiers....
- Elle peut être déclinée par filières.
- Le Point Info Jeunesse de Vendeuvre-sur-Barse pourrait participer à son organisation et son animation.

- ✖ Dans le cadre du partenariat construit avec les entreprises locales (cf. actions ci-avant), **conduite d'une réflexion sur les difficultés d'embauche et recherche de nouveaux modes opératoires pour mettre en relation les besoins des entreprises et les disponibilités des demandeurs d'emploi.**

▪ Maître d'ouvrage

Communauté de communes Vendeuvre Soulaines.

- Calendrier prévisionnel - Niveau de priorité 2

Etapes	2021	2022	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Mobilisation des acteurs								
Mise en place de la manifestation								
Mise en place d'actions pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi								

- Financements

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Organisation de la manifestation			
Actions pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi	A définir en fonction du type de manifestations mises en place	Education Nationale Financeurs privés	/

- Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre

- ✗ 5 journées pour la mobilisation des entreprises et définition des modalités de leur participation.
- ✗ 15 journées pour l'organisation de la manifestation dans le cadre d'une démarche partenariale : acteurs économiques et acteurs de l'Education Nationale et son bilan.

- Indicateurs et modes d'évaluation

- ✗ Bilan par manifestation :
 - Partenaires engagés dans l'organisation de la manifestation.
 - Nature de la manifestation.
 - Nombre d'entreprises participantes/nombre de collégiens et/ou de lycéens ayant fréquenté la manifestation.
 - Enquête de satisfaction des participants.
 - Nombre de métiers différents exposés / présentés.

AXE 2 – UN TERRITOIRE ATTRACTIF – POURSUIVRE LA POLITIQUE VOLONTARISTE QUI VISE A PROPOSER, AUX HABITANTS, DES SERVICES DE HAUT NIVEAU

OBJECTIF 2-1 – DEPLOYER L'ECOLE NUMERIQUE ET PROPOSER, A TOUS LES ELEVES, UN PARCOURS EDUCATIF DE QUALITE ET COHERENT AVANT, PENDANT ET APRES L'ECOLE/CONFORTER LES ACTIONS LIEES A LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Action 5 - Mobilisation de la communauté éducative pour établir un projet éducatif performant en lien avec l'environnement et développer l'école numérique

Ambition du projet de territoire 2018-2022

▪ Thème de l'action : Education

La Communauté de communes Vendeuvre Soulaines mène une action volontariste en direction de l'enfance avec la prise de compétence enfance-jeunesse, (scolaire – périscolaire – extrascolaire) et le déploiement de l'école numérique dans toutes les écoles qu'elle gère. Dans le cadre d'une relation privilégiée avec l'Education Nationale, elle recherche les meilleures conditions de scolarisation des élèves. Un processus pour une convention de ruralité est en cours.

Située dans un environnement naturel exceptionnel, elle propose, à tous les élèves, une sensibilisation et une éducation à l'environnement et au développement durable.

▪ Objectifs de l'action

- × Poursuivre la concertation avec l'Education Nationale sur l'organisation de la carte scolaire et sur la montée en charge de l'école numérique.
- × Développer un environnement numérique de travail (ENT), ensemble d'outils à disposition de la communauté éducative (parents, enseignants, personnels des écoles, des centres de loisirs, éducateurs sportifs et culturels associatifs).
- × Favoriser la connaissance et l'appropriation du territoire par l'éducation à l'environnement.

▪ Descriptif de l'action

5.1 Animation d'une réflexion sur l'organisation de la carte scolaire avec l'Education Nationale, les Communautés de communes limitrophes, les communes concernées. Mise en œuvre d'une convention de ruralité :

- Premier travail avec l'Education Nationale sur les territoires sur lesquels des évolutions seraient nécessaires.
- Prise de contact avec les EPCI voisins (Communautés de communes des Lacs de Champagne, de la Région de Bar-sur-Aube, du Barséquanais en Champagne et Troyes Champagne Métropole, des Portes du Der) pour leur proposer de s'associer à la réflexion sur l'évolution de la carte scolaire. Définition du périmètre d'étude.
- Etude prospective quant à l'évolution des effectifs scolaires/établissement d'un tableau d'indicateurs à mobiliser pour suivre cette évolution dans le temps.
- Proposition de scenarii par secteurs sur lesquels les enjeux ont été pointés.
- Concertation des communes concernées puis des parents d'élèves.

- Choix du/des scenarii :

- Etudes de faisabilité et de programmation si des projets de réhabilitation de locaux et/ou de construction sont nécessaires, puis mise en œuvre du (des) projet(s).
- Concertation avec le Conseil Régional Grand Est pour adapter le transport des élèves, s'il y a lieu.

5.2 Projet éducatif territorial

- ✖ Dans le cadre d'un travail partenarial avec l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, les parents, les acteurs associatifs, réalisation d'un projet éducatif territorial dans le respect des compétences de chacun :
 - Etat des lieux des acteurs et équipements éducatifs.
 - Animation de rencontres afin de préciser le projet.
 - Ecriture du projet éducatif territorial de la Communauté de communes Vendeuvre Soulaines.
 - Déploiement de ce projet éducatif territorial dans les projets d'établissement pour ce qui concerne le lien école – activités périscolaires, dans les projets pédagogiques des accueils de loisirs du territoire, dans les projets des associations partenaires.

5.3 Mise en place, sur le site Internet de la Communauté de communes Vendeuvre Soulaines d'un annuaire des associations du territoire avec un descriptif de leur activité.

- Dans ce cadre, création de rubriques : sportives, culturelles, sociales, ...
- La Communauté de communes encourage chaque association à fournir un lien hypertexte.

5.4 Création d'un Environnement Numérique de Travail

- ✖ Dans le cadre de l'équipement de tous les enfants scolarisés d'une tablette pour la rentrée scolaire 2018-2019, création d'un Environnement Numérique de Travail au service de l'apprentissage éducatif.
 - Constitution d'un groupe de travail avec l'Education Nationale et les acteurs concernés pour définir les objectifs et le cadre légal, élaborer les services disponibles, choisir le prestataire, veiller à sa mise en place, élaborer une information claire et adaptée quand à son utilisation.

5.5 Définition et mise en place d'une programmation pluriannuelle des actions de sensibilisation du jeune public à l'écocitoyenneté dans le cadre scolaire et dans les centres de loisirs :

- Avec le CPIE, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.
- Avec le SIEDMTO (Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient), SDEDA (le syndicat de traitement des déchets ménagers aubois), le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient sur des actions spécifiques : la propreté du territoire, la lutte contre le gaspillage alimentaire...
- ✖ **Organisation d'un concours pour valoriser les projets menés**

Point d'avancement du projet

5.1 Animation d'une réflexion sur la carte scolaire avec les partenaires et les collectivités

En raison de la fragilité des effectifs scolaires sur son territoire à dominante rurale, la CCVS effectue annuellement une étude prospective pour anticiper la gestion des écoles. Face au constat d'une baisse régulière des effectifs, la CCVS met en œuvre des actions de redynamisation de l'activité économique locale et d'attractivité de son territoire afin de ralentir voire infléchir la courbe des effectifs : aides aux entreprises, OPAH, fonds de concours voiries, accès aux soins et équipements de santé, etc.



5.2 Projet éducatif territorial

La CCVS a formalisé son projet éducatif territorial arrêté en 2021 afin de rappeler le rôle de la CCVS en matière de compétence scolaire et périscolaire et de définir les équipements scolaires, périscolaires et extrascolaires communautaires.

Les équipes de la collectivité œuvrent avec un objectif éducatif, y compris dans les activités et services périscolaires et extrascolaires, en concertation avec l'Education nationale.

5.3 Annuaire des associations

L'annuaire des associations a été constitué et est disponible sur le site de la CCVS. Il est mis à jour annuellement par les services de la collectivité.

5.4 Ecole numérique

La Communauté de Communes de Vendeuvre-Soulaines a souhaité faire rentrer les écoles du territoire dans l'ère du numérique pour donner à chaque enfant les clés pour réussir et permettre une utilisation optimale de ces ressources numériques. C'est en ce sens que la CCVS, en partenariat avec l'Education Nationale, a mis en œuvre en 2018 un projet « Ecole Numérique ».

Ce projet résulte des attentes exprimées par l'équipe enseignante ainsi que les élus communautaires afin de répondre à des objectifs définis conjointement :

- Intégrer ces outils nouveaux dans les pratiques pédagogiques ;
- Maîtrise des outils multimédia et de l'internet par les élèves ;
- Favoriser les apprentissages par des approches ludiques et des contenus enrichis ;
- Construire des activités d'apprentissage innovantes.

Les compétences de la Communauté de Communes a permis de porter ce projet et entend renouveler la totalité des équipements pour la rentrée scolaire 2021-2022.

■ Objectifs

Depuis trois ans, la CCVS s'est inscrite dans une démarche volontariste pour bâtir l'école du futur en luttant concrètement contre les inégalités et en remettant tous les enfants sur le chemin de la réussite scolaire.

A ce jour, l'expérience a permis d'observer des enfants plus concentrés, plus participatifs, plus motivés à apprendre et gagnent en confiance.

Du côté des enseignants, la communication est améliorée entre tous les acteurs éducatifs, les outils ont augmenté la créativité des enseignants et permis de créer de nouvelles ressources et des pédagogies différencierées.

- 1. Les équipements numériques individuels des élèves

La CCVS a équipé chaque élève de classes élémentaires (du CP au CM2) de tablettes numériques avec claviers soit aujourd'hui une flotte de 430 équipements (Nombre de tablettes supérieur au nombre d'élèves recensés par classe pour prévenir des éventuelles casses, défaillances techniques et de l'évolution des effectifs).

En parallèle, la CCVS a fait l'acquisition d'applications pédagogiques, des manuels scolaires numériques à la demande des enseignants.



Chaque année, toutes les tablettes ont un retour en atelier lors des grandes vacances scolaires permettant un nettoyage complet et la gestion des mises à jour. Lors de ce temps de maintenance préventive, il est également procédé au déploiement sur l'ensemble des équipements individuels des élèves d'un master (tablette avec tous les logiciels et contenus pédagogique de l'année) élaboré par les enseignants

- 2. Vidéoprojecteurs interactifs :

La CCVS a équipé chaque classe élémentaire d'un vidéoprojecteur interactif. Le logiciel associé au vidéoprojecteur propose des outils qui facilitent la tâche des enseignants tout en offrant une connectivité optimisée y compris avec chaque tablette des élèves. Ainsi l'écran d'une tablette peut être facilement projeté par le vidéoprojecteur interactif quand un élève intervient en classe.

- 3. Equipements enseignants :

Chaque enseignant a pu bénéficier d'un ordinateur portable et chaque classe d'un nouveau moyen d'impression.

- 4. Espace Numérique de Travail (ENT)

Chaque classe dispose d'un abonnement à un ENT qui permet de dynamiser la communication entre les différents acteurs de la communauté éducative : enseignants, élèves et parents. Les utilisateurs ont accès à la vie de l'établissement et aux relations pédagogiques entre enseignants et élèves. Cet outil permet également d'établir un lien entre l'école et les familles en proposant un carnet de liaison ainsi que le suivi des devoirs à la maison.

- 5. Réseau

La CCVS a conduit un travail sur les réseaux et les prérequis techniques à déployer afin de permettre un bon fonctionnement du projet (bornes wifi, switch, abonnements internet...). L'ensemble des réseaux et équipements constitutif ont été repris à neuf. Le déploiement de la fibre par la région Grand Est, le département de l'Aube et la communauté de communes Vendeuvre Soulaines permettront d'optimiser les débits proposés dans chaque école et pour rendre encore plus performant la généralisation de l'usage du numérique à l'école.

- 6. Charte

Développer un projet numérique suppose aussi le respect des règles liées à ce nouvel outils et environnement. C'est pourquoi de multiples échanges entre les élus, parents et enseignants ont abouti à l'élaboration d'une charte de prêt et d'utilisation d'une tablette numérique. Cette charte reprend les grands principes associés à ce projet, les conditions d'utilisation et de fonctionnement des équipements, les responsabilités de tous. Une copie de cette charte est annexée à la présente note.

- 7. Comité de pilotage

De plus, afin de piloter la maîtrise d'œuvre du projet un comité de pilotage a été mis en place. Les premiers travaux du comité de pilotage se sont concentrés dans un premier temps sur la définition d'un projet opérationnel. Puis c'est au sein de cette instance de concertation que les échanges sur l'utilisation des équipements, la pédagogie, les points forts et faibles du projet ont été discutés afin d'en tirer tous les enseignements. Ces échanges entre élus, techniciens et les membres de la communauté éducative restent primordiaux dans l'évolution du projet et pour une utilisation optimale des outils numériques.

Le comité de pilotage est composé d'élus, de techniciens de la CCVS, des enseignants et de l'Inspection de l'éducation Nationale.

- Descriptif de l'action

Renouvellement équipements septembre 2021

D'abord le caractère innovant et ambitieux de ce projet, sa dynamique et son impact, la qualité et le suivi engagé, l'intérêt porté à l'usage des outils dans les écoles sont autant d'arguments qui témoignent d'une vraie réussite pédagogique et qui invitent la CCVS à renouveler tous les équipements individuels des élèves et des enseignants pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

La CCVS ne mettra pas seulement à disposition une tablette à chaque élève, mais proposera un vrai service numérique qui inclut, la maintenance, la gestion des mises à jour, l'installation des différentes applications pédagogiques, les manuels scolaires numériques, l'accès à différentes fonctionnalités dont la formation des élèves, dans un environnement sécurisé. Chaque élève sera ainsi doté d'un même et unique équipement neuf et performant qui contribuera encore un peu plus à l'égalité des chances à l'école.

Pour compléter le renouvellement des équipements, la CCVS souhaite mettre à disposition dans chaque classe de maternelle des IPad pour en faire un objet pédagogique et d'offrir la possibilité de se servir des outils numériques dès le plus jeune âge.

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes de Vendeuvre-Soulaines sollicite un soutien financier à hauteur de 33 862 euros pour la réalisation de ce projet.

- **Maître d'ouvrage**

Communauté de communes Vendeuvre Soulaines.

- **Calendrier prévisionnel**

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Renouvellement du dispositif Ecole Numérique						

- **Financements**

Etapes	Coût	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Acquisition matériel	315 000 €	Etat – DETR : 63 000 €	100 %
		Fonds FAVL : 110 000 €	35 %

AXE 2 - UN TERRITOIRE ATTRACTIF : POURSUIVRE LA POLITIQUE VOLONTARISTE QUI VISE A PROPOSER, AUX HABITANTS, DES SERVICES DE HAUT NIVEAU

OBJECTIF 2-2 – FAVORISER LE LIEN SOCIAL, PAR L'OUVERTURE DE LIEUX POUVANT REPENDRE AUX BESOINS ADMINISTRATIFS QUOTIDIENS DES HABITANTS ET LA REALISATION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL ET SPORTIF

Action 6 – Déploiement d'espaces France services à Soulaines-Dhuys et à Vendeuvre-sur-Barse

Ambition du projet de territoire 2018-2022

■ **Thème de l'action : cohésion sociale**

Le France services situé à Vendeuvre-sur-Barse est installée dans le local de La Poste. Elle est ouverte du lundi au samedi et propose les services de plusieurs opérateurs publics : Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse ainsi que GRDF. Elle met à disposition du public un équipement bureautique (ordinateur, imprimante, scanner, photocopieur, wifi, poste de visioconférence imprimante avec un accès internet).

Elle appartient au réseau national des France Services. Cependant, excentrée, peu fonctionnelle et proposant un accompagnement insuffisant, elle ne peut répondre aux besoins de la population de l'ensemble du territoire.

L'ambition des élus du territoire est de proposer une offre de services plus étroffée et de disposer d'un maillage territorial avec des points relais pour un service équitable pour tous les habitants de la Communauté de communes.

■ **Objectifs**

× Définir un nouveau projet de France Services situé à Vendeuvre-sur-Barse :

- Retravailler le concept en partenariat avec La Poste afin :

- D'élargir les horaires d'ouverture et de proposer de nouveaux espaces (espaces de confidentialité, ...)
- D'élargir l'offre à d'autres services et ainsi renforcer l'accès aux droits pour les habitants.
- De renforcer l'accompagnement des personnes dans leurs démarches afin de faciliter leur accès au numérique.
- De disposer d'un lieu animé, espace de convivialité et de lien social.

- La déployer sur l'ensemble du territoire avec des points relais : lieux dotés d'outils bureautiques avec un accompagnement.

- Enfin, permettre à toutes les personnes du territoire d'acquérir leur autonomie en matière d'accès aux services en ligne dans le cadre de la dématérialisation des démarches administratives.

■ **Descriptif de l'action**

Le concept d'espace France services :

- ✖ **Contact avec le référent de la Préfecture afin de faire connaître ce projet**, vérifier si des démarches administratives spécifiques sont à conduire et si des financements spécifiques peuvent être mobilisés.
- ✖ **Mise en place d'une cellule de travail** entre La Poste, la mairie de Vendeuvre-sur-Barse, la Communauté de communes Vendeuvre Soulaines et la Sous-préfecture **dont la mission sera :**
 - **de partager les atouts et les faiblesses du fonctionnement** actuel (locaux, horaires d'ouverture, moyens humains affectés au fonctionnement et à l'animation de l'espace, ...).
 - **d'identifier les pistes d'amélioration, les nouveaux services à apporter, les moyens d'accompagnement nécessaires** et définir un nouveau projet élargi prenant en compte notamment les besoins du public :
 - Besoins de sensibilisation et de formation au numérique, nécessité de pouvoir disposer d'un ordinateur pour consulter son adresse mail pour ceux qui n'en disposent pas.
 - Besoins d'information, d'échanges : affichage des offres d'emplois, consultation de la presse locale, lieux de dépôt de petites annonces de particulier à particulier...

Les points relais :

- ✖ **Travail, dans le cadre de la commission intercommunale ad hoc, sur la mise en place des points relais.**
 - Organisation du réseau des points relais : lieux d'implantation, accueil et accompagnement (une personne dédiée ou formation des secrétaires de mairie, ...).
 - Lien avec l'espace France services (portail d'information commun aux points relais) pour avoir accès à toutes les informations présentes à l'espace France services et bénéficier du même service.
 - Equipement du local (postes informatiques, outils de bureautique, service de reprographie et accessibilité internet) pour permettre aux personnes de faire des démarches, visioconférence pour les rendez-vous avec les organismes partenaires de l'espace France services.
- ✖ **Mise en place de nouvelles conventions de partenariats** avec les opérateurs de service et les acteurs locaux, s'il y a lieu.
- ✖ **Organisation du fonctionnement du lieu et des points** relais : plannings, horaires d'ouverture.

Faisabilité technique du projet :

- ✖ **Choix du portage** : Communes, Communauté de communes, structure existante...
- ✖ **Programmation des investissements nécessaires** : maintien l'espace France services dans les locaux actuels ou nouveaux locaux, équipements (MSAP et points relais) conception du portail d'information....
- ✖ **Communication** : signalétique, charte graphique, identité visuelle des espaces France services.
- ✖ **Projet de fonctionnement** : salaire, maintenance informatique, fournitures, frais téléphoniques...
- ✖ **Transmission du projet aux financeurs potentiels** qui étudie la conformité de la convention cadre avec le cahier des charges.

Point d'avancement du projet

L'ambition des élus du territoire était de proposer une offre de services plus étendue et de disposer d'un maillage territorial avec des points relais pour un service équitable pour tous les habitants de la Communauté de communes.

Le projet initial situé à Vendeuvre-sur-Barse ayant été porté par La Poste, le projet a évolué et s'est relocalisé sur la commune de Soulaines-Dhuys, où aucun service public n'était présent. La CCVS a ainsi créé en partenariat avec la commune et l'Etat un espace France services.

■ Objectifs

- ✖ Création d'un espace dédié permettant l'accès aux services publics pour tous ;
- ✖ Permettre à chaque citoyen d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien gratuitement :
 - Formation emploi et retraite,
 - Prévention santé,
 - Etat civil et famille,
 - Justice,
 - Budget,
 - Logement,
 - Mobilité,
 - Courrier.

■ Descriptif de l'action

Dans l'optique de mutualiser les espaces ainsi que de bénéficier d'un lieu d'accueil déjà connu du public, la CCVS a installé le France services dans la médiathèque communale de Soulaines-Dhuys.

C'est dans le bâtiment, nommé Le Manoir, où se trouvaient déjà, outre la médiathèque, l'ADMR et la salle des associations, que le France Services a ouvert ses portes en janvier 2020. L'inauguration a eu lieu le 17 janvier 2020.

Depuis cette date, l'espace est ouvert :

- Le mardi de 14h à 18h ;
- Du mercredi au vendredi de 10h à 12H et de 14h à 18h ;
- Et le samedi de 9h à 12h30.

Afin de répondre aux besoins des usagers, la CCVS a déployé plusieurs outils mis à disposition :

- Ordinateurs portables avec souris et casques ;
- Une connexion internet wifi ;
- Scanner/photocopieur ;
- Téléphone ;
- Matériel de visio/audio conférence dans une salle de confidentialité dédiée.

Les partenaires du France services sont les suivants : CPAM - CAF - CARSAT - MSA - CNSA - MDPH - POLE EMPLOI - DDFIP - Ministère de la Justice - CDAD - Ministère de l'Intérieur - Défenseur des Droits - La Poste - DDT Aube - Conseil départemental de l'Aube - DDCSPP - ENEDIS - GRDF - la Mutuelle communale Soulaines.

■ Bilan 2020 et projet 2021

En 2020, première année du service, 285 accompagnements ont été réalisés ; soit une moyenne d'1 accompagnement par jour d'ouverture du service : 1 jour, 1 problème, 1 accompagnement, 1 solution.

40% des accompagnements ont concerné des actes administratifs, avec mise à disposition de matériels, renseignements ou orientation vers les bons services. 17% des accompagnements ont porté sur des



formalités en lien avec le ministère de l'Intérieur. 14% des accompagnements ont porté sur des formations en informatique. Une majorité d'usagers provenant de la commune de Soulaines-Dhuys et des communes environnantes pour cette première année de fonctionnement.

En 2021 La Communauté de Communes de Vendeuvre-Soulaines et la commune de Soulaines-Dhuys ont décidé de mutualiser un bâtiment emblématique de la commune, La Maison à Ecailles, en y installant :

- L'espace France Services,
- La médiathèque communale,
- Et en pérennisant le Bureau d'Information Touristique.

La Maison à Ecailles est ainsi nommée par la particularité de son bardage en « écailles » d'acacia, planchettes en forme de tuile.

Elle date du XIIIe siècle et forme une petite halle par son architecture originale avec "halloy" : le premier étage surplombe le rez-de-chaussée en étant supporté par des piliers de bois.

Elle est **inscrite au titre des monuments historiques** depuis 1970, pour ses façades recouvertes d'essences de châtaignier et sa toiture.

La Maison à Ecailles abrite depuis 2016 un Bureau d'Informations Touristiques de l'Office de Tourisme intercommunal des Grands Lacs de Champagne.

Cette nouvelle implantation permet de faire vivre ce bâtiment, idéalement situé et à l'architecture typique de la Champagne humide.

- **Maître d'ouvrage**
 - ✗ Communauté de communes Vendeuvre Soulaines.
- **Calendrier**

Etapes	2018	2019	2020	2021	2022
Mise en place de la cellule de travail sur la MSAP					
Travail avec la commission intercommunale sur les points relais					
Programmation des lieux, des équipements Investissements					
Déménagement du France Services à la Maison à Ecailles					

- **Financements 2020**

Etapes	Coût	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Dépenses courantes	10 683,03 €	Subvention Etat	30 000 €
Loyer	8 500,00 €	FCTVA	921,05 €
Frais de personnel	46 197,81 €		
Dépenses d'équipement	6 965,16 €	Fonds CCVS	41 424,95 €

- **Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre**

- ✗ Pour l'animation et le suivi du projet : Equivalent de 3 mois de travail.
- ✗ Les moyens internes de la CCVS pour la gestion de l'équipement : 2 agents de la collectivité formés à la gestion du France Services, ses valeurs et les services aux usagers. Ces 2 agents représentent 1,4 ETP.



- × L'accompagnement du réseau France Services : L'accompagnement de la référente du réseau France Services, Mme Odile DELIENS, permet formations et mise en réseau.

AXE 2 - UN TERRITOIRE ATTRACTIF : POURSUIVRE LA POLITIQUE VOLONTARISTE QUI VISE A PROPOSER, AUX HABITANTS, DES SERVICES DE HAUT NIVEAU

OBJECTIF 2-2 – FAVORISER LE LIEN SOCIAL, PAR L'OUVERTURE DE LIEUX POUVANT REPONDRE AUX BESOINS ADMINISTRATIFS QUOTIDIENS DES HABITANTS ET LA REALISATION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL ET SPORTIF

Action 7 – Crédit d'un équipement sportif et culturel dans le cadre d'un projet concerté avec les associations, les habitants

Ambition du projet de territoire 2018-2022

■ Thème de l'action : Cohésion sociale

L'offre d'activités sportives, de loisirs ou culturelles est concentrée à Vendeuvre-sur-Barse, bourg centre qui se situe au sud-ouest de la Communauté de communes Vendeuvre Soulaines. Si la commune polarise une grande partie des habitants du Vendeuvrois, ceux du Soulainois se rendent à Bar-sur-Aube ou à Brienne-le-Château. Les familles peuvent faire jusqu'à 40 km, plusieurs fois par semaine pour pratiquer une activité.

La création d'un équipement peut être l'occasion de favoriser des initiatives des associations et des habitants visant à développer une offre culturelle, sportive et ainsi amener une dynamique nouvelle sur le territoire, tout en limitant les déplacements.

■ Objectifs

- × Proposer des activités créatrices de lien social sur le territoire.
- × Encourager les initiatives en matière d'offre sportive et culturelle.
- × Offrir un nouvel outil attractif pour une pratique culturelle sportive de niche qui attire des habitants hors territoire.

■ Descriptif de l'action

× Identification des potentiels :

- Recensement des intentions, des initiatives des associations, des habitants en matière de développement d'activités sportives, culturelles (enquête auprès des associations, « appel à projet » auprès des habitants...).
- Analyse des besoins scolaires, extrascolaires en matière d'équipement.

- Repérage des éducateurs sportifs, professeurs de musique, autres intervenants culturels, ... susceptibles de se déplacer pour proposer des activités.

× Etat des lieux des équipements communaux existants :

- Analyse de leur potentiel par rapport aux projets, et intentions, repérés.
- Cette démarche est l'occasion de repérer les équipements pouvant accueillir des spectacles vivants (notamment dans le cadre d'un partenariat avec le théâtre de la forêt d'Orient).

× Phase test : mise en œuvre des premiers projets dans les équipements pré-repérés.

- Conventions à passer avec les prestataires, s'il y a lieu.
- Organisation des déplacements (voir fiche action 10).

- Evaluation de la phase test.
- ✖ **Définition du programme du nouvel équipement :**
 - Identification des usages donc des besoins, des surfaces nécessaires, des équipements des salles à prévoir en s'appuyant sur les enseignements de la phase test.
 - Conception d'un ou d'espaces spécifiques (salle de répétition pour des groupes de musique, mur d'escalade, salle avec un sol adapté pour accueillir des structures de sports urbains qui se pratiquent habituellement à l'extérieur (parcours de santé, skatepark, ...), etc.
 - Définir la localisation.
- ✖ **Réalisation de l'équipement.**

▪ **Maître d'ouvrage**

Communauté de communes Vendeuvre Soulaines.

Point d'avancement du projet

La CCVS a fait appel à un cabinet spécialisé en économie de la construction afin de définir un programme et d'identifier les besoins. Le projet a pris un retard du à la crise sanitaire en 2020.

▪ **Calendrier prévisionnel**

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Identification des besoins et état des lieux des équipements communaux						
Phase test						
Programmation						
Réalisation						

▪ **Financements**

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Etat des lieux des locaux communaux et équipements s'il y a lieu	A définir	Région : Diagnostics des bâtiments publics et associatifs	/
Réalisation d'un équipement	A définir	Etat : DETR	20 à 30%
		Région : Soutien aux investissements sportifs Région : Soutien aux communes rurales	15 à 25% 20 à 30%
		Département : Equipements culturels et socioculturels et Construction de salles sportives spécialisées	10%



- Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre
 - ✗ Phase préparatoire (recensement des initiatives, identification des besoins, repérage des éducateurs, intervenants et état des lieux des équipements existants) : Equivalent d'1,5 mois de travail.
 - ✗ Phase test : préparation, organisation, mise en place, suivi, communication, bilan : Equivalent 3 mois de travail pour le chef de projet.
 - ✗ Evaluation de la phase test : 15 journées.
- Indicateurs et modes d'évaluation
 - ✗ Résultats de l'état des lieux :
 - Des projets de développement de nouvelles activités sur le territoire et des besoins.
 - Des équipements communaux.
 - ✗ Scénarii pour une phase test.
 - ✗ Mise en œuvre de la phase test/Bilan :
 - Nombre d'associations mobilisées.
 - Nombre et nature des activités conduites.
 - Nombre de participants.
 - Attentes des acteurs impliqués et perspectives pour un nouvel équipement.
 - ✗ Programme pour un nouvel équipement.
 - ✗ Réalisation de l'équipement.

- Documents de référence

Recensement des équipements sportifs dans les espaces ruraux du Grand Est :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3196895?sommaire=3197322>

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/recensement-des-equipements-sportifs-espaces-et-sites-de-pratiques/>

AXE 2 – UN TERRITOIRE ATTRACTIF – POURSUIVRE LA POLITIQUE VOLONTARISTE QUI VISE A PROPOSER, AUX HABITANTS, DES SERVICES DE HAUT NIVEAU

OBJECTIF 2-3 – FINALISER LE PROJET DE SANTE PARTAGE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Action 8 – Soutien des projets visant à renforcer l'offre de santé sur le territoire

Ambition du projet de territoire 2018-2022

■ Thème de l'action : Santé

« Faciliter l'accès aux soins et anticiper les besoins du territoire » est l'un des 5 axes du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDASAP) de l'Aube.

Pour la Communauté de communes Vendeuvre Soulaines, l'accès aux soins est une priorité. La Maison médicale de Soulaines-Dhuys accueille une dizaine de professionnels et le Projet de Santé des professionnels du vendeuvrois a été validé par l'Agence Régionale de la Santé. La construction de la Maison de Santé devrait démarrer d'ici la fin de l'année pour une ouverture fin 2019.

La Communauté de communes Vendeuvre Soulaines missionne deux cabinets de recrutement qui recherchent des médecins et elle les accompagne dans leur installation sur le territoire.

■ Objectifs

- × Mener à son terme le projet de Maison de Santé pluridisciplinaire situé à Vendeuvre-sur-Barse.
- × Veiller à la mise en œuvre du projet d'organisation et de coordination de la qualité des soins porté par l'association de professionnels de santé et, dans ce cadre, du projet de santé télémédecine.
- × Poursuivre la démarche qui vise à accueillir de nouveaux médecins généralistes et à développer une offre médicale diversifiée en favorisant, notamment, l'installation de spécialistes.

■ Descriptif de l'action

- × **Suivi des travaux du projet de Maison de Santé pluridisciplinaire** situé à Vendeuvre-sur-Barse.
- × **Accompagnement des projets, au fil de l'eau**, portés par les professionnels de santé et notamment celui de télémédecine.
- × **Mise en place d'une veille** sur les départs en retraite et les rotations des professionnels de santé.
- × **Poursuite des actions conduites ou nouvelles actions pour promouvoir le territoire afin d'attirer de nouveaux professionnels.**
- × **Encouragement des professionnels à devenir maître de stage des Universités** pour accueillir de futurs médecins et spécialistes pour qu'ils finalisent leur cursus.

■ Maîtres d'ouvrage

Communauté de communes, Professionnels de santé.

- Calendrier prévisionnel - Niveau de priorité 1

Etapes	2018	2019	2020	2021	2022
Suivi des travaux du projet de Maison de Santé pluridisciplinaire					
Mise en place d'une veille sur les départs en retraite et poursuite des actions visant à attirer de nouveaux professionnels					

- Financements

Plan de financements			
Etapes	Coût estimé	Financeurs	% de financement
Réalisation de la Maison de Santé pluridisciplinaire	A définir	Etat : FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local) DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) ARS (Fonds d'Intervention Régionale) Région : Soutien aux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles	Subvention plafonnée à 150 000 € pour des dépenses d'investissements
Equipements médicaux permettant le développement de la télémédecine		ARS (Fonds d'Intervention Régionale) CPAM Région : Soutien aux dynamiques territoriales de santé	50% (plafond à 50 000€)

Point d'avancement du projet

La CCVS a réalisé l'ensemble des objectifs de l'action avec notamment la création de :

- La Maison de santé des Rives de Barse à Vendeuvre-sur-Barse, qui accueillent 15 praticiens : 2 médecins généralistes, 1 kinésithérapeute, 1 ostéopathe, 2 dentistes, 2 cabinets infirmiers pour 6 infirmières, 1 sage-femme, 1 sophrologue et 1 psychologue ;
- La Maison médicale de Soulaines-Dhuys, qui accueillent 10 praticiens : 1 médecin généraliste, 1 ophtalmologue, 2 infirmière, 1 ostéopathe, 1 nutritionniste, 1 microkinésithérapeute, 1 psychologue, 1 kinésithérapeutes et est équipée d'une unité de balnéothérapie.

Aujourd'hui la CCVS souhaite donner une nouvelle dimension à la thématique « santé » en :

- Mettant en œuvre un Contrat Local de Santé ;
- Créeant un nouvel équipement santé dédié à la kinésithérapie ;
- Agrandissant la Maison médicale Soulaines-Dhuys ;
- Accompagnant la mise en place d'un système de télémédecine à la Maison de santé des Rives de Barse.

8.1 Action NOUVELLE - Contrat local de santé

■ Thème de l'action : santé

Le Contrat local de santé est l'outil de référence en matière d'organisation de la santé sur un territoire, il s'appuie sur diagnostic local de santé.

La CCVS a déjà engagé plusieurs actions dans le domaine de la santé sur son territoire

- Construction de maisons de santé / centre kinésithérapie ;
- Accompagnement dans la construction du projet de santé ;
- Recherche de professionnels de santé ;
- Aides à l'installation et accompagnement des professionnels de santé.

■ Objectifs

- ✗ Réduire les inégalités territoriales et sociales ;
- ✗ Coordonner les actions de santé sur le territoire communautaire ;
- ✗ Objectifs opérationnels :
 - Réalisation d'un diagnostic local de santé ;
 - Mobilisation des acteurs du territoire ;
 - Construction d'un contrat local de santé ;
 - Animation et suivi du CLS ;
 - Organiser techniquement les différentes réunions du CLS (gouvernance) ;
 - Suivre le plan d'actions et veiller au respect du calendrier ;
 - Remplir les outils de suivi des actions et du CLS ;
 - Conduire l'évaluation du CLS ;
 - Mettre en place les actions portées par la CCVS ;
 - Veille active sur les enjeux et les problématiques en santé du territoire ;
 - Développer la communication autour du CLS.

■ Descriptif de l'action

Le Contrat local de santé est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et la CCVS pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

La CCVS, en partenariat avec l'ARS et l'Ireps, organisme mandaté par l'ARS pour l'accompagnement à la mise en œuvre des CLS, portera le diagnostic local de santé.

Cette première phase préalable permet de définir, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la santé et du médico-social du territoire, les grands enjeux sur le territoire et de proposer des thématiques d'intervention prioritaires.

La mise en place de ce diagnostic ainsi que la phase opérationnelle du CLS nécessitent une ingénierie dédiée. Un poste de coordinateur permettra de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans le CLS, de fédérer les acteurs et animer le réseau, de procéder au suivi et à l'évaluation du contrat.

Un programme d'actions sera ainsi élaboré et animé par la CCVS toujours en partenariat avec l'ARS et les acteurs locaux.

La CCVS a donc et déjà procédé au recrutement d'une animatrice du CLS, dont la mission première est la rédaction du diagnostic local de santé, puis l'animation du contrat en lien avec les équipes de l'ARS.

- **Calendrier prévisionnel – Niveau de priorité : 1**

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Lancement de la démarche et rédaction du DLS						
Mise en œuvre opérationnelle du CLS						
Evaluation annuelle du CLS						

- **Financements**

Budget prévisionnel année 1 – phase préalable de diagnostic local de santé

La phase préalable permettra de définir le programme d'actions et d'établir un budget prévisionnel.

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Salaire et charge 0,5 ETP- Coordinateur CLS - Phase diagnostic	21 789,42 €	Etat – Agence Régionale de Santé	50 %

- **Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre**

- × 0,5 ETP : coordinatrice Contrat local de santé
- × Référente CLS à l'Agence régionale de santé

- **Indicateurs et modes d'évaluation**

- × Indicateurs de résultats :
 - Nombre de diagnostic local de Santé réalisé
 - Nombre de partenaires engagés dans la démarche
 - Nombre d'actions mise en œuvre (tableau de suivi)
 - Nombre de d'acteurs engagés dans la mise en œuvre d'actions du CLS
- × Indicateurs de processus
 - Nombre de questionnaires créés et diffusés
 - Nombre de réunions, par type (Listes émargement, compte-rendu de réunions)
 - Respect du planning (Planning et Tableau de suivi)
 - Signature du CLS Respect du planning (Documents signés/délibérations)
 - Nombre d'actions envisagées (Plan d'actions du CLS)
 - Nombre de documents de communication créés et diffusés (Tableau de recensement des outils)

8.2 Action NOUVELLE - Projet Santé La Villeneuve au Chêne

■ Thème de l'action : santé

Afin de répondre à la demande des praticiens de disposer d'un équipement adapté en kinésithérapie et balnéothérapie, mais aussi aux besoins des patients, le Conseil de communauté a validé, le 24 octobre 2019, la mise en œuvre d'un projet de santé sur la commune de La Villeneuve au Chêne.

■ Objectifs

- ✖ Améliorer l'accès aux soins de la population
- ✖ Proposer de nouvelles offres de soins

■ Descriptif de l'action

En 2019, dans le cadre de sa réflexion de réappropriation de l'ancienne école, la Commune de La Villeneuve-au-Chêne a fait établir les premières esquisses d'un projet alliant :

- un projet de Centre de Première Intervention,
- Un projet d'établissement Kiné avec balnéothérapie, espace salle de sport et espace de prévention tels que décrits au sein du projet de santé porté par l'association des professionnels du Vendeuvrois, et un kinésithérapeute installé à La Villeneuve-au-Chêne.

La CCVS, ayant la compétence santé sur son territoire, s'est rapproché de la commune pour mettre en œuvre cette partie du projet.

Après les phases préalables d'études, le permis de construire a été déposé en février 2021 et les travaux ont débutés dans la foulée pour une durée d'environ 18 mois.

La rénovation de l'ancienne école du village permettra d'accueillir cet établissement ainsi que le Centre de première intervention, dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Communauté par la commune.

Cet outil complètera l'offre de soins du territoire, avec les maisons de santé de Vendeuvre-sur-Barse et la maison médicale de Soulaines-Dhuys.

■ Calendrier prévisionnel – Niveau de priorité : 1

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etude préalable						
Travaux						

■ Financements

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Création de l'équipement	932 000 €		
Travaux	828 000 €	Etat (DETR)	40 % attribuée
Maitrise d'œuvre	79 000 €	Etat (DSIL)	15 % attribuée
Missions	10 000 €	Conseil Départemental Aube	20 % attribuée
Etudes de sol - Diagnostic	5 000 €	Region Grand Est	5 % en attente
Dépenses imprévues	10 000 €		

- Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre
 - ✖ Agent CCVS
- Indicateurs et modes d'évaluation
 - ✖ Nombre de bâtiment réalisé
 - ✖ Nombre de praticiens installé dans l'équipement

8.3 Action NOUVELLE - Agrandissement Maison médicale Soulaines-Dhuys

■ Thème de l'action : santé

La demande de professionnels de santé étant devenue supérieure à la capacité d'accueil de la Maison médicale de Soulaines-Dhuys, la CCVS a étudié les solutions possibles afin d'augmenter la capacité d'accueil de l'équipement et de pouvoir répondre favorablement aux demandes d'installation des praticiens.

Le RDC étant déjà au complet, l'étude s'est portée sur la transformation d'un logement F3 se situant au 1^{er} étage, en locaux professionnels. Ce logement sera disponible à partir du 1er juillet 2021.

■ Objectifs

- ✖ Augmenter la capacité d'accueil de professionnels de santé
- ✖ Améliorer l'accès aux soins de la population
- ✖ Proposer de nouvelles offres de soins

■ Descriptif de l'action

Les modifications et insonorisation :

Afin de répondre à la nouvelle demande des praticiens et de proposer de nouvelles offres de soins, la solution proposée est de transformer un actuel logement situé à l'étage de la Maison médicale afin de créer 2 nouveaux cabinets individuels. Ainsi, la salle de séjour actuelle sera transformée en salle d'attente et les 2 chambres seront modifiées afin de créer les 2 cabinets. Le logement est également équipé d'une cuisine ouverte qui sera refermée et privatisée pour l'usage des praticiens ; il en sera de même pour la buanderie, la salle de bain et les sanitaires.

Le projet prévoit également des travaux d'insonorisation phonique des cloisons et des portes des cabinets, le remplacement des portes intérieures, et des travaux d'électricité.

Accessibilité :

L'accessibilité du nouvel espace sera assuré par l'installation d'un monte-escalier tournant dans l'escalier existant. Il appartiendra aux praticiens d'informer leurs patients des modalités d'accès aux cabinets situés à l'étage.

■ Calendrier prévisionnel

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Constitution du projet et recherche de devis						
Mise en œuvre opérationnelle						

- Financements

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Travaux	15 397 €	CCVS	100%

- Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre

- Responsable services techniques : Constitution du projet et recherche de devis, suivi des travaux
- Equipe techniques : travaux de peinture – 5 j

8.4 - Déploiement d'un outil de télémédecine, Maison de santé des Rives de Barse

- Thème de l'action : accès aux soins

En réponse aux problématiques de difficulté d'accès aux soins, notamment due à la diminution du nombre de professionnels de santé dans les territoires ruraux, au vieillissement de la population et à l'augmentation significative de situations nécessitant des prises en charge dans le cadre de parcours de soins coordonnés, la préfecture de la région Grand Est, la Région Grand Est, l'agence régionale de Santé Grand Est et l'Assurance Maladie ont lancé une feuille de route Santé et un plan de déploiement de la télémédecine.

- Objectifs et descriptif de l'action

En application de la feuille de route Santé de la région Grand Est et du plan régional de déploiement de la télémédecine en région, la CCVS souhaite contribuer à la mise en place d'un outil de télémédecine au sein de la Maison de santé des Rives de Barse, située à Vendeuvre-sur-Barse.

L'Association du Vendeuvrois des Professionnels de Santé (ADVPS) porte le projet d'installation de l'outils, avec l'appui technique de la CCVS. Le bâtiment rénové en vue de l'installation de la Maison de santé par la CCVS, comprend déjà une salle dédiée à l'installation d'un tel service et des équipements nécessaires.

- Calendrier prévisionnel – Niveau de priorité : 1

La phase préalable d'élaboration du projet, et notamment de recherche de devis, permettra de définir un budget prévisionnel.

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Constitution du projet et demandes de financement de l'opération						
Mise en œuvre opérationnelle						

- Financements

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Acquisition de l'outil	A définir selon devis	Etat - ARS	
		Conseil régional	50 %



- **Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre**
 - ✗ Président Association ADVPS : 10 j
- **Indicateurs et modes d'évaluation**
 - ✗ Nombre d'unité de télémédecine installée
 - ✗ Nombre d'actes en télémédecine réalisés
 - ✗ Nombre d'échange entre professionnels de santé réalisés avec l'outils

AXE 2 - UN TERRITOIRE ATTRACTIF : POURSUIVRE LA POLITIQUE VOLONTARISTE QUI VISE A PROPOSER, AUX HABITANTS, DES SERVICES DE HAUT NIVEAU

OBJECTIF 2-4 – METTRE EN PLACE LES ACTIONS VISANT A DEVELOPPER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

Action 9 – Accueil des nouveaux habitants

Ambition du projet de territoire 2018-2022

■ Thème de l'action - Habitat

Si le marché de l'accession de biens bâtis est facilité par une offre de biens de tous types facilement visibles sur les sites Internet (une cinquantaine en mars 2018 sur www.leboncoin.fr), l'offre de terrains à bâtir est faible, comme l'offre à la location.

Les élus de la Communauté de communes Vendeuvre Soulaines souhaitent :

- × Positionner le territoire communautaire comme territoire d'accueil.
- × Valoriser l'offre de terrains, de biens bâtis à l'accession et l'offre à la location présentes sur le territoire.
- × Faciliter l'installation sur le territoire des nouveaux ménages.

Par ailleurs, ils veulent profiter de la dynamique de l'OPAH pour :

- × Contacter les propriétaires privés de logements vacants afin de les encourager à réhabiliter leur bien pour de la location ou à le mettre en vente.
- × Repérer des logements qui pourraient être acquis par les communes pour du locatif.

■ Objectif

- × Proposer, sur le site de la Communauté de communes, un service à destination des ménages qui souhaitent s'installer sur le territoire.

■ Descriptif de l'action

Mise en place de deux outils sur le site Internet de la Communauté de Communes :

- × **Une accessibilité numérique des terrains constructibles** comprenant :
 - Un plan de localisation extrait du plan cadastral.
 - Une fiche de renseignements : référencement cadastral, superficie, constructibilité au PLUi, desserte par les réseaux, servitudes publiques ou privées.
 - Un extrait de zonage et de règlement de la zone.
 - Les conditions de vente dont le prix.
 - L'accompagnement dans les démarches administratives (dépôt de permis de construire, conseils...).
 - Le contact.
 - La présentation des services dans et à proximité de la commune concernée (écoles, accueil de loisirs, commerces, loisirs...) ou lien avec les sites de la commune et des communes proches.
- × **Une bourse de logements en ligne** : Outil de diffusion des offres immobilières.

- Réalisation d'une page web sur le principe des petites annonces.
- Une communication sur le projet auprès des propriétaires bailleurs et privés et des communes.
 - Les élus municipaux, lorsqu'ils ont connaissance d'un bien à la vente ou à la location dans leur commune, vérifient s'il est bien référencé dans le site, sinon ils contactent le propriétaire pour qu'il le fasse ou l'accompagne dans sa démarche.
- ✖ **Communication auprès des organismes publics et privés de l'existence du service.**
- ✖ **Mise à jour chaque mois/trimestre de la page par les élus municipaux référents** pour les biens qu'ils suivent si les propriétaires ne l'ont pas fait eux-mêmes.

- **Maître d'ouvrage**

Communauté de communes Vendeuvre Soulaines ; Communes.

- **Calendrier prévisionnel**

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Communication sur les outils auprès des élus municipaux et des propriétaires et organisation de la remontée et du suivi des informations						
Création des onglets dédiés sur la page Internet de la Communauté de communes + formulaire type						
Communication sur le service						
Mise à jour des informations						

- **Financements**

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Intégration sur le site Internet	A négocier avec le prestataire de services en charge du site Internet communautaire	/	/

- **Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre**

- ✖ Mise en place du service : Équivalent à 15 journées.
- ✖ 2 journées par mois pour la mise à jour, le suivi.

- **Indicateurs et modes d'évaluation**

- ✖ Mise en place du réseau de référents municipaux pour le fonctionnement du service. Nombre de référents.
- ✖ Mise en place de chacun des services.
- ✖ Par an, nombre de biens mis à la location, mis en vente inscrits sur le site.
- ✖ Nombre de biens retirés suite à une vente ou une location.

- **Documents de référence**

Exemples de bourses au logement :

http://www.cc-massifdusancy.fr/habitat-vie-pratique/bourse-logements_5673.cfm
mairie-varilhes.fr/index.php/Bourse-au-logement?idpage=85&idmetacontenu=



Point d'avancement du projet

Le site internet est à jour avec mise à disposition de lien vers des sites dédiés à la recherche en logements par exemple.

Par ailleurs, la CCVS travaille actuellement à la création d'un Guide du Nouvel Arrivant qui pourra comprendre des informations sur les thématiques suivantes :

- Les communes de la CCVS ;
- L'habitat : aides à la rénovation de l'habitat (Opah, ...) ;
- L'eau dans les communes ;
- Les ordures ménagères : ramassages et déchèteries ;
- Les enfants :
 - Petite enfance/garde enfants ;
 - Les écoles et cantines ;
 - Les accueils de loisir ;
 - Les activités sur le territoire ;
- Santé et solidarité :
 - Maison de santé/médicale ;
 - Maisons de retraite ;
 - Espace France Services ;
- Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise : accompagnement CCVS et partenaires... ;
- Les transports :
 - Gare et lignes SNCF, taxis... ;
- Les associations ;
- Les manifestations culturelles et sportives ;
- Tourisme et patrimoine : Office de tourisme intercommunal des Grands Lacs de Champagne ;
- Adresses et contacts utiles.

Le pendant numérique de la version papier pourra être mise à jour annuellement. En cas de refonte globale du document, une version actualisée sera réimprimée.

Le document sera à créer à partir de la rentrée de septembre 2021. En l'attente, les équipes vont travailler sur le format du document (A5 privilégié), le nombre de pages, la structuration du document, la charte graphique, etc.

AXE 2 - UN TERRITOIRE ATTRACTIF : POURSUIVRE LA POLITIQUE VOLONTARISTE QUI VISE A PROPOSER, AUX HABITANTS, DES SERVICES DE HAUT NIVEAU

OBJECTIF 2-5 – PROPOSER UN PROJET MOBILITE SUR LE TERRITOIRE, VECTEUR DE LIEN SOCIAL

Action 10 – Organisation de la mobilité pour l'accès aux activités extrascolaires

Ambition du projet de territoire 2018-2022

■ Thème de l'action - Mobilité

Les activités extrascolaires sont dispersées, la question de leur accessibilité est centrale pour les enfants et les jeunes. Des parents s'organisent spontanément pour amener leurs enfants aux centres de loisirs, dans les clubs sportifs ou pour des activités culturelles. Cependant, beaucoup d'enfants ne pratiquent aucune activité, non par choix mais parce que les parents ne peuvent les véhiculer (contraintes de travail, financières...) ce qui peut conduire à un isolement notamment en périodes de vacances scolaires.

Aussi les élus souhaitent-ils mettre en place un service gratuit, efficace, ludique et vecteur de lien social, dans la continuité du déploiement du numérique.

■ Objectif

- ✖ Proposer un mode de déplacement pour les enfants et les jeunes afin qu'ils puissent se rendre à leurs activités extrascolaires dans et en dehors du territoire.
 - Ses atouts : il contribue au lien social et il est simple d'emploi pour les parents et les enfants.

■ Descriptif de l'action

- ✖ **Inscription dans le nouveau projet éducatif territorial du projet mobilité** mis en place avec les parents. Il permet à tous les enfants de se rendre à des activités extrascolaires.
- ✖ **Evaluation des besoins :**
 - Référencement des activités extrascolaires sur le territoire ;
 - Enquête auprès des structures d'accueil et auprès des parents ;
 - Etude de faisabilité.
- ✖ **Création du service** : Ce service pourrait s'inspirer des sites de covoiturage comme Covivo, KidMouv' qui proposent de créer de sites dédiés à une entreprise, un service, une zone géographique.
 - Réalisation d'un cahier des charges pour un appel d'offre visant à la création d'un service de covoiturage en ligne, comprenant l'élaboration du site web, sa maintenance, sa communication, son service clientèle ;
 - Choix du candidat.
- ✖ **Test du service** sur un centre de loisirs volontaire. Communication large des résultats.
- ✖ **Formation des personnes relais du projet** : animateurs, éducateurs, associations.... et parents à ce nouveau service.
- ✖ **Promotion par la Communauté de communes**, les animateurs, les associations, ... de l'outil auprès des parents.

- Envoi d'un courrier informatif, à tous les ménages, publication sur le site, campagne d'affichage...
- ✖ **Evaluation quantitative et qualitative du service** chaque année et communication sur cette évaluation.
- **Maître d'ouvrage**
Communauté de communes Vendeuvre Soulaines, les acteurs, les parents.
- Calendrier prévisionnel - Niveau de priorité 3/ Un préalable : la prise de compétence transports

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Création du service (Régie)						
Phase test						
Déploiement du service – création de la plateforme						
Suivi de l'évolution du service avec le prestataire						

- **Financements**

Plan de financements			
Etapes	Coût estimé	Financeurs	% de financement
Etude de faisabilité			
Création de la plateforme	A définir		
Coût du service		/	/

- **Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre**
 - ✖ Etude de faisabilité avec notamment référencement des activités extrascolaires : Equivalent 10 journées.
 - ✖ Réalisation du cahier des charges : Equivalent 3 journées.
 - ✖ Suivi de la phase test : Equivalent 1 mois.
 - ✖ Evaluation de la phase test : Equivalent 5 journées.
 - ✖ Déploiement de la phase test : Equivalent 2 mois.
 - ✖ Relation avec le prestataire et les porteurs de projet (accueils de loisirs, associations volontaires) : Equivalent 15 journées par an.
 - ✖ Enquêtes de satisfaction : Equivalent 5 journées la première année, puis 5 journées tous les 2 ans.
- **Indicateurs et modes d'évaluation**
 - ✖ Nombre d'acteurs volontaires pour la phase test.
 - ✖ Cahier des charges pour la recherche du prestataire.
 - ✖ Résultats de la phase test.
 - ✖ Nombre d'acteurs volontaires pour mettre en œuvre le service.
 - ✖ Résultats par sites.
 - ✖ Nombre de structures participantes.



- ✗ Nombre d'usagers du service.
- ✗ Coût par usager.
- ✗ Satisfaction des usagers.

▪ Documents de référence

<https://www.covoiturage.grand-troyes.fr/>
<https://www.covivo.fr/>
<http://www.covoiturageauvergne.net/>
<https://www.kidmouv.fr/>

Point d'avancement du projet

La CCVS a d'ores et déjà fait l'acquisition d'un bus 33 places afin de répondre aux sollicitations des publics scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Une régie de transport à vocation non commerciale a été créée en 2021 et des formations sont en cours afin de disposer des ressources nécessaires en interne et de rendre opérationnel le service (formation « transport » du Directeur général des services et formation « transport en commun » et FIMO d'un agent de la collectivité).

Plan de financements			
Etapes	Coût estimé TTC	Financeurs	% de financement
Bus 33 places	Réalisé :		
Acquisition du bus	51 600 €	CAF : 39 030 € (en cours)	75%
Frais annexes	1 708 €	CCVS	100 %
Flocage logo bus	637 €	CCVS	100%

AXE 2 - UN TERRITOIRE ATTRACTIF : POURSUIVRE LA POLITIQUE VOLONTARISTE QUI VISE A PROPOSER, AUX HABITANTS, DES SERVICES DE HAUT NIVEAU

OBJECTIF 2-6 - COMMUNIQUER SUR LE TERRITOIRE ET SUR L'ACTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Action 11 - Un plan de communication pour la Communauté de communes Vendeuvre Soulaines

Ambition du projet de territoire 2018-2022

■ Thème de l'action – Communication

La Communauté de communes Vendeuvre Soulaines, à l'articulation de plusieurs bassins de vie, est encore peu identifiée par les habitants. Encore nouvelle, ses compétences sont insuffisamment connues tant des habitants que des élus municipaux, ces derniers s'interrogeant sur les liens entre leurs communes et l'intercommunalité.

La mise en service du site Internet imminente contribuera à la connaissance des services et du projet communautaire. Toutefois, il semble nécessaire qu'elle soit accompagnée d'un engagement des élus communautaires pour créer de la proximité, de la mobilisation, au service du projet de territoire.

■ Objectif

✖ Définir un plan de communication :

- Les publics cibles : les élus municipaux, les habitants, les futurs habitants, les porteurs de projets.
- La stratégie :

- Proposer des outils et supports de communication numériques ambitieux, esthétiques et sur différents médias.
- Partager le projet et les actions portées par la Communauté de communes avec les élus municipaux pour qu'ils deviennent les ambassadeurs du projet.
- Aller à la rencontre des habitants.
- Être vigilant quant à l'identification de la Communauté de communes : logo apposé sur les actions financées, sur les services communautaires, signalétique.
- Accueillir les nouveaux arrivants, les porteurs de projet.

■ Descriptif de l'action

✖ Des rencontres régulières avec les élus municipaux :

- **Mise en place d'un séminaire annuel** avec les élus municipaux pour leur présenter le rapport d'activités, répondre aux questions (foire aux questions/réponses) mais aussi rechercher et préciser en quoi, dans leurs fonctions, ils peuvent promouvoir le projet du territoire et participer à sa mise en œuvre.
- **Publication du compte rendu du séminaire annuel.**
- **Intervention, à la demande, d'élus communautaires, en conseil municipal.**



✖ **Des rencontres avec les habitants :**

- ✖ En lien avec les élus municipaux, **organisation de réunions par secteurs géographiques**. Ces réunions peuvent être thématiques, ce qui contribue à faire se déplacer des habitants dans des communes qu'ils ne connaissent pas.

✖ **Elaboration d'un plan et une stratégie de communication multi-supports :**

- Déploiement du site Internet communautaire (en cours) avec de multiples fonctionnalités /une gamme de services.
- Poursuite de la publication du bulletin intercommunal : il est nourri par le travail des commissions, chaque Président de commission ayant la responsabilité d'une page.
- Proposition d'articles qui peuvent être intégrés dans les bulletins municipaux.
- Présence sur les réseaux sociaux : articles, rubriques... et animation : échanges avec les abonnés...
- Relations presse
- Etc.

✖ **L'organisation de l'accueil des nouveaux habitants :**

- Une page dédiée sur le site communautaire avec des services (bourse aux logements, annuaire des entreprises et des associations, ... voir fiches action 2, 5 et 9).
- Edition d'un document d'accueil à diffuser par les Maires.
- Vidéo de promotion du territoire à diffuser sur le site internet et lors de manifestations.

▪ **Maître d'ouvrage**

Communauté de communes Vendeuvre Soulaines.

▪ **Calendrier prévisionnel - Niveau de priorité 1**

Etapes	2018	2019	2020	2021	2022
Séminaire des élus et réunions d'habitants					
Site Internet, Bulletin intercommunal,					
Livret d'accueil/Vidéo de promotion du territoire					

▪ **Financements**

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Intégration sur le site Internet	A négocier avec le prestataire de services en charge du site Internet communautaire	/	/
Livret d'accueil	500 à 1500 € TTC	/	/
Vidéo de promotion	10 000 € à 15 000 € TTC	/	/

▪ **Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre**

- ✖ Organisation des réunions, réaction des articles... : 10 journées par an.



▪ Indicateurs et modes d'évaluation

- × Nombre d'élus municipaux présents aux séminaires annuels/nombre de communes représentées.
- × Nombre d'habitants présents aux réunions publiques/nombre de communes représentées.
- × Nombre de visites sur le site Internet de la Communauté de communes.
- × Nombre de bulletins municipaux parus/Revue de presse.
- × Modalités de diffusion des livrets d'accueil.
- × Lieux de diffusion de la vidéo.

Point d'avancement du projet

11.1 Séminaire des élus et réunions d'habitants

L'action a connu un retard lié à la crise sanitaire due au COVID-19 en 2020, et l'impossibilité de réunir les nouvelles équipes municipales.

Prochainement, la CCVS ira à la rencontre des nouveaux Conseillers municipaux, en privilégiant des rencontres par secteurs, afin d'échanger sur les éléments du rapport d'activités 2020 (en cours de finalisation), les perspectives d'actions à courts et plus longs termes, ainsi que sur le fonctionnement de la collectivité.

11.2 Site Internet, Bulletin intercommunal, page facebook

Le site internet de la CCVS est en ligne sur l'adresse : <https://www.ccvendeuvresoulaines.fr>. Les informations sont régulièrement mises à jour et un espace intranet permet le partage de documents avec les agents de la collectivité et les élus.

La page Facebook de la collectivité a été créée en février 2021 et permet de mettre en lumière les actions de la CCVS et communiquer sur les informations pratiques, comme les inscriptions scolaires ou les services aux communes. La page réunie plus de 200 abonnés.

11.3 Livret d'accueil / Vidéo de promotion du territoire

La CCVS travaille actuellement à la création d'un Guide du Nouvel Arrivant qui pourra comprendre des informations sur les thématiques suivantes :

- Les communes de la CCVS ;
- L'habitat : aides à la rénovation de l'habitat (Opah, ...) ;
- L'eau dans les communes ;
- Les ordures ménagères : ramassages et déchèteries ;
- Les enfants :
 - Petite enfance/garde enfants ;
 - Les écoles et cantines ;
 - Les accueils de loisir ;
 - Les activités sur le territoire ;
- Santé et solidarité :
 - Maison de santé/médicale ;
 - Maisons de retraite ;
 - Espace France Services ;
- Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise : accompagnement CCVS et partenaires... ;
- Les transports : gare et lignes SNCF, taxis... ;
- Les associations ;
- Les manifestations culturelles et sportives ;

- Tourisme et patrimoine : Office de tourisme intercommunal des Grands Lacs de Champagne ;
- Adresses et contacts utiles.

Le pendant numérique de la version papier pourra être mise à jour annuellement. En cas de refonte globale du document, une version actualisée sera réimprimée.

Le document sera à créer à partir de la rentrée de septembre 2021. En l'attente, les équipes vont travailler sur le format du document (A5 privilégié), le nombre de pages, la structuration du document, la charte graphique, etc.

11.4 Action NOUVELLE - Réalisation d'une banque de photos du territoire et des équipements communautaires

■ Thème de l'action : communication

La CCVS souhaite communiquer davantage sur son territoire et ses actions à travers son site internet, sa page Facebook, ou encore son rapport d'activités annuel.

Cette communication institutionnelle nécessite des illustrations dédiées que la collectivité ne possède pas encore.

■ Objectifs et descriptif de l'action

L'objectif est de créer une banque de photo, une photothèque, selon les thématiques suivantes :

- Elus (photomaton des membres du Conseil de communauté) ;
- Domaine Saint Victor :
 - Espaces – architectures – bâtiments – potager ;
 - Parc à daim ;
 - Serre ;
 - Salle de réunion (sous diverses configurations et avec une mise en situation PLUi) ;
 - CRESREL ;
- Développement économique :
 - Zones économiques (Epothémont 1 zone – Chaumesnil 1 zone – Vendeuvre sur Barse 5 zones) ;
- Santé :
 - Maison Santé VSB ;
 - Maison médicale SOU ;
 - France Services Soulaines ;
- Scolaire :
 - Ecoles du territoire (Soulaines Dhuys maternelle et primaire – Morvilliers maternelle et primaire – Petit Mesnil un ensemble et deux bâtiments – Vendeuvre sur Barse 2 maternelles et 1 primaire avec deux bâtiments – Jessains maternelle et primaire) ;
 - Ecole numérique (équipement individuel – tableau blanc interactif – environnement numérique de travail) ;
- Périscolaire – Extrascolaire :
 - 3 Centre de Loisir Sans Hébergement : Soulaines Dhuys – Morvilliers – Jessains ;
 - 1 accueil périsco Vendeuvre sur Barse ;
 - 1 accueil périscolaire à La Villeneuve-au-Chêne ;
- Services techniques :
 - Illustration d'activités : tonte / taille / espaces verts / déneigement ;
- Bus 33 places ;

- Environnement/Paysages caractéristiques du territoire communautaire.
- Calendrier prévisionnel – Niveau de priorité : 1

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Constitution due la photothèque						

- Financements

Etapes	Coût estimé TTC	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Constitution due la photothèque	5 928 € TTC	Autofinancement	100 %

- Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre
 - ✗ Photographe professionnel
 - ✗ 5 jours agents CCVS
- Indicateurs et modes d'évaluation
 - ✗ Nombre de photos réalisées
 - ✗ Nombres d'élus photographiés

AXE 2 - UN TERRITOIRE ATTRACTIF : POURSUIVRE LA POLITIQUE VOLONTARISTE QUI VISE A PROPOSER, AUX HABITANTS, DES SERVICES DE HAUT NIVEAU

OBJECTIF 2-7 – OPTIMISER ET RATIONALISER LES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Action 12 – Mise en œuvre d'une démarche prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour les personnels de la communauté de communes

Ambition du projet de territoire 2018-2022

▪ **Thème de l'action – Gestion de personnel**

La Communauté de communes emploie aujourd’hui 55 personnes (hors saisonniers) dont plus de 15% vont partir à la retraite dans les 5 années qui viennent.

Une part de ce personnel est mise à disposition dans le cadre de prestations de services ou de travaux de secrétariat à la demande de communes (qui peuvent être hors territoire) ou d'intercommunalités et d'établissements publics pour l'exercice de leurs compétences, une convention fixant notamment les conditions de remboursement des frais de fonctionnement des services.

▪ **Objectifs**

- × Renforcer l'efficacité des services par l'optimisation des compétences et des ressources humaines.
- × Prévenir les baisses d'activités.
- × Anticiper les départs à la retraite.

▪ **Descriptif de l'action**

× Analyse des avantages, des inconvénients des prestations de services menées par la Communauté de communes :

- **Audit** des collectivités et établissements publics qui bénéficient d'une convention afin de connaître leur satisfaction du service, leurs intentions.
- **Conduite d'un débat** à l'interne et à l'externe sur la pertinence du service.
- **Prospection** : Contacts avec les communes du territoire qui ne bénéficient pas du service puis avec les intercommunalités qui bordent le territoire afin d'explorer de nouvelles prestations, des mutualisations....

× Mise en œuvre d'une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences :

- Précision des objectifs à atteindre.
- Audit interne ressources/métiers :
 - Etat des lieux de la structure des métiers, des compétences et mise en regard avec l'organisation des services. Réalisation de la pyramide des âges.
 - Identification des points forts, des points faibles et facteurs de risques.

- Elaboration d'un plan d'actions.

- Négociations.

▪ **Maître d'ouvrage**

Communauté de communes Vendeuvre Soulaines.

- Calendrier prévisionnel - Niveau de priorité 1

Etapes	2018	2019	2020	2021	2022
Audit des prestations actuelles. Prospective					
Mise en œuvre de la démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences					

- Financements

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Audit sur les prestations de services dont prestation de juriste	10 000 à 15 000 HT	/	/
Démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	15 000 à 20 000 HT	/	/

- Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre
 - ✗ Rédaction du marché public + choix du prestataire : 5 journées
 - ✗ Suivi des travaux : 8 journées
- Indicateurs et modes d'évaluation
 - ✗ Résultats de l'audit des prestations actuelles et de la phase prospective.
 - ✗ Le projet négocié de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Point d'avancement du projet

La démarche a été menée dans son intégralité et conduite avec les ressources internes de la CCVS. Les indicateurs sont réinterrogés deux fois par an pour mise à jour.

En parallèle, la collectivité a finalisé en juin 2021 ses Lignes directrices de gestion. Là encore, les documents et toute la concertation s'y rapportant ont été établis en interne par les agents de la collectivité.

AXE 3 – UN TERRITOIRE RICHE DE SON PATRIMOINE NATUREL, ARCHITECTURAL ET IMMATERIEL – FAIRE RECONNAITRE ET CONNAITRE CE TERRITOIRE QUI SAIT METTRE EN AVANT SA SINGULARITÉ

OBJECTIF 3-1 – VEILLER, AU QUOTIDIEN, A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA RESSOURCE EN EAU

Action 13 – Sensibilisation à l'environnement

Ambition du projet de territoire 2018-2022

▪ Thème de l'action : environnement

Afin d'encourager la protection de la biodiversité, préserver la qualité de l'eau et par là-même la santé des habitants, la Communauté de communes s'est engagée dans la suppression de l'usage des pesticides et a mis en œuvre un programme d'actions « zéro produit phytosanitaire » qu'elle développe pour l'ensemble de ses prestations d'entretien d'espaces verts, de voiries... L'enjeu pour la Communauté des communes est aujourd'hui de sensibiliser les habitants pour qu'ils s'inscrivent dans cette démarche pour leurs espaces privés.

Par ailleurs, les élus s'inquiètent de l'incivisme qui croît avec des jets ou des abandons d'ordures dans la campagne, voire des dépôts sauvages de déchets.

▪ Objectif

- × Poursuivre et développer les efforts qui visent à protéger l'environnement.

▪ Descriptif de l'action

- × **Déploiement du programme d'actions « zéro produit phytosanitaire » :**

- plan de sensibilisation pluriannuel 2017-2021 comprenant :

- 65 jours d'animation en 2017, 42 jours en 2018, 40 jours en 2019, 28,5 jours en 2020 et 26,5 jours en 2021 assurés par la FREDON Champagne-Ardenne et le CPIE Sud Champagne

- Supports pédagogiques

- Matériels d'animation – Impression de panneaux – Installation d'une plateforme vitrine sur le site du domaine Saint Victor

- × **Création d'une page « environnement »** sur le site Internet de la Communauté de communes et dans le bulletin intercommunal visant à sensibiliser les habitants sur les questions de respect et de protection de l'environnement et mettre en lumière les initiatives locales publiques et celles des habitants.

- × Dans le cadre de la semaine de l'Environnement, en lien avec le SIEMDTO, **co-organisation avec les élus municipaux d'une journée propreté**. C'est une journée festive avec une forte communication en amont pour mobiliser les habitants et, en aval, pour en faire le bilan.

- Réalisation d'une vidéo à poster sur le site Internet.

- Kit par bénévoles : t-shirt, gants...

- × En lien avec les services techniques de la Communauté de Communes, **sensibilisation des habitants aux techniques de désherbage et d'entretien sans produits phytosanitaires**.

- Maître d'ouvrage

Communauté de communes Vendeuvre Soulaines, Communes.

- Calendrier prévisionnel - Niveau de priorité 1

Etapes	2018	2019	2020	2021	2022
Déploiement du programme d'actions « zéro phyto »					
Page environnement sur le site Internet et dans le bulletin municipal					
Matériel pour la journée de l'environnement					

- Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre

 - × Equivalent à 10 journées par an.

- Indicateurs et modes d'évaluation

 - × Bilan du programme d'actions zéro phyto.
 - × La page « environnement » et périodicité de sa réactualisation.
 - × Nombre de communes engagées dans la journée propreté
 - × Nombre de participants.

Point d'avancement du projet

La page internet « environnement » a été créée sur le site de la CCVS. Elle comprend des informations sur la gestion des déchets, dont le ramassage est délégué au SIEDMTO, et une rubrique à venir sur les travaux et embellissement réalisés par les services techniques de la CCVS en prestation aux communes en « 0 phyto ».

La sensibilisation à cette pratique est réalisée par le CPIE Sud champagne, mandaté par la CCVS pour mettre en place des actions notamment auprès des habitants et publics scolaires. Des panneaux pédagogiques ont également été créés afin de communiquer sur la démarche.

- Financements

Etapes	Coût TTC	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
ZERO PHYTO : Achat de matériels	48 108 €	AESN : 24 054 €	50 %
		CCVS : 24 054 €	50 %
Action Plan de sensibilisation ZNA CCVS : Animation du dispositif Panneaux PUBLIGRAPHIX Conception panneaux CPIE	38 225 € 3 582,00 € 6 080,00 €	AESN	Acompte versé : 38 310 € Reste à verser : 9 577 €

Par ailleurs, la CCVS souhaite donner une nouvelle dimension à ses actions en matière de protection de l'environnement et en particulier de la biodiversité :

 - × En répondant à l'appel à projet Territoire engagé pour la nature qui portera sur la mise en place :

- D'une trame Verte et bleue et une Trame Noire ;
- D'un dispositif d'Atlas de la biodiversité communale ;
- ✖ En mettant en place une démarche d'accompagnement des communes pour le label « Commune nature ».

13.1 Action NOUVELLE - AAP Territoire engagé pour la nature

- **Thème de l'action :** préservation de la biodiversité, transition écologique

- **Objectifs et description de l'action**

La CCVS souhaite obtenir la labérisation « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) au travers d'un nouveau programme d'actions. Le CPIE Sud Champagne est mandaté pour répondre à cet appel à projets.

L'Appel à projets TEN est destiné aux collectivités souhaitant se mobiliser en faveur de la biodiversité. C'est une reconnaissance nationale accordée aux territoires ayant mis en place ou souhaitant mettre en place un plan d'actions intégrant des enjeux environnementaux locaux, régionaux et nationaux.

Afin d'obtenir la reconnaissance TEN, le CPIE propose de porter deux actions :

- **Un atlas de la biodiversité communale**, un outil mis en place par l'Office Français de la Biodiversité. Son objectif est d'obtenir une meilleure connaissance de la biodiversité présente sur un territoire. Au-delà des inventaires naturalistes qui devront être mis en place pour acquérir cette connaissance, l'intérêt de l'ABC est d'intégrer les acteurs du territoire et ses habitants.
- **Une action sur la préservation des trames écologiques (TVB)** : la trame écologique définit les différents ensembles naturels, connectés sous forme de réseau dans le paysage. Ce réseau est indispensable à la survie des espèces. **La trame bleue** est constituée des cours d'eau, des mares et d'autres milieux humides et aquatiques. **La trame verte** regroupe plutôt les bois, les haies, les prairies et les vergers. **La trame "ciel étoilé"**, quant à elle, favorise une réduction de la pollution lumineuse.

Les zones ciblées sont en priorité les zones "Nature" du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les zones recensées au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), les églises et les bâtiments anciens communaux, les espaces naturels privés (chez les habitants, entreprises, exploitants agricoles et viticulteurs volontaires), etc.

Les deux opérations portent d'une part sur un travail de connaissance des milieux, et d'autre part sur des actions de sensibilisation, de partage et de valorisation, jusqu'à la reconstruction de milieux dans le cadre de la TVB.

- **Calendrier prévisionnel**

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Construction du projet et réponse aux appels à projets						
Mise en œuvre opérationnelle						

- Financements

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Actions trame Verte et bleue	A définir	Conseil régional DREAL Agende de l'Eau Seine Normandie Office Français de la biodiversité	80 %
Animation Trame verte et bleue	A définir	Conseil régional DREAL Agende de l'Eau Seine Normandie Office Français de la biodiversité	50 à 80 %
Action Atlas biodiversité communale	A définir	Office Français de la biodiversité	A définir

- Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre

Suivi des projets par chargée de mission : 2 j / mois

Mandataire pour la mise en œuvre du projet : temps à définir

- Indicateurs et modes d'évaluation

- ✗ Nombre d'acteurs volontaires
- ✗ Cahier des charges pour la recherche du prestataire (pépinière)
- ✗ Nombre d'Atlas réalisés
- ✗ Nombre de sites traités
- ✗ Nombre ou km linéaire de plantations
- ✗ Nombre de communes engagées
- ✗ Nombre d'outils de communication/sensibilisation

- Documents de référence

Appel à projets TEN 2021 : [Les Territories s'engagent en Grand Est | Engagés pour la nature \(biodiversitetousvivants.fr\)](https://biodiversitetousvivants.fr/)

Appel à projets TVB 2021 : [règlement_aaptvb_2021.pdf \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://developpement-durable.gouv.fr/)

Appel à projets ABC : [Lancement d'un nouvel appel à projets pour les « Atlas de la biodiversité communale » \(ofb.gouv.fr\)](https://ofb.gouv.fr/)

13.2 Action NOUVELLE - Label « commune/espace nature »

■ Thème de l'action : 0 phyto

La loi de transition énergétique pour la croissance verte impose aux collectivités territoriales de choisir des mesures alternatives aux produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, depuis le 1^{er} janvier 2017.

La Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines, soutenue par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire, a pris dès 2017 un engagement fort en signant la charte d'entretien de niveau 3 (abandon total des traitements chimiques) portée par la FREDON Champagne-Ardenne.

Un plan de gestion différenciée a dès lors été établi permettant de recenser les différents types de zones à traiter et les alternatives de gestion les plus efficaces.

Ce passage au zéro pesticide est certes une obligation mais représente aussi une opportunité de proposer une gestion des espaces communs tenant compte de la protection de la biodiversité et de la santé de tous, à commencer par l'équipe du service technique qui œuvre au quotidien à l'embellissement des communes.

Le CPIE Sud Champagne a été mandaté par la CCVS dans le cadre d'une convention annuelle afin de porter des actions en faveur du 0 phyto, notamment avec l'élaboration d'une plaquette de communication et de sensibilisation, des animations scolaires, des ateliers « grand-public », des rencontres, etc.

■ Objectifs et descriptif de l'action

Dans le cadre de ses actions en faveur du 0 phyto dans les communes, la CCVS souhaite aujourd'hui encourager les communes à valoriser la transition opérée dans la gestion des espaces verts par l'obtention du label « Commune nature ».

La CCVS souhaite également obtenir pour son site, le Parc Saint Victor, intégralement géré sans aucun produit phytosanitaire, le label « Espace nature ».

Pour ce faire, un accompagnement du CPIE et de la FREDON est envisagé.

■ Calendrier prévisionnel

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etude des potentialités et recueil des intentions des communes						
Dossier « espace nature » pour le Parc Saint Victor						
Dossier « communes natures »						

■ Financements

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Montage des dossiers de candidatures (prestataire)	A définir	CCVS	100 %

- **Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre**

Suivi des projets par chargée de mission : 2 j / mois

Mandataire pour la mise en œuvre du projet : temps à définir

- **Indicateurs et modes d'évaluation**

- Nombre de communes engagées
- Nombre de communes labelisées
- Labérisation domaine Saint Victor

- **Documents de référence**

[Comment devenir une « Commune Nature » ou un « Espace Nature » ? - GrandEst](#)

13.3 Action NOUVELLE - Accompagnement des collectivités sur les économies d'énergie dans les bâtiments tertiaire – convention CEP

- **Thème de l'action : économie d'énergie dans les bâtiments tertiaires**

- **Objectifs et descriptif de l'action**

La CCVS souhaite encourager les communes à procéder à des actions d'économie d'énergie dans leur bâtiments tertiaires en les accompagnements techniquement dans leurs démarches de recherche de subvention.

Par ailleurs, la CCVS s'engage sur son propre parc immobilier en mettant en place des actions similaires.

Un conventionnement avec le Conseil en Energie Partagé (CEP), porté par le SDEA, est à l'étude afin d'apporter une ingénierie dédiée aux communes du périmètre de la CCVS :

- Réalisation de bilans énergétiques globaux en vue de diminution de consommation ;
- Suivi des projets et accompagnement sur recherches subventions ;
- Suivi ces consommations ;
- Certificats d'Economie d'Energie (CEE) :
 - Simulation sur devis / descriptif matériels dans le cadre de la convention ;
 - Avant signature devis : inscription des CEE par le CEP.

- **Calendrier prévisionnel**

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recensement des communes porteuses de projets						
Echanges partenarial avec le SDEA (CEP)						
Conventionnement et mise en application						

- **Financements**

Modalités financières à définir par le SDEA dans le cadre d'une convention de partenariats.

- **Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre**

Suivi des projets par chargée de mission : 2 j / mois

Mandataire pour la mise en œuvre du projet (SDEA) : temps à définir



■ **Indicateurs et modes d'évaluation**

- ✖ Nombre de communes engagées
- ✖ Nombre de bâtiments concernés
- ✖ Nombre et montant de travaux engagés

AXE 3 – UN TERRITOIRE RICHE DE SON PATRIMOINE NATUREL, ARCHITECTURAL ET IMMATERIEL – FAIRE RECONNAITRE ET CONNAITRE CE TERRITOIRE QUI SAIT METTRE EN AVANT SA SINGULARITE

OBJECTIF 3-1 – VEILLER, AU QUOTIDIEN, A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA RESSOURCE EN EAU

Action 14 – Actions complémentaires à la mise en œuvre de l'OPAH : Fonds de concours CCVS pour la voirie communale

Ambition du projet de territoire 2018-2022

■ Thème de l'action : Patrimoine bâti

La mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur une période de 3 à 5 ans qui mobilise des aides publiques pour encourager les propriétaires privés à améliorer le confort de leur logement, à lutter contre l'habitat énergivore et l'habitat dégradé, à se maintenir à domicile, est l'occasion :

- ✖ D'engager une vraie réflexion sur la valorisation du patrimoine bâti d'un village, d'un bourg.
- ✖ De conjuguer les initiatives privées et les initiatives publiques permettant de mettre en valeur et de rendre plus attractifs une rue, un village... et ainsi favoriser l'installation de nouveaux ménages lorsque des biens sont à la vente ou à la location.

■ Objectifs

- ✖ Profiter de l'OPAH pour définir un projet public communal visant à valoriser le patrimoine bâti ancien et donner envie d'habiter et d'investir dans le village.

■ Descriptif de l'action

14.1 Mise en place de mesures complémentaires à l'OPAH pour accompagner les propriétaires privés. Quelques exemples :

- Aide à la mise aux normes de leur assainissement non collectif.
- Aide à la préservation des éléments architecturaux caractéristiques dans le cadre des réhabilitations conduites.
- Aide à la réfection de leurs façades.
- Aide à l'utilisation des énergies renouvelables.

■ Maîtres d'ouvrage

Communes.

- **Calendrier prévisionnel - Niveau de priorité 1**

Etapes	2018	2019	2020	2021	2022
Identification, par les communes, des secteurs à enjeux					
Mise en place de mesures complémentaires à l'OPAH					

- **Financements**

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Aides complémentaires à l'OPAH	<p>Selon les choix faits. <u>Par exemple, par logement :</u></p> <p>10 % du montant HT des travaux, plafonné à 1 500 € pour les ravalements de façade.</p> <p>Aide forfaitaire de 500 € par logement pour la mise aux normes de l'assainissement collectif.</p> <p>Préservation des éléments architecturaux où du petit patrimoine bâti : 20% du montant HT des travaux dans la limite de 1500 € si un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France ou de l'architecte conseil du CAUE.</p> <p>Aide de 300 € pour la pose d'un panneau thermique solaire.</p>	Communes	/

- **Moyens humains nécessaires à leur mise en œuvre**

- × Identification des secteurs à enjeux par les équipes municipales.
- × Coordination avec l'opérateur chargé du suivi animation de l'OPAH (voir action n°2).

- **Indicateurs et modes d'évaluation**

Par commune :

- × Périmètres choisis pour leurs secteurs à enjeux et nature des travaux mis en place ;
- × Nature des aides complémentaires à l'OPAH mises en place ;
- × Nombre de logements financés par commune, par an et par type d'aides ;

Impact des mesures (nouveaux arrivants...). Action 14 – Actions complémentaires à la mise en œuvre de l'OPAH

Point d'avancement du projet

14.1. Mise en place de mesures complémentaires à l'OPAH

La CCVS a proposé un accompagnement en ingénierie aux communes avec par exemple la rédaction du dispositif d'aide à la rénovation des façades de la commune de Soulaines-Dhuys (règlement et délibération), action complémentaire à l'OPAH.

14.2 Action COMPLEMENTAIRE - Fonds de concours entretien et création de voiries communales

■ Thème de l'action : Patrimoine bâti

La mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur une période de 3 à 5 ans qui mobilise des aides publiques pour encourager les propriétaires privés à améliorer le confort de leur logement, à lutter contre l'habitat énergivore et l'habitat dégradé, à se maintenir à domicile, est l'occasion :

- ✖ D'engager une vraie réflexion sur la valorisation du patrimoine bâti d'un village, d'un bourg.
- ✖ De conjuguer les initiatives privées et les initiatives publiques permettant de mettre en valeur et de rendre plus attractifs une rue, un village... et ainsi favoriser l'installation de nouveaux ménages lorsque des biens sont à la vente ou à la location.

■ Objectifs

- ✖ Profiter de l'OPAH pour définir un projet public communal visant à valoriser le patrimoine bâti ancien et donner envie d'habiter et d'investir dans le village.

■ Descriptif de l'action

La CCVS a souhaité encourager les communes à améliorer l'espace public par la rénovation de leur voirie communale. Pour cela, un fonds de concours a été créé en 2021 à destination des communes qui réalisent des travaux de voiries ou d'entretien de leurs voiries (y compris l'aménagement de places publiques). La notion de voirie comprend :

- La bande de roulement ;
- Les trottoirs ;
- Et les accessoires de la voirie : talus, accotement, plantations, panneaux de signalisation, et mobilier urbain.

Sont exclues des dépenses subventionnables :

- Les acquisitions foncières ;
- Les études préliminaires ;
- Les frais financiers ou d'assurance supportés par le maître d'ouvrage.

Chaque commune peut présenter un dossier tous les 2 ans.

■ Maîtres d'ouvrage

Communes.

■ Calendrier prévisionnel - Niveau de priorité 1

Etapes	2018	2019	2020	2021	2022
Identification, par les communes, des secteurs à enjeux					
Mise en place de mesures complémentaires à l'OPAH					

- Financements

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Aides complémentaires à l'OPAH	<p><u>Fonds de concours voirie :</u> Coût HT de l'opération Taux de la subvention : 30 % dans la limite d'une subvention de 10 000 € Plancher de travaux : 5 000 € HT Les dépenses de mobilier urbain ne doivent pas représenter plus de 10 % de la base Les subventions cumulées ne pourront pas excéder 80 %.</p> <p>Enveloppe 2021 : 200 000 € Attribué au 1^{er} juin 2021 : 74 228.36 €</p>	CCVS	/

- Moyens humains nécessaires à leur mise en œuvre

- Identification des secteurs à enjeux par les équipes municipales.
- Traitement des demandes : agents CCVS : 12 j /an

- Indicateurs et modes d'évaluation

Par commune :

- Nombre de dossiers déposés
- Linéaires de voirie / surfaces traités
- Montant de subvention obtenu / Coût total des travaux réalisés

CCVS

- Nombre de dossiers reçus
- Nombre de dossiers soutenus
- Linéaires de voirie / surfaces traités aidées
- Montant de subvention obtenu / Coût total des travaux réalisés

AXE 3 – UN TERRITOIRE RICHE DE SON PATRIMOINE NATUREL, ARCHITECTURAL ET IMMATERIEL – FAIRE RECONNAITRE ET CONNAITRE CE TERRITOIRE QUI SAIT METTRE EN AVANT SA SINGULARITE

OBJECTIF 3-2 –ENCOURAGER LES INITIATIVES QUI FAVORISENT A LA FOIS LA RENCONTRE DES HABITANTS (DONT LE LIEN SOCIAL) ET LA PROMOTION DU TERRITOIRE

Action 15 - Montée en puissance du festival Saint-Victor en musique

■ Thème de l'action : Action culturelle

Le Festival Saint Victor en Musique est un temps fort dans la vie du territoire. C'est à la fois un lieu de production de groupes de musique actuelle et un lieu où les habitants se retrouvent pour faire la fête. Les associations et les habitants se mobilisent pour aider à l'organisation et à la réussite du festival qui a désormais acquis une notoriété avec des parutions sur les sites dédiés français et européens.

■ Objectif

- ✗ Donner une nouvelle ambition pour le Festival Saint Victor en Musique, évènement culturel majeur du territoire qui contribue à la fois à la demande des habitants de se rencontrer, de faire la fête, et à la promotion du territoire. Il est gratuit.
 - Viser un objectif de 3000 festivaliers pour les 3 prochaines années.
 - Etoffer l'offre sur la journée afin de répondre à la fois aux attentes des familles et des amateurs de musique actuelle.

■ Descriptif de l'action

- ✗ **Identification des leviers à activer** pour une montée en charge du festival afin qu'il puisse accueillir jusqu'à 3 000 spectateurs.
- ✗ **Conduite d'une réflexion sur :**
 - **La programmation des activités périphériques** de la journée afin de répondre à la fois aux attentes des familles, des amateurs de musique, des festivaliers qui viennent de loin....
 - **La mobilisation des bénévoles** et organisation de la manifestation.
 - **L'opportunité de faire appel, pour les années à venir, à un chantier de jeunes internationaux** (comprenant, pour moitié des jeunes du territoire) pour préparer le site, organiser des animations, contribuer à l'accueil des festivaliers... S'il y a lieu, prise de contact avec des organismes de chantiers de jeunes et partenariat à construire.
- ✗ **Développement de partenariats** avec les entreprises ou prestataires du festival.

■ Maître d'ouvrage

La Communauté de communes Vendeuvre Soulaines.

■ Calendrier prévisionnel - Niveau de priorité 1

Etapes	2018	2019	2020	2021	2022
Mise en place d'une cellule de travail spécifique					

- Financements

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
		Partenaires privés	/

- Moyens humains nécessaires à leur mise en œuvre

- ✗ Equivalent un mois de travail par an.

- Indicateurs et modes d'évaluation

- ✗ Evolution annuelle du nombre de festivaliers.
 - ✗ Programmation.
 - ✗ Nombre de bénévoles mobilisés.
 - ✗ Activités périphériques nouvelles proposées.
 - ✗ Nombre et nature des partenariats mis en place.

Point d'avancement du projet

Le festival a été créé en 2016 et a connu dès sa première édition un vif succès avec 1 200 visiteurs sur la journée malgré un temps maussade et d'autres manifestations alentours. Cette première édition a fédéré une centaine de bénévoles, provenant de près de 28 associations du territoire communautaire, qui a largement contribué au succès de cette journée en se chargeant des pôles buvette ou restauration.

La CCVS a renouvelé cet événement culturel, jusqu'à en faire un rendez-vous estival attendu des locaux et visiteurs extérieurs, en 2017 (2 000 visiteurs), 2018 (3 000 visiteurs) et 2019. Pour cette dernière édition, le festival a reçu **6000 visiteurs**.

La montée en puissance a donc bien eu lieu, mais le succès du festival a connu un coup d'arrêt en 2020 puis 2021 avec la crise sanitaire liée au COVID-19 qui n'a pas permis la mise en place du festival.

La CCVS souhaite renouveler l'événement dès 2022 afin de proposer de nouveaux aux habitants du territoire, mais aussi aux visiteurs extérieurs, un événement culturel de qualité sur cette partie du territoire.

AXE 3 – UN TERRITOIRE RICHE DE SON PATRIMOINE NATUREL, ARCHITECTURAL ET IMMATERIEL – FAIRE RECONNAITRE ET CONNAITRE CE TERRITOIRE QUI SAIT METTRE EN AVANT SA SINGULARITE

OBJECTIF 3-3 – ACCOMPAGNER LE PROJET TOURISTIQUE DEVELOPPE PAR L'OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS DE CHAMAPGNE

Action 16 – Valorisation du territoire sur le plan touristique

■ **Thème de l'action - Tourisme**

La création de l'Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne regroupant les Communautés de Communes Vendeuvre Soulaines et des Lacs de Champagne avec un statut d'EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) marque la volonté de professionnaliser l'accueil touristique tant en termes de promotion du territoire, de commercialisation de prestations que de coordination et de mise en œuvre de programmes de développement.

Un premier plan d'actions pluriannuel est en cours, issu d'un travail partenarial autour de 7 thématiques dont le tourisme nature, le développement de clientèles spécifiques, l'innovation touristique, l'animation et l'évènementiel ou encore la valorisation du patrimoine et de l'histoire locale.

■ **Objectifs**

- × Soutenir les projets développés par l'Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne.
- × Diversifier l'offre d'activités et mettre en valeur le Domaine de Saint-Victor pour qu'il devienne un espace touristique familial repéré.

■ **Descriptif de l'action**

16.1 Accompagnement des projets d'équipements développés par l'Office de Tourisme sur le territoire de Vendeuvre Soulaines :

- Les équipements nécessaires aux projets de valorisation du patrimoine et de l'histoire locale, notamment à Vendeuvre-sur-Barse.
- Le développement de circuits de découverte géolocalisés : courses d'orientation, jeux de pistes avec géolocalisation...
- Les équipements en lien avec l'accueil de publics spécifiques (camping-caristes, cyclistes, cavaliers...).
- Les animations, les évènementiels...

16.2 Installation de volières - CRESREL.

- Dans le cadre du centre de réhabilitation et de sauvegarde régional de la faune sauvage (CRESREL) au domaine Saint-Victor, **installation des volières**.

16.3 Crédit d'un sentier de découverte et de postes d'observation

■ **Maîtres d'ouvrage**

- × EPIC/Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne.
- × Communauté de communes Vendeuvre Soulaines.

- Communes.
- Calendrier

Etapes	2018	2019	2020	2021	2022
Accompagnement des projets d'équipements développés par l'Office de Tourisme					
Réflexion sur une offre d'activités saisonnières en lien avec le CPIE					
Installation de volières					
Sentier de découverte, postes d'observation					

Point d'avancement du projet

16.1 Accompagnement des projets d'équipements développés par l'Office de Tourisme sur le territoire de Vendeuvre Soulaines :

La CCVS soutient annuellement l'Office de tourisme intercommunal des Grands Lacs de Champagne dans ses actions de diversification et de promotion de l'offre touristique, à raison d'une subvention de 98 000 €/an.

16.2 Installation de volières - CRESREL.

La CCVS a soutenu le centre de réhabilitation et de sauvegarde régional de la faune sauvage (CRESREL) au domaine Saint-Victor dans l'installation de volières destinées aux volatils en séjour dans le centre.

- Financements

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Création volière et accès Alimentation électrique Compteur AEP Chemin accès volière	17 650,62 € 1 941,37 € 1 375,96 € 14 333,38 €	CCVS	100 %
Soutien à l'OTI des Grands Lacs de Champagne dans leurs actions de diversification et de promotion de l'offre touristique	98 000 € / an	CCVS	100 %

16.1 Action NOUVELLE - Etang de Ramerupt : programme de valorisation du site

- Thème de l'action : préservation de la biodiversité, transition écologique
- Objectifs et descriptif de l'action

L'étang de Ramerupt a été classé Réserve Naturelle Régionale (RNR) le 15 février 2010 par délibération du Conseil Régional pour une durée de 10 ans renouvelée en 2020 pour 10 ans supplémentaires avec l'accord des deux propriétaires : la CCVS et le CENCA.



La CCVS souhaite mettre en place un nouvel observatoire au niveau de la digue de l'étang afin de rendre visible aux visiteurs les aménagements de la réserve et faciliter l'accès à un observatoire pour tous les publics et en toutes saisons. Cette suggestion sera intégrée dans le travail mené par la structure spécialisée afin d'en étudier la faisabilité technique et le cas échéant de faire une proposition concrète. Le CENCA propose de démonter complètement le caillebotis en mauvais état et de faire cheminer le public sur un simple sentier car les niveaux d'eau de l'étang sont plus bas qu'avant et il n'est plus nécessaire de surélever un passage. Cela sera beaucoup moins coûteux et nécessitera uniquement de débroussailler le sentier et quelques marches pour atteindre l'observatoire dont l'état est très bien conservé. Ces travaux n'ont pour l'instant pas été inscrits dans le programme 2021 de la réserve car il est préférable de mener d'abord une réflexion complète avec la structure spécialisée qui sera recrutée.

L'accès aux personnes à mobilité réduite est obligatoire uniquement pour les établissements recevant du public. Il n'est donc pas nécessaire de garantir un accès PMR pour l'observatoire existant. Néanmoins, l'idée d'un nouvel observatoire en bordure de la digue pourrait répondre à ce type de besoin. Un groupe de travail spécifique à la valorisation de la réserve se réunira autant que nécessaire afin de suivre les étapes principales de ce projet.

- **Calendrier prévisionnel – Niveau de priorité : 1**

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
COPIL et Mise en œuvre opérationnelle						

- **Financements**

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Actions de valorisation / travaux	A définir	CR Grand Est	

- **Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre**

Suivi des projets par chargée de mission : 2 j / mois

CENCA : à définir selon actions à mettre en place

- **Indicateurs et modes d'évaluation**

- ✗ Nombre d'actions mise en œuvre
- ✗ Fréquentation du site
- ✗ Nombre d'outils de promotion mis en œuvre

- **Documents de référence**

[la Réserve Naturelle Régionale de l'Etang de Ramerupt \(reserve-etang-ramerupt.org\)](http://la Reserve Naturelle Régionale de l'Etang de Ramerupt (reserve-etang-ramerupt.org))

16.2 Action NOUVELLE - Restauration d'une serre située Domaine Saint Victor à Soulaines-Dhuys, lieu culturel et d'exposition

■ Thème de l'action :

A quelques minutes de Soulaines Dhuys, le Domaine Saint Victor présente un lieu d'une qualité environnementale exceptionnelle : une faune et une flore riches. Entre arboretum, jardin médiéval et observation des daims, ce lieu est un lieu ouvert au public et largement fréquenté.

L'articulation des différents bâtiments permet de retracer une histoire exceptionnelle.

L'ancienne serre est à présent le dernier bâtiment à pouvoir être mis en valeur et à trouver une utilité. Considérant le flux touristique drainé par le Domaine Saint Victor et la présence du CPIE Sud Champagne sur le Domaine et ses activités d'animations, la CCVS a décidé d'engager une réflexion sur la réhabilitation de ce lieu avec la prédominance d'un lieu culturel et d'exposition.

■ Objectifs :

- Restauration du patrimoine
- Valorisation culturelle et patrimoniale

■ Descriptif de l'action :

- Travaux de réhabilitation
- Lieu inclus dans le circuit de découverte du Domaine Saint Victor
- Partenariats avec l'OTGLC, le CPIE, l'AFPAN et tout autre partenaire pour la mise en œuvre d'expositions temporaires, libres d'accès

■ Calendrier prévisionnel – Niveau de priorité : 1

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Définition du programme						
Recherches de financement						
Travaux						

■ Financements

La phase préalable d'élaboration du projet, et notamment l'élaboration d'un avant-projet détaillé, permettra d'établir un budget prévisionnel dans l'optique de déposer des demandes de subventions en novembre 2021.

Plan de financements			
Etapes	Coût estimé	Financeurs	% de financement
Travaux	A définir	Etat (DETR, DSIL, ...) Conseil régional Fonds privés	80 %

■ Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre

- ✗ Suivi du projet en interne
- ✗ Prestataire extérieur – Maître d'œuvre

■ Indicateurs et modes d'évaluation

- ✗ Restauration de la serre

AXE 3 – UN TERRITOIRE RICHE DE SON PATRIMOINE NATUREL, ARCHITECTURAL ET IMMATERIEL – FAIRE RECONNAITRE ET CONNAITRE CE TERRITOIRE QUI SAIT METTRE EN AVANT SA SINGULARITE

OBJECTIF 3-3 – ACCOMPAGNER LE PROJET TOURISTIQUE DEVELOPPE PAR L'OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS DE CHAMPAGNE

Action 17 - La Communauté de communes Vendeuvre Soulaines, une terre d'accueil pour les cyclistes

■ Thème de l'action - Tourisme

Le potentiel cyclo touristique de la Communauté de communes est fort, elle est traversée par un itinéraire cyclo touristique d'échelle européenne : « la Via Carolina », qui relie Paris à Prague et par trois itinéraires cyclosportifs d'intérêt départemental.

Elle profite d'un cadre naturel de qualité, d'éléments patrimoniaux d'intérêt et d'un réseau routier propice à la pratique cycliste. Elle est desservie par une gare SNCF, le transport ferroviaire étant plébiscité par les cyclotouristes.

Le Conseil départemental de l'Aube, compétent en matière de vélo voie, conduit une réflexion sur le territoire dont des projets d'aménagement autour de Vendeuvre-sur-Barse, autour du lac d'Orient, et entre Dienville et le Lac du Der.

Pour autant, l'accueil des cyclistes n'est pas organisé sur le territoire : 2 hébergements sont labellisés « Champagne Ardenne Tourisme » pour les cyclistes et aucun n'est reconnu à l'échelle nationale. Pas d'espaces sécurisés pour stationner les vélos durant des visites touristiques, il n'est pas possible de louer des vélos sur le territoire, quasiment pas d'aire de repos pour les cyclotouristes...

■ Objectifs

- × En lien avec l'Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne :
 - Promouvoir la pratique du cyclotourisme sur le territoire en organisant l'accueil des cyclotouristes et cyclosportifs.
 - Tendre vers le label « Territoire vélo » de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).
 - Fédérer habitants, acteurs économiques et touristes autour de la pratique du vélo.

■ Descriptif de l'action

- × Demande de labellisation du territoire communautaire « Territoire vélo » (en continuité de Troyes Champagne Métropole) : 14 critères sont demandés ; le territoire en dispose d'ores et déjà plus d'un tiers. Beaucoup sont faciles à mettre en œuvre comme les petits aménagements qui doivent nécessairement se situer sur la commune où est implanté l'Office de Tourisme. Pour ce faire :
 - Réalisation d'aménagements à Soulaines-Dhuys en lien avec l'Office de Tourisme (abri fermé, moyen pour recharger les batteries des vélos à assistance électrique, station de gonflage, ...).
 - Incitation des hébergeurs pour qu'ils s'équipent notamment d'un local sécurisé pour les vélos et qu'ils demandent l'obtention d'une labellisation d'accueil touristique d'échelle nationale de type « Accueil vélo » de France Vélo Tourisme ou « Bonnes adresses » de la Fédération Française de Cyclotourisme, ou d'échelle régionale : « Champagne à vélo ».



- Organisation, chaque année d'une « Fête du vélo » pour promouvoir la pratique du vélo au quotidien et du cyclotourisme.
- Mise en place d'un point de location d'une demi-douzaine de vélos à Soulaines-Dhuys (avec le camping et/ou le PROXI par exemple) et à Vendeuvre-sur-Barse en lien avec la montée en puissance de la vélo voie.

- **Maître d'ouvrage**
EPIC/Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne.
- **Calendrier prévisionnel**

Etapes	2018	2019	2020	2021	2022
Contact auprès des hébergeurs					
Organisation d'une fête du vélo annuelle					
Réalisation des aménagements					
Mise en place d'un point de location d'une demi-douzaine de vélos à Soulaines-Dhuys et à Vendeuvre-sur-Barse					
Demande de labellisation "Territoire Vélo"					

- Financements

Plan de financements			
Etapes	Coût estimé	Financeurs	% de financement
Organisation d'une fête du vélo annuelle		/	/
Mise en place de points de location de vélos		/	/
Réalisation des aménagements	A définir selon les projets	Région : accompagnement de la structuration et la mise en tourisme des véloroutes et voies vertes Etat : DETR Département : aménagement de haltes touristique Département : aménagement d'aires de stationnement et de repos Département : aménagement d'aires de loisirs, de jeux et de pique-nique.	20 % pour les travaux de terrassement, bande de roulement, voirie, aires de repos, signalisation, mobilier de sécurité, réseaux, signalétique touristique. 20 à 30 % pour la création d'itinéraires en mode doux. 15% d'une dépense plafonnée à 10 000€ HT 15% d'une dépense plafonnée à 10 000€ HT 15% d'une dépense plafonnée à 10 000€ HT
Labellisation "Territoire Vélo"	500€/an d'adhésion à la FFCT	/	/



- Moyens humains nécessaires à leur mise en œuvre :
 - ✖ Dans le cadre des missions de l'Office de Tourisme des Lacs de Champagne.
- Indicateurs et modes d'évaluation
 - ✖ Evolution du nombre de critères remplis dans le cahier des charges « Territoires Vélo ».
 - ✖ Nombre d'hébergeurs labélisés.
 - ✖ Obtention du label « Territoire Vélo »
 - ✖ Nombre de kilomètres de vélo voie sur le territoire ?
 - ✖ Fête du vélo : nombre de participants, nombre de partenaires....

AXE 3 – UN TERRITOIRE RICHE DE SON PATRIMOINE NATUREL, ARCHITECTURAL ET IMMATERIEL – FAIRE RECONNAITRE ET CONNAITRE CE TERRITOIRE QUI SAIT METTRE EN AVANT SA SINGULARITE

OBJECTIF NOUVEAU

OBJECTIF 3-4 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SIEGE DE LA CCVS, BATIMENT BASSE CONSOMMATION

Action 18 - Construction d'un bâtiment basse consommation – siège de la CCVS

■ **Thème de l'action :**

La Communauté de communes Vendeuvre Soulaines occupe actuellement un bâtiment qui n'est plus adapté à ses besoins et au projet qu'elle souhaite conduire. En parallèle, le CPIE Sud Champagne continue son développement et a sollicité la Communauté afin de disposer de plus de surfaces de bureaux.

Dans ce contexte, la Communauté de communes souhaite se doter d'un outil fonctionnel et particulièrement adapté aux différents enjeux de son territoire permettant de laisser libre le lieu actuel pour les besoins du CPIE.

■ **Objectifs**

- Se doter d'un outil fonctionnel adapté aux ambitions et projets de la Communauté
- Participer aux enjeux environnementaux par le biais notamment d'un bâtiment à énergie positive

■ **Descriptif de l'action**

- Définition d'un programme selon les besoins de la Communauté
- Construction d'un bâtiment respectant les objectifs sus mentionnés

■ **Calendrier prévisionnel – Niveau de priorité : 1**

Etapes	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Définition du programme						
Recherches de financements						
Travaux						

■ **Financements**

La phase préalable d'élaboration du projet, et notamment l'élaboration d'un avant-projet détaillé, permettra d'établir un budget prévisionnel dans l'optique de déposer des demandes de subventions en novembre 2021.

Etapes	Coût estimé	Plan de financements	
		Financeurs	% de financement
Travaux	A définir	Etat (DETR, DSIL, ...) Conseil régional Fonds privés	80 %



- Moyens humains nécessaires à la mise en œuvre
 - ✗ Suivi du projet en interne
 - ✗ Prestataire extérieur – Maître d’œuvre
- Indicateurs et modes d’évaluation
 - ✗ Restauration de la serre

Annexe 4

Tableau de suivi du projet de territoire



PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines



Légende :

- Non réalisé
- En cours
- Réalisé
- Calendrier prévisionnel 2018

TABLEAU RECAPITULATIF

AXE 1 : UN TERRITOIRE D'ACCUEIL ET D'INNOVATION POUR LES ENTREPRISES ET LES PORTEURS DE PROJET/LE NUMERIQUE AU CŒUR DU PROJET / DEVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES, ENCOURAGER LES INITIATIVES ET CONFORTER L'EMPLOI

Etapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
OBJECTIF 1-1 – DEVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES POUR ACCUEILLIR DE NOUVELLES ENTREPRISES, ENCOURAGER L'ENTREPRENARIAT									
Action 1 - Mise en place de services collaboratifs pour créer, innover, partager									
Création puis animation du groupe projet partenarial	Vert	Vert	Vert	Vert	bleu				
Définition du programme de l'espace de coworking et du Fab Lab		bleu		orange					
Etudes de faisabilité/promotion des projets			bleu	orange					
Etudes techniques/Réalisation des projets/Labelisation Fab Lab			bleu	orange	bleu				
Définition du programme des logements passerelles				bleu	bleu				
OBJECTIF 1-2 – MOBILISER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE POUR ACCOMPAGNER LE PROJET DE TERRITOIRE ET INITIER DE NOUVELLES DYNAMIQUES ECONOMIQUES									
Action 2 - Valorisation des entreprises locales									
2.1 Réalisation de l'annuaire des entreprises. <i>Information des entreprises de la démarche, Création de rubriques</i>	Vert	Autres rubriques	Actualisation						
2.2 Mobilisation des entreprises du bâtiment pour l'OPAH	Vert								
2.3 OPAH		Vert	Vert	Vert	orange	orange			

OBJECTIF 1-3 – VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES POUR PRODUIRE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Action 3 - Communauté de communes Vendeuvre Soulaines, un territoire d'innovation

OBJECTIF 1-4 – PROMOUVOIR LES MÉTIERS ET LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE AUPRÈS DES JEUNES ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Action 4 - Sensibilisation sur les métiers et emplois du territoire auprès des jeunes

AXE 2 - UN TERRITOIRE ATTRACTIF : POURSUIVRE LA POLITIQUE VOLONTARISTE QUI VISE A PROPOSER, AUX HABITANTS, DES SERVICES DE HAUT NIVEAU

Légende :

- Non réalisé
- En cours
- Réalisé
- Calendrier prévisionnel 2018

AXE 2 (SUITE) - UN TERRITOIRE ATTRACTIF : POURSUIVRE LA POLITIQUE VOLONTARISTE QUI VISE A PROPOSER, AUX HABITANTS, DES SERVICES DE HAUT NIVEAU

Légende :

- Non réalisé
- En cours
- Réalisé
- Calendrier prévisionnel 2018

AXE 2 (SUITE) - UN TERRITOIRE ATTRACTIF : POURSUIVRE LA POLITIQUE VOLONTARISTE QUI VISE A PROPOSER, AUX HABITANTS, DES SERVICES DE HAUT NIVEAU

Légende :

- Non réalisé
- En cours
- Réalisé
- Calendrier prévisionnel 2018

AXE 2 (SUITE) - UN TERRITOIRE ATTRACTIF : POURSUIVRE LA POLITIQUE VOLONTARISTE QUI VISE A PROPOSER, AUX HABITANTS, DES SERVICES DE HAUT NIVEAU

Légende :

- Non réalisé
- En cours
- Réalisé
- Calendrier prévisionnel 2018

AXE 3 : UN TERRITOIRE RICHE DE SON PATRIMOINE NATUREL, ARCHITECTURAL ET IMMATERIEL - FAIRE RECONNAITRE ET CONNAITRE CE TERRITOIRE QUI SAIT METTRE EN AVANT SA SINGULARITE

Légende :

- Non réalisé
- En cours
- Réalisé
- Calendrier prévisionnel 2018

AXE 3 : UN TERRITOIRE RICHE DE SON PATRIMOINE NATUREL, ARCHITECTURAL ET IMMATERIEL - FAIRE RECONNAITRE ET CONNAITRE CE TERRITOIRE QUI SAIT METTRE EN AVANT SA SINGULARITE

Légende :

- Non réalisé
- En cours
- Réalisé
- Calendrier prévisionnel 2018

**AXE 3 : UN TERRITOIRE RICHE DE SON PATRIMOINE NATUREL, ARCHITECTURAL ET
IMMATERIEL - FAIRE RECONNAITRE ET CONNAITRE CE TERRITOIRE QUI SAIT METTRE EN AVANT SA SINGULARITE**

Légende :

- Non réalisé
- En cours
- Réalisé
- Calendrier prévisionnel 2018

Etapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
16.4 Complément - Etang de Ramerupt - programme de valorisation du site									
Label RNR - COPIL et Mise en œuvre opérationnelle									
16.5 Restauration d'une serre située Domaine Saint Victor à Soulaines Dhuys, lieu culturel et d'exposition									
Définition du programme									
Recherches de financement									
Travaux									
Action 17 - La Communauté de Communes de Vendeuvre Soulaines, une terre d'accueil pour les cyclistes									
Contact auprès des hébergeurs									
Organisation d'une fête du vélo annuelle									
Réalisation des aménagements									
Mise en place d'un point de location d'une demi-douzaine de vélos à Soulaines-Dhuys et à Vendeuvre-sur-Barse									
Demande de labellisation "Territoire Vélo"									
OBJECTIF NOUVEAU									
OBJECTIF 3-4 –CONSTRUCTION DU SIEGE SOCIAL - BATIMENT BASSE CONSOMMATION :									
Action 18 - Construction d'un siège social									
Définition du programme									
Recherches de financements									
Travaux									

Autres éléments et projets : PLUi - Aménagement numérique du territoire

Annexe 5

Convention Petite Ville de Demain

Vendeuvre-sur-Barse



PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines





AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE VENDEUVRE-SUR-BARSE

ENTRE

- La Commune de Vendeuvre-sur-Barse représentée par son maire Marielle CHEVALLIER ;
- L'EPCI Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines représentée par son président Philippe DALLEMAGNE

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le préfet du département de l'Aube,
ci-après, « l'Etat » ;
d'autre part,

AINSI QUE

- le Conseil régional du Grand Est, représentée par son président Jean Rottner,
- le Conseil départemental de l'Aube, représentée par son président Philippe PICHERY ,
- Les partenaires financiers et les partenaires techniques, nationaux et locaux

ci-après, les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Ainsi en Grand Est, la Région est partenaire à travers sa politique régionale, ainsi que par la gestion de crédits d'études de la Banque des territoires. Dans l'Aube le Département intervient en sa qualité de chef de file de la solidarité territoriale, par le biais de ces dispositifs d'aide et de l'ingénierie qu'il propose aux collectivités de son territoire.

La commune de Vendeuvre-sur-Barse a dûment exprimé sa candidature au programme le 2 novembre 2020, par courrier à l'attention du Préfet de l'Aube. Elle a exprimé sa motivation par l'engagement les 3 dernières années dans le dispositif « Bourg Structurant en Milieu Rural » mis en place par la Région Grand Est avec le soutien financier de l'Etat (DETR, FNADT). Une trentaine d'actions se sont dégagées de ce dispositif par le biais d'une concertation avec les différents acteurs du territoire. Certaines ont été mises en œuvre améliorant le cadre de vie des habitants. D'autres sont à venir ainsi que de nouvelles actions non recensées à l'époque. La commune s'est engagée à réétudier leur mise en œuvre dans le cadre de ce dispositif « Petite Ville de Demain ».

La Collectivité bénéficiaire a été labellisée au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture du département de l'Aube et la Région Grand Est, le 17 décembre 2020.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain de Vendeuvre sur Barse (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Pacte territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, la Région Grand Est, la Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines et les Partenaires qui seront précisés dans le PTRTE.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

- Le Conseil régional s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses services et ses politiques en vigueur (en particulier le soutien aux centralités rurales et urbaines, et le soutien au cadre de vie et services de proximité), permettre aux collectivités bénéficiaires de mobiliser les crédits de la Banque des territoires dont la Région a la gestion dans le cadre du programme national de l'Etat Petites Villes de Demain...]
- Le Conseil départemental s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses dispositifs d'aide en vigueur ainsi que le cas échéant, l'ingénierie qu'il propose, pour permettre aux collectivités de concrétiser leurs projets retenus dans le cadre du programme Petites villes de demain.
-
- En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services : Communes/EPCI/ETAT
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet.
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : le Comité de projet et des comités techniques ad'hoc se réuniront avec la fréquence nécessaire à la dynamique et à la bonne mise en œuvre des actions engagées ;

- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : les enjeux de rénovation énergétique des parcs privés, publics et tertiaires, la mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable et d'une plate-forme multimodale à la gare sont quelques exemples des actions qui participeront aux objectifs en matière de transition écologique ;
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : les acteurs du territoire seront associés au comité technique en fonction des compétences nécessaires, des dispositifs seront mis en œuvre afin d'associer la population (réunions publiques...)
- La communication des actions à chaque étape du projet : Les moyens de communication usuels de la commune de Vendeuvre-sur-Barse seront utilisés (journal municipal, réseaux sociaux, site internet), il sera réfléchi à l'édition d'une lettre d'information spéciale ; des points avec la presse locale seront également effectués.

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par le Maire, Marielle CHEVALLIER, accompagné de conseillers municipaux

L'Etat représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires suivants, y sont invités et représentés systématiquement :

- Le Président de la Région Grand Est ou son représentant
- Le Président du Département ou son représentant
- Le Président de la CCVS ou son représentant

Puis tous les partenaires nécessaires à la mise en œuvre des projets seront associés en tant que de besoin et en fonction de l'avancement des projets, notamment :

- La Banque des territoires
- Le Président du PNRFO ou son représentant
- Les Services de l'Etat (ARS, DDT, ABF, ...)
- la Maison Pour Tous,
- les chambres professionnelles
- La fondation du patrimoine
- CAF, MSA
- Représentants de la société civile
- Représentants du SCoT
- La SNCF,
-

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Le dispositif de pilotage conçu et animé par le chef de projet préparera et alimentera les réunions du comité de projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au **31 décembre 2022**. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. Etat des lieux

6.1 Evolution et situation du territoire

Située en Région Grand-Est dans le département de l'Aube, Vendeuvre-sur-Barse est un chef-lieu de canton d'environ 2500 habitants.

La commune de Vendeuvre-sur-Barse est la seule commune bourg centre de la Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines (CCVS), composée de 38 communes avec une population de 7 888 habitants

L'accès à Vendeuvre-sur-Barse s'effectue aisément. Elle est en effet très bien desservie en infrastructure puisqu'elle dispose de l'une des 5 gares du département (la seule sur le territoire du PNRFO), ligne 4 Paris-Bâle. Elle est située à proximité d'un échangeur de l'Autoroute A5 (7kms) et est traversée par la RD619 qui relie la préfecture de l'Aube Troyes (30 minutes) à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube (20 minutes).

La commune de Vendeuvre possède une véritable fonction de centralités en concentrant les principaux **équipements, services et commerces** : 3 écoles (2 maternelles et 1 élémentaire), un restaurant scolaire, un collège, un centre social - Maison Pour Tous, un complexe sportif avec gymnase, tennis, dojo, stade de foot, jardin d'arcs... un terrain multisport, une aire de jeux pour enfants, une station fitness et prochainement un parcours de santé, un parc public...mais aussi une trentaine de commerces et services.

Sur le plan **touristique**, elle dispose également d'atouts puisqu'elle est située au cœur du Parc Naturel de la Forêt d'Orient (PNRFO) à 8kms des Grands lacs Réserveurs Aube et Réserveur Seine. Le parc d'attraction Nigloland, 3^{ème} parc de France est à 10kms. 2 monuments historiques sont édifiés à Vendeuvre, l'église Saint Pierre du XVI ème classée le 6 juillet 1907 et le château érigé sur les sources de la Barse datant du XIème siècle inscrit à l'inventaire supplémentaire le 5 septembre 1963.

Mais la commune souffre depuis une décennie d'une perte d'attractivité qui se caractérise par une déqualification des espaces publics, un nombre important de logements vacants, une perte du dynamisme commerciale, une dégradation du bâti ancien, un vieillissement de la population, des pertes d'emploi... Les conséquences de cette perte de vitalité sont multiples et fragilisent un territoire bien plus large que la seule commune de Vendeuvre-sur-Barse

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

La commune est couverte par

- un PLUi approuvé le 13 février 2020 par le conseil communautaire de la CCVS,
- le Schéma de Cohérence Territoriale des Territoires de l'Aube approuvé le 10 février 2020
- le Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux du bassin Seine Normandie
- le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), « Grand Est Territoires » approuvé le 24 janvier 2020

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

La commune étant membre du PNRFO elle est soumise à sa charte qui arrive à échéance en 2024-2025 et dont la révision vient d'être lancée.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

La CCVS a mis en place une Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) depuis le 1^{er} janvier 2019.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Les actions à réaliser pourraient s'inscrire dans la suite de la réflexion menée par la commune dans le cadre du dispositif « redynamisation des bourgs structurants en milieu rural » devenu « soutien aux centralités rurales et urbaines » du Conseil Régional Grand Est . A ce titre, l'entrée de communes en venant de Troyes, les abords de la mairie, de l'église et de la médiathèque ont été réalisées ; l'aménagement de l'épicerie solidaire a été terminée. D'autres actions ont été repérées mais n'ont pu être mises en œuvre. D'autres axes de travail qui n'ont pas fait l'objet d'études à l'époque comme le commerce en centre-bourg viendront s'y ajouter. Ainsi les éléments suivants pourront alimenter les réflexions permettant de rédiger la convention cadre ou d'ORT :

Axe 1 : Rendre attractif le cœur de bourg par la mise en valeur d'un patrimoine naturel, bâti et historique de qualité avec :

- L'aménagement de la place du 8 mai, trop minérale alors qu'elle pourrait devenir un lieu de vie, d'échange
- L'accompagnement du Département dans la création d'un pôle muséal sur la Sainterie
- La création d'un pôle muséal avec la collection de tracteurs Vendeuvre
- L'accompagnement des initiatives de valorisation du Château
- L'accompagnement du projet d'hébergement de plein air Vitalcamp récemment relancé
- Poursuivre la création d'un parcours de découverte architectural et urbanistique
- La création d'une nouvelle salle des fêtes

Axe 2 : Bien vivre et inviter de nouvelles familles à partager un cadre de vie renouvelé

- En proposant de nouvelles formes urbaines adaptées à la demande des ménages
- En envisageant avec le bailleur social la reconstruction de logements suite à la démolition cette année de deux barres de logement
- En entamant une réflexion sur le secteur des Vignes de la Côte, seul secteur de développement de la commune ouvert à l'urbanisation identifié au PLUi, présentant une sensibilité paysagère et des contraintes en matière de gestion des eaux pluviales
- En poursuivant l'aide à la réhabilitation du bâti ancien (OPAH, aide de la commune sur l'embellissement des façades)
- En créant de nouveaux lieux de rencontre intergénérationnels avec l'aménagement de la place de la Halle pour la rendre plus attractive,

Axe 3 : Relancer une activité économique diversifiée :

- En participant à l'aménagement extérieur de la zone des rives de Barse,
- En étudiant la mise en place d'un tiers-lieu dans l'ancienne halle à proximité de la gare,

Axe 4 : Repenser et/ou inventer les mobilités pour s'adapter au changement climatique

- Par la création d'un réseau de liaisons douces (schéma directeur cyclable en cours...),
- Par la pacification de la traversée de commune sur la RD 619, très routière,
- Par le réaménagement des abords de la gare et la réflexion sur la mise à disposition de moyens de transports partagés permettant de se rendre sur le territoire (2 roues à assistance électrique, voiture électrique partagée...) afin notamment de favoriser le tourisme sur le territoire (gare à moins de 2 heures de la gare de l'Est)

Axe 5 : Revitalisation et consolidation du tissu commercial

- Avec la mise en place d'une signalétique adaptée,
- La création d'un boutique à l'essai ou boutique éphémère dont les premières réflexions sont en cours,
- L'agrandissement du marché de commerçants ambulants.
- L'accompagnement des commerçants dans la création d'une association support de toute animation dans le domaine.
- Traduire par des actions concrètes les résultats de l'étude post-covid sollicitée auprès de la banque des territoires.

6.4 Besoins en ingénierie estimés

La commune a besoin d'un chef de projet pour réaliser un diagnostic de territoire approfondi, une stratégie et un plan d'actions et mettre en œuvre les actions matures, cohérentes avec le plan d'action en cours.

Pour les actions à engager, il devra mener des études de faisabilité, pré-opérationnelles et/ou de programmation pour certaines actions.

Pour les opérations les plus complexes, la commune souhaiterait bénéficier d'une aide en ingénierie et notamment pour les actions suivantes déjà identifiées :

- Une réflexion permettant une urbanisation durable dans le secteur des Vignes de la Côte.
- La consolidation du pôle gare et la création d'une plateforme multimodale
- La réalisation d'un état des lieux du commerce et la recherche de pistes de développement,
- La réalisation d'un état des lieux du bâti ancien et la conduite des procédures de réhabilitation ou de rénovation

Ne pouvant être un spécialiste dans tous les domaines, le chef de projet devra s'appuyer sur ces études thématiques que devra réaliser la commune avec l'appui des partenaires (Banque des territoires, ANCT, Conseil Régional, Conseil Départemental...)

La commune estime son besoin en chef de projet sur un 0,5ETP pour lequel elle sollicite le financement à 75% de la part de l'ANCT et de la BDT pour un premier contrat de 2 ans à compter du 1er septembre 2021 ; ce contrat pourra être renouvelé par la suite. Elle travaille sur son recrutement avec le PNRFO qui souhaite renforcer son service de conseils en architecture-urbanisme.

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Le chef de projet dépend hiérarchiquement de la Direction générale de la commune et travaille en étroite collaboration avec la Directrice Générale des Services. Il sera également en contact direct avec le Maire et l'adjoint référent.

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenants (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Cordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;

- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Cordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Profils/Compétences :

➤ **Savoirs :**

- Formation supérieure avec une expérience significative dans le domaine du développement local, aménagement du territoire et politiques publiques ;
- Connaissance des dispositifs des politiques publiques et de l'environnement institutionnel et territorial ;
- Connaissance des différents types de financements

➤ **Savoir-faire**

- Maîtrise de la méthodologie de projet et des techniques de contractualisation
- Expérience dans le montage et la conduite de projet, conduite et animation de réunion.

➤ **Temps de travail :**

- 17,5h/hebdomadaire

➤ **Type de contrat :**

- CCD contrat de projet de la fonction publique pour 2 ans, reconductible jusqu'à 6 ans. Prise de poste en septembre 2021
- Cadre d'emploi des attachés territoriaux

Lettre et CV à adresser à :

mairie-de-vendeuvre-sur-barse@wanadoo.fr

Pour tout renseignement, contacter Christelle VILLEROY, DGS au 03 25 41 75 05

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2: ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
CHEVALLIER Marielle	Vendeuvre-sur- Barse	Maire	Mchevallier.vendeuvre@orange.fr	03 25 41 30 20
VILLEROY Christelle	Vendeuvre-sur- Barse	DGS	Cvilleroy.vendeuvre@orange.fr	03 25 41 75 05
DALLEMAGNE Philippe	CCVS	Président	Secretariat@ccvendeuvresoulaines.fr	03 25 92 59 40
		Chef de projet		
RAMILIIAONA Héry	Préfecture	Chef du SCIAST	Hery.ramilijaona@aube.gouv.fr	
	DDT			
MERCIER Olivier	DDT/ANAH			
HENRY Adeline	Région Grand Est	Chargée de mission	adeline.henry@grandest.fr	03 26 70 89 51
HUNIN Laëtitia	Conseil Départemental	Chargée de mission conduite d'opérations	Laetitia.hunin@aube.fr	07 86 59 26 08
CORDOBA Vanessa	Banque des Territoires	Directrice territoriale Aube	Vanessa.cordoba@caissedesdepots.fr	06 87 94 53 26